



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Wednesday, June 16, 2010
Thursday, June 17, 2010

Issue No. 10

Fourth, fifth and sixth meetings on:

Bill C-9, An Act to implement certain provisions of
the budget tabled in Parliament on March 4, 2010
and other measures

APPEARING:

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P.,
Minister of Finance
Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the
Minister of Finance

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mercredi 16 juin 2010
Le jeudi 17 juin 2010

Fascicule n^o 10

Quatrième, cinquième et sixième réunions concernant :

Le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines
dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010
et mettant en œuvre d'autres mesures

COMPARAISSENT :

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député,
ministre des Finances
Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du
ministre des Finances

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Chaput	Losier-Cool
* Cowan	Marshall
(or Tardif)	Murray, P.C.
Dickson	Neufeld
Finley	Poulin
* LeBreton, P.C.	Ringuette
(or Comeau)	Runciman

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Cowan replaced the Honourable Senator Callbeck (*June 17, 2010*).

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Carignan (*June 17, 2010*).

The Honourable Senator Losier-Cool replaced the Honourable Senator Eggleton, P.C. (*June 17, 2010*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Poulin (*June 17, 2010*).

The Honourable Senator Carignan replaced the Honourable Senator Runciman (*June 16, 2010*).

The Honourable Senator Eggleton, P.C., replaced the Honourable Senator Hubley (*June 15, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Chaput	Losier-Cool
* Cowan	Marshall
(ou Tardif)	Murray, C.P.
Dickson	Neufeld
Finley	Poulin
* LeBreton, C.P.	Ringuette
(ou Comeau)	Runciman

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Cowan a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 17 juin 2010*).

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénateur Carignan (*le 17 juin 2010*).

L'honorable sénateur Losier-Cool a remplacé l'honorable sénateur Eggleton, C.P. (*le 17 juin 2010*).

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Poulin (*le 17 juin 2010*).

L'honorable sénateur Carignan a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 16 juin 2010*).

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 15 juin 2010*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 16, 2010
(25)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:34 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Carignan, Day, Dickson, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Marshall, Murray, P.C., Neufeld, Poulin and Ringuette (12).

Other senators present: The Honourable Senators Banks and Hervieux-Payette, P.C. (2).

In attendance: Lydia Scratch and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 10, 2010, the committee continued its examination of Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:*Natural Resources Canada:*

Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, AECL Restructuring;

Jean-Frédéric Lafaille, Policy Director, AECL Review — CANDU;

Jenifer Aitken, Senior Counsel, Legal Services.

The chair made an opening statement.

Ms. Cléroux made an opening statement and, together with Mr. Lafaille and Ms. Aitken, answered questions.

At 8:43 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 17, 2010
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:04 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Cowan, Day, Dickson, Finley, Gerstein, Losier-Cool, Marshall, Murray, P.C., Neufeld, Poulin, Ringuette and Runciman (14).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 16 juin 2010
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 34, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Carignan, Day, Dickson, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Marshall, Murray, C.P., Neufeld, Poulin et Ringuette (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Banks et Hervieux-Payette, C.P. (2).

Également présents : Lydia Scratch et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 juin 2010, le comité poursuit son étude du projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Ressources naturelles Canada :*

Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Restructuration d'EAEL;

Jean-Frédéric Lafaille, directeur de la politique, Examen d'EAEL — CANDU;

Jenifer Aitken, avocate-conseil, Services juridiques.

Le président ouvre la séance.

Mme Cléroux fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Lafaille et Mme Aitken, répond aux questions.

À 20 h 43, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 17 juin 2010
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 4, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Cowan, Day, Dickson, Finley, Gerstein, Losier-Cool, Marshall, Murray, C.P., Neufeld, Poulin, Ringuette et Runciman (14).

In attendance: Lydia Scratch and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 10, 2010, the committee continued its examination of Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Alfred Leblanc, Director, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Richard Botham, General Director, Economic Development and Corporate Finance;

Mark Hodgson, Senior Policy Analyst, Labour Markets/Employment/Learning, Social Policy.

Human Resources and Skills Development Canada:

Lenore Duff, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform.

The chair made an opening statement.

Mr. Leblanc made a presentation and answered questions.

At 9:37 a.m., the committee suspended.

At 9:40 a.m., the committee resumed.

Mr. Botham made a presentation and, together with Mr. Hodgson, answered questions.

At 10:26 a.m., the committee suspended.

At 10:28 a.m., the committee resumed.

Ms. Duff made a presentation and answered questions.

At 11:23 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 17, 2010
(27)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 3:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Dickson, Finley, Gerstein, Marshall, Murray, P.C., Neufeld, Peterson, Poulin, Ringuette and Runciman (12).

Également présents : Lydia Scratch et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 juin 2010, le comité poursuit son étude du projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Alfred Leblanc, directeur, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Richard Botham, directeur général, Développement économique et finances intégrées;

Mark Hodgson, analyste principal de la politique, Marchés du travail, emploi et apprentissage, Politique sociale.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Lenore Duff, directrice principale, Politique stratégique et réforme législative.

Le président ouvre la séance.

M. Leblanc fait un exposé puis, répond aux questions.

À 9 h 37, la séance est suspendue.

À 9 h 40, la séance reprend.

M. Botham fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Hodgson, répond aux questions.

À 10 h 26, la séance est suspendue.

À 10 h 28, la séance reprend.

Mme Duff fait un exposé, puis répond aux questions.

À 11 h 23, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 17 juin 2010
(27)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 h 3, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Dickson, Finley, Gerstein, Marshall, Murray, C.P., Neufeld, Peterson, Poulin, Ringuette et Runciman (12).

In attendance: Lydia Scratch and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 10, 2010, the committee continued its examination of Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

APPEARING:

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance;

Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:

Foreign Affairs and International Trade Canada:

John Drummond, Director, Softwood Lumber Controls.

Department of Finance Canada:

Carol Nelder-Corvari, Director, International Trade Policy Division, International Trade & Finance;

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade & Finance.

Transport Canada:

Katherine Moynihan, Director, Portfolio Management, Crown Corporation Governance;

April Nakatsu, Director General, Crown Corporation Governance.

Industry Canada:

Allan MacGillivray, Director, Industry Framework Policy, Telecommunications Policy Branch.

The chair made an opening statement.

Mr. Drummond made a presentation and answered questions.

At 3:48 p.m., the committee suspended.

At 3:51 p.m., the committee resumed.

Ms. Nelder-Corvari made a presentation and, with Mr. Halley, answered questions.

At 4:33 p.m., the committee suspended.

At 4:35 p.m., the committee resumed.

Mr. MacGillivray made a presentation and answered questions.

At 4:47 p.m., the committee suspended.

At 4:48 p.m., the committee resumed.

Également présents : Lydia Scratch et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 juin 2010, le comité poursuit son étude du projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

COMPARAISSENT :

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances;

Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS :

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

John Drummond, directeur, Contrôles sur le bois d'œuvre.

Ministère des Finances Canada :

Carol Nelder-Corvari, directrice, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux;

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politiques tarifaires, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux.

Transports Canada :

Katherine Moynihan, directrice, Gestion du portefeuille, Gouvernance de société d'État;

April Nakatsu, directrice générale, Gouvernance de société d'État.

Industrie Canada :

Allan MacGillivray, directeur, Politiques d'encadrement industriel, Direction générale de la politique des télécommunications.

Le président ouvre la séance.

M. Drummond fait un exposé, puis répond aux questions.

À 15 h 48, la séance est suspendue.

À 15 h 51, la séance reprend.

Mme Nelder-Corvari fait un exposé, puis avec l'aide de M. Halley, répond aux questions.

À 16 h 33, la séance est suspendue.

À 16 h 35, la séance reprend.

M. MacGillivray fait un exposé, puis répond aux questions.

À 16 h 47, la séance est suspendue.

À 16 h 48, la séance reprend.

Ms. Moynihan made a presentation and, with Ms. Nakatsu, answered questions.

At 5:02 p.m., the committee suspended.

At 5:03 p.m., the committee resumed.

Mr. Flaherty made a presentation and, with Mr. Menzies, answered questions.

At 5:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Moynihan fait un exposé, puis, avec l'aide de Mme Nakatsu, répond aux questions.

À 17 h 2, la séance est suspendue.

À 17 h 3, la séance reprend.

M. Flaherty fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Menzies, répond aux questions.

À 17 h 59, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 16, 2010

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures, met this day at 6:34 p.m. to give consideration to the bill (topic: Parts 18, 19 and 20).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order.

Senator Murray: If I may take one minute — I understand that the Minister of Finance will be with us for one hour tomorrow evening. One understands the demands on his time, and I am not complaining about that. I simply want to indicate first that there are a number of parts to this enormous bill that it will have been sufficient for us to have public servants as witnesses to give us the background and the detailed explanation of what is involved.

There are several parts, however, that raise policy questions that the committee should want to raise with ministers. For the consideration of yourself and the steering committee, and perhaps for later consideration by the committee as a whole, we should flag the need to perhaps call the minister who was in charge of AECL, Atomic Energy of Canada Limited, that would be the Minister of Natural Resources, I believe; the Minister of the Environment; the minister in charge of the Telecommunications Act, which I think is the Minister of Industry. Those are at least three, and there may be another one or two, the minister in charge of Canada Post, for example.

The areas where it will be obvious to us or to you that there are serious policy issues to be discussed, I think on those matters we would want to invite ministers to appear at some point. I think it would be good to give them a heads-up that they may be called.

The Chair: Thank you, Senator Murray, you are right. Steering has talked about other ministers other than the Minister of Finance on this particular bill, but it was our thought that we would probably try to get through an understanding of the bill and the outside witnesses, so we have a clear understanding of what the policy issues are. It would likely be in that final week of our hearings that we would ask the ministers to be here.

If there are any other senators who, from now, over the next week or so, feel that you would like to see certain ministers come before us — this is the minister in addition to the departmental people — let us know, and steering will try to work out a schedule on this. You make the other point of giving them a heads-up

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 16 juin 2010

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales à qui a été renvoyé le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui à 18 h 34 pour examiner le projet de loi (sujet : parties 18, 19 et 20).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Le sénateur Murray : Si vous me le permettez, j'aimerais prendre une minute — je crois comprendre que le ministre des Finances sera avec nous pendant une heure demain soir. On peut comprendre que son horaire est très chargé, et je ne m'en plains pas. Je voulais tout simplement dire tout d'abord qu'il y a de nombreuses parties dans cet énorme projet de loi pour lesquelles il aurait été suffisant pour nous d'entendre comme témoins des fonctionnaires qui auraient pu nous expliquer en détail ce dont il s'agit.

Il y a plusieurs parties, cependant, qui ont soulevé des questions liées à la politique gouvernementale et que le comité souhaiterait aborder avec les ministres. Nous devrions vous signaler à vous, et au comité de direction, et peut-être aussi à l'ensemble du comité qui pourra examiner la question plus tard, qu'il serait peut-être nécessaire d'inviter le ministre qui était responsable d'EAEL, Énergie atomique du Canada limitée, c'est-à-dire le ministre des Ressources naturelles, je crois; le ministre de l'Environnement; le ministre responsable de la Loi sur les télécommunications qui, je pense, est le ministre de l'Industrie. Voilà donc au moins trois ministres qu'il faudrait inviter, et il y en aurait peut-être un ou deux autres, par exemple le ministre responsable de Postes Canada.

Pour les parties qui soulèvent de graves questions liées à la politique gouvernementale pour vous ou pour nous, je pense qu'il faudrait inviter les ministres à comparaître à un moment donné. Je pense que ce serait une bonne chose de leur donner un certain préavis pour les informer qu'ils pourraient être invités à comparaître.

Le président : Merci, sénateur Murray. Vous avez raison. Le comité de direction a parlé d'inviter des ministres autres que le ministre des Finances pour parler de ce projet de loi en particulier, mais nous avons pensé que nous devrions sans doute tenter de comprendre le projet de loi et d'entendre des témoins de l'extérieur, de façon à bien comprendre quelles sont les questions liées à la politique. Nous pourrions demander aux ministres de venir nous rencontrer sans doute lors de la dernière semaine d'audiences.

Si, au cours de la semaine prochaine, il y a d'autres sénateurs qui estiment que nous devrions envisager d'inviter certains ministres à venir nous rencontrer — le ministre en plus des fonctionnaires du ministère —, laissez-le-nous savoir, et le comité de direction va tenter d'établir un calendrier. Vous dites

because they think everything is all done as of the end of this week. We should be giving the ministers some notice that we will be looking for them.

Senator Murray: We have until July 31, so I think we are quite flexible.

The Chair: We should give the ministers some notice that we will be looking for them.

On this issue, Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Mr. Chair, I agree with Senator Murray because we are looking not only at the budget but also at policy issues. Is it necessary for an official motion in respect of Senator Murray's comment?

The Chair: No, I think the steering committee can deal with that.

Senator Ringuette: Thank you.

The Chair: Then we will go on with the business at hand.

[Translation]

Honourable senators, this is the fourth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance dealing with Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures.

[English]

Over the course of our previous three meetings, departmental officials reviewed the provisions of 10 parts of the bill. The way we have been handling it — and we will continue to — is to try to focus as much as possible on the sections of the bill and what that section is trying to achieve, because sometimes it is difficult to understand a section without the actual bill that is being amended. There are often other bills being amended, in fact there are quite a few bills being amended in this particular piece of legislation.

This evening we will be focusing on Parts 18, 19 and 20. These parts deal with the Atomic Energy of Canada Ltd., participating funding programs and environmental assessment.

Colleagues, as we have been doing in our previous meetings, I ask you to try to keep your questions as succinct as possible, but we want to go over everything in one part before we proceed to the next.

To speak to Part 18, which deals with Atomic Energy of Canada, we welcome a number of officials from Natural Resources Canada.

[Translation]

Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, AECL Restructuring; Jean-Frédéric Lafaille, Policy Director, AECL Review — CANDU.

également qu'il faudrait les prévenir, car ils pensent que tout sera terminé à la fin de cette semaine. Nous devrions donner aux ministres un certain préavis pour les informer que nous allons les inviter.

Le sénateur Murray : Nous avons jusqu'au 31 juillet, alors je pense que nous avons suffisamment de souplesse.

Le président : Nous devrions donner un certain préavis aux ministres pour leur dire que nous voudrions les rencontrer.

À ce sujet, sénateur Ringuette?

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, je suis d'accord avec le sénateur Murray, car nous examinons non seulement le budget, mais aussi des questions de politiques. Est-il nécessaire de présenter une motion officielle en ce qui a trait à l'observation du sénateur Murray?

Le président : Non, je pense que le comité de direction va s'en occuper.

Le sénateur Ringuette : Merci.

Le président : Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour.

[Français]

Honorables sénateurs, nous en sommes à la quatrième réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales concernant le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[Traduction]

Au cours de nos trois dernières séances, des fonctionnaires du ministère ont passé en revue les dispositions de 10 parties du projet de loi. La façon dont nous procédons — et nous allons continuer de procéder de cette façon — consiste à tenter de nous concentrer surtout sur les articles du projet de loi et sur les objectifs de ces articles, car parfois il est difficile de comprendre un article sans avoir exactement l'article qui est modifié. Il y a souvent d'autres lois qui sont modifiées; en fait, il y a un nombre considérable de lois qui sont modifiées par ce projet de loi en particulier.

Ce soir, nous allons examiner les parties 18, 19 et 20. Ces parties portent sur Énergie atomique du Canada limitée, sur les programmes d'aide financière et sur l'évaluation environnementale.

Chers collègues, comme nous l'avons fait lors des séances précédentes, je vais vous demander d'être aussi succincts que possible lorsque vous poserez vos questions, mais nous voulons terminer une partie avant de passer à la suivante.

Pour nous parler de la partie 18, qui porte sur Énergie atomique du Canada limitée, nous recevons aujourd'hui des représentants de Ressources naturelles Canada.

[Français]

Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Restructuration d'EAEL, Jean-Frédéric Lafaille, directeur de la politique, Examen d'EAEL — CANDU.

[English]

Jenifer Aitken, Senior Counsel, Legal Services.

Welcome to each of you.

[Translation]

Ms. Cléroux, I would ask you to explain for us clauses 2137 to 2148, following which we will no doubt have questions for you.

Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, AECL Restructuring, Natural Resources Canada: I would like to thank you for inviting us this evening to present Part 18 of the bill.

[English]

Part 18 of Bill C-9 deals with the restructuring of Atomic Energy of Canada Limited, or AECL. Let me first provide you with some brief background.

In May 2009, the government announced that, after review of the Crown corporation, it was moving forward with the restructuring of AECL. The review found that AECL's current mandate and structure limit the corporation's success and development, and that the restructuring would help to maximize benefits for Canada. In particular, the review concluded that the CANDU reactor division — that is, the commercial arm of the company — is too small to establish a strong presence in the high-growth markets that are key to its success. Strategic investment is needed to strengthen its global position, access opportunities around the world and reduce financial risk to the taxpayer.

[Translation]

In December 2009, following the approval of the restructuring plan submitted by its financial advisors, the government announced that it was calling on investors to submit proposals for the CANDU reactor divisions.

[English]

The policy framework for the ongoing restructuring process is based on three key policy objectives: to ensure safe, reliable and economic options to address Canada's energy and environmental needs; to control costs to the government while maximizing the return on its investment; and to position Canada's nuclear industry to seize domestic and global opportunities.

[Translation]

In Budget 2010, the government once again indicated that it had initiated a process to restructure AECL in order to attract new investment and expertise, favourably position the corporation in a rapidly evolving global market and seek new opportunities for Canada's nuclear industry.

[Traduction]

Jenifer Aitken, avocate-conseil, Services juridiques.

Bienvenue à tous.

[Français]

Mme Cléroux, si vous pouvez nous expliquer les articles 2137 à 2148. Ensuite, nous aurons certainement des questions.

Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Restructuration d'EACL, Ressources naturelles Canada : Je vous remercie de votre invitation à venir vous présenter, ce soir, la partie 18 du projet de loi.

[Traduction]

La partie 18 du projet de loi C-9 porte sur la restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée, ou EACL. Permettez-moi tout d'abord de vous expliquer brièvement le contexte.

En mai 2009, le gouvernement a annoncé qu'après avoir fait un examen de cette société d'État, il avait décidé de procéder à la restructuration d'EACL. L'examen a permis de conclure que le mandat et la structure actuels d'EACL limitaient le succès et le développement de la société et qu'une restructuration aiderait à maximiser les avantages pour le Canada. Plus particulièrement, l'examen a révélé que la division du réacteur CANDU — c'est-à-dire la division commerciale de la société — est trop petite pour établir une forte présence sur les marchés à forte croissance qui sont essentiels à son succès. Un investissement stratégique est nécessaire pour renforcer sa position à l'échelle mondiale, accéder à des marchés dans le monde entier et réduire le risque financier pour le contribuable.

[Français]

En décembre 2009, suite à l'approbation du plan de restructuration soumis par ses conseillers financiers, le gouvernement a annoncé qu'il invitait les investisseurs à soumettre des propositions pour les divisions des réacteurs CANDU.

[Traduction]

Le cadre stratégique pour le processus permanent de restructuration se fonde sur trois objectifs clés en matière de politiques : assurer les options économiques fiables et sûres pour répondre aux besoins du Canada en matière d'énergie et d'environnement; contrôler les coûts pour le gouvernement tout en maximisant le rendement sur son investissement; et positionner l'industrie nucléaire du Canada de façon à ce qu'elle puisse saisir les débouchés aussi bien ici au Canada qu'à l'étranger.

[Français]

Le budget de 2010 a rappelé que le gouvernement avait initié un processus de restructuration d'EACL afin d'attirer de nouveaux investissements et des expertises, de positionner favorablement l'entreprise dans un marché mondial en pleine évolution et de créer de nouveaux débouchés pour l'industrie nucléaire canadienne.

[English]

AECL is an agent Crown corporation that is subject to a number of acts, including notably the Nuclear Energy Act and the Financial Administration Act.

[Translation]

Consequently, specific legislative authorities are required to complete AECL's restructuring, which is dealt with in Part 18 of Bill C-9.

[English]

The timely passage of this legislation will remove a potential source of uncertainty for investors interested in submitting proposals for AECL's CANDU reactor division, and will help secure the best outcome for Canadian taxpayers, AECL's employees and clients, and the Canadian nuclear industry as a whole.

The Chair: It may turn out we will do this as we go through the sections, but we will be required to vote on each of these sections. We understand the general policy, but we also want to understand how that is being achieved. Maybe Ms. Aitken can help us through that.

Before we ask you to focus on particular sections, could you clarify, with respect to the invitations that have gone out for interest in buying or doing something with AECL, is that for the entire AECL or is it for portions of AECL?

Ms. Cléroux: The current process that is under way is for a portion of AECL, meaning the commercial arm or what we call the CANDU reactor division. As we speak, that is the only part that is being considered by the investors for potential divestiture.

The Chair: Is that a public document, the document for expressions of interest?

Ms. Cléroux: The invitation was launched in December 2009 and a summary document has been posted on the website of NRCan, Natural Resources Canada. This is accessible to every Canadian in order to be able to have a sense of what is the proposal and what is put forward to investors.

The Chair: Who is managing that?

Ms. Cléroux: The AECL restructuring team is responsible for that.

The Chair: Do you have any outside entity helping you in managing those expressions of interest and in trying to find people who might be interested?

Ms. Cléroux: External consultants have been hired, meaning financial and legal advisers, in addition to the legal counsel that is provided to us by Justice Canada.

The Chair: Who is leading that?

Ms. Cléroux: We are responsible to lead that work.

[Traduction]

EACL est une société mandataire de l'État qui est assujettie à un certain nombre de lois, notamment à la Loi sur l'énergie nucléaire et à la Loi sur la gestion des finances publiques.

[Français]

Par conséquent, des pouvoirs législatifs particuliers sont requis pour compléter la restructuration d'EACL, que vous trouverez sous la partie 18 du projet de loi C-9.

[Traduction]

L'adoption de ce projet de loi en temps opportun éliminera une source possible d'incertitude pour les investisseurs intéressés à présenter des propositions pour la division du réacteur CANDU d'EACL et aidera à assurer les meilleurs résultats pour les contribuables canadiens, les employés d'EACL et ses clients, et l'industrie nucléaire canadienne en général.

Le président : Il se peut que nous fassions cela au fur et à mesure que nous allons examiner les articles, mais nous devons mettre chacun de ces articles aux voix. Nous comprenons la politique générale, mais nous voulons également comprendre le processus. Peut-être que Mme Aitken peut nous aider à le comprendre.

Avant de vous demander de nous parler d'articles en particulier, j'aimerais avoir un petit éclaircissement. En ce qui a trait aux invitations qui ont été envoyées à ceux qui seraient intéressés à acheter EACL ou à faire des affaires avec elle, est-ce pour l'ensemble d'EACL ou pour des parties?

Mme Cléroux : Le processus actuel vise une partie d'EACL, c'est-à-dire la division commerciale, celle que nous appelons la division du réacteur CANDU. Au moment même où nous nous parlons, c'est la seule division que les investisseurs envisagent et dont on pourrait se dessaisir éventuellement.

Le président : Les demandes d'expression d'intérêt sont-elles des documents publics?

Mme Cléroux : L'invitation a été lancée en décembre 2009, et un sommaire a été affiché sur le site web de NRCan, Ressources naturelles Canada. Ce document est accessible à tous les Canadiens qui veulent avoir une idée de ce que comporte cette proposition et de ce qui a été présenté aux investisseurs.

Le président : Qui gère cela?

Mme Cléroux : C'est l'équipe de restructuration d'EACL qui s'en occupe.

Le président : Avez-vous un organisme de l'extérieur qui vous aide à gérer ces expressions d'intérêt et à tenter de trouver des gens qui pourraient être intéressés?

Mme Cléroux : Nous avons fait appel à des experts-conseils externes, donc à des conseillers juridiques et financiers, en plus des conseils juridiques que nous recevons de Justice Canada.

Le président : Qui est chargé de ce travail?

Mme Cléroux : Nous sommes chargés de diriger ce travail.

The Chair: Of the outside companies, who is leading the search for interested parties?

Ms. Cléroux: I am not sure I understand your question.

The Chair: Could you name all the companies that are involved?

Jean-Frédéric Lafaille, Policy Director, AECL Review — CANDU, Natural Resources Canada: The financial advisers are managing the process. They were hired through a competitive process by Public Works and Government Services Canada, who is responsible for procurement. Rothschild Canada Inc. won that competition and they are managing the process.

Senator Murray: Who is the legal counsel?

Jenifer Aitken, Senior Counsel, Legal Services, Natural Resources Canada: The legal counsel is Davies Ward Phillips & Vineberg.

The Chair: The fact that the government has announced they are interested in selling all aspects of AECL — the medical isotope aspect, the research aspect and the commercial aspect — is that not part of the process you have just explained to us? They are only looking now for interested parties with respect to the commercial aspect, the CANDU reactor aspect? Do I understand you correctly?

Ms. Cléroux: I would provide a point of clarification. The government has not announced that it is going ahead with the divestiture of all of AECL. It has indicated that it is proceeding with the restructuring of AECL, which includes what we call the research and technology division, more commonly known as the Chalk River Laboratories. Currently, this part is not being considered to be divested in any shape or form. We will, however, examine its long-term mandate and look at different means of ensuring that the operations are governed in the best way possible.

This is work that will be done. It is just being undertaken. It is far from being advanced as we speak, but it is not intended to be divested. The part that is being considered as we speak, and the transaction process towards a potential interest of investors, what has been in place since December, is solely the commercial reactor division.

Senator Murray: This is a good example of a question that I think would probably have to be put to your minister. You have properly focused on the limited nature of the invitation for proposals for the restructuring. However, the bill would give you, would give the minister, vastly more authority than that, would it not? The bill, if passed, would give the minister the ability to do whatever he likes with the whole kit and caboodle of AECL, everything. Am I wrong in that legal interpretation?

Le président : Parmi les entreprises de l'extérieur, qui s'occupe de chercher des parties intéressées?

Mme Cléroux : Je ne suis pas certaine de comprendre votre question.

Le président : Pourriez-vous nommer toutes les sociétés qui sont en cause?

Jean-Frédéric Lafaille, directeur de la politique, Examen d'AECL — CANDU, Ressources naturelles Canada : Les conseillers financiers gèrent le processus. Ils ont été embauchés à la suite d'un concours qui a été administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de qui relèvent les acquisitions. Rothschild Canada Inc. a remporté ce concours et gère maintenant le processus.

Le sénateur Murray : Qui est le conseiller juridique?

Jenifer Aitken, avocate-conseil, Services juridiques, Ressources naturelles Canada : Le conseiller juridique est Davies Ward Phillips et Vineberg.

Le président : Le fait que le gouvernement ait annoncé qu'il était intéressé à vendre toutes les divisions d'AECL — la division des isotopes médicaux, la division de la recherche et la division commerciale —, est-ce que cela ne fait pas partie du processus que vous venez tout juste de nous expliquer? Est-ce que je vous ai bien compris lorsque vous avez dit qu'on cherchait actuellement uniquement des parties intéressées en ce qui a trait à la division commerciale, à la division du réacteur CANDU?

Mme Cléroux : Permettez-moi d'apporter un petit éclaircissement. Le gouvernement n'a pas annoncé qu'il allait se dessaisir d'AECL dans son ensemble. Il a dit qu'il procédait à la restructuration d'AECL, ce qui inclut ce que nous appelons la division de la recherche et de la technologie, que l'on connaît mieux sous le nom de Laboratoires de Chalk River. À l'heure actuelle, il n'est absolument pas question que nous nous dessaisissions de cette division. Cependant, nous allons examiner son mandat à long terme et trouver différentes façons de nous assurer que les opérations sont régies de la meilleure façon possible.

Voilà le travail qui sera fait. On vient tout juste d'entreprendre ce travail. Nous sommes loin d'avoir fait beaucoup de progrès jusqu'à présent, mais nous n'avons pas l'intention de nous dessaisir de cette division. Ce que l'on envisage faire à ce moment-ci, et le processus de transaction qui est envisagé à l'égard d'un intérêt éventuel de la part d'investisseurs, ce qui a été mis en place depuis décembre, porte uniquement sur la division du réacteur commercial.

Le sénateur Murray : C'est un bon exemple d'une question qui, je pense, aurait dû être posée à votre ministre sans doute. Vous avez à juste titre mis l'accent sur la nature limitée de l'invitation à faire des propositions pour la restructuration. Cependant, le projet de loi vous donnerait à vous et au ministre un pouvoir beaucoup plus vaste, n'est-ce pas? S'il est adopté, le projet de loi donnerait au ministre de faire ce qu'il veut de l'ensemble d'AECL, vraiment tout. Est-ce là une bonne interprétation juridique?

Ms. Cléroux: The current bill has a broad coverage. It provides the latitude for government to be able to make the decisions.

Senator Murray: In addition to the particular restructuring that you have talked about — correct?

Ms. Cléroux: We are currently undergoing the potential divestiture of the commercial part. That would be covered by the current provisions in Bill C-9. As we go through the restructuring of the remaining parts of AECL, especially the research and technology division, there might be other elements that we will want to put forward to be able to proceed and to have the best possible structure as we go forward, and the bill provides for those flexibilities.

Senator Murray: The bill gives to the minister the authority to do whatever he and the Governor-in-Council want with the whole of AECL. That is the reality of the bill.

Ms. Cléroux: The bill provides to the minister and the Governor-in-Council — because it has to be a decision of the cabinet of the whole — wide potential flexibilities to be able to consider the different alternatives that could be envisaged.

Senator Murray: Madam, to do more than consider. The bill will authorize the minister to dispose of the whole thing — any security, shares, anything. AECL could disappear from the face of the earth if the minister used all the authority that is proposed to give him in this bill.

I do not need to have you debate the matter. It is not for you; I know that. We will perhaps have an opportunity to discuss it with the minister. It is simply that the authority proposed to give to the minister in this bill is far greater than the authority we talked about earlier to restructure the CANDU division.

The Chair: I refer you to clause 2138 on page 698. This is what Senator Murray is trying to get you to direct your attention to. We are not asking you to defend policy. That is not what this is about. We want to understand what is here; that is all we are trying to do.

Senator Murray: I have nothing more.

The Chair: Could we look at section 2138: “The purpose of this Part is to authorize a number of measures for the reorganization and divestiture of all or any part of AECL’s business.”

Does one follow from the other, or are they two separate aspects? Is business restricted to the commercial aspect or is it everything AECL does — research, isotopes and CANDU reactors?

Ms. Aitken: Regarding the word “business,” nothing restricts it. That section describes the purpose of this part of the bill. Then different sections provide for different things. When it says “a number of measures,” that is correct. A variety of measures are provided for in the bill that will not all necessarily be taken. It will

Mme Cléroux : Le projet de loi actuel est très large. Il donne une grande marge de manœuvre au gouvernement afin qu’il puisse prendre des décisions.

Le sénateur Murray : En plus de la restructuration dont vous avez parlé — n’est-ce pas?

Mme Cléroux : Nous sommes en train d’examiner le dessaisissement possible de la division commerciale. Ce dessaisissement serait visé par les dispositions actuelles du projet de loi C-9. Lorsque nous ferons la restructuration des autres divisions d’EACL, particulièrement de la division de la recherche et de la technologie, il y a peut-être d’autres éléments dont nous voudrions nous dessaisir afin d’avoir la meilleure structure possible pour l’avenir, et le projet de loi nous donne cette souplesse.

Le sénateur Murray : Le projet de loi donne au ministre le pouvoir de faire ce qu’il veut avec EACL dans son ensemble, ce que veut en faire le gouverneur en conseil. C’est la réalité du projet de loi.

Mme Cléroux : Le projet de loi donne au ministre et au gouverneur en conseil — car ce doit être une décision de l’ensemble du Cabinet — une grande marge de manœuvre afin de pouvoir envisager différentes possibilités.

Le sénateur Murray : Madame, il peut faire davantage que d’envisager des possibilités. Le projet de loi autorisera le ministre à se dessaisir de la société dans son ensemble — de toute obligation, action, tout. EACL pourrait disparaître de la surface de la terre si le ministre utilisait tous les pouvoirs qui lui sont conférés dans ce projet de loi.

Je ne vous demande pas de débattre de la question. Ce n’est pas à vous de le faire; je le sais. Nous aurons peut-être l’occasion d’en parler avec le ministre. C’est tout simplement que le pouvoir que l’on propose de donner au ministre dans le projet de loi à l’étude est beaucoup plus vaste que le pouvoir dont nous avons parlé précédemment pour restructurer la division du réacteur CANDU.

Le président : Je vous demanderais de vous reporter à l’article 2138 à la page 698. C’est sur cette question que le sénateur Murray tente d’attirer votre attention. Nous ne vous demandons pas de défendre la politique. Ce n’est pas cela dont il s’agit. Nous voulons comprendre ce que l’on dit ici; c’est tout ce que nous tentons de faire.

Le sénateur Murray : Je n’ai pas d’autres questions.

Le président : Pourrions-nous examiner l’article 2138 : « La présente partie a pour objet d’autoriser la prise de diverses mesures visant la réorganisation et le dessaisissement de tout ou partie de l’entreprise d’EACL. »

Est-ce qu’un élément découle de l’autre, ou s’agit-il de deux aspects différents? Est-ce qu’on parle uniquement de la division commerciale ou de tout ce qu’EACL fait — la recherche, les isotopes et les réacteurs CANDU?

Mme Aitken : Lorsqu’on parle de l’entreprise d’EACL, il n’y a aucune restriction. Cet article décrit l’objet de cette partie du projet de loi. Il y a ensuite différents articles qui prévoient différentes choses. Lorsqu’on dit « diverses mesures », c’est exact. Diverses mesures sont prévues dans le projet de loi, mais elles ne

depend on the structure of transactions and decisions still to be made. However, the bill allows for a wide variety of different things related to AECL. It is not limited to the CANDU division.

The Chair: You raise interesting points that I will let honourable senators pursue.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: My questions might be somewhat detailed, but I would like to know whether the financial and legal advisors were selected by way of a competitive tendering process?

Ms. Cléroux: Public Works and Government Services Canada conducted a tendering process for the selection of financial advisors and retained the services of N M Rothschild & Sons. As for the selection of legal counsel, the process was administered by Justice Canada.

[English]

Ms. Aitken: The process used by Justice Canada was their standard process for hiring outside legal agents.

Senator Hervieux-Payette: What is the standard process?

Ms. Aitken: I cannot tell you anything more today other than I know it is the standard process they use.

Senator Hervieux-Payette: My question was whether they were, for example, making a proposal with fixed fees? What is the scope of their mandate? Are you asking law firms to limit expenditures when this is the current practice both in Canada and other countries? It is not a running bill like lawyers used to have, but it is a firm price, and law firms provide that service for that price.

You will be supported by a good legal firm, but I want to know if they won the competition in terms of the proposal. Which entity of Rothschild Canada Inc. are we talking about? Is it the Rothschild that reports to England or to France? There are two branches in the financial sector.

Mr. Lafaille: This is a matter we will have to refer to Public Works Canada because they have the contractual relationship with Rothschild and hold that responsibility.

Senator Hervieux-Payette: Are you not working with them on a daily basis? What is the relationship between your team and the consultant? Normally the consultant has a broad mandate and works in close cooperation with you.

[Translation]

Ms. Cléroux: Public Works and Government Services Canada is the contractual agent that conducted the tendering process in an open and transparent manner.

seront pas nécessairement prises. Tout dépendra de la structure des transactions et des décisions qui seront prises. Cependant, le projet de loi prévoit une large gamme de choses en ce qui concerne EACL. Il n'est pas limité à la division CANDU.

Le président : Vous avez soulevé des points intéressants et je vais laisser les honorables sénateurs continuer d'en parler.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Mes questions sont peut-être un peu pointues, mais j'aimerais savoir si la sélection des conseillers financiers et des conseillers juridiques a été faite par appel d'offres?

Mme Cléroux : Pour la sélection des conseillers financiers, il y a eu un processus d'appel d'offres dirigé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui a retenu N M Rothschild & Sons. Quant à la sélection des conseillers juridiques, le processus a été fait par Justice Canada.

[Traduction]

Mme Aitken : Le processus qu'a utilisé Justice Canada était le processus normal lors de l'embauche d'experts juridiques de l'extérieur.

Le sénateur Hervieux-Payette : En quoi consiste ce processus habituel?

Mme Aitken : Je ne peux pas vous en parler davantage aujourd'hui, sauf dire que je sais que c'est le processus habituel qui est utilisé.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je voulais savoir par exemple s'ils faisaient une proposition avec des honoraires fixes? Quelle est la portée de leur mandat? Demandez-vous aux cabinets d'avocats de limiter les dépenses lorsque c'est la pratique habituelle au Canada et dans d'autres pays? Il ne s'agit pas d'accumuler une facture comme les avocats le faisaient auparavant; il s'agit d'un prix ferme, et les cabinets d'avocats fournissent ce service pour ce prix.

Vous aurez l'appui d'un bon cabinet d'avocats, mais je veux savoir s'il a été choisi à la suite d'un concours. De quelle entité de Rothschild Canada Inc. est-ce que nous parlons? S'agit-il de Rothschild qui se trouve en Angleterre ou en France? Il y a deux divisions dans le secteur financier.

M. Lafaille : C'est une question que nous devons poser à Travaux publics Canada, car c'est ce ministère qui a un contrat avec Rothschild et qui a cette responsabilité.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ne travaillez-vous pas avec eux quotidiennement? Quelle est la relation entre votre équipe et l'expert-conseil? Normalement, l'expert-conseil a un large mandat et travaille en étroite collaboration avec vous.

[Français]

Mme Cléroux : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est l'agent contractuel qui a procédé à l'appel d'offres selon les règles d'un processus ouvert et transparent.

PWGSC can answer questions about the procedural details. We are working on a daily basis with the firm that was chosen as a result of that process, namely Rothschild Canada. It is not for us to know which entity entered into the contract; our relations officer is Rothschild Canada.

You may want to refer that question to our colleagues from Public Works and Government Services Canada in order to get more clarification on the tendering process.

Senator Hervieux-Payette: My next question is even more pointed: Who drafted their mandate?

Normally, the client must provide them with a mandate. It is not up to the Department of Public Works to decide what your needs are and analyze the restructuring of a multi-billion dollar company. You sought out external expertise. I want to know who defined Rothschild's mandate. What your office responsible for that, or did someone else draft the mandate?

Mr. Lafaille: The collaboration between ourselves, Natural Resources Canada, i.e., the client, and Public Works and Government Services Canada is a joint effort. We define our needs, and they help meet them by applying Canada's procurement rules within a contract that they themselves manage with the bidders. We inform them of our needs, and they draft the contract.

Senator Hervieux-Payette: We asked earlier for a definition of the tendering mandate, which companies use to draft and submit their bids. There are a number of stages: an initial stage to select the players; a second, pre-selection stage for which you certainly had selection criteria: and finally the selection itself.

I would like to know whether we can see a description of those three stages in the tendering process, which Public Works Canada is simply administering. Clearly, it is not up to PWGSC to define your requirements in order to engage in what you have termed a restructuring, but which in no way corresponds to what I have read in the bill. I did not see any intent to restructure, but I did read about a divestiture of assets.

I heard your explanations, but normally, in a restructuring, thought is given to reassess the various components of a business in order to take a tailored approach to each corporate division. According to my reading, the bill basically gives the government all the powers to sell off the entity.

Once again, I would like to know where the term "restructuring" comes from, because I do not see it in the bill.

Ms. Cléroux: We will be able to provide the information by working with our colleagues from Public Works, because we do not have the contract details that you requested with us.

The same is true with regard to the contract given by Justice Canada to Davies. We will do the same with Justice Canada, because we do not have that information with us.

Ce sont eux qui peuvent répondre quant aux détails de la structure. Au quotidien, nous travaillons avec ceux qui ont été choisis à l'issue du processus et notre relation se fait avec Rothschild Canada. On n'a pas, nous, à savoir quelle est l'entité avec laquelle le contrat a été fait puisque l'agent de relation avec nous est Rothschild Canada.

La question peut être référée à nos collègues de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin d'obtenir la réponse quant au processus d'appel d'offres.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma prochaine question est encore un peu plus pointue : qui a écrit le mandat à ces gens?

Normalement, vous êtes le client et eux doivent avoir un mandat. Ce n'est pas le ministère des Travaux publics qui va décider de vos besoins et analyser la restructuration d'une entreprise de quelques milliards de dollars. Vous êtes allés chercher une expertise à l'extérieur. Je veux savoir qui a défini le mandat de ces gens. Est-ce que c'est parti de votre bureau ou est-ce que cela a été fait ailleurs?

M. Lafaille : Notre processus de collaboration entre le client, Ressources naturelles Canada, dans ce cas, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est un effort conjoint. On définit nos besoins et eux appliquent ces besoins selon les règles d'approvisionnement du Canada à l'intérieur d'un contrat qu'ils gèrent, eux, avec les soumissionnaires. On leur fait part de nos besoins et eux rédigent le contrat.

Le sénateur Hervieux-Payette : On avait demandé plus tôt la définition du mandat de l'appel d'offres, qui était l'étape suivante à savoir qu'à partir de l'appel d'offres, vous avez reçu des propositions. Il y a eu plusieurs phases : une phase initiale pour choisir les joueurs; la deuxième phase, vous aviez certainement des critères de sélection, il y avait une présélection; et, ensuite une sélection est faite.

J'aimerais savoir si on peut avoir, dans les trois cas, la description de l'appel d'offres parce que Travaux publics Canada ne fait qu'exécuter : le ministère des Travaux publics n'a certainement pas à définir les paramètres de vos besoins pour faire ce que vous appelez une restructuration dans un terme qui ne correspond certainement pas à la loi que j'ai vue. Je n'ai pas vu de restructuration, j'ai surtout vu une disposition des actifs.

De la façon dont vous avez parlé, dans une restructuration, normalement, on repense les différentes composantes d'une entreprise et on se dit que dans tel cas on fait cela et dans d'autres cas on fait cela. Ce que je lis dans la loi, c'est carrément de donner tous les pouvoirs afin de vendre l'entité.

Là aussi, j'aimerais savoir d'où vient le terme « restructuration » parce que je n'en vois pas dans la loi.

Mme Cléroux : On va fournir les renseignements en travaillant avec nos collègues de Travaux publics parce qu'on n'a pas les détails demandés quant au contrat avec nous.

La même chose s'applique en ce qui concerne le contrat donné par Justice Canada à la firme Davies. On va faire la même démarche afin de compléter l'information, puisque nous n'avons pas cette information avec nous.

As for the term “restructuring”, the mandate that we have with AECL is to work on restructuring the entire corporate entity, including all of its divisions. Part of the corporation is being considered for divestiture to the private sector through a process that was referred to previously, and as for the second part of the mandate, we have only begun to consider the long-term mandate as well as the best management practices in order to ensure the global competitiveness of the nuclear research laboratories.

Senator Hervieux-Payette: Lastly, I would like to get an approximate, comparative evaluation of the two entities, i.e., what would be the book value of the research division compared to that of the reactor operations. I think it is in the order of 5 per cent versus 95 per cent, but I would rather rely on your estimates. For example, if the federal government retains control of the research and development division and divests itself of the remainder of the corporation, how can you make an assessment of the restructuring?

Ms. Cléroux: We do not have that information.

The Chair: You can send that to our clerk, who will distribute it to all the members.

Senator Poulin: I would like to thank the witnesses for being here with us this evening.

Ms. Cléroux, did I hear you say that Bill C-9 is the act to facilitate the sale of AECL’s commercial division?

Ms. Cléroux: Once adopted, Bill C-9 would give us the legal provisions to conclude the potential sale of the reactor division as well as carry out work on other stages that might be determined at a later date with regard to the restructuring of the remaining assets of AECL.

Bill C-9 is the vehicle chosen by the government — as announced in both May and December 2009 and restated in Budget 2010 — to proceed with the restructuring of AECL.

Senator Poulin: I am from Northern Ontario, and so you will understand my interest in this matter. You can well imagine the impact such a sale will have on a number of communities, in particular Chalk River.

You told us that the restructuring process, i.e., the sale of a substantial part of Atomic Energy, began in 2009, and that public funds — taxpayers’ money — were spent in fiscal year 2009-2010. How could that have been, given that the legislation enabling such a restructuring has not yet been adopted?

Ms. Cléroux: The legal provisions contained in Bill C-9 were not needed to undertake the initial exploratory work with the private investors, but rather provide the legislative authorities required to complete a transaction.

Quant à l’expression « restructuration », le mandat que nous avons avec EACL est de travailler sur la restructuration de l’ensemble de l’entité avec toutes ses composantes. Une partie est considérée pour être cédée au secteur privé par un processus auquel on a fait référence préalablement, et pour la deuxième partie, on commence le travail et on regarde le mandat à long terme ainsi que le meilleur mode de gestion quant à la compétitivité des laboratoires de recherche nucléaire au monde.

Le sénateur Hervieux-Payette : En dernier lieu, j’aimerais avoir une évaluation approximative entre les deux entités, c’est-à-dire quelle serait, au moment où on se parle, la valeur comptable de la division de recherches versus l’ensemble de toutes les opérations des réacteurs. Je pense qu’on parle de 5 p. 100, par opposition à 95 p. 100, mais j’aimerais mieux me fier à vos estimés. Par exemple, si on garde dans le giron du gouvernement fédéral la filiale de recherche et développement, pour une entreprise que l’on ne dirigerait plus et qu’on n’utiliserait plus, je me demande comment on peut faire l’évaluation de la restructuration?

Mme Cléroux : On n’a pas cette information avec nous.

Le président : Vous pouvez l’envoyer à notre greffier qui la distribuera à tout le monde.

Le sénateur Poulin : Je remercie nos témoins d’être avec nous, ce soir.

Mme Cléroux, avez-vous bien dit que le projet de loi C-9 est la loi facilitante permettant la vente de la partie commerciale d’EACL?

Mme Cléroux : Le projet de loi C-9, une fois adopté, nous donnerait les provisions légales pour procéder à la terminaison du travail au niveau de la vente potentielle de la partie réacteur, et d’autres étapes qui pourraient être choisies ultérieurement par rapport à la restructuration du reste d’EACL.

Le projet de loi C-9 est le véhicule choisi par le gouvernement — tel que réitéré dans le budget de 2010 et tel qu’annoncé en mai 2009 et en décembre 2009 — pour procéder à la restructuration d’EACL.

Le sénateur Poulin : Vous comprendrez mon intérêt, étant donné que je suis du Nord de l’Ontario, vous pouvez imaginer l’impact qu’une telle vente aura sur plusieurs communautés, et plus particulièrement Chalk River.

Vous nous informez que tout le processus de restructuration, donc de vente d’une partie importante de l’énergie atomique, a commencé en 2009, et que, donc, des fonds publics — l’argent des contribuables — de l’année financière 2009-2010 ont été dépensés. Comment ceci a-t-il pu se faire alors que la loi permettant une telle restructuration n’est pas encore adoptée?

Mme Cléroux : Les dispositions légales incluses à l’intérieur du projet de loi C-9 ne sont pas celles qui sont nécessaires pour amorcer le travail de réflexion et d’exploration avec les investisseurs privés, mais bien les pouvoirs législatifs requis pour compléter une transaction.

The government has been very open from the outset. Public announcements were made and references to the undertaking were included in Budget 2009-10. The clauses that are currently in Bill C-9 are required to complete the transaction on the commercial division.

I must remind you that the Chalk River laboratories are not part of that division and will not be affected by the ongoing process to divest the commercial operations.

Senator Ringuette: It is covered by the clauses of the bill.

Ms. Cléroux: As indicated earlier, the bill does cover all parts of AECL.

Senator Poulin: But where are the legal provisions? In what piece of enabling legislation can we find the provisions that allowed the process to get started?

Allow me to ask you a comparative question. I sat on the board of directors of CBC for 22 years. You are saying that any crown corporation has the right, following approval by its board of directors, to spend public funds in order to plan its restructuring, including the sale of a substantial part of its assets. Therefore, where can we find the legal provisions that allowed for such a restructuring to take place?

Ms. Cléroux: The restructuring that is currently being examined was not initiated by AECL, but by the federal government, its sole shareholder. We do not represent Atomic Energy of Canada Limited, but rather the Department of Natural Resources Canada.

AECL's owner decided to review the entire crown corporation and determine the structure that would best allow it to be competitive on the international markets and meet both national and international challenges. The decision was made by the federal government, not the crown corporation.

Senator Poulin: You are saying that the decision was made by the government, which authorized the crown corporation to initiate the process in collaboration with the department.

Ms. Cléroux: It is the portfolio department that is piloting the restructuring with the crown corporation, not the other way around.

[English]

Senator Ringuette: I certainly understand the broad intent of the clauses in Part 18. Nevertheless, I would like to move on to specific clauses in the bill, if you do not mind, and request further clarification where possible.

On page 698, clause 2137 (5), on the operation of the Competition Act, states:

Nothing in, or done under the authority of, this Part affects the operation of the *Competition Act* in respect of the acquisition of any interest in an entity.

Le gouvernement a été très ouvert dès le départ. Des annonces ont été faites publiquement, des références ont été faites dans le budget de 2009-2010 de l'opération en cours et les articles, qui sont présentement dans le projet de loi C-9, sont requis pour pouvoir compléter la transaction sur la partie commerciale.

Je vous rappelle que les laboratoires de Chalk River ne font pas partie de cette division et ne seraient pas touchés par l'opération, pendant la de cession en cours, de la partie commerciale.

Le sénateur Ringuette : Il fait partie des clauses dans ce projet de loi.

Mme Cléroux : Le projet de loi peut toucher à toutes les parties d'AECL, tel que mentionné plus tôt.

Le sénateur Poulin : Donc, où sont les dispositions légales? Dans quelle législation, dans quelle loi facilitante peut-on retrouver les dispositions qui ont permis d'entamer le processus?

Laissez-moi vous poser une question comparative. J'ai siégé au conseil d'administration de Radio-Canada pendant 22 ans. Vous me dites que toute société de la Couronne aurait le droit, après approbation de son conseil d'administration, d'entamer des dépenses publiques pour planifier une restructuration, incluant une vente importante de ses actifs. Alors, où peut-on trouver les dispositions légales permettant d'amorcer une telle restructuration?

Mme Cléroux : La restructuration présentement sous examen n'a pas été initiée par EACL, mais par le gouvernement fédéral, son unique propriétaire. Nous ne sommes pas des représentants d'Énergie atomique du Canada Limitée, mais du ministère de portefeuille, c'est-à-dire les Ressources naturelles Canada.

C'est donc une décision du propriétaire d'EACL d'examiner une société de la Couronne, dans ses tenants et aboutissants, et de déterminer la meilleure structure pour être compétitif sur les marchés internationaux et être en mesure de faire face aux défis à l'intérieur du pays tout comme sur le plan international. C'est une décision du gouvernement fédéral et non pas une décision de la société de la Couronne.

Le sénateur Poulin : Donc, la décision a été prise, vous dites, par le gouvernement qui a donné autorité à l'agence de la Couronne d'entamer les procédures, en collaboration avec le ministère.

Mme Cléroux : C'est le ministère de portefeuille qui pilote la restructuration avec la collaboration de la société de la Couronne et non le contraire.

[Traduction]

Le sénateur Ringuette : Je comprends certainement l'intention générale des articles à la partie 18. Quoi qu'il en soit, j'aimerais parler d'articles précis du projet de loi, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, et vous demander des éclaircissements si cela est possible.

À la page 698, le paragraphe 2137(5), Application de la Loi sur la concurrence, stipule :

Ni la présente partie ni les mesures prises sous son régime n'ont pour effet de porter atteinte à l'application de la *Loi sur la concurrence* à l'égard de l'acquisition d'intérêts dans une entité.

Could you explain what that means in respect of the sale, in part or in whole, of AECL?

Ms. Aitken: The word “entity” is used.

Senator Ringuette: No, the Competition Act.

Ms. Aitken: Yes. I understand that your question is about the subsection that refers to the Competition Act. In that subsection, the word “entity” is used and the word “entity” could be AECL or one of the other entities referred to in the bill. The bill refers to the potential formation of a corporation, for instance, or another type of entity. This clause is saying that just because these things are provided for in this bill, it does not change the application of the Competition Act.

Senator Ringuette: The Competition Act would apply, whether we are looking at the sale of AECL in part or in whole.

Ms. Aitken: It would apply but I cannot say in what way it would apply or how its terms apply.

Senator Ringuette: Why then are you stating this in the bill?

I am trying to understand why this clause is in the bill.

Ms. Aitken: It is to make it clear that this bill does not supersede the Competition Act; the Competition Act still applies.

Senator Ringuette: That is clear to me.

I want to move on to subclause 2139(2), which states:

The Minister may do anything or cause anything to be done that is necessary for, or incidental to, a measure approved under subsection (1).

That subsection is on divestiture — the sale, disposal, amalgamation, dissolution. What does this mean in terms of the power of the minister?

Ms. Aitken: The power of the minister is contained in subclause (1), as you pointed out. That sets out a number of things that can be done, and then subclause (2) gives the incidental power to take the steps that are necessary. For instance, there may be documents that need to be filed with the corporate registry under the Canada Business Corporations Act. There are steps involved in achieving those things so it is to apply to those steps.

Senator Ringuette: If you look at subclause (1), it states:

The Minister may, with the approval of the Governor-in-Council

And:

(a) despite section 11 of the *Nuclear Energy Act*

— which we will deal with later on —

. . . sell or otherwise dispose of some or all of the securities of AECL;

Pourriez-vous expliquer ce que cela signifie par rapport à la vente de tout ou partie de l'entreprise d'EAACL?

Mme Aitken : On utilise le mot « entité ».

Le sénateur Ringuette : Non, la Loi sur la concurrence.

Mme Aitken : Oui. Je comprends que votre question porte sur le paragraphe qui fait référence à la Loi sur la concurrence. Dans ce paragraphe, le mot « entité » est utilisé et le mot « entité » pourrait s'appliquer à EAACL ou à l'une des autres entités dont il est question dans le projet de loi. Le projet de loi fait référence à la formation éventuelle d'une société, par exemple, ou d'un autre type d'entité. Cet article dit que ce qui est prévu dans le projet de loi à l'étude ne change pas l'application de la Loi sur la concurrence.

Le sénateur Ringuette : La Loi sur la concurrence s'appliquerait, qu'il s'agisse de la vente d'une partie ou de toute l'entreprise d'EAACL.

Mme Aitken : Elle s'appliquerait, mais je ne peux pas dire de quelle façon elle s'appliquerait ni quelles seraient les modalités.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi alors dites-vous cela dans le projet de loi?

Je tente de comprendre pourquoi cet article se retrouve dans le projet de loi.

Mme Aitken : C'est pour dire clairement que le projet de loi n'a pas préséance sur la Loi sur la concurrence; la Loi sur la concurrence s'applique toujours.

Le sénateur Ringuette : C'est clair pour moi.

Je voudrais maintenant passer au paragraphe 2139(2) qui stipule :

Le ministre peut prendre ou faire prendre toute mesure utile à la réalisation de celles approuvées au titre du paragraphe (1).

Ce paragraphe porte sur le dessaisissement — la vente, la cession, l'amalgamation, la dissolution. Qu'est-ce que cela signifie par rapport au pouvoir du ministre?

Mme Aitken : Le pouvoir du ministre se retrouve au paragraphe (1), comme vous l'avez souligné. On y précise un certain nombre de choses qui peuvent être faites, puis au paragraphe (2), on précise le pouvoir additionnel de prendre les mesures nécessaires. Par exemple, il y a peut-être des documents qu'il faut présenter au registre des affaires corporatives aux termes de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il y a des étapes à suivre pour faire ces choses et cela s'applique à ces étapes.

Le sénateur Ringuette : Si vous regardez le paragraphe (1), il dit :

Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil...

et :

a) malgré l'article 11 de la Loi sur l'énergie nucléaire [...]

— ce dont nous nous occuperons plus tard —

[...] disposer, notamment par vente, de tout ou partie des titres d'EAACL;

(b) procure an addition to, or other material change

Et cetera; then:

(c) procure the amalgamation of AECL; or

(d) procure the dissolution of AECL.

What other power can we give to a minister that requires that there, in subclause 2139(2), which states: “The Minister may do anything or cause anything to be done”?

Ms. Aitken: I am not sure how much I can help, Mr. Chair. The powers are contained in proposed subclause (1), as the question points out, and proposed subclause (2) just applies to the incidental steps that are involved in carrying out that. For instance, if you change the objects or purposes, then you will amend the articles of incorporation and you will file those with the director of corporations. There are steps that are taken in carrying out those things.

Senator Ringuette: In your experience, Ms. Aitken — and I suspect that you are very experienced as you are from the Department of Justice — how many bills have passed in Parliament that give total power to a minister to dispose of a Crown corporation without parliamentary oversight?

Ms. Aitken: Mr. Chair, I do not have in front of me other bills. Obviously, there are other statutes when Crown corporations are privatized that apply. You could look at those to see the differences between those and this one, but I do not have them here but, obviously, that is the case.

Senator Ringuette: I understand your answer, Ms. Aitken, because I have not seen that happen either for I do not know how long.

I will move on so as not to be accused of filibustering.

Senator Neufeld: You would not do that.

Senator Ringuette: Some people who take their work seriously are accused of filibustering around here.

I will move on to page 700 and it is clause 2140 next. Here, again, proposed subclause (2) states:

The Minister may do anything or cause anything to be done that is necessary for, or incidental to, a measure approved under subsection (1).

Proposed subclause (1) states:

The Minister may, with the approval of the Governor in Council

Not the approval of Parliament, but the approval of the Governor-in-Council, and it goes on:

. . . and on any terms that the Governor in Council

Not the Parliament —

. . . considers appropriate,

(a) procure the incorporation

b) faire apporter une adjonction ou toute autre modification importante...

Et cetera; puis :

c) faire fusionner EACL;

d) faire dissoudre EACL.

Quel autre pouvoir peut-on conférer à un ministre à la lumière de ce que dit le paragraphe 2139(2), c'est-à-dire « Le ministre peut prendre ou faire prendre toute mesure ».

Mme Aitken : Je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à cette question, monsieur le président. Les pouvoirs sont définis dans le paragraphe proposé (1), comme on l'a exposé dans la question. Le paragraphe proposé (2) concerne simplement les mesures accessoires qui sont prises dans l'exercice de ces pouvoirs. Par exemple, si on modifie les buts, il faut aussi modifier les statuts constitutifs, qu'il faut présenter à l'administrateur de la personne morale. Cette procédure exige de prendre certaines mesures.

Le sénateur Ringuette : Selon votre expérience, madame Aitken — vous avez probablement une grande expérience, vous qui travaillez au ministère de la Justice —, combien de projets de loi adoptés au Parlement confèrent à un ministre le pouvoir absolu de disposer d'une société d'État sans qu'il y ait surveillance parlementaire?

Mme Aitken : Monsieur le président, je n'ai aucun autre projet de loi en main. De toute évidence, d'autres lois s'appliquent à la privatisation de sociétés d'État. Il faudrait les examiner pour constater les différences avec le présent projet de loi, mais je ne les ai pas ici avec moi. Mais ces lois existent, sans aucun doute.

Le sénateur Ringuette : Je comprends votre réponse, madame Aitken, parce que je n'ai pas vu, moi non plus, de tels cas depuis bien longtemps.

Je vais passer à autre chose pour ne pas qu'on m'accuse d'obstruction.

Le sénateur Neufeld : Vous ne le feriez jamais.

Le sénateur Ringuette : Certaines personnes qui prennent leur travail au sérieux sont accusées d'obstruction ici.

Je passe à la page 700 et à l'article 2140. Encore une fois, au paragraphe (2), on peut lire :

Le ministre peut prendre ou faire prendre toute mesure utile à la réalisation de celles approuvées au titre du paragraphe (1).

Le paragraphe proposé (1) stipule :

Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil...

Non pas avec l'approbation du Parlement, mais avec celle du gouverneur en conseil. Je continue :

... et conformément aux conditions que celui-ci [...]

Il ne s'agit pas du Parlement —

[...] estime indiquées :

a) faire constituer une personne morale [...]

(b) procure the formation . . . securities

Et cetera;

(c) acquire securities . . . and;

(d) acquire securities

Then it goes on and “dispose of.” That is found in proposed paragraph 2140(1)(d). It states: “sell or otherwise dispose of some or all of the securities of the entity.”

Is this, again, another clause that provides a blank slate of power with regard to AECL to the minister — that is, no oversight for Parliament?

Ms. Aitken: Mr. Chair, this clause does provide a number of different measures that could be taken. As we have said, we do not have a specific transaction worked out in detail. These are different steps that could be taken, depending on exactly what the transaction was. They would not all necessarily occur because they provide for different ways of doing something, but there are a number of different things there.

Senator Ringuette: We move on now to proposed subclause (3) of the same paragraph:

The Governor in Council may, by order, declare that any of the provisions of Part X of the *Financial Administration Act* do not apply to a corporation referred to in subsection (1)(a).

Could you explain the meaning of that? What is the intent of that?

Ms. Aitken: Yes, I could. Subclause (3) refers to a corporation referred to in paragraph 1(a). Paragraph 1(a) refers to procuring the incorporation of a corporation, securities of which would be held by, on behalf of or in trust for Her Majesty. That paragraph speaks of creating a new corporation, which would be held by the Crown. Then subclause (3) refers to the rules that would apply to that corporation. If you go back to the purpose, it has to do with AECL so if the way of doing a transaction was to procure a new corporation, then this would allow for that corporation to be exempted from the provisions of Part 10 of the FAA.

Senator Ringuette: If you move on then to clause 2141, and it refers to clause 2140, the clause that we were just discussing. It says, with regard to whatever new Crown corporation may or may not be created:

AECL, a corporation referred to in paragraph 2140(1)(a), any other entity referred to in paragraph 2140(1)(b)

That we have just been talking about.

. . . or any one of their wholly-owned subsidiaries or wholly-owned entities may, with the approval of the Governor in Council and on any terms that the Governor in Council considers appropriate,

(a) sell or otherwise dispose. . . .

(b) sell or otherwise dispose. . . .

b) faire constituer toute autre entité dont les titres [...]

Et cetera.

c) acquérir des titres [...]

d) acquérir des titres [...]

On trouve ensuite le terme « disposer ». On le trouve à l’alinéa proposé 2140 (1)d). On peut y lire : « disposer, notamment par vente, de tout ou partie de ces titres ».

S’agit-il, encore une fois, d’une disposition qui confère au ministre un pouvoir absolu concernant EACL — un pouvoir dont l’exercice peut se faire sans la surveillance du Parlement?

Mme Aitken : Monsieur le président, cette disposition prévoit un certain nombre de mesures possibles. Comme nous l’avons expliqué, nous ne décrivons pas une transaction précise en détail. Différentes mesures peuvent être prises, selon le type de transaction effectuée. Ces mesures ne seront pas nécessairement toutes prises parce qu’il s’agit ici de prévoir différentes options.

Le sénateur Ringuette : J’aimerais maintenant passer au paragraphe proposé (3) dans le même article :

Le gouverneur en conseil peut, par décret, déclarer que telle disposition de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s’applique pas à une personne morale visée à l’alinéa (1)a).

Pourriez-vous nous expliquer ce paragraphe? De quoi s’agit-il?

Mme Aitken : Oui, certainement. Le paragraphe (3) concerne la personne morale à laquelle on fait référence à l’alinéa (1)a). Cet alinéa porte sur la constitution d’une personne morale dont les titres seraient détenus par sa Sa Majesté du chef du Canada, pour son compte ou en fiducie pour elle. Il parle de la création d’une nouvelle personne morale qui serait détenue par la Couronne. Le paragraphe (3) expose ensuite les règles qui s’appliqueraient à cette personne morale. N’oublions pas qu’il s’agit d’EACL; si la transaction choisie est la constitution d’une personne morale, celle-ci pourrait être exemptée des dispositions de la partie 10 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le sénateur Ringuette : L’article 2141 fait référence à l’article 2140, dont nous venons de parler. Il précise ce qui suit en ce qui a trait à la création possible d’une société d’État :

EACL, toute personne morale visée à l’alinéa 2140(1)a), toute autre entité visée à l’alinéa 2140(1)b) [...]

Nous venons d’en parler.

[...] toute filiale à cent pour cent de l’une de celles-ci ou toute entité appartenant à cent pour cent à EACL, à la personne morale ou à l’autre entité peut prendre l’une ou l’autre des mesures suivantes avec l’approbation du gouverneur en conseil et conformément aux conditions que celui-ci estime indiquées :

a) disposer, notamment par vente...

b) disposer, notamment par vente...

(c) issue securities. . . .

(d) reorganize its capital structure. . . .

(e) acquire assets. . . .

And the list goes on. I do not understand, first, why you would again come back to AECL and talk about a potential other Crown corporation and then state that the Governor-in-Council may also sell and dispose of some or a total of that new entity. Is that how it should read?

Ms. Aitken: Clause 2141, as the question correctly points out, refers to a number of different steps and refers back to a corporation or entity. Proposed subclause 2140(1) allows the incorporation of a corporation and it also allows the formation of a different type of entity.

As I said earlier, you would not necessarily do both of those things; it depends on what structure the transaction would take. Clause 2141 allows for certain steps to be taken. If the structure was to do one of the things listed in clause 2140, then clause 2141 allows for different steps to be taken with respect to that corporation or entity.

Senator Ringuette: Yes, but on the approval from the Governor-in-Council, not on the approval of the Parliament of Canada.

Ms. Aitken: Yes. The clauses say “on the approval of the Governor in Council and on any terms that the Governor in Council considers appropriate.”

Senator Ringuette: If I move on to proposed subclause (4) of that same article, at the bottom of page 701 under “Compliance with directive”:

(4) The directors of AECL or of the corporation, or persons acting in a similar capacity with respect to the entity, must comply with a directive issued by the Governor in Council. That compliance is in the best interests of AECL, the corporation or the entity, as the case may be, to whom the directive is issued.

Can you explain to me the extent of that clause?

Ms. Aitken: As Ms. Cléroux explained, the Minister of Natural Resources is the minister responsible for AECL and holds the shares in AECL, and AECL is a Crown corporation.

Essentially, this provides that the shareholder of the Crown corporation can direct the directors to do something and the directors would comply with that. It allows the shareholder to make the decision to do something with the corporation.

Senator Ringuette: With regard to the current AECL act and the current responsibility of the board, who is responsible with respect to AECL and its enactment to dispose of? Has a directive been issued to the board of directors?

Ms. Cléroux: No such directive has been issued at this time. We are collaborating with the corporation and we are proceeding with the restructuring, but we are not at the stage where decisions have been made on the fate and the future of AECL.

c) émettre des titres...

d) restructurer son capital...

e) acquérir des actifs...

Et la liste se poursuit. Je ne comprends pas pourquoi on parle de nouveau d'EAACL et d'une autre société d'État éventuelle, et pourquoi on indique ensuite que le gouverneur en conseil peut disposer, notamment par vente, de tout ou partie de la nouvelle entité. Ai-je bien saisi?

Mme Aitken : L'article 2141, il est vrai, concerne un certain nombre de mesures relatives à une personne morale ou à une entité. Le paragraphe proposé 2140(1) prévoit la constitution d'une personne morale et d'un autre type d'entité.

Comme je l'ai dit plus tôt, ces deux mesures ne sont pas obligatoires. Tout dépend du type de transaction qui sera effectuée. L'article 2141 prévoit la prise de certaines mesures. Si on décide de procéder à l'une des mesures indiquées à l'article 2140, l'article 2141 prévoit alors différents processus en ce qui concerne la personne morale ou l'entité en question.

Le sénateur Ringuette : Oui, mais avec l'approbation du gouverneur en conseil, et non celle du Parlement du Canada.

Mme Aitken : C'est exact. Les articles disent « avec l'approbation du gouverneur en conseil et conformément aux conditions que celui-ci estime indiquées ».

Le sénateur Ringuette : Passons maintenant au paragraphe (4) du même article, dans le bas de la page 701. Sous « Observation des instructions », on peut lire ce qui suit :

(4) Les administrateurs d'EAACL ou de la personne morale et les personnes agissant en cette qualité relativement à l'entité, selon le cas, sont tenus de respecter les ordres. Ce faisant, ils agissent au mieux des intérêts d'EAACL, de la personne morale ou de l'entité.

Pouvez-vous m'expliquer la portée de ce paragraphe?

Mme Aitken : Comme Mme Cléroux l'a expliqué, le ministre des Ressources naturelles est le ministre responsable d'EAACL. Il détient les actions d'EAACL, EAACL étant une société d'État.

Cela signifie essentiellement que l'actionnaire de la société d'État peut émettre des directives que les administrateurs doivent suivre. L'actionnaire a le pouvoir de décider des mesures à prendre relativement à la personne morale.

Le sénateur Ringuette : S'agissant de la loi actuelle sur EAACL et de la responsabilité du conseil, qui est responsable d'EAACL et de la mise en œuvre de sa vente éventuelle? Est-ce que le conseil d'administration a donné une directive quelconque?

Mme Cléroux : Pour l'instant, il n'y a eu aucune directive. Nous collaborons avec l'entreprise et sommes en train de la restructurer et nous n'en sommes pas encore à l'étape de prendre des décisions sur le destin ou l'avenir d'EAACL.

The Chair: May I ask a supplementary question on that?

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: Ms. Aitken, I am having a difficult time understanding proposed subclause (4), the last sentence referred to by Senator Ringuette. The sentence reads:

That compliance is in the best interests of AECL. . . . to whom the directive is issued.

Are we statutorily saying that the compliance is in the best interests of the corporation? Is that to protect the directors when the directors have to do what they are told to do? They may feel it is not in the best interests of the corporation, but with these words, are we saying that compliance is in the best interests? Is that what we are doing here?

Ms. Aitken: I think you have basically summarized it correctly. Another way of wording it that is often seen is “compliance is deemed to be in the best interests of the corporation.” That is just —

The Chair: It is to protect the directors.

Ms. Aitken: — a point of drafting. The directors have the duty to consider the best interests of the corporation, but here the shareholder could make a decision.

The Chair: I would have felt a lot better if you said that “compliance would be deemed to be in the best interests of the corporation.”

Ms. Aitken: I understand the point about the language, but that is a matter of legislative drafting that the word “deemed” is not used when it is deemed not necessary by the drafters.

The Chair: Yes. We would not want to use “deemed” too often, would we?

Senator Ringuette: We can disguise “deemed.”

The Chair: Thank you. Maybe you can take that down to the draftspersons. It is difficult.

Senator Murray: She is a draftsperson.

The Chair: You are not a legislative draftsperson, are you?

Ms. Aitken: No, I am not.

The Chair: No, I thought not. Senator Ringuette, sorry for interrupting you; I just found that interesting.

Senator Ringuette: Yes, so did I. It continues under proposed subclause (5), the directive and the completion of any action that has been directed to the corporation.

Le président : Puis-je poser une question supplémentaire, dans cette veine?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Le président : Madame Aitken, j’ai du mal à comprendre le paragraphe (4) dont a parlé le sénateur Ringuette. Il se lit comme suit :

Ce faisant, ils agissent au mieux des intérêts d’EACL, de la personne morale ou de l’entité [...] à qui la directive est donnée

Est-ce que l’on dit, dans le projet de loi, que le respect des ordres est dans l’intérêt de l’entreprise? Est-ce une façon de protéger les administrateurs lorsqu’ils doivent faire ce qu’on leur demande de faire? Ils auront peut-être le sentiment que cela n’est pas dans l’intérêt de l’entreprise, mais compte tenu de ce libellé, ne sommes-nous pas en train de dire que respecter les ordres, c’est agir au mieux des intérêts d’EACL? Est-ce que c’est notre objectif?

Mme Aitken : Je pense que vous avez bien résumé ce passage. L’autre façon d’exprimer ce concept que l’on retrouve souvent, c’est de dire « le respect des ordres est réputé être dans l’intérêt de l’entreprise ». C’est simplement...

Le président : C’est une façon de protéger les administrateurs.

Mme Aitken : ... une question de rédaction. Il incombe aux administrateurs de prendre en compte les meilleurs intérêts de l’entreprise, mais, ici, les actionnaires pourraient avoir à prendre une décision.

Le président : J’aurais nettement préféré la phrase « la conformité serait réputée être dans l’intérêt de l’entreprise ».

Mme Aitken : Je comprends votre argument au sujet du libellé, mais c’est une question de rédaction législative et le mot « réputé » n’est pas employé lorsqu’il n’est pas jugé nécessaire par les rédacteurs.

Le président : Oui. On ne voudrait pas utiliser « réputé » trop souvent, n’est-ce pas?

Le sénateur Ringuette : Le mot « réputé » peut dissimuler des choses.

Le président : Merci. Peut-être que vous pouvez en parler aux rédacteurs. C’est difficile.

Le sénateur Murray : Mais elle est rédactrice.

Le président : Vous n’êtes pas rédactrice des textes législatifs, si?

Mme Aitken : Non.

Le président : Non, c’est ce que je pensais. Sénateur Ringuette, excusez-moi de vous avoir interrompue, mais cet élément a attiré mon attention.

Le sénateur Ringuette : Oui, à moi aussi. On continue au paragraphe (5). On parle d’exécution des ordres et de prise de toute mesure connexe à l’endroit de l’entreprise.

I move on to clause 2142 now:

The Statutory Instruments Act does not apply to a directive.

Ms. Aitken: The Statutory Instruments Act is the act that applies to orders, regulations and so on. This provision says that it does not apply to a directive. One of the effects of that is that it would have to do with the publication of the directive, and there is another provision of the bill that addresses publication of a directive.

Senator Ringuette: Does this article say that anything with regard to a directive can be kept secret and not public?

Ms. Aitken: No. Clause 2143 provides that the minister is to cause a copy of the directive to be laid before each house of Parliament and then provides for the provisions of that.

Senator Ringuette: Yes, 15 days after sitting. That is, on average, what we would see.

Senator Hervieux-Payette: May I ask a supplementary on that? To clarify, normally you have the bill, then the regulations and then the directive. The directive cannot come from the sky; it must apply to it. It is usually more specific about what the regulation authorizes the minister to do.

The regulations are subject to the scrutiny of regulations. That is what we do here on the Hill. That means we would get the regulations and see if they are in compliance with the law, and the directive comes after that. Of course, this is not reviewed by any parliamentarians.

I wanted to complete my colleague's idea. I see that in the insurance act, for instance, the directives are much larger than the regulations, but they must not extend the regulations. The regulations have to conform with the law, and they provide the framework to operate within the law; the directives are more specific, ensuring that you provide more detailed instructions to the entity. That is what I see in directives, at least when we refer to the insurance act. There are directives in that act, and they are extensive. Sometimes, they tend to go a bit further than the law in the regulations. They could be contested. The government issues many directives in many sectors, but they should be in compliance with the bill.

The Chair: Ms. Aitken, do you wish to reply to that?

Ms. Aitken: I am not quite sure if there is a question to reply to, and I am not familiar with the insurance act. However, in terms of a shareholder, the Crown giving a directive to a Crown corporation, there are certainly other statutes where that is done, for instance, the Financial Administration Act and other places.

Je passe maintenant à l'article 2142 :

La Loi sur les textes réglementaires ne s'applique pas aux ordres.

Mme Aitken : La Loi sur les textes réglementaires est la loi qui s'applique aux ordonnances, aux règlements, et cetera. Nous disons, dans cette disposition, que la loi ne s'applique pas aux ordres. Une des conséquences de cet article concerne la publication de l'ordre, et il y a une autre disposition dans le projet de loi qui traite précisément de la publication d'un ordre.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que cet article sous-entend que tout ce qui touche un ordre pourrait être tenu secret et ne pas être rendu public?

Mme Aitken : Non. L'article 2143 stipule que le ministre doit faire déposer le texte des ordres devant chaque Chambre du Parlement et précise dans quelle circonstance.

Le sénateur Ringuette : Oui, on parle des 15 premiers jours de séance. En général, ce que nous verrions.

Le sénateur Hervieux-Payette : Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet? À titre de précision, généralement on rédige le projet de loi, puis viennent les règlements et ensuite les ordres. Les ordres ne peuvent pas sortir de nulle part; ils doivent s'appliquer à quelque chose. Ils précisent généralement ce que le ministre est autorisé à faire par voie de règlement.

Les règlements sont assujettis à l'examen de la réglementation. C'est ce que nous faisons sur la Colline. Cela veut dire que nous recevrons les règlements et que nous nous assurons qu'ils sont conformes à la loi. Viennent ensuite les directives. Bien entendu, on ne choisit pas n'importe quel parlementaire pour examiner ces règlements.

J'aimerais compléter l'idée de ma collègue. Je peux voir que, dans la loi sur les assurances, par exemple, les directives sont beaucoup plus vastes que les règlements, mais ne doivent pas pour autant dépasser le cadre des règlements. Les règlements doivent être conformes à la loi. Ils fournissent le cadre dans lequel on peut fonctionner tout en respectant la loi. Les directives sont plus précises et veillent à ce qu'on fournisse des instructions plus détaillées à l'entité. C'est ce que je comprends des directives, à tout le moins en ce qui concerne la loi sur les assurances. Il y a des directives dans la loi, et elles sont exhaustives. Elles dépassent parfois un peu le cadre de la loi et des règlements. Cela pourrait être contesté. Le gouvernement émet bon nombre de directives dans de nombreux secteurs, mais elles doivent être conformes au projet de loi.

Le président : Madame Aitken, souhaitez-vous répondre à cette question?

Mme Aitken : Je ne suis pas convaincue que l'on ait posé une question. De plus, je ne connais pas bien la loi sur les assurances. En revanche, en ce qui concerne le fait qu'un actionnaire, soit la Couronne, donne une directive à une société d'État, eh bien, sachez que cela se passe dans d'autres lois, notamment la Loi sur la gestion des finances publiques.

Ms. Cléroux: There is no regulation associated with that act. When you are issuing a directive to a Crown corporation, there is no regulation that is lined up. It is not another step in providing instruction; it is a direct way to provide instruction to a Crown corporation.

The Chair: We are starting to see more and more of this process of directives and that it is not to be considered a statutory instrument. Just so that Parliament can stay involved, we will file it afterwards, unless it would be detrimental to the interests of the corporation. That is what this directive and this section says. It is interesting that this is a directive of the Governor-in-Council on the advice of the minister, which is different from what we saw previously, where they were directives of the minister. This is different from that. It is important to read all the sections to understand that.

Ms. Aitken: I do not think I could give you the section number right now, but I think there are other examples where it is a Governor-in-Council.

Senator Gerstein: Ms. Aitken, do you think the way this is worded is unusual or this is the first time the wording is being used?

Ms. Aitken: Mr. Chair, that is what I was trying to say, that there are other examples, and the Financial Administration Act provides for directives to Crown corporations, so that is part of the governance of Crown corporations in other statutes.

Senator Gerstein: My point being that I agree with you. I do not think this is the first time. I am looking at the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act of 1988, and as I look through it, the wording is almost identical in 1988 to this bill today, so I want to confirm that I totally agree with you.

Senator Ringuette: Part 18, clause 2146 reads:

On the requisition of the Minister and with the concurrence of the Minister of Finance, there may be paid out of the Consolidated Revenue Fund any amount that is required to carry out a measure referred to in sections 2139 to 2141.

Would that include paying an entity to take over AECL in portion or in part?

Ms. Aitken: Mr. Chair, it says any amount that is required, and I really do not have any further information about what those amounts might be. I could not really answer that.

Senator Ringuette: That is a blank cheque agreed upon by the Minister of Natural Resources and the Minister of Finance to take from the Consolidated Revenue Fund any amount of money that is necessary for them to achieve their purpose. The options

Mme Cléroux : Il n'y a pas de règlement associé à cette loi. Lorsqu'on donne des directives à une société d'État, cela ne se rapporte pas à un règlement. Il ne s'agit pas d'une autre mesure qui permettrait de fournir des directives. Il s'agit d'une manière directe de fournir des directives à une société d'État.

Le président : Vous pouvez voir que l'on a de plus en plus recours à ce processus d'utilisation de directives et l'on ne considère pas qu'il s'agit d'un texte réglementaire. Pour que le Parlement puisse en rester saisi, nous le déposerons plus tard, à moins que cela ne nuise aux intérêts de la société. C'est ce qu'indiquent cette partie et cette directive. Il est intéressant de voir qu'il s'agit d'une directive du gouverneur en conseil prodiguée suite au conseil du ministre. Cela diffère de ce que nous avons vu auparavant, lorsqu'il s'agissait de directives émanant du ministre. C'est différent. Il est important de lire tous les articles pour le comprendre.

Mme Aitken : Je ne pense pas que je serais en mesure de vous fournir le numéro de l'article à l'heure actuelle. Mais je crois qu'il y a d'autres exemples où c'est le gouverneur en conseil qui donne la directive.

Le sénateur Gerstein : Madame Aitken, trouvez-vous ce libellé inhabituel? S'agit-il de la première fois qu'on utilise un tel libellé?

Mme Aitken : Monsieur le président, ce que je voulais dire, c'est qu'on pouvait trouver d'autres exemples où l'on donne des directives aux sociétés d'État, comme, par exemple, la Loi sur la gestion des finances publiques. Cela fait donc partie de la gouvernance des sociétés d'État dans d'autres lois.

Le sénateur Gerstein : Je suis d'accord avec vous. Je ne crois pas que cela soit la première fois qu'on y ait recours. Je regarde la Loi sur la réorganisation et l'aliénation d'Eldorado Nuclear Limitée, de 1988, et je trouve que le libellé est presque identique en 1998 à celui du projet de loi actuel. Donc je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le sénateur Ringuette : À la partie 18, l'article 2146 se lit comme suit :

À la demande du ministre et avec l'agrément du ministre des Finances, peuvent être prélevées sur le Trésor les sommes nécessaires à l'exécution de toute mesure visée aux articles 2139 à 2141.

Est-ce que cela inclurait le fait de payer une entité afin qu'elle rachète une partie ou la totalité d'EAEL?

Mme Aitken : Monsieur le président, on parle précisément des sommes nécessaires, et je n'ai pas d'autre information là-dessus à l'heure actuelle. Je ne peux pas vraiment répondre à votre question.

Le sénateur Ringuette : Il s'agit en fait d'un chèque en blanc qui est convenu par le ministre des Ressources naturelles et le ministre des Finances pour qu'ils puissent prélever sur le Trésor les sommes nécessaires pour atteindre leur objectif. Les options sont illimitées.

are unlimited, and it could include money to pay an entity to acquire AECL, the funding to purchase AECL. It could include that.

The Chair: That is another question.

Senator Ringuette: It could include. It is so wide.

The Chair: We take your point. It is very wide.

Senator Ringuette: It is so wide, the disposition of funds from the Canadian taxpayers; this would provide a blank cheque.

The Chair: Ms. Aitken might not call it a blank cheque, but she agrees it is quite wide to cover all potential situations envisaged and not envisaged. Do you have another question, Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Yes. Are clauses 2137 to 2146 subject to the foreign investment act?

Ms. Aitken: Mr. Chair, I think the reference is to the Investment Canada Act, and that act contains an exemption for the sale of a Crown corporation, so the sale of a Crown corporation is not subject to the Investment Canada Act by the terms of the existing Investment Canada Act.

The Chair: Where is that reference to the Investment Canada Act? Can you help us with that?

Ms. Aitken: The question was: Are these provisions in this bill subject to the foreign investment act, which I take to mean the Investment Canada Act.

The Chair: Okay. It is not referred to here but it is not excluded here; therefore, you say it applies. The Investment Canada Act, as it is worded, says that Crown corporations are not subject to review. Is that what you have told us?

Ms. Aitken: That is right.

Senator Ringuette: The sale in part or in whole of AECL, even to a foreign entity, is possible; we do not know. I think the call to tender is closing on June 30; am I right, Ms. Cléroux?

Ms. Cléroux: We have a process. There is a milestone at the end of June. It will not be completed by the end of June.

The Chair: It will not.

Ms. Cléroux: It will not.

Senator Ringuette: Exactly. Thank you, Mr. chair.

Senator Murray: Mr. Chair, unaccustomed as I am to entering a defence of the government, which this is really not because I do disapprove of the process, still, I think the clearest explanation they can give, if they would give it, is that AECL was created in the first

Cela pourrait inclure des fonds pour payer une entité pour qu'elle achète EACL; on pourrait donc lui fournir le financement pour faire cet achat. Cela pourrait inclure cette possibilité.

Le président : Il s'agit d'une autre question.

Le sénateur Ringuette : Cela pourrait l'inclure. C'est tellement large.

Le président : Nous avons pris bonne note de ce que vous avez soulevé. C'est très large.

Le sénateur Ringuette : C'est tellement large que l'on peut utiliser les fonds qui sont payés par les contribuables. On est en train de fournir un chèque en blanc.

Le président : Mme Aitken n'appellerait peut-être pas cela un chèque en blanc, mais elle est bien d'accord pour dire que c'est assez large pour couvrir toutes les situations éventuelles, qu'elles aient été envisagées ou non. Avez-vous une autre question, sénateur Ringuette?

Le sénateur Ringuette : Oui. Est-ce que les articles 2137 à 2146 sont assujettis à la Loi sur les investissements étrangers?

Mme Aitken : Monsieur le président, je pense qu'on fait référence à la Loi sur Investissement Canada. Cette loi contient une exemption pour la vente d'une société d'État. Ainsi, la vente d'une société d'État n'est pas assujettie à la Loi sur Investissement Canada en vertu des dispositions de cette même loi.

Le président : Où fait-on référence à la Loi sur Investissement Canada? Pouvez-vous nous fournir un éclaircissement?

Mme Aitken : La question était la suivante : est-ce que les dispositions de ce projet de loi sont assujetties à la Loi sur les investissements étrangers, et j'imagine que l'on parlait en fait de la Loi sur Investissement Canada.

Le président : Très bien. On n'en parle pas précisément ici, mais on ne l'exclut pas non plus. Donc, vous dites que cela s'applique. Ainsi, dans le libellé de la Loi sur Investissement Canada, on indique que les sociétés d'État ne sont pas assujetties à un examen. Est-ce ce que vous nous avez dit?

Mme Aitken : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : La vente de tout ou partie d'EACL, même à une entité étrangère, est possible. Nous ne le savons pas. Je pense que l'appel d'offres prend fin le 30 juin. Est-ce exact, madame Cléroux?

Mme Cléroux : Nous avons un processus. Une étape importante sera accomplie à la fin de juin. Cela ne sera pas terminé avant la fin de juin.

Le président : Ce ne le sera pas.

Mme Cléroux : Non.

Le sénateur Ringuette : C'est exact. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, je suis peu habitué de défendre le gouvernement, et je ne le fais pas, car je n'approuve pas ce processus. En revanche, je pense que l'explication la plus claire serait que, s'ils sont d'accord, EACL a été créée au départ par

place by order-in-council, and they are seeking to restructure or potentially dissolve it in the same way. It was the Atomic Energy Control Act of 1946, I think, that provided the authority to the Governor-in-Council to do what they did in creating AECL. There is a certain horrible logic to what they are doing. They are trying to get rid of it in the same way they created it.

Ms. Cléroux: the process of receiving submissions will not, you say, be completed by June 30. Do I understand you correctly?

Ms. Cléroux: This is correct.

Senator Murray: Since December 2009, how many proposals have you received?

Ms. Cléroux: This is not public information. This is a commercial entity that we are looking to be able to have potential investors. We are not in a position to be able to divulge that information.

Senator Murray: Even to say how many submissions?

Ms. Cléroux: I cannot discuss any of the specifics of the current process. This is a confidential process until it is completed.

The Chair: Please maintain any confidentiality obligations that you must. We are not here to cause you to breach any obligations.

Senator Murray: The answer is on the record and we will think about it more, perhaps. If it will not be completed by June 30, are you extending the process? Is there another deadline that you are fixing?

Ms. Cléroux: The government has publicly stated that we are aiming to complete the process by the end of this calendar year.

Senator Murray: So the new deadline is December 31, 2010?

Ms. Cléroux: It is not a new deadline. There was never any deadline that was specified at the end of June 2010.

Senator Murray: What was of the end of June then, if not a deadline?

Ms. Cléroux: It is simply a milestone in the process. It is not a deadline.

Senator Ringuette: No, but it is the completion of the tender process. June 30 is the completion of the invitation to tender that was issued in December.

Ms. Cléroux: I regret to say that it is not the completion of that. It is simply a milestone in a process that we take —

Senator Ringuette: We understand that —

The Chair: Senator Ringuette, let her finish her answer, please.

Senator Ringuette: I am sorry.

un décret et ils essaient d'utiliser le même mécanisme pour procéder à une restructuration ou encore dissoudre l'organisation. C'était la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique de 1946, si ma mémoire est bonne, qui a fourni l'autorité au gouverneur en conseil de faire ce qu'ils ont fait en créant EACL. Si vous me le permettez, ce qu'ils font est, en quelque sorte, horriblement logique. Ils essaient de s'en débarrasser de la même façon qu'ils l'ont créée.

Madame Cléroux, vous avez indiqué que le processus de réception de soumissions sera terminé d'ici le 30 juin. Ai-je bien compris?

Mme Cléroux : C'est exact.

Le sénateur Murray : Combien de propositions avez-vous reçues depuis décembre 2009?

Mme Cléroux : Ces renseignements ne sont pas publics. Il s'agit d'une entité commerciale qui pourrait avoir des investisseurs potentiels. Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir divulguer ces renseignements.

Le sénateur Murray : Même pour indiquer le nombre d'offres?

Mme Cléroux : Je ne peux parler d'aucun détail concernant le processus actuel. Il s'agit d'un processus confidentiel, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Le président : Veuillez respecter toutes vos obligations de confidentialité. Nous ne sommes pas ici pour vous faire rompre vos obligations.

Le sénateur Murray : La réponse est au compte rendu, et il se peut que nous y pensions davantage. Si cela ne peut pas être terminé avant le 30 juin, allez-vous prolonger le processus? Avez-vous établi une autre date d'échéance?

Mme Cléroux : Le gouvernement a dit publiquement que nous visons la fin de l'année civile pour terminer le processus.

Le sénateur Murray : La nouvelle date d'échéance est donc le 31 décembre 2010?

Mme Cléroux : Ce n'est pas une nouvelle date d'échéance. La date d'échéance n'a jamais été établie à la fin de juin 2010.

Le sénateur Murray : Qu'est-ce qui devait se produire à la fin de juin, alors, si ce n'était pas une date d'échéance?

Mme Cléroux : Ce n'est qu'une étape du processus. Pas une date d'échéance.

Le sénateur Ringuette : Non, mais c'est la fin du processus d'appel d'offres. Le 30 juin, c'est la date d'achèvement des appels d'offres qui ont été lancés en décembre.

Mme Cléroux : Je regrette d'avoir à vous dire que ce n'est pas l'achèvement de ce processus. Il ne s'agit que d'une étape dans un processus que nous réalisons...

Le sénateur Ringuette : Nous croyons comprendre que...

Le président : Sénateur Ringuette, veuillez la laisser répondre, s'il vous plaît.

Le sénateur Ringuette : Excusez-moi.

Ms. Cléroux: It is not the completion of the step that you are mentioning. The June 30 deadline is simply a milestone in the process.

Senator Ringuette: Could you tell us what milestone it is considered as?

Ms. Cléroux: As I have indicated, the transaction process is confidential. I cannot get into the specifics.

Senator Murray: Let us get the minister in here. Perhaps we can move on.

Senator Callbeck: You said that, in May 2009, the government announced the restructuring of AECL. Was there a study done before that to recommend it, and if so, is that study public? Can we get a copy of it?

Ms. Cléroux: There was a study done, and there was, in May 2009, a summary of the study published. That summary is available on the website of Natural Resources Canada, and if needed we can provide the web link to the clerk so that you will have access to that report.

The Chair: We will ask the clerk to get those documents for us and circulate them to everyone. I assume they are in both official languages so we will not need to have them translated?

Ms. Cléroux: They are.

The Chair: Senator Gerstein referred to legislation for the divestiture of Eldorado Nuclear. If you could give us that, it would be helpful.

Senator Callbeck: In 2005, there was a contract between MDS Nordion and AECL whereby AECL took over ownership of the isotope facility. AECL committed to supply the company with isotopes for 40 years. I understand that they are currently suing the Government of Canada for \$1.6 billion.

What is the status of that lawsuit?

Ms. Cléroux: As there is litigation before the court, we cannot discuss the details of it.

Senator Callbeck: Are there any other lawsuits currently ongoing?

The Chair: Do you mean involving AECL?

Senator Callbeck: Yes, with regard to isotopes.

Ms. Cléroux: None of us are sure whether there are currently other lawsuits involving AECL and the isotope file.

Senator Callbeck: Will you provide that information to the clerk, please?

Ms. Cléroux: Certainly.

Senator Callbeck: In Supplementary Estimates (C) for the fiscal year 2008-09, AECL asked for an additional \$410 million to support the CANDU refurbishment project.

Mme Cléroux : Ce n'est pas la fin de l'étape dont vous avez parlé. La date d'échéance du 30 juin est simplement une étape du processus.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous nous dire de quelle étape il s'agit?

Mme Cléroux : Comme je l'ai dit, le processus est confidentiel. Je ne peux pas entrer dans les détails.

Le sénateur Murray : Convoquons le ministre. Peut-être pouvons-nous passer à autre chose.

Le sénateur Callbeck : Vous avez dit qu'en mai 2009, le gouvernement a annoncé la restructuration d'EACL. Une étude a-t-elle été réalisée avant la recommandation et, le cas échéant, cette étude est-elle publique? Pouvons-nous en obtenir une copie?

Mme Cléroux : Une étude a été réalisée et, en mai 2009, un sommaire en a été publié. Ce sommaire est disponible sur le site web de Ressources naturelles Canada et, au besoin, nous pouvons envoyer l'hyperlien au greffier afin que vous puissiez avoir accès au rapport.

Le président : Nous demanderons au greffier d'obtenir ces documents pour nous et d'en envoyer copie à tous les membres du comité. Je présume que ces documents sont dans les deux langues officielles, de sorte que nous n'aurons pas à les faire traduire?

Mme Cléroux : Oui.

Le président : Le sénateur Gerstein a fait référence à une loi concernant le démantèlement d'Eldorado Nuclear. Si vous pouviez nous en donner copie, ce serait utile.

Le sénateur Callbeck : En 2005, un contrat entre MDS Nordion et EACL précisait qu'EACL devenait propriétaire de la fabrique d'isotopes. EACL s'est engagée à fournir des isotopes à l'entreprise pendant 40 ans. Je crois comprendre que l'entreprise poursuit actuellement le gouvernement du Canada pour 1,6 milliard de dollars.

Où en est cette poursuite?

Mme Cléroux : Étant donné qu'il y a un litige devant le tribunal, nous ne pouvons parler des détails.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il d'autres poursuites en cours actuellement?

Le président : Voulez-vous parler de poursuites incluant EACL?

Le sénateur Callbeck : Oui, en ce qui concerne les isotopes.

Mme Cléroux : Nous ne sommes pas certains s'il y a actuellement d'autres poursuites concernant EACL et le dossier des isotopes.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous donner cette information au greffier, s'il vous plaît?

Mme Cléroux : Absolument.

Le sénateur Callbeck : Dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) de l'exercice financier 2008-2009, EACL a demandé un montant supplémentaire de 410 millions de dollars pour appuyer le projet de remise en état du réacteur CANDU.

How much money has been spent in total on these refurbishment projects?

Ms. Cléroux: Unfortunately, I do not have those numbers with me. They are available and we can provide them. Four refurbishment projects are currently ongoing, so the costs are not final.

Senator Hervieux-Payette: Can we have details on what is being done right now?

Ms. Cléroux: Would you like me to explain the four ongoing projects?

Senator Callbeck: Yes.

Ms. Cléroux: The Bruce Power refurbishment project in Ontario is about three-quarters of the way completed. There are still a few months to go in the refurbishment of the nuclear reactor at the Bruce Power station.

The refurbishment of Point Lepreau in New Brunswick has encountered technical and engineering challenges. The final solution has not been identified, although they are diligently working at it. New Brunswick Power, the province and Canada are working together to learn all the implications and impacts of that refurbishment project.

Wolsong in South Korea, which is similar to the New Brunswick Point Lepreau facility, is being refurbished. This job benefited from the lessons learned at Point Lepreau because it started a bit after the New Brunswick project. However, it has now caught up and the problems that were faced at Point Lepreau are being faced at Wolsong. The degree of advancement was different so they can address the technical solutions differently.

Gentilly-2 in Quebec is at the engineering phase. The outage has not started, meaning the shutdown of the reactor plant so that they can work in an environment that is not live. The other three sites are in an outage situation, meaning that they are not producing electricity.

Senator Hervieux-Payette: The only reactor that is actually owned by AECL is Bruce Power. Are Point Lepreau, Gentilly-2 and Wolsong the property of AECL, or are you simply refurbishing them in order that they can operate properly?

Ms. Cléroux: For clarification, Atomic Energy of Canada Limited owns only one nuclear reactor, and that is the research reactor that we commonly refer to as the NRU, the one that is producing isotopes and other research material for different purposes. All other reactors that I have referred to are owned by the utilities. Bruce Power owns the Bruce Power plant and the Point Lepreau reactor is owned by New Brunswick Power. We can provide the name of the Korean utility that owns Wolsong. Gentilly-2 is owned by Hydro-Québec.

Senator Hervieux-Payette: They all pay for the refurbishment?

Quel est le montant total d'argent dépensé dans le cadre de ces projets de remise à neuf?

Mme Cléroux : Malheureusement, je n'ai pas ces chiffres avec moi. Ils sont disponibles et nous pouvons vous les fournir. Quatre projets de remise à neuf sont en cours actuellement, de sorte que les coûts ne sont pas finaux.

Le sénateur Hervieux-Payette : Pouvons-nous savoir en détail ce qui est fait actuellement?

Mme Cléroux : Voulez-vous que j'explique les quatre projets en cours?

Le sénateur Callbeck : Oui.

Mme Cléroux : Le projet de remise à neuf de Bruce Power en Ontario est terminé à 75 p. 100 environ. Il reste quelques mois avant de terminer la remise à neuf du réacteur nucléaire de la station de Bruce Power.

La remise à niveau de Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick, a été ralentie par des problèmes techniques et d'ingénierie. La solution finale n'a pas été déterminée, bien qu'on y travaille avec assiduité. Énergie Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial et le gouvernement du Canada travaillent ensemble pour comprendre toutes les incidences et tous les effets de ce projet de remise à neuf.

Le réacteur Wolsong, en Corée du Sud, qui est semblable aux installations de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, est remis à neuf. Ce travail a tiré parti des leçons apprises à Pointe Lepreau parce qu'il a commencé un peu après le projet du Nouveau-Brunswick. Toutefois, il est maintenant à la même étape et les problèmes qui sont survenus à Pointe Lepreau surviennent aussi à Wolsong. Le niveau d'avancement était différent, de sorte que les solutions techniques sont différentes.

Au Québec, Gentilly-2 en est à la phase d'ingénierie. L'arrêt n'a pas commencé, de sorte qu'ils peuvent travailler dans un environnement qui n'est pas sous tension, en parlant de l'arrêt du réacteur. Les trois autres sites sont en arrêt, ce qui signifie qu'ils ne produisent pas d'électricité.

Le sénateur Hervieux-Payette : Le seul réacteur dont EACL est propriétaire est en fait Bruce Power. Les réacteurs de Point Lepreau, Gentilly-2 et Wolsong sont une propriété d'EACL, ou procédez-vous simplement à une remise à niveau afin qu'ils puissent fonctionner de façon adéquate?

Mme Cléroux : À titre de précision, Énergie atomique du Canada limitée n'est propriétaire que d'un seul réacteur nucléaire, c'est-à-dire le réacteur de recherche que l'on connaît sous le nom NRU, celui qui produit des isotopes et d'autres matériels de recherche dans des buts différents. Tous les autres réacteurs dont j'ai parlé sont propriété des services publics. Bruce Power est propriétaire de l'usine de Bruce Power et le réacteur de Pointe Lepreau est propriété d'Énergie Nouveau-Brunswick. Nous pouvons vous fournir le nom du service public coréen qui est propriétaire de Wolsong. Hydro-Québec est propriétaire de Gentilly-2.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ils paient pour toutes ces remises à niveau?

Ms. Cléroux: Yes, they pay for the refurbishment. Contracts have been signed with AECL, and the type of work done by AECL varies depending on the contract. Commercial deals have been made.

Senator Callbeck: You will provide us with the total figure and a breakdown of what has been spent on each project?

Ms. Cléroux: We will provide you with the numbers that are in the public domain for the share that has been provided by the Government of Canada to AECL. Some of the funds for the refurbishment projects have been provided by the utilities based on the contracts that were signed.

Senator Callbeck: You mentioned Quebec. I did not think a decision had been made on that. I thought they were still studying it.

Senator Hervieux-Payette: It is done.

Senator Callbeck: They made a decision?

Senator Hervieux-Payette: Yes.

Senator Callbeck: That is not what the website says.

Senator Hervieux-Payette: I have the information from Hydro-Québec.

The Chair: We will take the evidence from the witnesses we have. If we wish to lead to other evidence, we will get that later.

Senator Callbeck: Is it correct that Korea was able to create a functioning reactor using the Maple design?

Ms. Cléroux: Are you talking about the production of isotopes? If I am not mistaken, the reactor to which you are referring is three times bigger than the version that was experimented with in Canada.

Senator Callbeck: Is size the only difference?

Ms. Cléroux: I would compare it to the Olympic Stadium. A mock-up of it was done in France and there were no problems. When the design was multiplied to a bigger size, it created all the issues that we have heard about repeatedly with the stadium in Montreal. It appears that the situation with the Maple could have the same implications, because this time the size was reduced.

The Maple reactor in Korea is much bigger, if I remember correctly. We could verify that. I believe that it is about three times the size of the reactors that were tested by AECL for the production of isotopes.

Senator Callbeck: What impact are all these delays and extra costs having on CANDU owners who were thinking of refurbishing? With costs and delays what they are, are they looking for other alternatives?

Ms. Cléroux: Across the world, we are in the first year of refurbishment projects. All refurbishment projects had struggles at their first inception. These are very delicate projects because

Mme Cléroux : Oui, ils paient pour la remise à niveau. Les contrats ont été signés avec EACL, et le type de travail réalisé par EACL varie selon le contrat. Des ententes commerciales ont été conclues.

Le sénateur Callbeck : Pouvez-vous nous donner le chiffre total et une ventilation des montants dépensés dans le cadre de chaque projet?

Mme Cléroux : Nous allons vous donner les chiffres qui sont publics au sujet de la partie fournie par le gouvernement du Canada à EACL. Certains des fonds, dans le cadre des projets de remise à niveau, ont été fournis par les services publics, en fonction des contrats signés.

Le sénateur Callbeck : Vous avez parlé du Québec. Je pensais qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet. Je pense que la proposition était toujours à l'étude.

Le sénateur Hervieux-Payette : C'est fait.

Le sénateur Callbeck : Une décision a été prise?

Le sénateur Hervieux-Payette : Oui.

Le sénateur Callbeck : Ce n'est pas ce que dit le site web.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je tiens cette information d'Hydro-Québec.

Le président : Nous allons accepter le témoignage que nous avons entendu. Si nous voulons passer à d'autres témoignages, on y reviendra plus tard.

Le sénateur Callbeck : Est-il exact que la Corée a été en mesure de créer un réacteur fonctionnel au moyen du modèle Maple?

Mme Cléroux : Parlez-vous de la production d'isotopes? Si ma mémoire est bonne, vous parlez d'un réacteur qui est trois fois plus grand que celui expérimenté au Canada.

Le sénateur Callbeck : Est-ce que la taille est l'unique différence entre ces réacteurs?

Mme Cléroux : Je comparais cela au Stade olympique. Une maquette avait été effectuée en France et ne causait aucun problème. Quand la conception a été élargie, cela a créé tous les problèmes dont nous avons entendu parler à maintes reprises à propos du Stade de Montréal. Il semble que la situation concernant le réacteur Maple pourrait avoir les mêmes incidences, parce que, dans ce cas-ci, on a réduit la taille.

Si ma mémoire est bonne, le réacteur Maple en Corée est beaucoup plus grand. On pourrait vérifier ce fait. Je pense qu'il est trois fois plus grand que les réacteurs testés par EACL pour la production d'isotopes.

Le sénateur Callbeck : Quelle incidence est-ce que tous ces retards et frais additionnels ont eu sur les propriétaires de CANDU, qui songeaient à faire une remise à niveau? Est-ce que les coûts et les retards leur font songer à d'autres solutions de rechange?

Mme Cléroux : Partout dans le monde, on en est à la première année des projets de remise à niveau. Tous les projets de remise à niveau ont eu des difficultés dès leur inception. Il s'agit de projets

components have to be changed in a radioactive environment, which is not the same thing as building new, and certainly not comparable to refurbishment of any other type of infrastructure.

These projects are very tricky. Everywhere in the world when a first-of-a-kind project has been done, there have been all kinds of technical, engineering and financial challenges, as there are in this case.

The Bruce Power Plant is not the same design; it is a less-evolved design than Point Lepreau. Point Lepreau is a younger design, which is the same in Wolsong and Gentilly-2. I am an engineer by trade, and it is typical in first-of-a-kind projects that the learning curve currently associated with the refurbishments of Point Lepreau, as well as Wolsong, will serve the Gentilly-2 and any other CANDU 6 reactor refurbishments that will happen across the world.

Senator Callbeck: Atomic Energy of Canada Limited appeared here a while ago and they indicated they were hoping to recover all these additional costs from future refurbishment projects. Is that still the intent?

Ms. Cléroux: When you are doing first-of-a-kind projects, you learn many elements, such as how best to evaluate the costs of the project, how best to contract those future refurbishment projects, as well as how to undertake the work on the engineering and technical parts, the way you train your staff and undergo the stages of the different phases. Those learning curves will be put to service for the next contracts that will be signed for refurbishment.

As we go through the transaction, the know-how that has been acquired is being considered by the potential investors as being something that will be useful in any future venture of refurbishment projects across the world.

Senator Callbeck: Is it still the intent to recover all these costs?

Ms. Cléroux: The recovery of costs is made by the fact that you will be submitting proposals to the other owners of CANDU reactors that will be more realistic. They will be informed by the learning from the first-of-the-kind that have been done. Normally, is it really fully recuperating the costs? This is something that only the future will be able to tell. However, the next time contracts will be signed, they will be informed by the learning from those three very live projects as well as the fourth that is not as advanced, which is the one with Hydro-Québec.

The Chair: Senator Finley has a supplementary.

Senator Finley: In terms of cost recovery and other elements, could you tell me, if you know, roughly how many taxpayer dollars have gone into AECL in the last decade in any form, be it operating budgets, equity loans, grants, marketing loans, et cetera?

très délicats, car les composantes doivent être changées dans un environnement radioactif. Ce n'est pas pareil que de créer quelque chose de nouveau, et cela ne peut se comparer aux remises à niveau des autres genres d'infrastructures.

Ces projets sont très délicats. Partout dans le monde, lorsqu'il s'agissait d'un projet unique, cela a posé des défis techniques, financiers et d'ingénierie, tout comme on le peut voir dans ce cas-ci.

La conception de la centrale de Bruce n'est pas la même. Il s'agit d'une conception moins évoluée que celle de Pointe Lepreau. À Pointe Lepreau, la conception est plus récente et ressemble à celle de Wolsong et de Gentilly-2. Je suis ingénieur. On peut donc voir qu'il est typique que dans des projets uniques de ce genre, la courbe d'apprentissage associée aux remises à niveau de Point Lepreau et de Wolsong sera utile pour les remises à niveau ultérieures de Gentilly-2 et d'autres réacteurs CANDU 6 ailleurs dans le monde.

Le sénateur Callbeck : Des représentants d'EACL ont comparu devant le comité il y a quelque temps et ont indiqué qu'ils espéraient récupérer tous ces coûts supplémentaires dans des projets de remise à niveau à l'avenir. Est-ce encore leur intention?

Mme Cléroux : Lorsqu'on procède à des projets nouveaux, on apprend beaucoup de choses. On apprend notamment comment mieux évaluer le coût du projet, comment mieux établir les contrats des futures remises à niveau, comment effectuer le travail d'ingénierie et répondre aux problèmes techniques, et comment former le personnel pour chaque étape des remises à niveau. Ces courbes d'apprentissage seront utilisées au cours des nouveaux contrats de remise à niveau.

Au fur et à mesure que nous accomplissons ce travail, les connaissances que nous avons acquises seront pesées par les investisseurs potentiels et perçues comme quelque chose qui pourrait être utile dans des projets communs de remise à niveau à l'échelle internationale.

Le sénateur Callbeck : A-t-on encore l'intention de récupérer tous ces coûts?

Mme Cléroux : La récupération des coûts provient du fait que les propositions effectuées auprès des autres propriétaires de réacteurs CANDU seront plus réalistes. Les décisions seront éclairées par l'apprentissage que l'on a tiré de cette expérience première. S'agit-il véritablement d'une pleine récupération des coûts? Seul l'avenir nous le dira. En revanche, la prochaine fois que des contrats seront signés, ils le seront en ayant tiré des leçons de ces trois projets en cours et du quatrième qui n'est pas aussi avancé que les autres, et qui a été conclu avec Hydro-Québec.

Le président : Le sénateur Finley aimerait poser une question supplémentaire.

Le sénateur Finley : En ce qui concerne la récupération des coûts, pouvez-vous me dire combien d'argent les contribuables ont versé à EACL au cours de la dernière décennie, qu'il s'agisse de fonds destinés aux budgets de fonctionnement, aux prêts participatifs, aux subventions, ou encore de prêts de commercialisation?

Ms. Cléroux: I do not have those numbers but we can provide you with them. I did not bring the financial side of the AECL with me.

Senator Finley: It is obviously a critical component to this. Your organization must have some idea what the likely draw on taxpayers' dollars would be in the next decade.

Ms. Cléroux: It all depends on the type of business AECL would be doing and what will be under the responsibility of the Government of Canada. Right now, it would be a very speculative answer.

Senator Finley: It might be a speculative answer but right now most of the questions around the disposition of AECL are very speculative, as well. There is no hard and fast plan, am I right, for anything to do with AECL, other than the fact that the minister has been given a mandate to either restructure, dissolve, acquire, join, amalgamate, dispose of or something the asset or series of assets called the AECL, is that not right?

The Chair: Does that cover all the possibilities?

Ms. Cléroux: I did not do the check marks.

Senator Finley: I may have added one or missed one.

Ms. Cléroux: As we go through the different steps in the coming months, decisions will be made by the Governor-in-Council. In due time, government, through cabinet of the whole, will look at all of the alternatives that are before them before they make the final decisions.

Depending on those decisions, it will create all kinds of different needs of funding from the Government of Canada.

Senator Finley: Let us assume nothing changed. Would we know what the draw on public taxpayer funds would be in the next 10 years? We must have some idea.

Senator Murray: What would be the status quo situation going forward? I am sure that is a presentation to cabinet somewhere, when cabinet considered the alternatives. What it would cost to simply continue as we are? That is what Senator Finley is asking, I think.

Senator Finley: Pretty much.

Ms. Cléroux: This is a difficult question to answer. If AECL is not able to compete in the world at the time where there is a renaissance in nuclear energy, and AECL is not in a position and it has been determined by government as being too small or of not being versatile and flexible enough to be able to face the rules of the market, then you would have an entity that would have a group of people who would be working on a commercial side of an entity without contracts.

Mme Cléroux : Je n'ai pas les chiffres avec moi mais je pourrais vous les fournir ultérieurement. Je n'ai pas amené les représentants financiers d'EACL avec moi.

Le sénateur Finley : Il s'agit sûrement d'un aspect essentiel. Votre organisation doit avoir une certaine idée de combien cela risque de coûter aux contribuables au cours de la prochaine décennie.

Mme Cléroux : Tout cela dépend du genre d'affaires que fera EACL et de ce qui sera de la responsabilité du gouvernement du Canada. À l'heure actuelle, ma réponse ne serait qu'hypothétique.

Le sénateur Finley : Votre réponse serait peut-être hypothétique, mais à l'heure actuelle, la plupart des questions à propos de cette disposition portant sur EACL sont de nature très hypothétique également. Il ne semble pas y avoir de plan concret au sujet d'EACL, sauf que le ministre a reçu le mandat de soit restructurer, dissoudre, acheter, fusionner, amalgamer, ou se débarrasser d'une partie des actifs d'EACL. Ai-je raison?

Le président : Est-ce que cela couvre toutes les possibilités?

Mme Cléroux : Je n'ai pas coché de cases pour le savoir.

Le sénateur Finley : J'ai peut-être rajouté ou omis une possibilité.

Mme Cléroux : Au fil des prochains mois, alors que nous passerons à travers les étapes, des décisions seront prises par le gouverneur en conseil. Ensuite, le gouvernement, par l'entremise du cabinet plénier, examinera toutes les solutions possibles avant de prendre une décision finale.

Puis, en fonction de la décision qui sera prise, cela engendrera des besoins distincts de financement de la part du gouvernement du Canada.

Le sénateur Finley : Prenons pour acquis que rien n'a changé. Est-ce qu'on pourrait alors connaître le prix que les contribuables devront payer au cours de la prochaine décennie? On doit en avoir une idée.

Le sénateur Murray : Qu'est-ce qui se passerait si, à l'avenir, on maintenait le statu quo? Je suis convaincu qu'il doit y avoir un mémoire au cabinet quelque part, lorsque le cabinet a songé aux possibilités. Combien est-ce que cela coûterait si l'on continuait sans rien changer? Je pense que c'est ce que le sénateur Finley vous demande.

Le sénateur Finley : Grosso modo.

Mme Cléroux : Il est difficile de répondre à cette question. Si EACL n'est pas capable d'être compétitive à l'échelle internationale, alors que l'on voit une résurgence de l'énergie nucléaire et qu'EACL n'est pas prête et que le gouvernement détermine qu'elle est trop petite ou n'est pas assez versatile et souple pour survivre aux lois du marché, alors vous vous retrouvez avec une entité qui serait munie d'un groupe de personnes qui travailleraient dans le service commercial d'une entité qui n'a pas de contrats.

That would become a heavy demand on the taxpayers' money. This is part of the elements that will have to be taken into account by government to make the decisions in the coming months.

The part of the research and technology division that is responsible for research, production of isotopes, working with the CNRC on different projects — and we are not talking about only energy research but about all kinds of nuclear research — is partly dependent on the commercial part and the energy potential, but also independent because there are other needs in research. It is more related into a mandate of R&D in the nuclear field and it is something that government would make a decision on the long-term mandate.

That is why speculating on what would be the combination in 10 years if we were to stay status quo in the way that the AECL is formed, a lot would depend on whether they are able to get into new commercial contracts and also what the research field would be. It is very speculative and that is why we have not done such an estimate.

Senator Finley: I see. Thank you for the supplementary.

Senator Marshall: Could you speak about why the government decided to proceed with the restructuring? We did have some officials from the corporation testify before the committee a couple of months ago. We briefly spoke about the 2009 review a few moments ago. I know the Auditor General carried out a review of the corporation and had criticisms on certain areas of the corporation.

Did these things come into play when the government decided on the restructuring? My colleague here mentioned something when he was asking about the amount of funding that has gone into the corporation. I know from looking at recent financials that the corporation has an accumulated deficit of about \$4 billion. I am second-guessing and thinking that was also a factor the government took into consideration when they decided restructuring was necessary.

Of course, we have also heard projects are not being met on deadlines and are not being completed within budget. Could you give us some idea as to what factors were considered when the government decided that there would be a restructuring of the corporation?

Ms. Cléroux: Studies were made to look at AECL to better understand what the strengths and weaknesses were, taking into account what is happening currently with nuclear energy across the world and the potential for Canada to have its share of the pie as these different projects are seeing the face of day.

I referred earlier to the summer report that was published in May 2009 that you will be provided with. That report indicates the different challenges being faced by AECL. For AECL to be a competitive organization, especially on the commercial side, the Government of Canada would have to put in substantial investment to be able to compete with the other organizations that are in that field across the world.

Cela coûterait beaucoup aux contribuables. Il faudrait que le gouvernement prenne en compte cette partie de l'équation lorsqu'il prendra des décisions au cours des prochains mois.

La division de la recherche et de la technologie qui s'occupe de la recherche, de la production des isotopes et de la collaboration avec le CCRN sur plusieurs projets — et l'on ne parle pas seulement de la recherche énergétique, mais de tous les genres de recherches nucléaires — dépend partiellement de cette composante commerciale et du potentiel énergétique, mais cette division est également indépendante parce que d'autres besoins de recherche existent. Elle se rattache plus à un mandat de recherche et de développement dans le domaine nucléaire et le gouvernement devra prendre une décision quant à son mandat à long terme.

C'est la raison pour laquelle les suppositions visant à prévoir la situation d'AECL dans 10 ans si l'on optait de ne pas modifier sa constitution dépendront beaucoup de sa capacité de conclure de nouveaux contrats commerciaux et du genre de recherche qu'elle ferait. Tout cela est fort hypothétique, et c'est pour cela que nous n'avons pas fait une telle évaluation.

Le sénateur Finley : Très bien. Merci d'avoir répondu à cette question.

Le sénateur Marshall : Pouvez-vous nous dire pourquoi le gouvernement a décidé de procéder à la restructuration? Des fonctionnaires de la société ont comparu devant le comité il y a quelques mois. Nous avons brièvement parlé il y a quelques minutes de l'examen de 2009. Je sais que la vérificatrice générale a fait un examen de la société et a critiqué certains de ses domaines.

Est-ce que le gouvernement a tenu compte de cela lorsqu'il a décidé de procéder à une restructuration? Mon collègue a parlé de quelque chose lorsqu'il posait une question à propos du financement qui avait été versé à la société. Des documents financiers récents que j'ai consultés m'ont permis de voir que la société a accumulé un déficit de l'ordre d'environ 4 milliards de dollars. J'imagine que le gouvernement en a tenu compte lorsqu'il a décidé que la restructuration d'AECL était nécessaire.

Bien entendu, on nous a également dit que des projets ne respectaient ni les échéances ni leur budget. Pouvez-vous nous parler des facteurs qui ont été considérés lorsque le gouvernement a décidé de restructurer la société?

Mme Cléroux : Des études ont été effectuées afin de mieux comprendre les forces et les faiblesses d'AECL. L'on a tenu compte de la situation actuelle de l'énergie nucléaire dans le monde et du potentiel qu'aurait le Canada à jouir de tous ces projets.

Je vous ai parlé tout à l'heure du rapport de l'été qui a été publié en mai 2009. Nous vous le fournirons ultérieurement. Le rapport soulignait les divers défis auxquels faisait face AECL. Pour que cette société soit compétitive, tout particulièrement du point commercial, vis-à-vis des autres organisations nucléaires dans le monde, le gouvernement du Canada devrait investir de manière considérable.

As the decision was being made, many elements had to be considered: The business of the government being supportive of a commercial entity that must compete with bigger corporations at a time when decisions are happening a lot faster than in the past; the fact that nuclear energy is being considered more and more as one of the clean sources of energy; and all the issues and challenges of climate change as a potential replacement for some of the base power currently supplied by fossil fuels.

Does the government want to augment the burden on the taxpayers so it can compete and seize those potential markets or are others better placed for that market competition? These elements, taking into account the question of project management, having to compete in a world where your reputation depends on timeliness and being on budget, being able to respond to the requests of other countries, having a large force across the world being able to market and look at the different possibilities, all of those elements were taken into account in making the decision that restructuring was in order, and that that restructuring would include seeking proposals to determine whether private investors would be interested in the commercial division of the entity. That is a broad answer.

Senator Marshall: Obviously, the independent studies led to the conclusion that the corporation, in its present form, would not be able to compete and meet the policy objectives of either the government or what should be the policy objectives of the corporation. Is that fair to say? The minister will testify and the question can be put forward then. Do you have any insight into that?

Ms. Cléroux: It is in the public domain. It is a fair question to ask. Definitely, it is one of the conclusions reached in the studies of early 2009. The corporation is currently too small to really compete with what is happening across the world. Different elements would have to be upgraded to put the corporation at par with its competitors around the world. These things all went into making the decision to proceed with proposals of potential investors.

Senator Poulin: I have a supplementary on that point. I find that to be an important point, senator.

Has the option been studied of possible partnerships with other similar corporations, either publicly funded as a Crown corporation or privately owned or publicly traded? Is that not public information?

Ms. Cléroux: The current transaction process does not limit the different types of partnerships. As the different investors are considering what is on the table, they could come back with offers or proposals that would mean a joint venture. That has not been excluded.

Senator Finley: I have a supplementary. Would the reason for the apparently complex set of clauses in this part of the bill be to allow the minister, at any time, to exercise or to pursue any range

Ils ont dû tenir compte de plusieurs facteurs en prenant cette décision : le fait que le gouvernement appuierait une entité commerciale qui doit être concurrentielle vis-à-vis de plus grandes sociétés à une époque où les décisions sont prises bien plus rapidement qu'auparavant; le fait que l'énergie nucléaire est de plus en plus considérée comme une source d'énergie propre; toutes les questions et défis relevant du changement climatique pour éventuellement remplacer une partie de l'énergie assurée aujourd'hui par les combustibles fossiles.

Est-ce que le gouvernement veut alourdir le fardeau des contribuables afin d'être compétitif et de se prévaloir de ces marchés potentiels ou est-ce que d'autres sont mieux placés pour le faire? L'on a pris compte de tous ces éléments : la question de la gestion de projet; le fait d'être compétitif dans un monde où la réputation dépend du respect des échéances et du budget; d'être capable de répondre aux demandes en provenance des autres pays; d'avoir une force importante dans le monde afin de mettre en marché et d'examiner diverses possibilités. Tous ces éléments, en prenant la décision, ont été pris en compte pour décider de restructurer EACL. On a tenu compte du fait que la restructuration inclurait le fait d'examiner des propositions afin de déterminer si les investisseurs du secteur privé seraient intéressés par la division commerciale de l'entité. C'était là une réponse bien générale.

Le sénateur Marshall : Bien entendu, les études indépendantes ont conclu que la société, dans sa forme actuelle, ne serait pas compétitive et ne pourrait respecter les objectifs politiques du gouvernement ou de la société. Est-ce exact? Le ministre comparaitra, et on pourra lui poser la question à ce moment-là. Qu'en pensez-vous?

Mme Cléroux : Cette information est du domaine public. Vous me posez une question tout à fait légitime. Il s'agit en fait d'une des conclusions des études du début de 2009. La société est trop petite à l'heure actuelle pour véritablement être concurrentielle à l'échelle internationale. Il faudrait mettre à niveau plusieurs éléments afin que la société puisse se trouver sur un pied d'égalité avec ses compétiteurs internationaux. L'on a tenu compte de tout cela en prenant la décision d'examiner les propositions des investisseurs potentiels.

Le sénateur Poulin : J'aimerais poser une question additionnelle. Je trouve que vous soulevez un point important, monsieur le sénateur.

Est-ce que l'on a étudié la possibilité d'établir des partenariats avec des sociétés similaires, du secteur public comme une société d'État ou privée ou même cotée en bourse? Ne s'agit-il pas d'information publique?

Mme Cléroux : Le processus actuel de transaction ne limite pas le genre de partenariats. Les investisseurs examinent ceux qu'on leur propose et ils peuvent revenir nous voir avec une offre qui mènerait à une fusion. Cette possibilité n'a pas été rejetée.

Le sénateur Finley : J'aimerais poser une autre question. Est-ce que les articles apparemment complexes de cette partie du projet de loi le sont afin de permettre au ministre, à tout moment, de

of options among the group that I mentioned, but partnership might be a constituent part of it? Are so many different options or alternatives laid out here to give the minister some flexibility and freedom?

Ms. Cléroux: That is exactly why the bill is written with so many options.

Senator Finley: Thank you.

Senator Marshall: May I have one more question?

The Chair: Absolutely.

Senator Marshall: I want to go back to the accumulated deficit of about \$4 billion, which is a significant amount of money. Has there been any forward thought given to how that will be resolved or addressed? To your knowledge, has the government taken a position on that? Not only do we have to consider what has been put into the corporation by the government and what will be required in the future, depending on which way they go, but also we have to consider this amount of \$4 billion on the books. How will that be resolved?

It looks like the corporation consumes quite a large amount of taxpayers' money. Are you able to speak to that? What will happen to this large accumulated deficit on the books of the corporation?

Ms. Cléroux: As we proceed through the restructuring, all of the positives and negatives of the corporation must be taken into account in the decision that will be made by the government. It definitely includes that element. I am sorry to say that I cannot speak to the \$4-billion deficit because that figure is not in my mind. Any positive or negative has to be taken into account as we move forward because we are restructuring a corporation that has to be looked at as a whole. These figures will come out.

Senator Marshall: They will come out when you look at the various options.

Ms. Cléroux: Yes.

[*Translation*]

Senator Carignan: There has been some discussion of the financial impact of the reorganization. Canada has the second largest uranium reserves in the world, but will the reorganization that has been discussed have an impact other than financial, whether on uranium exports or nuclear safety? Could there be dangerous or negative effects as a result of your reorganization?

Ms. Cléroux: The restructuring of AECL only concerns the crown corporation, which is not involved in the exploitation, extraction or sale of uranium. The restructuring work that we are now doing in no way affects the safety and security of Canada's uranium extraction industry.

donner suite aux options du groupe que je viens de mentionner? Est-ce que le partenariat peut faire partie de cela? Est-ce qu'on offre tant d'options et de solutions de rechange dans cette loi afin de permettre au ministre d'avoir plus de liberté et de souplesse?

Mme Cléroux : C'est précisément pour cela que le projet de loi a été rédigé avec tant d'options.

Le sénateur Finley : Merci.

Le sénateur Marshall : Puis-je vous poser une autre question?

Le président : Tout à fait.

Le sénateur Marshall : J'aimerais revenir au déficit accumulé de l'ordre d'environ 4 milliards de dollars. Il s'agit d'un montant considérable. Est-ce que l'on a songé à comment on va résoudre ce problème? Est-ce que le gouvernement a pris position là-dessus? Il faut non seulement envisager ce que le gouvernement a donné à la société et ce qu'il devra contribuer à l'avenir, en fonction du plan qu'ils adopteront, mais aussi envisager le fait qu'il y a un déficit de 4 milliards de dollars. Comment va-t-on résoudre cela?

Il semble que la société consomme une partie importante des deniers publics. Pouvez-vous nous en parler? Que se passera-t-il avec ce déficit considérable dans les livres comptables de la société?

Mme Cléroux : Au cours de la restructuration, il faudra que le gouvernement prenne en compte, lors de sa décision, de tous les points positifs et négatifs de la société. Il faut tenir compte de ce déficit. Malheureusement, je ne peux pas vous parler de ce déficit de 4 milliards de dollars, car je n'ai pas ce chiffre en tête. Le gouvernement tiendra compte de tout point positif ou négatif en allant de l'avant, car nous allons procéder à la restructuration d'une société qu'il faut examiner de haut en large. Ces chiffres ressortiront.

Le sénateur Marshall : Ils ressortiront lorsque vous examinerez les options qui s'offrent à vous.

Mme Cléroux : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Nous avons quelque peu discuté des impacts financiers de cette réorganisation. Le Canada est la deuxième réserve au monde en matière nucléaire au niveau de l'uranium, mais y a-t-il un impact autre que financier au niveau de la réorganisation dont on a parlé, que ce soit concernant les exportations d'uranium ou concernant la sécurité nucléaire? Peut-il y avoir des impacts qui soient dangereux ou négatifs par rapport à votre réorganisation?

Mme Cléroux : La restructuration d'EAEC ne concerne que la société de la Couronne, qui n'a d'ailleurs aucune implication dans l'exploitation, l'extraction ou la vente d'uranium. Le travail que l'on fait présentement en matière de restructuration ne touche absolument pas la sécurité et la sûreté entourant nos règles d'extraction de l'uranium au Canada.

The restructuring falls within the legislative and regulatory frameworks in terms of safety and security. The options that are being considered for the restructuring of AECL do not change anything in that respect, and the framework governing our current operation remains in force.

Senator Carignan: Canadians can therefore rest assured that safety will be maintained and that Canada will continue to play a leadership role in terms of uranium extraction.

Ms. Cléroux: Absolutely.

Senator Carignan: I note that a funding program will be created to facilitate public participation in hearings that deal with government bodies, including the commission. It appears there will be legal aid funding for groups or members of the public who would like to have a say on decisions made by the commission pursuant to the Nuclear Safety and Control Act —

The Chair: Senator Carignan, are you on Part 19?

Senator Carignan: Yes.

The Chair: We are not there yet. We are working on Part 18. I would ask you to hold on, we are getting there.

Senator Carignan: My colleagues have asked so many questions, including those I had in mind; and the witnesses have been quite informative.

The Chair: Do you have any other questions concerning Part 18?

Senator Carignan: No, that will be all.

[English]

Senator Neufeld: Pardon me if I was outside and did not hear you relate to this, but a national bank review was done by the National Bank of Canada, I assume because it is the National Bank, in regard to the financial structure and impediments that would be faced by AECL. Could you briefly lay out the top points of that report and put on the record what they said about AECL?

Mr. Lafaille: The findings of the National Bank report were summarized in the report that was made public in May 2009. If we made this report available to you, you will have the highlights. Broadly speaking, they are consistent with what Ms. Cléroux said about the government's reasons for moving forward with the restructuring.

Senator Neufeld: I remember when AECL came here and testified before our committee. It surprised me, only because I never looked before, I guess, but, in the last two fiscal years, hundreds of millions of dollars were injected into AECL for the refurbishment of the four reactors that you talked about, three of them within Canada and one in Korea. As a person from one of those jurisdictions that gets to help pay to refurbish some of the electrical generation in the provinces, as I said, at numbers in the hundreds of millions of dollars, it struck me that this could grow quite a bit. I asked if there were any reactors outside of Canada.

La restructuration à laquelle nous procédons actuellement se situe à l'intérieur du cadre législatif et du cadre réglementaire en place en matière de sûreté et de sécurité. Rien n'est modifié par les options qui sont considérées pour la restructuration d'EAACL et tout le cadre en place gouverne toujours l'opération dans laquelle nous sommes actuellement impliqués.

Le sénateur Carignan : Le public canadien peut donc être rassuré tant sur le plan de la sécurité que sur le fait que le Canada va poursuivre son leadership en matière d'extraction d'uranium.

Mme Cléroux : Définitivement.

Le sénateur Carignan : Je constate que des fonds seront créés pour être mis à la disposition d'intervenants publics pour faire des représentations sur le plan des instances; entre autres concernant la Commission. Ça semble consister en des fonds d'aide juridique pour des groupes ou pour le public qui voudrait se faire entendre sur certaines décisions de la Commission et en vertu de la Loi sur la sûreté...

Le président : Sénateur Carignan, êtes-vous rendu à la partie 19?

Le sénateur Carignan : Oui.

Le président : Nous n'y sommes pas encore. Nous travaillons sur la partie 18. Mais restez là, on y arrive.

Le sénateur Carignan : Mes collègues ont tellement posé de questions qu'ils ont posé celles que j'avais en tête; mais les témoins m'ont bien éclairé.

Le président : Avez-vous d'autres questions concernant la partie 18?

Le sénateur Carignan : Non, ça va.

[Traduction]

Le sénateur Neufeld : Veuillez m'excuser, mais j'étais dehors et je n'ai pas entendu ce que vous disiez à ce sujet, mais j'aimerais vous dire que la Banque nationale du Canada a fait un examen bancaire national sur la structure financière et les problèmes auxquels ferait face l'EAACL. Pouvez-vous nous parler rapidement des points les plus importants de ce rapport et nous dire ce qu'ils ont dit à propos d'EAACL?

M. Lafaille : Les conclusions du rapport de la Banque nationale ont été résumées dans le rapport rendu public en mai 2009. Si nous vous fournissons ce rapport, vous en aurez les faits saillants. En général, leurs remarques étaient conformes à ce que Mme Cléroux a dit être les raisons pour lesquelles le gouvernement allait de l'avant avec la restructuration.

Le sénateur Neufeld : Je me rappelle quand EAACL a comparu devant notre comité. Ce qu'ils nous ont dit m'a surpris, parce que je n'avais jamais songé à cela auparavant. J'ai appris que, au cours des deux dernières années, des centaines de millions de dollars avaient été versés à EAACL pour qu'ils remettent à neuf les quatre réacteurs dont vous avez parlé, dont trois se trouvaient au Canada et un en Corée. Je suis originaire d'une des provinces qui reçoivent un financement pour remettre à neuf leur production d'électricité et, puisqu'il s'agit de centaines de millions de dollars, je me suis dit que ce chiffre pouvait augmenter de manière considérable. Je leur

Canadians can perhaps accept that they have to pay to help redo a reactor in Quebec, New Brunswick or Ontario. However, when you start spending lots of Canadian taxpayers' subsidy dollars on reactors out of the country, I think that set off a few alarm bells. That would go along with what you talked about, namely, that AECL is kind of small to compete in the big, wide world of nuclear reactors compared to all the other companies that do it. That would face AECL and the Canadian government for many years to come. Would that be true?

Ms. Cléroux: Currently, the only contract that has been signed outside of Canada and is live is the Wolsong contract. At this stage, we are still within the provisions of the contract as it has been signed. In the coming months, we will see if we go outside the limits that have been set in the contractual arrangement between AECL and the Korean utility. As we look to the future, this is one of the elements that the government has taken into account. In the CANDU fleet, there are many reactors outside of Canada. There are a lot in Canada, but there are also many outside Canada. This is part of the elements taken into account in the decision. Every time there is a problem with a contract, as the shareholder, the Government of Canada — so, the Canadian taxpayers — have to bear the responsibilities of a contractual arrangement that is not going as it was first envisaged. This is definitely one element that was part of the government's decision to proceed with the restructuring.

The Chair: The Government of Canada is self-insured. It does not have any insurance to cover these contractual problems.

Ms. Cléroux: It does not have any insurance because it is the shareholder. Even if it was not self-insured, it would be difficult because, with the Crown corporation and its contractual arrangements, it is acting more like a banker. It is more in the role of shareholder banker. AECL has insurance that covers part of the challenges that are faced, but it is always within what has been put in the boundaries of the contracts. It is not an insurance that covers everything that can happen.

Senator Hervieux-Payette: A contract was signed for the refurbishment, and the taxpayers of Canada would pay if there were cost overruns. Normally, if the calculations were done properly and we get to master the technology because we refurbish the same model over and over again, the entity should make some profit. I do not see how they would have signed a contract knowing in advance that they would lose. However, I understand from what you said previously that we are now in the first year of refurbishing these reactors that are aged and need to be updated. This is done for quite some time, and people will pay back according to the contract. If there are cost overruns, they are on the shoulders of AECL. Do I understand that correctly?

Ms. Cléroux: You have understood correctly. The contracts that have been signed have been signed under certain commercial terms. Right now, the Government of Canada has to pay for some of the cost overruns because it is within the terms of the contracts, and we have to cover the cost overruns. If the future

ai demandé s'il y avait d'autres réacteurs ailleurs qu'au Canada. Car si les Canadiens peuvent peut-être accepter qu'ils devront payer pour remettre à neuf un réacteur au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Ontario, ils se poseraient des questions si on commence à dépenser beaucoup de deniers publics pour des réacteurs qui ne sont même pas au Canada. Cela revient à ce que vous avez dit, à propos du fait que, comparativement à toutes les autres sociétés œuvrant dans le domaine du réacteur nucléaire, EACL est trop petite pour être compétitive. L'EACL et le gouvernement canadien se trouveraient dans cette situation pendant des années à venir. Est-ce exact?

Mme Cléroux : À l'heure actuelle, le seul contrat à avoir été signé à l'extérieur du Canada et à être encore en vigueur est celui de Wolsong. À l'heure actuelle, nous respectons encore les dispositions du contrat tel qu'il a été signé. Au cours des prochains mois, nous allons voir si nous allons nous écarter des limites qui ont été fixées dans l'accord contractuel entre EACL et la société coréenne. À l'avenir, il faudra que le gouvernement tienne compte de cet aspect. En ce qui concerne le parc des réacteurs CANDU, il y en a un bon nombre à l'extérieur du Canada. Il y en a beaucoup au Canada, mais aussi beaucoup dans d'autres pays. Il faudra tenir compte de ces aspects lorsque nous prendrons une décision. Chaque fois qu'il y a un problème avec un contrat, le gouvernement du Canada — et donc les contribuables canadiens —, à titre d'actionnaire, doit s'acquitter des responsabilités d'une entente contractuelle qui ne se passe pas telle qu'on l'avait envisagé. Cet élément faisait partie de la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec la restructuration.

Le président : Le gouvernement du Canada est autoassuré. Il n'a pas d'assurance pour couvrir ces problèmes contractuels.

Mme Cléroux : Il n'a pas d'assurance, car il est actionnaire. Même s'il n'était pas autoassuré, la situation serait difficile, car, avec les ententes contractuelles des sociétés d'État, le gouvernement agit plus comme un banquier. Il agit plutôt à titre de banquier actionnaire. L'EACL a une assurance qui permet de couvrir une partie des défis auxquels elle fait face, mais cela se trouve dans le cadre des limites du contrat. Il ne s'agit pas d'une assurance qui couvre tout ce qui pourrait arriver.

Le sénateur Hervieux-Payette : Un contrat a été signé pour la remise à niveau et les contribuables canadiens devront payer si les coûts étaient dépassés. D'habitude, si les calculs étaient faits adéquatement et qu'on arrive à maîtriser la technologie parce qu'on remet à neuf le même modèle à maintes reprises, alors l'entité devrait être rentable. Je ne peux pas comprendre comment le gouvernement aurait signé un contrat en sachant au préalable qu'il ne serait pas rentable. D'après vos observations, je comprends que nous en sommes maintenant à la première année de remise à neuf des réacteurs qui sont désuets et qui doivent être modernisés. Cela va durer un certain moment et les gens feront des remboursements, conformément au contrat. Mais s'il y a un dépassement de coûts, EACL s'en occupera. Ai-je bien compris?

Mme Cléroux : Vous avez parfaitement compris. Les contrats signés ont été faits en vertu de certaines conditions commerciales. Actuellement, le gouvernement du Canada doit payer pour certains des dépassements de coûts parce qu'il s'agit là d'une des modalités des contrats; nous devons donc payer pour les dépassements. Si

contracts were signed, taking into account the learnings of the current projects, having a better base or a more informed base for the contractual arrangement, then normally the Government of Canada would not be in a situation of having to support the cost overruns.

Senator Hervieux-Payette: There are others who are actually in the refurbishing process. Can you tell me where the manpower comes from and how many people are involved in terms of both on the technical side and on the execution of the trade side? You need manpower to work on the reactor. What is the scope or the size of manpower that we are talking about for these three in Canada? How is it done in Korea? Do we hire manpower from the country outside, or do we have Canadians executing the task of upgrading or modernizing these reactors?

Ms. Cléroux: I do not have the numbers of people. However, I have the approach that is taken. I can explain that, and we can complete the information with numbers.

When we are talking about Canadian projects, the majority of the manpower is Canadian. It is a combination of folks who are working full time for AECL and people who are hired for those contracts. Depending on the terms of the contract, there is also manpower from the utilities that services the contract. That is the case currently in the three Canadian projects. As I mentioned earlier in a previous answer, none of those contracts cover exactly the same scope. Some relate more to the engineering design, some look at the vessel and some contracts are a bit broader. It varies.

For the contract that is currently going into Korea, part of the staff is Canadian, because some of the engineering and physics knowledge is AECL proprietary, so it is AECL staff that is located in Korea for the project, and the rest of the staff is from the utility, as well as local manpower that has been hired.

Senator Hervieux-Payette: How would you define the work done on the reactor and all the supplies and equipment that are done by companies that will eventually supply those who will work at the plant site? There are certainly some companies that will produce technological equipment. Are they in Canada or abroad?

Ms. Cléroux: It is important, to be able to understand this question, to just have an image in mind. You have all seen photos of a CANDU reactor. It is a big dome. What happens within the dome is normally the job done by AECL. What happens outside the dome, including the structure of that dome, is normally done by local staff and firms that perform the engineering locally. That is not normally part of the contract signed with AECL. AECL takes care of the physics and engineering of the actual reactor. That is where they developed their expertise.

l'on devait signer des contrats à l'avenir, nous pourrions tirer une leçon des projets actuels et nous en connaîtrions plus long sur le genre de conditions qui devraient être assorties aux ententes contractuelles; ainsi, le gouvernement du Canada n'aurait pas dans ces circonstances à payer ces dépassements.

Le sénateur Hervieux-Payette : Certains s'occupent de la remise en état. Pouvez-vous me dire d'où viennent les employés qui sont chargés de ces travaux et combien d'employés y sont affectés à la fois du côté technique et du côté commercial? Vous avez besoin d'employés pour remettre en état le réacteur. Combien d'employés travaillent sur ces trois réacteurs au Canada? Comment les choses se font-elles en Corée? Recrutons-nous des employés dans ce pays ou chargeons-nous des Canadiens de moderniser ces réacteurs?

Mme Cléroux : Je n'ai pas de chiffre sur le nombre d'employés. Cependant, je sais comment on fait les choses. Je peux vous l'expliquer, puis nous pourrions vous fournir plus tard les chiffres que vous avez demandés.

Lorsqu'il s'agit de projets canadiens, la majorité des employés sont Canadiens. En fait, les employés sont à la fois des gens qui travaillent à plein temps pour EACL et d'autres personnes qui sont embauchées simplement pour la durée de ces contrats. Selon les modalités des contrats, il se pourrait que des employés proviennent des services publics qui ont signé le contrat avec nous. C'est actuellement le cas pour les trois projets canadiens. Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt en réponse à une autre question, aucun de ces contrats n'est absolument identique. Certains touchent surtout la conception technique, d'autres la cuve et certains contrats sont de nature plus générale. Les choses varient.

Pour le contrat qui se déroule actuellement en Corée, une partie du personnel est composée de Canadiens, parce que certaines des connaissances en matière de physique et de génie sont couvertes par des brevets détenus par EACL; il s'agit donc d'employés de l'agence qui sont en Corée pour la durée du projet; les autres employés viennent du service public coréen et nous avons également embauché des employés locaux.

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-ce que les pièces et le matériel qui seront utilisés dans ce réacteur sont fabriqués par les entreprises qui seront appelées à approvisionner le site? Il y a certainement des entreprises qui fabriquent le matériel technologique. Sont-elles au Canada ou à l'étranger?

Mme Cléroux : Il est important, pour bien comprendre la réponse, de s'imaginer comment les choses se font. Vous avez tous vu des photos d'un réacteur CANDU. Il s'agit d'un énorme dôme. Ce qui se fait dans ce dôme représente du travail habituellement effectué par EACL. Ce qui se passe à l'extérieur du dôme, y compris la structure du dôme en question est une chose dont se chargent habituellement des employés locaux et des entreprises locales qui s'occupent des services d'ingénierie. Ça ne fait pas partie normalement du contrat signé avec EACL. EACL s'occupe des travaux d'ingénierie et des travaux techniques du réacteur même. C'est dans ce secteur qu'on a pu acquérir au fil des ans des connaissances particulières.

As for the proportion of the contracts, we could supply you with more precise numbers, but the basic proportion is about one-third linked to the reactor refurbishment and two-thirds is the rest of the systems that go around it. We could provide you with the exact numbers.

It varies depending on the reactor, the size of the plant and the type of site production that they have related to the plant.

Senator Hervieux-Payette: For example, in Korea, I know there is a lot of welding and pipes and so on, but do we buy local product if we need to replace it? I imagine the specifications for this equipment are highly technical and they must not have any flaws. I know errors are not permitted in this case. It is done by us. I suppose we control all phases, namely the work done on site and the work done by the suppliers. That is what I would like to know. Do we have control of both sides? Do we have people from Canada who would also prepare material to be shipped and installed in the reactors that we have built elsewhere in the world?

Ms. Cléroux: Unfortunately, I do not have the details for Wolsong. However, every time AECL negotiates a contract, you are absolutely right that some components within the dome demand a high precision. We are talking about nuclear reactors; it cannot happen with a lot of loosey-goosey material. The material needs to meet specific requirements. Across Canada there is a group of industries we call the CANDU industries that have developed the expertise and are specialized in the different components. All of those parts are very specialized.

Those people, depending on how the contract is signed with the other country, can also apply. That knowledge, know-how and capacity of production does not exist everywhere. However, Canada, in its philanthropic adventure across the world, has signed different types of agreements with different countries. There is also a transfer of knowledge that is part of that.

With Korea, this was part of the agreement that was signed at the time. This is the case with India and Argentina. There is a transfer of knowledge. Depending on where you are in the transfer of knowledge, it can also be for the trades and the industries so that these local industries, based on collaboration with Canadian firms, can develop locally. It varies per contract. We would have to go to the details of the contract at Wolsong to be able to specifically address the contract arrangements. Part of it will not be in the public domain because it is a commercial agreement.

Senator Hervieux-Payette: Are we able to at least evaluate the manpower needed and the number of jobs we are talking about both on and off site?

Pour ce qui est des chiffres associés aux contrats, nous pourrions vous fournir des chiffres plus précis, mais, dans l'ensemble, je dirais que le tiers des employés s'occupe de la remise en état du réacteur et deux tiers du reste des systèmes connexes. Mais nous pouvons vous fournir des chiffres exacts si vous le désirez.

Cela dépend du réacteur, de la taille de l'usine et du type de production du réacteur en question.

Le sénateur Hervieux-Payette : Par exemple, je sais qu'en Corée il y a beaucoup de soudage et de canalisation, de choses du genre, mais je veux savoir si vous achetez à l'échelle locale les produits dont vous avez besoin pour remplacer une partie du matériel? Je suppose que les spécifications pour ce genre de matériel sont très techniques et qu'il ne doit pas y avoir de défauts. Je sais qu'on ne peut pas faire la moindre erreur que ce soit. C'est nous qui faisons les travaux. Je suppose que nous pouvons contrôler toutes les étapes, le travail effectué sur le site et le travail effectué par les fournisseurs. C'est ce que j'aimerais savoir. Contrôlons-nous les deux aspects du travail? Avons-nous des Canadiens qui préparent le matériel qui doit être expédié et installé dans ces réacteurs que nous avons construits dans d'autres régions du monde?

Mme Cléroux : Malheureusement, je n'ai pas les détails pour le site de Wolsong. Cependant, chaque fois qu'AECL négocie un contrat, vous avez tout à fait raison, certains éléments à l'intérieur du dôme exigent une haute précision. Il s'agit de réacteurs nucléaires après tout; on ne peut pas se permettre d'avoir du matériel fabriqué à l'à peu près. Le matériel doit correspondre à des normes particulières. Au Canada, il existe un groupe d'industries qu'on appelle les industries CANDU qui ont développé au fil des ans l'expertise nécessaire et se spécialisent dans la fabrication des divers éléments. Toutes ces pièces sont très spécialisées.

Ces intervenants, selon la nature du contrat signé avec d'autres pays, peuvent également présenter des demandes. Ces connaissances, cette capacité et cette expertise de production n'existent pas n'importe où. Cependant, le Canada, dans sa mission philanthropique dans le monde entier, a signé divers types de contrats selon le pays. Il y a également le transfert de connaissances qu'on ne saurait oublier.

Pour la Corée, ça faisait partie de l'entente signée à l'époque. La même chose vaut pour l'Inde et l'Argentine. Il y a un transfert de connaissances. Selon les dispositions sur le transfert de connaissances, cela peut être à l'avantage du secteur des métiers et des industries locales, qui, en collaboration avec des entreprises canadiennes, pourraient fabriquer certaines pièces à l'échelle locale. Cela dépend du contrat. Il faudrait passer en revue les dispositions du contrat de Wolsong pour pouvoir vous donner de plus amples détails sur les dispositions contractuelles. Nombre de ces choses ne sont pas du domaine public parce qu'il s'agit après tout d'une entente commerciale.

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-il tout de même possible de savoir combien d'employés travailleront au site et à l'extérieur du site?

Ms. Cléroux: We will work with AECL and try to provide you with the best information possible that is available in the public domain. We will qualify the information so that it is as informative as possible.

Senator Finley: May I have a supplementary?

The Chair: We have two other people on supplementaries ahead of you. Is that okay?

Senator Finley: Yes.

Senator Murray: Quickly, Ms. Cléroux, is it you and your team — the people who report to you — who will be evaluating the submissions that come in?

Ms. Cléroux: The submissions, as we are going through the different steps of the process, are being evaluated by our team as well as our advisers.

Senator Murray: Of course.

Ms. Cléroux: It is the joint review that is put forward to the decision maker in cabinet as a whole.

Senator Murray: I will close on this point.

The Chair: I am sorry to be anxious. Please proceed.

Senator Murray: Senator Finley, Senator Neufeld and the witnesses have properly drawn our attention to the considerable sums of money that the taxpayer has advanced to this organization over the years — not that I begrudge any of it at all. However, the sums are such and the situation is such that one understands the desire and the need of the government to examine other options.

The sums are such that it reinforces my view that it is Parliament — not the minister and not the government — that should have the last word on the disposition of this organization, and the terms and conditions under which it is disposed of. That is the point of departure for our discussion with the minister when we get him.

The Chair: Thank you. We have made note of your interest in having the minister here. Thank you for that point.

Senator Ringuette: In your different reviews, what is the estimated nuclear plant requirement around the world for the future?

Ms. Cléroux: I am looking through the report that you will be provided with to see if I have a figure that is readily available.

Senator Ringuette: I think it is 400.

The Chair: Your “readily available” is not always the same for us. It is hard to try and find it here.

Senator Ringuette: I have a statement from an expert that states that two-thirds of Canada’s production of cars — with regard to our GDP, gross domestic product, contribution — and light

Mme Cléroux : En collaboration avec EACL, nous essaierons de vous fournir les meilleurs renseignements possible, dans la mesure où ils sont du domaine public. Nous essaierons de vous fournir le plus grand nombre de renseignements possible.

Le sénateur Finley : Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président : Il y a deux autres intervenants qui veulent poser des questions supplémentaires avant vous. Est-ce que cela vous convient?

Le sénateur Finley : Oui.

Le sénateur Murray : Madame Cléroux, est-ce vous et votre équipe — ceux qui relèvent de vous — qui serez responsables de l'évaluation des demandes qui seront présentées?

Mme Cléroux : Ces demandes ou ces offres, qui doivent franchir diverses étapes du processus, sont évaluées par notre équipe ainsi que par nos conseillers.

Le sénateur Murray : Bien sûr.

Mme Cléroux : L'examen conjoint est présenté aux décisionnaires du cabinet.

Le sénateur Murray : Je n'ai plus d'autres questions.

Le président : Veuillez m'excuser d'être si impatient. Allez-y.

Le sénateur Murray : Les sénateurs Finley et Neufeld ainsi que des témoins ont attiré, à juste titre, notre attention sur les montants importants que le contribuable a offerts à cette organisation au fil des ans — non pas que je m'y oppose de quelque façon que ce soit. Cependant, les montants sont si élevés et la situation est si particulière qu'il ne faut pas s'étonner que le gouvernement désire passer en revue d'autres options.

Les montants sont si importants que cela ne fait que confirmer mon opinion, soit que c'est le Parlement — et non pas le ministre ou le gouvernement — qui devrait avoir le dernier mot quant à la disposition de l'organisation et les modalités entourant cette disposition. Cela sera probablement le point de départ de la discussion que nous aurons avec le ministre lorsqu'il sera des nôtres.

Le président : Merci. Nous avons pris note de votre désir d'inviter le ministre à venir ici. Je vous remercie de ce commentaire.

Le sénateur Ringuette : Dans les diverses études que vous avez effectuées, quel est le nombre de centrales nucléaires prévues à l'avenir dans le monde?

Mme Cléroux : Je passe en revue le rapport qu'on vous fournira pour voir si nous avons un chiffre facilement accessible.

Le sénateur Ringuette : Je pense que c'est 400.

Le président : Votre définition de « facilement accessible » n'est peut-être pas la même que la nôtre. Il n'est pas facile de trouver ce nombre dans ce document.

Le sénateur Ringuette : Un expert a dit que les deux tiers des voitures fabriquées au Canada — quand on parle du produit intérieur brut, le PIB — et les véhicules légers représentent la

vehicles is like the contribution of building one nuclear reactor to our Canadian GDP. Has that been reviewed in your assessment of AECL?

Ms. Cléroux: I am sorry, we were both looking for the number of reactors, and we apologize. It is probably the time of day. We missed your question. Could you please repeat it?

The Chair: Comparing the auto industry to the nuclear industry.

Senator Ringuette: An expert has said publicly, a few weeks ago, to a highly economic audience that this compares the sale of one nuclear reactor to the contribution of Canada's GDP. There are two equivalents. One equivalent is the production of two-thirds of Canada's cars and vehicles in one year — that is a significant contribution to the GDP — or equivalent to exporting in the order of 180, 300,000-tonne supertankers. That is quite a significant contribution. That comes from an expert.

Based on this — and you started your statement tonight by saying that you did a review that ended in May 2009 — in the last four years, was that the only research that was done on the AECL situation?

Mr. Lafaille: There was a study done before it was announced. In 2003 that was done as well. It was an announcement by the minister at the time, Herb Dhaliwal, but that was in 2003.

Senator Ringuette: You are the officials from your department looking into this file for the minister, and you are saying there was no study done prior to this May review?

There was no public inquiry; there was nothing done.

Mr. Lafaille: I can answer quickly that, in November 2007, an announcement was made by the minister at the time launching a review of AECL, so a study was done. In May 2009, a report was published about the outcome of this study.

Senator Ringuette: For the benefit of my colleagues here, because a question was asked earlier in regard to the contribution, I have a note that was sent to me. The source is from the Treasury Board of Canada Secretariat. For the 57 years of operation of AECL, starting in 1952 with the research and development of a reactor, up until 2009, AECL, according to the Public Accounts of Canada, has used a nominal total of approximately \$8.5 billion of its parliamentary appropriation. That is for the research and development, the isotopes of Chalk River, the installation, et cetera.

Senator Finley: Is that the \$1.6 billion that we gave the Chinese when we they bought the two CANDU reactors?

Senator Ringuette: According to the Treasury Board of Canada, your \$1.6 billion was not taken from parliamentary appropriation.

même valeur que la construction d'un réacteur nucléaire, toujours en ce qui a trait au PIB. Est-ce que votre évaluation d'EAEL le confirme?

Mme Cléroux : Je suis désolée, nous cherchions tous les deux le nombre de réacteurs, veuillez nous en excuser. C'est peut-être l'heure tardive. Nous n'avons pas entendu votre question. Pourriez-vous la répéter?

Le président : On comparait l'industrie de l'automobile à l'industrie nucléaire.

Le sénateur Ringuette : Un expert a dit publiquement, il y a quelques semaines, à un groupe d'intervenants du secteur économique que cela pouvait se comparer à la vente d'un réacteur nucléaire quand on parle du PIB canadien. Il y a deux choses que l'on compare. On parle tout d'abord de la production des deux tiers des véhicules au Canada en une année — ce qui représente un apport important pour le PIB — ou l'exportation de quelque 180 super pétroliers de 300 000 tonnes. C'est quand même un apport important au PIB canadien. Ce sont des commentaires qui ont été faits par un expert.

Compte tenu de ces commentaires — et vous avez dit d'entrée de jeu ce soir que vous aviez fait une évaluation qui avait pris fin en mai 2009 — au cours des quatre dernières années, s'agit-il de la seule évaluation qui a été faite de la situation d'EAEL?

M. Lafaille : Une étude avait été effectuée avant que cette décision ne soit annoncée. Cela a été fait également en 2003. L'annonce avait été faite par le ministre de l'époque, M. Herb Dhaliwal, mais c'était en 2003.

Le sénateur Ringuette : Vous êtes les représentants du ministère qui se penchent sur la question pour le ministre, et vous dites qu'aucune étude n'a été effectuée avant cet examen du mois de mai?

Il n'y a pas eu d'enquête publique, rien n'a été fait.

M. Lafaille : Je peux vous dire qu'en novembre 2007, le ministre de l'époque a annoncé qu'on procédait à un examen d'EAEL, donc cette étude a été effectuée. En mai 2009, un rapport sur les résultats de cette étude a été rendu public.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais signaler à mes collègues, pour leur gouverne, parce qu'on a posé une question un peu plus tôt sur le rôle que joue cette industrie, que j'ai reçu une note. Elle provient du Secrétariat du Conseil du Trésor. Depuis sa création, EAEL, mise sur pied en 1952, responsable de la recherche et du développement d'un réacteur, et ce, jusqu'en 2009, d'après les comptes publics du Canada, Énergie atomique du Canada limitée a utilisé environ 8,5 milliards de ses crédits parlementaires pour la R-D, les isotopes de Chalk River, l'installation et j'en passe.

Le sénateur Finley : Est-ce que cela représente le montant de 1,6 milliard de dollars que nous avons donné aux Chinois lorsqu'ils ont acheté les deux réacteurs CANDU?

Le sénateur Ringuette : D'après le Conseil du Trésor du Canada, votre montant de 1,6 milliard de dollars ne provenait pas des crédits parlementaires.

Senator Finley: I wonder where it came from, then.

Senator Ringuette: Probably the same source as Chrysler and Ford and so forth.

The Chair: We have to keep this together, folks.

Senator Ringuette: With respect to your review that you completed in 2009, you stated a few minutes ago that a Crown corporation like AECL could not compete in the world market. Is that the conclusion of the review?

Ms. Cléroux: That is one of the conclusions, namely, that its size, being small, does not position it well to compete because all of the other corporations in the world are a lot bigger. One of the conclusions of the report — this is part of the report you will have available — is that the size of AECL is not currently competitive, if we want to be able to look at the renaissance in nuclear energy, be present in the world and be one of the players.

Senator Ringuette: How does it compare with the other Crown corporation that is French-owned, called AREVA? It seems to be able to compete.

Ms. Cléroux: We are talking about a very different structure. There was a very different decision made by the French government. It is a complex structure when you look at AREVA: part of the AREVA holding is with the private sector; part of what they are doing is within a partnership with the private sector; part is owned by the government; and part is directed by the Government of France. We are talking about a different structure, a different decision that was made, and a lot of investment by the French government into that corporation.

The review that was done has indicated to the government that the size — and I answered that earlier — of AECL did not put it in a position to be able to compete. The government has looked at the implication, and has decided that it wanted to look at the potential of having investors being able to take it one step further, instead of having the taxpayer bear the brunt of that growth.

Senator Ringuette: That is exactly at the time, as you say, of the renaissance, where it is expected that 400 nuclear reactors will be built in the world.

Thank you, that is it for my questions.

The Chair: Senators, I have to tell you that we are over our 8:30 p.m. advertised time. We can finish this. I would hope that we would go on to Part 19. It is very short, but if we are going to use up our time now, we can stop now and continue Part 18 at our

Le sénateur Finley : Je me demande d'où venait cet argent donc?

Le sénateur Ringuette : Probablement du même endroit que l'argent qu'ont reçu Chrysler, et Ford, pour n'en mentionner que deux.

Le président : S'il vous plaît, tenons-nous-en au sujet.

Le sénateur Ringuette : Pour ce qui est de l'examen que vous avez terminé en 2009, vous avez dit il y a quelques instants qu'une société d'État comme EACL ne pouvait pas livrer concurrence sur le marché international. Est-ce la conclusion tirée lors de cet examen?

Mme Cléroux : C'est une des conclusions que l'on a tirées, car l'on conclut que puisque EACL est une petite entreprise, elle n'est pas en mesure de livrer concurrence de façon efficace, parce que toutes les autres entreprises du monde entier qui œuvrent dans le même secteur sont beaucoup plus grandes. Une des conclusions du rapport, et c'est la partie du rapport que vous recevrez — conclut que compte tenu de sa taille, EACL n'est pas vraiment concurrentielle actuellement; si nous voulons profiter de la renaissance qui existe dans le secteur de l'énergie nucléaire, être un des grands joueurs à l'échelle internationale, il faudra changer les choses.

Le sénateur Ringuette : Comment l'entreprise canadienne se compare-t-elle aux autres sociétés d'État comme l'entreprise française qui s'appelle AREVA? Cette entreprise semble pouvoir livrer concurrence.

Mme Cléroux : Les deux entreprises ont des structures complètement différentes. La décision prise par le gouvernement français était complètement différente. AREVA est caractérisée par une structure fort complexe : le portefeuille d'actions d'AREVA appartient au secteur privé; une partie des activités de l'entreprise sont faites en partenariat avec le secteur privé; une autre partie appartient au gouvernement, et relève en partie du gouvernement français. Il s'agit donc d'une structure complètement différente, et une décision particulière avait été prise au moment de la création de l'entreprise, et le gouvernement français investit beaucoup d'argent dans la société.

Les auteurs de l'étude qui a été effectuée ont signalé au gouvernement que la taille — et j'ai déjà signalé cela plus tôt — d'EACL ne lui permettait pas de vraiment livrer concurrence. Le gouvernement a étudié l'impact de cette situation et a décidé qu'il voulait possiblement permettre aux investisseurs d'aller plus loin, de jouer un plus grand rôle, plutôt que de demander aux contribuables de payer pour l'expansion de la société.

Le sénateur Ringuette : C'est justement à l'époque de ce que vous avez appelé la renaissance où on s'attend à ce que quelque 400 réacteurs nucléaires soient construits dans le monde.

Merci, je n'ai plus de question.

Le président : Chers collègues, je dois vous signaler que nous avons dépassé l'heure prévue pour la fin de nos travaux, soit 20 h 30. Nous pouvons terminer. J'espère que nous pourrions passer à la partie 19. Ce n'est pas une longue disposition, mais si

next opportunity, or do you want to continue Part 18 tonight, and pick up Parts 19 and 20 at our next opportunity? We are over our time and it is up to you.

Senator Gerstein: We should set a time.

The Chair: It will be unanimous consent. We will not go past nine o'clock, in any event. We will not proceed with another part. We will finish Part 18.

Senator Finley: My question is simple: You mentioned that there were four installations other than Korea. I know there is Pakistan and Romania, and there was at least one large CANDU reactor built in China. Was a second one built in China?

Mr. Lafaille: There are two units.

Senator Finley: At the time that the deal was cut with China, I think back in 1996, a \$1.6 billion loan was extended to China through, I think, the Canada Account. I do not expect you would know, but could you find out the status of that? Has that been repaid, or is it repayable?

I am asking: Has it been repaid?

The Chair: Are you able to answer that, witnesses?

Ms. Cléroux: We do not have that kind of information with us. We will verify the information that is in the public domain.

Senator Finley: The next question is very technical. Is "loosey-goosey" part of some kind of high-tech nuclear terminology?

The Chair: I was wondering that myself. I figured I missed that course in engineering.

Ms. Cléroux: We always get caught by those expressions.

Senator Dickson: Could Senator Ringuette circulate that piece of paper via the clerk that showed the contribution to the GDP?

Senator Ringuette: That was from a public speech from an expert. His name is Dr. Neil Alexander and he is the president of the Organization of CANDU Industries.

The Chair: Senator Ringuette will be pleased to share that with the clerk for distribution to everyone.

Senator Ringuette: Absolutely.

The Chair: That will help people who are putting figures together.

vous le désirez, nous pouvons mettre fin à nos travaux maintenant et poursuivre l'étude de la partie 18 lors de notre prochaine réunion; désirez-vous plutôt poursuivre l'étude de la partie 18 ce soir et passer aux parties 19 et 20 lors de notre prochaine réunion? Nous avons déjà passé l'heure à laquelle nous avions prévu l'ajournement de la réunion, et je m'en remets à vous.

Le sénateur Gerstein : Nous pourrions prévoir l'heure pour la fin des travaux.

Le président : Il faut unanimité sur la question. Nous ne dépasserons pas 21 heures de toute façon. Nous n'entamerons pas l'étude d'une autre partie de la loi. Nous terminerons notre étude de la partie 18.

Le sénateur Finley : Ma question est bien simple : vous avez dit qu'il y avait quatre autres installations à part celle de la Corée. Je sais qu'il y a des installations au Pakistan et en Roumanie, et qu'il y avait au moins un gros réacteur CANDU construit en Chine. Une deuxième installation a-t-elle été construite en Chine?

M. Lafaille : Il y a deux unités en Chine.

Le sénateur Finley : À l'époque où on a conclu cette entente avec la Chine, je crois que c'était en 1996, un prêt de 1,6 milliard de dollars a été accordé à la Chine provenant, si je ne me trompe, du compte du Canada. Je ne pense pas que vous le sachiez, mais pourriez-vous vous renseigner pour vérifier si c'est vrai? Est-ce que ce prêt a été remboursé ou est-il remboursable?

Je veux simplement savoir si ce montant a été remboursé.

Le président : Pourriez-vous répondre à cette question, chers témoins?

Mme Cléroux : Nous n'avons pas ce genre de renseignements à portée de la main. Nous vérifierons pour confirmer si ces renseignements sont du domaine public.

Le sénateur Finley : Ma prochaine question est très technique : Est-ce que l'expression « à l'à peu près » est une expression supertechnique du domaine nucléaire.

Le président : Je me posais la même question. Je suppose qu'on n'a pas mentionné ça dans mon cours de génie.

Mme Cléroux : Parfois ce genre d'expression décrit le mieux la situation.

Le sénateur Dickson : Le sénateur Ringuette pourrait-elle distribuer son document par l'entremise du greffier? Je pense qu'il s'agit du document qui fait état de l'apport de divers secteurs de l'économie canadienne au PIB.

Le sénateur Ringuette : Il s'agit d'un extrait d'un discours présenté par un expert, M. Neil Alexander, président de l'Association des industries CANDU.

Le président : Le sénateur Ringuette sera heureuse de partager ces renseignements avec le greffier qui pourra ensuite les distribuer à tous les membres du comité.

Le sénateur Ringuette : Certainement.

Le président : Cela permettra à tout le monde de mieux saisir l'exemple donné.

Honourable senators, our time is up. On your behalf, I would like to thank our witnesses this evening. This was an interesting discussion. Ms. Cléroux, Mr. Lafaille and Ms. Aitken, thank you very much. We look forward to those considerable undertakings that you have given us. They will all be very helpful for us to draw this material together.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 17, 2010

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9 a.m. to study Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures. (Topic: Parts 6, 9, 21, 22 and 24).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Finance. This is the fifth meeting on Bill C-9, An Act to Implement Certain Provisions of the Budget Tabled in Parliament on March 4, 2010 and Other Measures.

[*English*]

Over the course of our previous four meetings, departmental officials reviewed the provisions of 11 parts of the bill. Through this and our remaining meetings this week, we will review the remaining 13 parts of the bill, making 24 parts in total. This morning, we will be focusing on Parts 6, 9, 21, 22 and 24. These parts deal with the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, Pensions Benefits Standards Act, the Canada Labour Code, payments to certain entities and Employment Insurance. As in our previous meetings, we will deal with one part until our questions and comments have been exhausted, and then proceed with the next part.

To speak to Part 6, which deals with the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, and which appears at page 470 of the bill, we are pleased to welcome Mr. Alfred LeBlanc of the Department of Finance Canada. Mr. LeBlanc, could you begin by explaining clauses 1646 to 1648? We are focusing on the clauses that are in the bill, but there is not much in this bill on that particular matter, so it should be easy for us to focus. Following we will then proceed with discussion.

Alfred LeBlanc, Director, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: There are two matters in this bill that relate to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, one substantive and one housekeeping.

Chers collègues, nous n'avons plus de temps. En votre nom, j'aimerais remercier nos témoins d'être venus nous rencontrer ce soir. La discussion fut fort intéressante. Madame Cléroux, monsieur Lafaille et madame Aitken, merci beaucoup. Nous avons hâte d'obtenir tous les renseignements que vous avez accepté de vous procurer au nom du comité. Ils nous seront certainement fort utiles dans le cadre de notre étude.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 17 juin 2010

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, pour étudier le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures. (Sujet : Parties 6, 9, 21, 22 et 24).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ceci est la cinquième réunion concernant le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Au cours des quatre dernières séances, des fonctionnaires des ministères ont passé en revue les dispositions de 11 parties du projet de loi. Durant la séance d'aujourd'hui et durant celles qui auront lieu plus tard cette semaine, nous examinerons les 13 autres parties du projet de loi, qui en compte 24 au total. Ce matin, nous allons nous concentrer sur les parties 6, 9, 21, 22, et 24. Ces dernières portent sur la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur les normes de prestation de pension, le Code canadien du travail, les paiements à certaines entités et l'assurance-emploi. Comme nous l'avons fait au cours des séances précédentes, nous allons discuter d'une partie jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de questions et de commentaires, et ensuite nous passerons à la partie suivante.

Pour nous parler de la partie 6, qui porte sur la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et qui se trouve à la page 470 du projet de loi, nous avons le plaisir d'accueillir M. Alfred LeBlanc du ministère des Finances Canada. Monsieur LeBlanc, pourriez-vous commencer par expliquer les articles 1646 à 1648? Nous nous concentrons sur les articles qui sont dans le projet de loi, et comme il n'y a pas grand-chose sur cette question, il devrait être facile de le faire. Par la suite, nous allons en discuter.

Alfred LeBlanc, directeur, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : Ce projet de loi contient deux points qui portent sur la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, une question de fond et une question d'ordre administratif.

On the substantive side, amendments are necessary to implement protection against declines in total major transfers to provinces. For equalization-receiving provinces, that is being done through Part 1 of the legislation, and for provinces not receiving equalization, that has been done through separate payment under Part 5.1.

The other change is what we call housekeeping. We had to correct a cross-reference that relates to a measure introduced in Budget 2009 to ensure that Ontario, now that it is receiving equalization, receives the same amount of CHT cash per capita as other equalization-receiving provinces. The substance of that measure does not change. We discovered, after we had put the measure in place, that one of the references was out of date. There is no substantive change, and it has no impact on the amount, but it does address that minor error left uncaught when we first put the measure in place.

I am happy to take questions.

The Chair: Before I go to questions, can you tell us how these amounts were calculated?

Mr. LeBlanc: For each province, we added up the amounts for the three major transfers, so equalization for the provinces that receive equalization, CHT and CST. If a province would get less in 2010-11 than it received in 2009-10, a payment was calculated equal to the difference. That payment, as I say, in the case of a province that was equalization receiving, was paid in the form of an equalization payment, and for those provinces, Newfoundland and Saskatchewan, that were not equalization-receiving, it was a separate payment.

The difference is in their calculated amounts for CHT, CST and for equalization receiving provinces, the changes in the amounts between 2009-10 and 2010-11, from one year to another. Population affects the amount. Measured fiscal capacity relative to the measured fiscal capacity of other provinces within the context of the overall envelope for equalization affects the amount by province. That is how those amounts were calculated.

The Chair: Was the first year for the new formula for equalization 2009-10?

Mr. LeBlanc: That is right.

The Chair: This is the second year of that program?

Mr. LeBlanc: That is right.

The Chair: This is a one-time, one-off initiative that will not affect the new formula that has been in place for a year now.

Mr. LeBlanc: It is one-year protection, and it was presented as complementing the economic action plan.

Pour ce qui est de la question de fond, des modifications sont nécessaires pour mettre en place les paiements de protection contre les diminutions du total des principaux transferts aux provinces. En ce qui concerne les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation, c'est fait en vertu de la partie I de la loi, et pour ce qui est des provinces qui ne reçoivent pas des paiements de péréquation, c'est fait dans le cadre d'un paiement distinct en vertu de la partie 5.1.

L'autre modification est d'ordre administratif. Il nous a fallu corriger un renvoi lié à une mesure qui est contenue dans le budget de 2009 pour faire en sorte que l'Ontario, maintenant qu'il touche des paiements de péréquation, reçoive le même montant en TCS par habitant que les autres provinces qui reçoivent des paiements de péréquation. Le contenu de cette mesure ne change pas. Après avoir mis la mesure en place, nous avons découvert que l'un des renvois était désuet. Aucun changement important n'est apporté, et cela n'a aucune répercussion sur le montant, mais cela corrige l'erreur mineure que personne n'a remarquée lorsque nous avons mis la mesure en place en premier lieu.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Avant de passer aux questions, pouvez-vous nous dire de quelle façon ces montants ont été calculés?

M. LeBlanc : Pour chaque province, nous avons additionné les montants des trois principaux transferts, c'est-à-dire la péréquation pour les provinces qui en bénéficient, le TCS et le TCPS. Si une province recevait moins en 2010-2011 qu'en 2009-2010, elle recevait un paiement équivalent à la différence. Ce paiement, comme je le dis, dans le cas d'une province qui recevait des paiements de péréquation, est fait sous forme de paiement de péréquation, et pour ce qui est des provinces qui ne recevaient pas de paiements de péréquation, Terre-Neuve et la Saskatchewan, elles reçoivent un paiement distinct.

La différence réside dans les montants calculés pour le TCS et le TCPS, et pour les provinces qui touchent des paiements de péréquation, dans les changements de montants entre 2009-2010 et 2010-2011, d'une année à l'autre. La population a une incidence sur le montant. La capacité fiscale mesurée par rapport à la capacité fiscale mesurée des autres provinces dans le cadre de l'enveloppe globale de la péréquation a des incidences sur le montant versé à chaque province. C'est de cette façon que les montants ont été calculés.

Le président : L'année 2009-2010 ne correspond-elle pas à la première année de la nouvelle formule de péréquation?

M. LeBlanc : C'est exact.

Le président : Nous en sommes à la deuxième année de ce programme?

M. LeBlanc : C'est exact.

Le président : C'est une initiative ponctuelle qui n'aura pas d'incidence sur la nouvelle formule qui a été mise en place depuis un an maintenant, n'est-ce pas?

M. LeBlanc : C'est une protection d'un an, et elle a été présentée comme étant complémentaire au Plan d'action économique.

Senator Marshall: Mr. LeBlanc, I am looking at the amounts. It is outlined in the legislation how much each province will receive. Some of the amounts are quite large. It is my understanding that that money cannot flow until Bill C-9 is passed. Is that correct?

Mr. LeBlanc: That is correct.

Senator Marshall: How soon after the legislation is passed can the various provinces expect to receive their funding? Could you give me an idea as to the payment schedule?

Mr. LeBlanc: We use different approaches for different kinds of analogous payments. In some cases, we have spread them over the remaining months of the year, and in some cases we made lump sum payments. We have not finalized that, but we are getting ready to make the payments. We make the payments every two weeks, so it would not take long. Unless we are a day from the payment, we would probably catch the next payment or the next wave.

Senator Marshall: Is there any restriction on what the provinces can use the money for, or does it go into general revenues?

Mr. LeBlanc: There are no restrictions.

The Chair: Even though it might be paid under Canada Health, there is still no restriction?

Mr. LeBlanc: Essentially, it comes in the form of an equalization payment for those provinces receiving equalization and a separate payment for those not receiving equalization. It is not strictly speaking a Canada Health Transfer payment. It may be, in part, driven by the CHT differential between 2009-10 and 2010-11, and that would be mostly driven by population changes, but it is not a CHT payment per se. It is an equalization payment or a separate payment and not tied to any particular transfer.

The Chair: It is treated like equalization.

Mr. LeBlanc: Yes, it is a no-strings-attached payment.

Senator Murray: With regard to the last point, these top-ups were announced, were they not, at the time of the presentation of the budget?

Mr. LeBlanc: Yes.

Senator Murray: Do you think it is conceivable that provinces have booked them already?

Mr. LeBlanc: I would think it is conceivable that they would have booked them already, yes.

Le sénateur Marshall : Monsieur LeBlanc, je suis en train de regarder les montants. Le projet de loi énonce le montant que chaque province recevra. Certains de ces montants sont très importants. Je crois comprendre que cet argent ne peut pas être versé tant que le projet de loi C-9 n'est pas adopté. Est-ce exact?

M. LeBlanc : C'est exact.

Le sénateur Marshall : Une fois que le projet de loi sera adopté, quand les différentes provinces peuvent-elles s'attendre à recevoir leurs fonds? Pourriez-vous me donner un aperçu du calendrier des paiements?

M. LeBlanc : Nous utilisons différentes méthodes pour effectuer des paiements analogues. Dans certains cas, nous les avons répartis sur les mois qu'il reste dans l'année, et dans d'autres cas, nous avons fait des paiements forfaitaires. Nous n'avons pas réglé cette question, mais nous nous apprêtons à effectuer les paiements. Comme nous les faisons tous les 15 jours, il ne nous faudra pas beaucoup de temps. Si nous sommes à la veille d'un paiement, nous allons le faire au suivant ou à la prochaine série.

Le sénateur Marshall : Les provinces sont-elles soumises à des restrictions sur la façon d'utiliser ces fonds, ou ces fonds s'ajoutent-ils aux recettes générales?

M. LeBlanc : Il n'y a aucune restriction.

Le président : Il n'y a pas de restrictions, même si le montant peut être versé dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé?

M. LeBlanc : Essentiellement, les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation reçoivent ce montant sous la forme d'un paiement de péréquation, et c'est un paiement distinct pour celles qui ne reçoivent pas de péréquation. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un paiement au titre du Transfert canadien en matière de santé. Il peut être lié en partie à la différence entre les montants de ce transfert pour 2009-2010 et 2010-2011, et cela serait lié surtout aux changements démographiques, mais il ne s'agit pas d'un paiement du TCS comme tel. Il s'agit d'un paiement de péréquation ou d'un paiement séparé et il n'est lié à aucun transfert en particulier.

Le président : C'est traité comme un paiement de péréquation.

M. LeBlanc : Oui, il s'agit d'un paiement sans conditions spéciales.

Le sénateur Murray : En ce qui concerne le dernier point, ces fonds complémentaires n'ont-ils pas été annoncés au moment de la présentation du budget?

M. LeBlanc : Oui.

Le sénateur Murray : Pensez-vous qu'il soit concevable que les provinces les aient déjà comptabilisés?

M. LeBlanc : Oui, je pense qu'il est concevable qu'elles les aient déjà comptabilisés.

Senator Murray: If not, then, to follow up on Senator Marshall's obvious concern about when the cheques will be cut, this would be a good argument for splitting the bill and passing this section right away so that they would have access to the money. I am not asking you to comment on that.

Mr. LeBlanc: Thank you.

Senator Murray: Speaking only for myself, I do not think we need to take too much time with this because we had a very good session with some of your colleagues on March 30 when we discussed this, in particular, Mr. Nipun Vats and Mr. Tom McGirr, both of them from the Department of Finance. Just to summarize equalization, the relative fiscal capacity of each province is measured in the context of a 10-province standard. Is that right?

Mr. LeBlanc: Yes.

Senator Murray: Included is 50 per cent of non-renewable resources. There are then two caps. One of the caps is on the overall pool of money for equalization.

Mr. LeBlanc: We call that a ceiling sometimes, to distinguish it.

Senator Murray: The ceiling is the three-year moving average of nominal GDP growth.

Mr. LeBlanc: Right.

Senator Murray: In respect of any one province's entitlement, the ceiling is that no province can, after equalization, have a higher fiscal capacity than the average fiscal capacity of the recipient provinces?

Mr. LeBlanc: That is correct.

Senator Murray: Am I missing anything?

Mr. LeBlanc: No, that is right.

Senator Murray: Turning to the equalization payments for 2010-11, what is the three-year moving average of GDP?

Mr. LeBlanc: The three would be 2008, 2009 and 2010.

Senator Murray: We are only in the middle of 2010.

Mr. LeBlanc: We use estimates. We have actual numbers for 2008, we have pretty good numbers for 2009, and we have projections for 2010.

Senator Murray: Just as a matter of curiosity, those would be the calendar years; right?

Mr. LeBlanc: Yes.

Senator Murray: Do you have it there?

Le sénateur Murray : Sinon, pour ajouter aux inquiétudes évidentes exprimées par le sénateur Marshall à propos du moment où les fonds seront versés aux provinces, ce serait une bonne raison de scinder le projet de loi et d'adopter cet article immédiatement pour qu'elles aient accès à leurs fonds. Je ne vous demande pas de faire des commentaires à ce sujet.

M. LeBlanc : Merci.

Le sénateur Murray : En ce qui me concerne, je ne crois pas qu'il nous faille passer beaucoup de temps là-dessus, car le 30 mars, nous avons eu une très bonne réunion avec certains de vos collègues au cours de laquelle nous en avons discuté, en particulier, avec M. Nipun Vats et M. Tom McGirr, qui travaillent tous les deux au ministère des Finances. Seulement pour faire un résumé sur la péréquation, je crois que la capacité fiscale relative de chaque province est évaluée selon la norme des 10 provinces. Est-ce exact?

M. LeBlanc : Oui.

Le sénateur Murray : Cela inclut 50 p. 100 des ressources non renouvelables. Il y a alors deux plafonds. L'un d'eux s'applique au montant global pour la péréquation.

M. LeBlanc : En anglais, on le distingue parfois en utilisant le mot *ceiling*.

Le sénateur Murray : Le plafond, c'est la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal.

M. LeBlanc : C'est cela.

Le sénateur Murray : En ce qui concerne les droits des provinces, peu importe laquelle, le plafond est lié au fait qu'après la péréquation, aucune province ne peut avoir une capacité fiscale supérieure à la capacité fiscale moyenne des provinces bénéficiaires, n'est-ce pas?

M. LeBlanc : C'est exact.

Le sénateur Murray : Est-ce que j'oublie quelque chose?

M. LeBlanc : Non, c'est exact.

Le sénateur Murray : En ce qui concerne les paiements de péréquation de 2010-2011, quelle est la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB?

M. LeBlanc : Les trois années seraient 2008, 2009 et 2010.

Le sénateur Murray : Nous n'en sommes qu'à la moitié de l'année 2010.

M. LeBlanc : Nous utilisons des prévisions. Nous avons les chiffres pour 2008, nous avons de très bons chiffres pour 2009, et nous avons des projections pour 2010.

Le sénateur Murray : Par simple curiosité, il s'agit des années civiles, n'est-ce pas?

M. LeBlanc : Oui.

Le sénateur Murray : Les avez-vous?

Mr. LeBlanc: I will check while I am in between questions, but I do not think it is in my package. It is the private sector surveys, the same ones used for the budget that are used for the projection for 2010.

Senator Murray: When we come to next year, that is, 2011-12, you will be using the three-year moving average of nominal GDP for 2009, 2010 and 2011.

Mr. LeBlanc: Yes.

Senator Murray: Do you have an estimate now of what the nominal GDP will be?

Mr. LeBlanc: There was one in the budget, and there would be updates since then. That number is certainly stronger with more robust growth than what would show up in the average.

Senator Murray: Let us have a word about these top-ups. I asked some of these questions of your colleagues when they were here. The basis of the top-up is that you did not want any province to receive less from the total of the three transfers, Canada Health Transfer, Canada Social Transfer and equalization, in this year than they did last year; right? I asked someone what provinces had fallen below and why and where. The answer I received, and you can bring this up to date if you are in a position to do so, was that three of them actually would otherwise have received less money from Ottawa under the Canada Health Transfer. Is that the case, and is that the only case? I glanced at it last night, and my recollection is that none of them seem to be in a position where they will get less on the Canada Social Transfer, and I am not sure about equalization.

Mr. LeBlanc: The equalization numbers are driving the substantive amounts.

Senator Murray: You mean the short-fall?

Mr. LeBlanc: Yes. That is the main factor. The CHT envelope is growing 6 per cent a year.

Senator Murray: I understand that. However, your friend told us there were three provinces that, because of actual decline in population and — I forget what the other factor was —

Mr. LeBlanc: Newfoundland would be one of them, as would Saskatchewan.

Senator Murray: There is one other, but I cannot remember which one. Regardless, they were to get less of the CHT.

Mr. LeBlanc: The other factors that can affect the amount of CHT are that it is still a tax point and per capita calculation.

Senator Murray: So the tax points were worth less.

M. LeBlanc : Je vais vérifier entre deux questions, mais je ne pense pas que ce soit dans mes documents. Ce sont des études menées par le secteur privé, les mêmes qui ont été utilisées pour le budget et qui sont utilisées pour les projections pour 2010.

Le sénateur Murray : Lorsque nous arriverons à la prochaine année, c'est-à-dire 2011-2012, vous utiliserez la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal des années 2009, 2010 et 2011.

M LeBlanc : Oui.

Le sénateur Murray : Avez-vous une idée maintenant de ce que sera le PIB nominal?

M. LeBlanc : On en avait fait une estimation dans le budget, et elle aura été mise à jour depuis. Ce chiffre est certainement plus élevé et la croissance plus forte que ce qu'indiquerait la moyenne.

Le sénateur Murray : Parlons de ces fonds complémentaires. J'ai posé certaines de ces questions à vos collègues lorsqu'ils étaient ici. Le fondement des fonds complémentaires, c'est qu'on ne voulait pas que des provinces reçoivent un montant inférieur au total des trois transferts, c'est-à-dire le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation, cette année par rapport à l'année dernière, n'est-ce pas? J'ai demandé à une personne quelles provinces avaient reçu un montant inférieur et pourquoi. Ce qu'on m'a répondu, et vous pouvez me corriger si vous êtes en mesure de le faire, c'est qu'autrement, trois d'entre elles auraient reçu moins d'argent d'Ottawa dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé. Est-ce exact, et est-ce le seul cas? J'y ai jeté un coup d'œil hier soir, et autant que je me souviens, aucune de ces provinces ne semble se trouver dans une situation où elles obtiendraient moins du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, et je ne suis pas sûr en ce qui a trait à la péréquation.

M. LeBlanc : Les chiffres de la péréquation constituent les montants importants.

Le sénateur Murray : Voulez-vous dire, le manque à gagner?

M. LeBlanc : Oui. C'est le facteur principal. L'enveloppe du TCS augmente de 6 p. 100 par année.

Le sénateur Murray : Je comprends. Toutefois, votre collègue nous a dit que trois provinces, en raison de la diminution de la population et — j'ai oublié l'autre facteur...

M. LeBlanc : Terre-Neuve serait l'une d'elles, ainsi que la Saskatchewan.

Le sénateur Murray : Il y en a une autre, mais je n'arrive pas à me rappeler laquelle. Mais peu importe, elles allaient obtenir moins du TCS.

M. LeBlanc : Les autres facteurs qui peuvent avoir des incidences sur le montant du TCS, c'est le fait qu'il s'agit toujours d'un calcul basé sur les points d'impôt et la population.

Le sénateur Murray : Donc la valeur des points d'impôt était moindre.

Mr. LeBlanc: That is right; or they were worth more in other provinces. For example, Alberta's population continues to go up and its tax points remain strong. They will get less CHT money than other provinces as long as that arrangement is in place.

Newfoundland's population, at least over that period, I believe, was continuing to decline. It also got a jump-up in its CHT amount when it left equalization. Provinces that were in equalization get a certain amount of their CHT total through associated equalization. If they are not receiving equalization, the low value of their tax points is not brought up through equalization. Therefore, it is brought up outside of equalization.

Senator Murray: Your minister and the officials say this top-up is a one-off and that we should not expect it next year. Is that not right? I do not know how you will do that because the government has put itself in a position where, ignoring the fact that there has been an agreement on equalized tax points. They accepted Ontario's argument that the per capita transfers should be equal, did they not?

Mr. LeBlanc: The commitment on CHT was to move after 2013-14.

Senator Murray: Yes, but let us look at CST.

Mr. LeBlanc: CST would be moved right away. People do assume sometimes that Alberta and Ontario are a similar case; in other words, we accelerated Ontario, so does that not mean we should accelerate Alberta? There is a significant difference between the two provinces, and I think you can make the case that Ontario was very much an anomaly.

Ontario's overall fiscal capacity was below the average, so it was entitled to equalization. However, the tax points which determine how much CHT money it gets were still above the average. Those tax points counted against Ontario and they lowered its equalization payment, because you blend them all together.

The fact that its CHT tax points were above the average lowered its equalization payment and then lowered its CHT payment. There was a double whammy for Ontario. No other province is experiencing that double whammy.

Alberta got the "single whammy." It has no equalization, so there is no reducing of Alberta's otherwise entitlement on equalization. However, the formula works as the formula was designed to work until it moves to equal to per capita cash. You calculate the value of Alberta's tax points and then you give it enough cash to bring its total amount up to the same as everyone else.

M. LeBlanc : C'est exact; ou elle était plus élevée dans d'autres provinces. Par exemple, la population de l'Alberta continue d'augmenter et ses points d'impôt restent élevés. Elle va obtenir moins d'argent au titre du TCS que d'autres provinces tant que cette mesure est en place.

Je crois que la population de Terre-Neuve, du moins au cours de cette période, continuait à diminuer. Elle a également vu son montant de TCS augmenter lorsqu'elle a cessé de recevoir des paiements de péréquation. Les provinces qui en reçoivent obtiennent un certain montant de leur TCS total par l'entremise de la péréquation associée. Si elles ne touchent pas des paiements de péréquation, la faible valeur de leurs points d'impôts n'est pas haussée par la péréquation. Donc, elle est haussée par autre chose que la péréquation.

Le sénateur Murray : Votre ministre et les fonctionnaires disent que ces fonds complémentaires sont ponctuels et que nous ne devrions pas nous attendre à ce que la situation se répète l'an prochain. Est-ce bien le cas? Je ne sais pas comment vous allez vous y prendre, car le gouvernement s'est placé dans une position où il ne respecte pas le fait qu'il y a eu un accord sur les points d'impôt soumis à la péréquation. N'a-t-il pas accepté l'argument de l'Ontario selon lequel il faut que les transferts par habitant soient égaux?

M. LeBlanc : L'engagement concernant le TCS, c'était de le changer après 2013-2014.

Le sénateur Murray : Oui, mais examinons le TCPS.

M. LeBlanc : Le TCPS serait changé sur le champ. Les gens tiennent parfois pour acquis que l'Alberta et l'Ontario sont dans la même situation; en d'autres mots, comme nous avons accéléré les choses pour l'Ontario, cela ne signifie-t-il pas que nous devrions en faire autant pour l'Alberta? Il y a une différence importante entre les deux provinces, et je crois que l'on peut faire valoir que l'Ontario était vraiment une exception.

Comme la capacité fiscale de l'Ontario dans son ensemble était inférieure à la moyenne, il avait droit à la péréquation. Toutefois, les points d'impôt qui déterminent combien d'argent du TCS il obtient étaient toujours supérieurs à la moyenne. Ces points d'impôts ont été déduits et ont diminué ses paiements de péréquation, car on les mélange.

Le fait que la valeur de ses points d'impôts associés au TCS était au-dessus de la moyenne a fait diminuer son paiement de péréquation, puis son paiement de TCS. L'Ontario était doublement pénalisé. Aucune autre province n'est doublement pénalisée.

L'Alberta n'a été pénalisée qu'une fois. Comme elle ne reçoit pas de paiements de péréquation, il n'y a pas lieu de diminuer les droits à la péréquation. Toutefois, la formule fonctionne comme elle a été conçue pour fonctionner jusqu'à ce l'on passe à une aide en espèce égale par habitant. On calcule la valeur des points d'impôt de l'Alberta et ensuite on lui verse suffisamment d'argent pour faire monter le montant total au même niveau que toutes les autres provinces.

Senator Murray: As you know, the idea back when the transfers started in the 1970s was that 50 per cent of the transfer would be accounted for in equalized tax points. It was the only way the less-rich provinces could have accepted the transfer.

Years later, one or two governments, Ontario in particular, took the position that other provinces are getting more per capita and that is not fair. This was long before these other conditions arose.

My point is that it is costing a pile of money. Am I wrong in suggesting that the same problem that arose in 2010-11 will arise for 2011-12, and that the government will be faced with a decision whether to top up again?

Mr. LeBlanc: We anticipate there will be pressure of that sort, yes. The one thing that will be somewhat different is that there has been more notice. There was very little notice —

Senator Murray: Let us not discuss that. We raised that question at an earlier time. That was a matter of political debate.

Senator Callbeck: Regarding that total transfer protection payment, the commitment is only made for one year, is it not? The Canada Health Transfer is in effect right now.

Mr. LeBlanc: Yes.

Senator Callbeck: When does the social transfer go into effect?

Mr. LeBlanc: The social transfer is in effect, as well. In 2007, the government announced that those two transfers would move from being allocated on the basis of tax and cash allocation to equal per capita cash. CST was done immediately and the CHT was to be done after 2013-14. It was tied to some extent to the fact that the government had accepted the 10-year plan on health care and that the change would be made at the end of that 10-year health accord, when that transfer was to be renewed.

They are both in place, but they are allocated slightly differently at this point.

Senator Callbeck: You say they are allocated somewhat differently. Would you go over that again?

Mr. LeBlanc: Yes, about \$11.2 billion of the CST is allocated. You take the total amount and divide it by the population of Canada. Prince Edward Island gets its exact same amount per capita as every other province.

Senator Callbeck: It does if you add the three together.

Mr. LeBlanc: In the protection, that is a different calculation.

Senator Callbeck: On the protection, yes, but that will disappear. Under the social transfer before the change in 2007-08, Prince Edward Island used to get the same amount per capita, if you add in the cash and the tax points. There was an associated equalization there, but we got the same as every other province.

Le sénateur Murray : Comme vous le savez, lorsqu'on a commencé à faire les transferts dans les années 1970, l'idée c'était que 50 p. 100 des transferts seraient pris en compte dans les points d'impôt soumis à la péréquation. C'était la seule façon de faire accepter le transfert par les provinces moins nanties.

Quelques années plus tard, une ou deux provinces, l'Ontario en particulier, ont déclaré que d'autres provinces recevaient plus par habitant et que c'était injuste. C'était bien avant que ces autres conditions apparaissent.

Ce que je veux dire, c'est que cela coûte beaucoup d'argent. Ai-je tort de dire que le même problème qui est survenu pour 2010-2011 réapparaîtra pour 2011-2012, et que le gouvernement devra décider s'il versera encore des fonds complémentaires?

M. LeBlanc : Nous nous attendons à des pressions de ce genre, oui. Ce qui sera différent en quelque sorte, c'est qu'on y a prêté plus attention. On a porté très peu attention...

Le sénateur Murray : Ne discutons pas de cela. Nous avons déjà soulevé cette question. Elle a fait l'objet d'un débat politique.

Le sénateur Callbeck : En ce qui concerne ce paiement de protection sur les transferts totaux, l'engagement ne tient-il pas que pour un an? Le Transfert canadien en matière de santé est actuellement en vigueur.

M. LeBlanc : Oui.

Le sénateur Callbeck : Quand le Transfert canadien en matière de programmes sociaux entrera-t-il en vigueur?

M. LeBlanc : Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est en vigueur également. En 2007, le gouvernement a annoncé que plutôt que d'allouer ces deux transferts en points d'impôt et en espèces, on passerait à une aide en espèce égale par habitant. Le changement a été fait immédiatement pour le TCPS et il allait se faire après 2013-2014 pour le TCS. Dans une certaine mesure, c'était lié au fait que le gouvernement avait accepté le plan de 10 ans en matière de santé et que le changement serait fait à la fin de cet accord de 10 ans sur la santé, lorsque ce transfert serait renouvelé.

Ils sont tous les deux en place, mais ils sont alloués de façon légèrement différente à ce stade-ci.

Le sénateur Callbeck : Vous dites qu'ils sont alloués de façon légèrement différente en quelque sorte. Voulez-vous revenir là-dessus?

M. LeBlanc : Oui, environ 11,2 milliards de dollars du TCPS sont alloués. On prend le montant total et on le répartit en fonction de la population du Canada. L'Île-du-Prince-Édouard reçoit exactement le même montant par habitant que toutes les autres provinces.

Le sénateur Callbeck : C'est le cas, si l'on additionne les trois.

M. LeBlanc : La protection comporte un calcul différent.

Le sénateur Callbeck : C'est le cas, oui, mais cela disparaîtra. En vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, avant les changements de 2007-2008, l'Île-du-Prince-Édouard recevait le même montant par habitant, si vous y

Mr. LeBlanc: The total envelope for the CST for next year will go up by 3 per cent. The amount for Prince Edward Island and every other province will not necessarily go up by 3 per cent; it depends a bit on population. Prince Edward Island's population is probably not growing as fast as other provinces, so it will probably go up by slightly less than 3 per cent. However, the amount received by the Government of Prince Edward Island under the CST will go up 3 per cent per person.

The CHT is a little more complicated because it depends on the value of Alberta's tax points. Most provinces will see an increase of around 6 per cent per person in their CHT cash next year. Again, it will depend a little on Alberta. If Alberta is doing significantly better than the national average, it will get less cash per capita and that will leave a little more cash for others. If Alberta has weakened significantly relative to other provinces, it will get a bit more cash and that will mean a little less to distribute to other provinces.

Senator Callbeck: With that total protection payment gone and with the formula that we have, you are not taking into consideration regional economic disparities.

Mr. LeBlanc: We are, in the equalization formula.

Senator Callbeck: I am talking about the social transfer.

Mr. LeBlanc: The spirit of the fiscal balance package was that the equalization will be put on a 10-province standard and enriched, and that the other transfers would no longer have an equalizing component to them.

Equalization is done through equalization, and support is provided to provinces for these other areas on an equal per capita basis. If you let equalization do its proper job you do not equalize through these other transfers.

Equalization is a formula, and provincial amounts will go up or down depending on how those individual provinces are doing relative to other provinces.

Senator Callbeck: Do you have projections for my province for the next three years, for example?

Mr. LeBlanc: No. I do not have those projections.

The Chair: The province is probably doing those projections in anticipation.

Mr. LeBlanc: It probably will.

The Chair: On a point of clarification, when you were discussing equalization with Senator Murray, you talked about the ceiling or cap as part of the equalization formula. With this

ajoutiez les transferts en espèces et les points d'impôt. Il y avait la péréquation associée, mais nous avons obtenu la même chose que toutes les autres provinces.

M. LeBlanc : L'enveloppe totale du TCPS pour l'année prochaine augmentera de 3 p. 100. Le montant pour l'Île-du-Prince-Édouard et chacune des autres provinces n'augmentera pas nécessairement de 3 p. 100; cela dépend un peu de la population. Comme la croissance de la population de l'Île-du-Prince-Édouard n'est sans doute pas aussi rapide que celle d'autres provinces, l'augmentation du montant sera légèrement inférieure à 3 p. 100. Cependant, le montant que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard recevra dans le cadre du TCPS augmentera de 3 p. 100 par personne.

Le TCS est un peu plus complexe, car il dépend de la valeur des points d'impôt de l'Alberta. L'an prochain, la plupart des provinces verront leur paiement en espèces du TCS augmenter d'environ 6 p. 100 par habitant. Encore une fois, cela dépendra un peu de l'Alberta. Si l'Alberta fait beaucoup mieux que la moyenne nationale, elle recevra moins d'argent par habitant, ce qui permettra aux autres provinces d'en recevoir plus. Si l'Alberta s'est nettement affaiblie par rapport aux autres provinces, elle recevra un peu plus d'argent, ce qui voudra dire qu'il y en aura moins à distribuer aux autres provinces.

Le sénateur Callbeck : Sans cette protection sur les transferts totaux et selon la formule que nous avons, vous ne prenez pas les disparités économiques régionales en considération.

M. LeBlanc : Nous les prenons en considération, dans la formule de péréquation...

Le sénateur Callbeck : Je parle du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

M. LeBlanc : L'esprit du pacte sur l'équilibre fiscal, c'était que la péréquation fonctionne selon la norme des 10 provinces et qu'elle soit bonifiée, et que les autres transferts ne comptent plus d'éléments égalisateurs.

L'égalisation se fait par l'entremise de la péréquation, et on aide les provinces dans ces autres secteurs selon un montant égal par habitant. Si on laisse la péréquation faire son œuvre, on n'égalise pas au moyen de ces autres transferts.

La péréquation est une formule, et les montants accordés aux provinces augmenteront ou baisseront selon la situation de chaque province par rapport aux autres.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous des projections pour ma province pour les trois prochaines années, par exemple?

M. LeBlanc : Non, Je ne fais pas des projections de ce genre.

Le président : La province le fait probablement.

M. LeBlanc : Probablement.

Le président : J'aimerais obtenir une précision; lorsque vous discutiez de péréquation avec le sénateur Murray, vous avez parlé du plafond dans la formule de péréquation. En raison de ces fonds

one-off top-up, if we include those dollars as equalization, I assume that that cap is no longer there.

Mr. LeBlanc: They are separate from the equalization amount, so yes, they are separate payments. The total envelope for equalization will grow from \$14.37 billion by whatever the three-year average of nominal GDP is, 2 per cent or whatever it works out to.

Senator Murray: I heard you say, Mr. LeBlanc, that the spirit of the fiscal balance is that equalization would do its work and you would not pay equalization on the other programs. However, the equalized tax points are there and you are still paying what you called associated equalization to the recipient provinces. The only difference now is that you are also paying it, because of the equal per capita cash, to non-recipient provinces.

Mr. LeBlanc: We always were paying it to non-recipient provinces.

Senator Murray: You were not paying associated equalization to those provinces.

Mr. LeBlanc: No.

Senator Murray: You are now, effectively, whatever the spirit may be.

Mr. LeBlanc: For the CST?

Senator Murray: The CST is still composed of tax points, is it not?

Mr. LeBlanc: No.

Senator Murray: The CHT, then.

Mr. LeBlanc: There is still an associated equalization component to the CHT until it goes to equal per capita cash after 2013-14.

Senator Murray: We will wait to see that.

The Chair: To get rid of all those tax points.

Senator Murray: You can't get rid of them; they're there.

Mr. LeBlanc: It will certainly simplify understanding how it all works; that is for sure.

The Chair: Is it purposely made complicated so that mere mortals cannot follow this at all?

Mr. LeBlanc: We take a representative tax approach to equalization, and equalization has elements that have been part of the other transfers. It is inherently complicated because in that approach we are trying to reflect what provinces actually do. We are trying to comprehensively reflect the average practice by provinces in terms of raising revenue across the country. That is complicated because most provinces have a whole suite of revenue raising instruments. That keeps our people employed because that suite changes and evolves all the time.

complémentaires ponctuels, si nous incluons cet argent dans la péréquation, je suppose que ce plafond n'existe plus.

M. LeBlanc : Comme ils sont séparés du montant de péréquation, oui, ce sont des paiements distincts. L'enveloppe totale de la péréquation d'un peu plus de 14,37 milliards de dollars passera à un montant qui dépend de la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, une augmentation de 2 p. 100 ou peu importe ce que cela représente.

Le sénateur Murray : Je vous ai entendu dire, monsieur LeBlanc, que l'esprit de l'équilibre fiscal, c'est que la péréquation ferait son œuvre et que vous ne paieriez pas la péréquation dans les autres programmes. Cependant, les points d'impôt soumis à la péréquation existent et vous payez toujours aux provinces bénéficiaires ce que vous avez appelé la péréquation associée. La seule différence maintenant, c'est que vous la payez également aux provinces non bénéficiaires en raison de l'aide en espèce égale par habitant.

M. LeBlanc : Nous la payions toujours aux provinces non bénéficiaires.

Le sénateur Murray : Vous ne payiez pas la péréquation associée à ces provinces.

M. LeBlanc : Non.

Le sénateur Murray : Vous le faites maintenant, en fait, peu importe l'esprit.

M. LeBlanc : Pour le TCPS?

Le sénateur Murray : Le TCPS ne comprend-il pas toujours des points d'impôt?

M. LeBlanc : Non.

Le sénateur Murray : Le TCS, alors.

M. LeBlanc : Le TCS comprendra toujours un élément de péréquation associée jusqu'à ce qu'on passe à l'aide en espèce égale par habitant après 2013-2014.

Le sénateur Murray : Nous avons hâte de voir cela.

Le président : Pour nous débarrasser de tous ces points d'impôt.

Le sénateur Murray : On ne peut s'en débarrasser; ils existent.

M. LeBlanc : Cela aidera les gens à comprendre le fonctionnement de tout cela; c'est sûr.

Le président : Est-ce qu'on a rendu cela complexe pour que le commun des mortels ne puisse pas comprendre du tout?

M. LeBlanc : Nous abordons la péréquation selon l'approche du régime fiscal représentatif, et la péréquation comprend des éléments qui ont fait partie des autres types de transferts. C'est forcément complexe, car selon cette approche, nous tentons de tenir compte de ce que les provinces font en réalité. Nous tentons de tenir compte de manière générale de la façon dont les provinces augmentent les recettes au pays. C'est complexe, car la plupart des provinces ont toute une gamme d'instruments pour augmenter les recettes. Cela garde nos gens occupés, car cette gamme change et évolue tout le temps.

If the system is going to continue to be a representative tax system approach, we have to keep it up to date with those practices. It is complicated because we have to reflect, as accurately as possible, the average practice and the representative tax base in each province for each revenue-raising instrument. There is a lot of detail and a lot of data to gather.

The Chair: Two or three years ago, our committee did an extensive review of equalization.

Mr. LeBlanc: I read that.

The Chair: We were pleased that a number of our recommendations were followed. It used to be done with announcements that tended to be more political and based on the revenues of the federal government at a particular time. We are glad that the formula-based approach is being followed. Even though it is a complicated approach, it is much more predictable for the provinces.

Mr. LeBlanc: It is a blend now, given the measures that have been taken.

The Chair: With this top-up.

Mr. LeBlanc: And with the ceiling.

Senator Murray: It is formula-based, but little “pluses” come in.

The Chair: It is formula-plus.

Mr. LeBlanc: Formulas on top of formulas.

Senator Murray: The last person who came in here without any assistance, as a kind of gunslinger, was the President of the CBC, and he was lucky to have escaped with his skin, so you are doing very well.

The Chair: We have Mr. Hodgson and Mr. Botham here to help us understand Part 22, which is found at page 714.

Gentlemen, we are interested in knowing about these foundations and why there are transfers to them at this time.

Richard Botham, General Director, Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada: There are four payments included in this section of the bill. One is a \$10-million payment to the Canadian Youth Business Foundation to enable it to support Canada’s young entrepreneurs through access to capital and mentoring. There is a payment of \$75 million to Genome Canada, which supports genomics research across the country. There is a payment of \$20 million to Pathways to Education Canada, which supports disadvantaged youth to complete high school and to continue to post-secondary education programs. The fourth payment is \$13.5 million to the Rick Hansen Foundation to support its activities and operations, including research into spinal cord injuries and rehabilitation, and also to support events to mark the twenty-fifth anniversary of the Man In Motion tour.

Si l’on veut que le régime soit toujours fondé sur l’approche du régime fiscal représentatif, nous devons nous tenir à jour au sujet de ces pratiques. C’est complexe, car nous devons tenir compte, le plus fidèlement possible, des pratiques en général et du régime fiscal représentatif de chaque province pour chaque instrument d’augmentation des recettes. Il y a beaucoup de détails et de données à rassembler.

Le président : Il y a deux ou trois ans, notre comité a fait une étude exhaustive sur la péréquation.

M. LeBlanc : Je l’ai lue.

Le président : Nous sommes heureux qu’un certain nombre de nos recommandations aient été suivies. Cela était fait auparavant dans le cadre de déclarations à saveur politique et en fonction des recettes du gouvernement fédéral à un moment donné. Nous sommes contents que l’approche qui repose sur une formule soit adoptée. Même si c’est une approche complexe, c’est plus prévisible pour les provinces.

M. LeBlanc : C’est un mélange maintenant, compte tenu des mesures qui ont été prises.

Le président : Avec ce fonds complémentaire.

M. LeBlanc : Et le plafond.

Le sénateur Murray : Cela repose sur une formule, mais d’autres avantages s’ajoutent.

Le président : C’est une formule plus.

M. LeBlanc : Des formules s’ajoutent à des formules.

Le sénateur Murray : Compte tenu du fait que le président de Radio-Canada a été la dernière personne à s’être présentée ici seul, comme un dur, et qu’il a été chanceux de s’en tirer indemne, vous vous débrouillez très bien.

Le président : M. Hodgson et M. Botham sont ici pour nous aider à comprendre le contenu de la partie 22, qui se trouve à la page 714.

Messieurs, nous sommes intéressés à en savoir davantage sur ces fondations et sur les raisons pour lesquelles elles reçoivent des transferts en ce moment.

Richard Botham, directeur général, Développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada : Cette section du projet de loi concerne quatre paiements. Premièrement, un paiement de 10 millions de dollars à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs pour lui permettre d’aider les jeunes entrepreneurs canadiens à avoir accès aux capitaux et au mentorat. Deuxièmement, un paiement de 75 millions de dollars à Genome Canada, pour appuyer la recherche dans le domaine de la génomique partout au pays. Troisièmement, un paiement de 20 millions de dollars à Passeport pour ma réussite Canada, qui aide les jeunes défavorisés à terminer leurs études secondaires et à poursuivre leurs études dans des programmes d’études postsecondaires. Quatrièmement, un paiement de 13,5 millions de dollars à la Fondation Rick Hansen pour soutenir ses activités et son fonctionnement, y compris la recherche sur les traumatismes médullaires et la réadaptation, ainsi que les activités visant à souligner le 25^e anniversaire de la Tournée mondiale Rick Hansen.

The Chair: Mr. Hodgson, do you have anything to add, or are you here as backup and support?

Mark Hodgson, Senior Policy Analyst, Labour Markets/Employment/Learning, Social Policy, Department of Finance Canada: I am here to provide answers on Pathways to Education in particular.

The Chair: Each of these foundations has been in existence for a period of time. Could you tell us generally about the form of governance they have?

Mr. Botham: All four organizations are at arm's length from the government. They are incorporated as not-for-profit corporations. Genome Canada was incorporated in 2000. The Canadian Youth Business Foundation was incorporated in 1996 by two financial institutions and an existing organization.

I am not sure when the Rick Hansen Foundation was incorporated.

The Chair: However, not in the last year or so; it has been around for quite a while?

Mr. Botham: Yes.

The Chair: Are the members of the boards of the foundations handled in the same way, or does each one have its own terms of reference in terms of appointment of board members?

Mr. Botham: Each organization has its own board and it is governed by the bylaws of the corporation. They appoint their board members according to those bylaws, because they are incorporated separately as not-for-profit organizations.

The Chair: I suppose the terms of reference for each of these foundations would be available publicly at the website for each one?

Mr. Botham: That is correct; yes.

The Chair: Are each of these foundations subject to the Auditor General's review or are they audited by outside commercial, independent auditors?

Mr. Botham: They would have their own auditors. I am not sure in the case of Pathways to Education.

The Chair: What about Pathways to Education?

Mr. Hodgson: They would certainly have their own auditors.

The Chair: Does the Auditor General have the right to come in and audit from time to time?

Mr. Hodgson: These are arm's-length charitable organizations, so the Auditor General's purview would not extend to them.

Senator Ringette: For all four of these foundations, it indicates that it is a maximum payment. Is there a reason why the maximum should not be paid? I suppose this would have been a commitment to them through the budget speech?

Le président : Monsieur Hodgson, avez-vous quelque chose à ajouter, ou êtes-vous ici pour l'appuyer?

Mark Hodgson, analyste principal de la politique, Marchés du travail, emploi et apprentissage, Politique sociale, ministère des Finances Canada : Je suis ici pour répondre aux questions sur l'organisme Passeport pour ma réussite Canada, en particulier.

Le président : Chacune de ces fondations existe depuis un certain temps. De façon générale, pourriez-vous nous parler de la manière dont elles sont administrées?

M. Botham : Les quatre organismes sont indépendants du gouvernement. Ils sont constitués en sociétés à but non lucratif. Génome Canada a été constitué en 2000. En 1996, deux institutions financières et un organisme existant ont constitué la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.

Je ne sais pas en quelle année la Fondation Rick Hansen a été constituée.

Le président : Toutefois, elle n'a pas été constituée au cours de la dernière année; elle existe depuis un certain temps, n'est-ce pas?

M. Botham : Oui.

Le président : Les fondations nomment-elles les membres de leur conseil de la même façon, ou chacune d'elles a-t-elle ses propres paramètres en la matière?

M. Botham : Chaque organisme a son propre conseil et est régi par ses règlements. Ils nomment leurs membres selon ces règlements, car ils sont constitués en organismes à but non lucratif distincts.

Le président : Je suppose que les mandats de ces fondations sont publiés sur leurs sites Web respectifs, n'est-ce pas?

M. Botham : C'est exact; oui.

Le président : Ces fondations sont-elles toutes assujetties à l'examen de la vérificatrice générale ou font-elles l'objet de vérifications menées par des vérificateurs agréés et indépendants?

M. Botham : Elles ont leurs propres vérificateurs. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas de Passeport pour ma réussite Canada.

Le président : Qu'en est-il de Passeport pour ma réussite Canada?

M. Hodgson : Ils ont certainement leurs propres vérificateurs.

Le président : La vérificatrice générale a-t-elle le droit d'aller faire des vérifications de temps en temps dans ces organismes?

M. Hodgson : Comme ce sont des organisations caritatives indépendantes, elles n'ont pas à subir l'examen de la vérificatrice générale.

Le sénateur Ringette : Pour chacune des quatre fondations, il est indiqué qu'il s'agit d'un paiement maximum. Y a-t-il une raison pour laquelle le maximum ne devrait pas être versé? Je suppose que cet engagement envers eux a été pris dans le cadre du discours du Trône?

Mr. Botham: That is correct; these payments were included in the budget announcement. It is anticipated that the full amount that is listed here would be paid to the organizations.

Senator Ringuette: I also assume that, for each of these four foundations, these payments are not recurring on a yearly basis. These would be for a certain time frame. Am I correct?

Mr. Botham: That is correct.

Senator Ringuette: Could you indicate to us the disbursement time frame for each of the organizations?

Mr. Botham: Certainly. In the case of Genome Canada, it is a five-year time frame. It is anticipated that the funds would be disbursed through a competitive process, so they will support research projects that generally run in a three- to five-year time frame. However, because it is a competition, some flexibility will occur because it depends on what researchers identify as the length of the research project. In the case of the Canadian Youth Business Foundation, again, it is anticipated that it would be a five-year time frame.

The Rick Hansen Foundation is slightly different. It is supporting activities that occur at different time periods into the future. For example, the twenty-fifth anniversary of the Man In Motion tour events will occur over a three-year period. The research activities, which is one component of the support, is also a three-year activity.

Senator Ringuette: It would be three years overall?

Mr. Botham: Generally, yes.

Mr. Hodgson: Pathways to Education is expected to be disbursed over five years.

Senator Ringuette: Are you able to indicate to us the maximum payment for the previous time frame? For instance, the Canadian Youth Business Foundation has a \$10 million payment for five years. What was the payment in the past five years?

Mr. Botham: There have been three other payments made to the Canadian Youth Business Foundation by the government.

Senator Ringuette: In the last five years, though.

Mr. Botham: Two of those occurred in the last five years. There was a \$10 million payment included in Budget 2005, and in Budget 2009 there was also a \$10 million payment.

Senator Ringuette: This entity's allocation is being reduced by 50 per cent, then?

Mr. Botham: Right; I understand. The Canadian Youth Business Foundation raises funds from governments as well as the private sector. Their total budget includes money from the federal government, but the federal payment is not the totality of their budget. Generally, Canadian Youth Business Foundation raises about 50 per cent of their funds from other sources.

M. Botham : C'est exact; ces paiements ont été mentionnés dans l'exposé budgétaire. On s'attend à ce que le montant qui figure ici soit versé aux organisations.

Le sénateur Ringuette : Je présume également que ces paiements ne seront pas versés annuellement à chacune de ces quatre fondations pour toujours. Ai-je raison?

M. Botham : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous indiquer l'échéancier des paiements pour chacune des organisations?

M. Botham : Certainement. Dans le cas de Génome Canada, il s'agit d'un échéancier de cinq ans. On s'attend à ce que les fonds soient accordés dans le cadre d'un concours. Ils soutiendront donc des projets de recherche qui durent en général de trois à cinq ans. Toutefois, parce qu'il s'agit d'un concours, on s'adaptera à la durée du projet de recherche que les chercheurs auront déterminée. Dans le cas de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, on prévoit un échéancier de cinq ans.

Le cas de la Fondation Rick Hansen est un peu différent. Les fonds appuient des activités qui auront lieu à divers moments futurs. Par exemple, les événements du 25^e anniversaire de la Tournée mondiale Rick Hansen se dérouleront sur une période de trois ans. Les activités de recherche, qui sont l'un des éléments du soutien, dureront également trois ans.

Le sénateur Ringuette : Dans l'ensemble, les échéanciers sont d'une durée de trois ans?

M. Botham : En général, oui.

M. Hodgson : On prévoit que les fonds destinés à Passeport pour ma réussite seront déboursés sur cinq ans.

Le sénateur Ringuette : Êtes-vous en mesure de nous indiquer le paiement maximum versé au cours de l'échéancier précédent? Par exemple, la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs recevra 10 millions de dollars sur cinq ans. Qu'a-t-elle reçu au cours des cinq dernières années?

M. Botham : Le gouvernement a versé trois autres paiements à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.

Le sénateur Ringuette : Je veux dire au cours des cinq dernières années.

M. Botham : Deux d'entre eux ont été versés au cours des cinq dernières années. Le budget de 2005, de même que le budget de 2009, comprenait un paiement de 10 millions de dollars.

Le sénateur Ringuette : Le financement de cette fondation a subi une réduction de 50 p. 100, alors?

M. Botham : D'accord; je comprends. La Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs collecte des fonds tant des gouvernements que du secteur privé. Le gouvernement fédéral apporte une contribution, mais celle-ci ne représente pas la totalité de son budget. En règle générale, 50 p. 100 des fonds de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs proviennent d'autres sources.

Senator Ringuette: I want to compare apples with apples. I want to compare the current proposed \$10 million transfer to this entity from the Consolidated Revenue Fund, and it is for the next five-year period. You indicated that, in the last five-year period, the amounts paid from the Consolidated Revenue Fund, by the Minister of Industry, had been in two different payments totalling \$20 million.

The payments to the Canadian Youth Business Foundation have been reduced by 50 per cent from the Consolidated Revenue Fund through the Minister of Industry.

Mr. Botham: I am not sure how you get to the reduction of 50 per cent, because they started in a certain time period in the past. The first payment from Budget 2005, \$10 million, supported the operations of the foundation and its lending to entrepreneurs over a period. That is then matched by other organizations to sustain operations. Loan payments come back to the foundation, which enable it to continue operations. The government decided subsequently to provide an additional amount of \$10 million to, again, sustain its operations into the future. However, that total of \$20 million was used over a period starting in 2006 and extending forward. Providing the organization with \$10 million now is not 50 per cent less. It is 50 per cent of what has been provided in the past, but it is not a 50 per cent reduction in the amount available to the organization.

Senator Ringuette: Let me ask the question again. My question to you was: You said that, through the Minister of Industry, there had been two payments from the Consolidated Revenue Fund of \$10 million in the past five-year period.

Mr. Botham: Yes.

Senator Ringuette: If, in the past five-year period, \$10 million was given to this foundation on two occasions, and you are also saying that the \$10 million in this budget bill is for the next five years, then there is a \$10 million difference — that is, if you compare apples and apples, from the same account. I am not looking at the general revenue funds to this foundation; I am looking at this particular source of revenue.

Mr. Botham: I understand that the \$10 million that is provided this year is 50 per cent of \$20 million in total provided previously.

Senator Ringuette: Exactly.

Mr. Botham: However, it is not a 50 per cent reduction to the operations of that organization, because it is a rolling window. Money is provided in 2006; it is a contribution to an organization that needs to raise funds from other sources. Based on all that money they take in, they sustain a certain level of operations. They do worthwhile work. The government decided to provide another \$10 million a year ago, and then the corporation went out and raised money to sustain a certain level of operations into the future. The government decided to provide them with another \$10 million, which will be used as a basis of fundraising to carry them

Le sénateur Ringuette : Je veux comparer des pommes avec des pommes. Je veux comparer les 10 millions de dollars puisés dans le Trésor qu'on propose de transférer à cette organisation et ce, au cours des cinq prochaines années. Vous avez mentionné qu'au cours des cinq dernières années, le ministère a utilisé des fonds provenant du Trésor pour effectuer deux paiements distincts totalisant 20 millions de dollars.

Les paiements destinés à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, que le ministère de l'Industrie puise dans le Trésor, ont été réduits de 50 p. 100.

M. Botham : Je ne sais pas comment vous obtenez votre réduction de 50 p. 100, parce que ces fonds ont commencé à être déboursés au cours d'une certaine période dans le passé. Le premier paiement de 10 millions de dollars, datant du budget de 2005, a soutenu les activités de la fondation et ses prêts aux entrepreneurs pendant une certaine période de temps. D'autres organisations ont ensuite égalé cette somme afin d'appuyer les activités. Les prêts sont remboursés à la fondation, ce qui lui permet de poursuivre ses activités. Par la suite, le gouvernement a décidé de fournir 10 millions de dollars supplémentaires pour, encore une fois, soutenir ses activités. Toutefois, ces 20 millions de dollars au total ont été utilisés pendant une période qui a débuté en 2006, mais qui s'est poursuivie après. En accordant maintenant 10 millions de dollars à l'organisation, on ne procède pas une réduction de 50 p. 100. Cette somme représente 50 p. 100 de l'argent qui a été affecté dans le passé, mais l'argent à la disposition de l'organisation n'a pas été réduit de 50 p. 100.

Le sénateur Ringuette : Permettez-moi de vous poser de nouveau la question. Vous avez dit qu'au cours des cinq dernières années, le ministère de l'Industrie avait puisé dans le Trésor pour effectuer deux paiements de 10 millions de dollars.

M. Botham : Oui.

Le sénateur Ringuette : Si, au cours des cinq dernières années, la fondation a reçu 10 millions de dollars à deux reprises et que, selon vos dires, le budget lui accorde à l'heure actuelle 10 millions de dollars sur cinq ans, cela représente une différence de 10 millions de dollars — c'est-à-dire si l'on compare des pommes avec des pommes provenant du même compte. Je ne parle pas des recettes générales dont la fondation dispose; j'examine cette source particulière de revenu.

M. Botham : Je comprends que les 10 millions de dollars qu'on leur fournit cette année représentent 50 p. 100 des 20 millions de dollars qu'on leur a accordés précédemment.

Le sénateur Ringuette : Exactement.

M. Botham : Toutefois, cela n'entraîne pas une réduction des activités de l'organisation de 50 p. 100, parce qu'il y a roulement des capitaux. En 2006, nous leur avons fourni des fonds; c'était une contribution destinée à une organisation qui devait obtenir du financement auprès d'autres sources. Ils maintiennent un certain niveau d'activités en fonction de l'argent recueilli. Ils font un travail utile. Il y a un an, le gouvernement a décidé de leur accorder 10 millions de dollars supplémentaires, puis la société a entrepris de collecter des fonds pour maintenir, dans les années à venir, un certain niveau d'activités. Le gouvernement a décidé de

into the future. It will last them for a period of time, depending on the take-up of loans, the default rate of previous years and their fundraising ability. That will carry them through for a period of time into the future as well.

Senator Ringuette: Your response that these funds are for a five-year period is not necessarily so?

Mr. Botham: It is dependent on future government decisions about how much support the government deems it would want to give to this organization. It is not a final contribution, given the uncertainty of the future.

Senator Ringuette: Let us move on to Genome Canada. You indicated that the maximum of \$75 million is for five years. Comparing apples with apples, what was the contribution to Genome Canada in the five previous years?

Mr. Botham: The situation with Genome Canada is similar in that it raises funds from other sources. Federal funding accounts for about 45 per cent of the support that the organization provides to researchers and research centres across the country. The organization has received funds in previous budgets. The last five years, \$140 million was provided in Budget 2008; \$100 million in Budget 2007; and \$165 million in Budget 2005.

The question that I think you are trying to get at is: What is the steadiness of the state support? Does it represent an increase or a decrease? The difficulty in answering that question is that the organization changes its activities through time. As an independent, not-for-profit corporation, it may decide to allocate more funds to the infrastructure and the kind of testing and research centres that it maintains across Canada. In certain periods, it may increase or decrease its allocation. Since it was established in 2000, some centres have opened and expanded their activities, while some have reduced their activities.

Also, because it is supporting research, there are periods during which its support to researchers increases substantially and periods when it decreases. I would point to a third factor. Over the last five years at different times, the government has identified priorities for Genome Canada and the researchers it supports that provide a public good in Canada. An example would be a decision to have the organization do genomics research in agriculture related to mad cow disease. The government decided to provide additional funding for that specific project. It has been lumpy for different reasons.

leur accorder une fois de plus 10 millions de dollars, une somme sur laquelle ils fonderont les activités de financement leur permettant de continuer sur la même lancée dans l'avenir. Grâce à cet argent, ils pourront poursuivre leur travail pendant un certain temps, en fonction du nombre de prêts accordés, du taux de défauts de remboursement des années antérieures et de leur capacité à collecter des fonds. Cela leur permettra également de maintenir leurs activités pendant un certain temps.

Le sénateur Ringuette : Lorsque vous avez dit que ces fonds leur étaient attribués pour cinq ans, ce n'était pas nécessairement vrai?

M. Botham : Cela dépend des décisions que le gouvernement prendra, de l'ampleur de soutien qu'il voudra accorder à cette organisation. Il ne s'agit pas d'une contribution finale, étant donné que nous ignorons ce que l'avenir nous réserve.

Le sénateur Ringuette : Passons maintenant à l'organisation Génome Canada. Vous avez indiqué que la contribution maximum de 75 millions de dollars lui avait été accordée pour cinq ans. Pour comparer des pommes avec des pommes, quelle contribution Génome Canada a-t-elle reçue au cours des cinq années précédentes?

M. Botham : La situation de Génome Canada est semblable en ce sens qu'elle collecte des fonds auprès d'autres sources. Le financement du gouvernement fédéral représente environ 45 p. 100 du soutien que l'organisation accorde aux chercheurs et aux centres de recherche partout au pays. Des fonds lui ont été attribués dans les budgets précédents. Au cours des cinq dernières années, elle a reçu 140 millions de dollars dans le budget de 2008, 100 millions de dollars dans le budget de 2007 et 165 millions dans le budget de 2005.

À mon avis, la question à laquelle vous essayez d'en venir est la suivante : avec quelle régularité l'État apporte-t-il son appui? Cet appui, augmente-t-il, ou diminue-t-il? Il est difficile de répondre à cette question parce que les activités de l'organisation évoluent avec le temps. En tant que société indépendante sans but lucratif, elle peut choisir d'allouer davantage d'argent à l'infrastructure et au genre d'essais et de centres de recherche dont elle assure le fonctionnement partout au Canada. À certains moments, elle peut réduire ou accroître son financement. Depuis sa fondation en 2000, certains centres ont ouvert leurs portes ou ont élargi leurs activités, tandis que d'autres les ont restreintes.

En outre, parce qu'elle appuie la recherche, il y a des périodes pendant lesquelles le soutien qu'elle apporte aux chercheurs augmente substantiellement et d'autres pendant lesquelles il diminue. Je mentionnerais un troisième facteur. À divers moments au cours des cinq dernières années, le gouvernement a signalé à Génome Canada et aux chercheurs des priorités qu'il appuie et qui contribuent au bien public au Canada. Le gouvernement pourrait, par exemple, demander à l'organisation de mener des recherches génomiques dans le domaine agricole, liées à la maladie de la vache folle. D'ailleurs, celui-ci a décidé d'accorder des fonds supplémentaires à ce projet même. Pour diverses raisons, le financement a été sporadique.

Senator Ringuette: Basically, we cannot assume that this allocation is a definitive payment for the next five years?

Mr. Botham: No. A future government could decide to put an additional priority on genomics research or that the organization would fulfill a specific public policy role that would lead the government to provide additional funds.

Senator Ringuette: I will move on to Pathways to Education?

Mr. Hodgson: This is the first time funding has been provided by the federal government to Pathways to Education.

Senator Ringuette: Is the funding for a five-year period?

Mr. Hodgson: Yes. It is intended to be over a five-year period.

Senator Ringuette: Is it a fixed five-year period?

Mr. Hodgson: That is correct.

Senator Ringuette: Like Genome Canada and Canadian Youth Business Foundation, you have other forms of fundraising or you would not be in existence.

Mr. Hodgson: That is correct. They will seek funds from provincial governments, community organizations, corporate donors and the normal gamut of funding sources for a charitable organization.

Senator Ringuette: I am familiar with the Pathways to Education program. You are doing a very good job.

Last but not least, you indicated that the Rick Hansen Foundation funding is for the next three years for all events and research. How does that compare to the last three years?

Mr. Botham: The most recent payment to the Rick Hansen Foundation was announced in Budget 2007, so within the last five years, that was the only other payment. It was \$30 million for five years and was for one specific component of the Rick Hansen Foundation's operations: the Spinal Cord Injury Translational Research Network. Again, this organization has activities that ramp up in certain periods and then drop off. The Man In Motion Tour would be an example of that.

Senator Ringuette: I assume that more than half of the \$13 million will go to the twenty-fifth anniversary events for the next three years.

Mr. Botham: It is slightly less than half.

Le sénateur Ringuette : Essentiellement, nous ne pouvons pas présumer que cette allocation sera la dernière pour les cinq prochaines années?

M. Botham : Non. Un gouvernement futur pourrait décider d'accorder une plus grande priorité à la recherche sur la génomique ou vouloir que l'organisation joue un rôle précis au chapitre des politiques gouvernementales, ce qui amènerait le gouvernement à lui attribuer des fonds supplémentaires.

Le sénateur Ringuette : Je vais maintenant passer à Passeport pour ma réussite?

M. Hodgson : C'est la première fois que le gouvernement fédéral finance Passeport pour ma réussite.

Le sénateur Ringuette : Le financement est-il échelonné sur une période de cinq ans?

M. Hodgson : Oui. Il est censé s'étendre sur une période de cinq ans.

Le sénateur Ringuette : Cette période de cinq ans est-elle fixe?

M. Hodgson : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Comme Génome Canada et la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, vous avez d'autres moyens de collecter des fonds, sinon vous auriez cessé d'exister.

M. Hodgson : C'est exact. Les responsables chercheront à obtenir des fonds auprès des gouvernements provinciaux, des organismes communautaires, des sociétés donatrices et de la gamme des sources de financement auxquelles les organismes de bienfaisance font habituellement appel.

Le sénateur Ringuette : Je connais bien le programme que met en œuvre Passeport pour ma réussite. Vous faites un excellent travail.

En dernier lieu, vous avez mentionné que les fonds attribués à la Fondation Rick Hansen étaient destinés à financer tous les événements et les recherches des trois prochaines années. Comment cela se compare-t-il aux trois dernières années?

M. Botham : Le paiement le plus récent que la Fondation Rick Hansen a reçu faisait partie de l'exposé budgétaire de 2007. Par conséquent, c'est le seul paiement qu'elle a reçu au cours des cinq dernières années. Il s'agissait d'une contribution de 30 millions sur cinq ans destinée à un élément très précis des activités de la Fondation Rick Hansen, à savoir le Réseau de recherche intégrée en lésion médullaire. Encore une fois, cette organisation exerce des activités qui s'intensifient pendant certaines périodes et ralentissent ensuite. La Tournée mondiale de Rick Hansen en serait un bon exemple.

Le sénateur Ringuette : Je présume que plus de la moitié des 13 millions de dollars seront consacrés aux événements du 25^e anniversaire qui auront lieu au cours des trois prochaines années.

M. Botham : C'est un peu moins de la moitié.

Senator Callbeck: You mentioned that two financial institutions are involved in the Canadian Youth Business Foundation

Mr. Botham: Right.

Senator Callbeck: What are those institutions?

Mr. Botham: The Canadian Imperial Bank of Commerce was one of the original founders and the other is the Royal Bank Of Canada, along with the Canadian Youth Foundation — those three organizations.

Senator Callbeck: Is it all in the form of loans to young entrepreneurs or are there any grants?

Mr. Botham: There are two components. There is the loan component of up to \$15,000, and the other is mentoring to youth entrepreneurs. There are no grants.

Senator Callbeck: What ages are involved?

Mr. Botham: They are 18 to 34 years of age.

Senator Callbeck: What is the default rate?

Mr. Botham: I am not certain that I have the default rate in my notes, but I will look for it.

Senator Callbeck: How do young people know about this program?

Mr. Botham: It would be publicized through the Internet, certainly. The CYF makes itself known. I am not sure of the range of promotional activities the foundation undertakes.

Senator Callbeck: Do you have a listing of how this funding would be divided by province, or specifically how much would be given out in the province of Prince Edward Island?

Mr. Botham: No. It would be influenced by the applications that come in. I would think that it varies over time, rather than being a constant distribution among the provinces and territories.

Senator Callbeck: Where are the applications approved?

Mr. Botham: I am sorry, but I do not know the approval process for loans.

Senator Callbeck: For this \$10 million, does the Canadian Youth Business Foundation present a plan to the government for acceptance?

Mr. Botham: Yes.

Senator Callbeck: Do you follow up to ensure the money is spent accordingly?

Mr. Botham: There is monitoring. A funding agreement with the organization stipulates the uses of the funds and the requirement to generate matching funding, so those terms and conditions are monitored, yes.

Le sénateur Callbeck : Vous avez mentionné que deux institutions financières jouaient un rôle dans la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.

M. Botham : Exact.

Le sénateur Callbeck : Quelles sont ces institutions?

M. Botham : La Banque Canadienne Impériale de Commerce était l'un des premiers fondateurs de l'organisation. Les autres étaient la Banque Royale du Canada et la Fondation canadienne de la jeunesse — ces trois organisations.

Le sénateur Callbeck : Est-ce que tous les fonds accordés aux jeunes entrepreneurs sont des prêts, ou y a-t-il des subventions?

M. Botham : Il y a deux composantes : un prêt d'au plus 15 000 \$ et l'encadrement des jeunes entrepreneurs. Il n'y a pas de subvention.

Le sénateur Callbeck : Quel âge ont les participants?

M. Botham : Ils sont âgés de 18 à 34 ans.

Le sénateur Callbeck : Quel est le taux de défauts de remboursement?

M. Botham : Je ne suis pas certain que le taux de défauts de remboursement se trouve dans mes notes, mais je vais le chercher.

Le sénateur Callbeck : Comment les jeunes gens apprennent-ils l'existence de ce programme?

M. Botham : Il est certainement publicisé sur Internet. La Fondation canadienne de la jeunesse se fait connaître. Je ne sais pas quel éventail d'activités promotionnelles la fondation entreprend.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous une liste qui montre comment les fonds seront répartis entre les provinces ou, plus précisément, combien d'argent sera remis à la province de l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Botham : Non. Cela dépendra des demandes qu'elle recevra. J'imagine que cela variera au fil du temps, au lieu d'être une répartition constante entre les provinces et les territoires.

Le sénateur Callbeck : Où les demandes sont-elles approuvées?

M. Botham : Je suis désolé, mais le processus d'approbation des prêts ne m'est pas familier.

Le sénateur Callbeck : Pour obtenir ces 10 millions de dollars, la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs présente-t-elle un plan qui doit être approuvé par le gouvernement?

M. Botham : Oui.

Le sénateur Callbeck : Faites-vous un suivi pour vous assurer que l'argent est dépensé comme prévu?

M. Botham : Une surveillance est exercée. L'accord de financement conclu avec l'organisation décrit comment les fonds peuvent être utilisés et les conditions à remplir pour obtenir du financement de contrepartie. Par conséquent, oui, ces conditions sont contrôlées.

Senator Callbeck: I would be interested in knowing, just in the last two years, the breakdown of how much went to each province. Could you get that for the committee and give it to the clerk, please?

Mr. Botham: I will look for it in my notes. If I am unable to find it, I will ensure it is provided to the committee.

[Translation]

Senator Losier-Cool: I share the same interest as Senator Callbeck. When you do the research on the provinces, could you also provide us with an answer about minority communities, especially in terms of young entrepreneurs' projects?

Mr. Botham: All right.

Senator Chaput: I want to make sure I understand. There are four organizations here. All four are incorporated, not-for-profit and not connected to the government. So they have their own board, they have policies and accountability mechanisms in place, they choose their auditor, and they have an action plan in place, which, from what I understand, is discussed with the relevant department, and then they have to follow that plan. Is that it?

Mr. Botham: Absolutely.

Senator Chaput: When the agreement is reached with the department in question — for example, the Minister of Industry asked for the Canadian Youth Business Foundation — is there one percentage amount for administration and another for activities? Is there some sort of formula or can each organization decide what to spend on administration and on activities?

Mr. Botham: I think it is different for each organization. I believe Genome Canada has a set amount for administration.

Senator Chaput: Of how much?

Mr. Botham: It is a percentage amount. I do not think there is one for the other three organizations.

Senator Chaput: When you talk about a set rate or a percentage amount for Genome Canada, is there a maximum they cannot exceed?

Mr. Botham: I did not get the exact amount, but it is less than 10 per cent.

Senator Chaput: In the other cases, what happens with administration expenses and the amounts that go to the program?

Mr. Botham: As I said, the government did not set an amount for administration for the Rick Hansen Foundation. And I am not sure about the Canadian Youth Business Foundation.

Senator Chaput: And for Pathways to Education Canada, is there a set amount for administration?

Le sénateur Callbeck : J'aimerais savoir combien d'argent chaque province a reçu, seulement pendant les deux dernières années. Pourriez-vous obtenir ces renseignements pour le compte du comité et les remettre au greffier, s'il vous plaît?

M. Botham : Je vais les chercher dans mes notes. Si je ne les trouve pas, je veillerai à ce qu'ils vous soient communiqués.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : J'ai le même intérêt que le sénateur Callbeck. Lorsque vous ferez la recherche pour les provinces, j'aimerais avoir également la réponse pour les communautés en situation minoritaire, surtout pour les projets de jeunes entrepreneurs.

M. Botham : D'accord.

Le sénateur Chaput : Je veux m'assurer de bien comprendre. Nous avons ici quatre entités. Elles sont toutes les quatre incorporées, elles sont à but non lucratif et ce sont des entités non liées au gouvernement. Elles ont donc leur propre conseil, elles ont des politiques et des mécanismes de responsabilisation en place, elles choisissent leur vérificateur, elles ont un plan d'action établi et qui est, si je comprends bien, discuté avec le ministère en question et ensuite ils ont à suivre ce plan d'action. Est-ce que c'est cela?

M. Botham : Absolument.

Le sénateur Chaput : Lorsque l'entente est établie avec le ministère en question — si on prend la Fondation des jeunes entrepreneurs, c'est le ministre de l'Industrie qui a demandé cette fondation —, est-ce qu'il y a un montant en termes de pourcentage qui est dépensé pour l'administration et un pourcentage pour les activités? Est-ce qu'il y a une formule quelconque ou chacune d'entre elles peut dépenser ce qu'elle veut en administration et le reste en activités?

M. Botham : Je pense que c'est différent pour chaque organisation. Dans le cas de Génome Canada, je pense qu'il y a un taux fixe pour l'administration.

Le sénateur Chaput : Qui serait de combien?

M. Botham : Ce serait un pourcentage du montant. Pour les trois autres organisations, je pense que non.

Le sénateur Chaput : Quand vous parlez d'un taux fixe ou d'un pourcentage du montant pour Génome Canada, est-ce qu'il y a un maximum qu'ils ne peuvent pas dépasser?

M. Botham : Je n'ai pas eu le montant précis, mais c'est moins de dix p. 100.

Le sénateur Chaput : Dans le cas des autres, comment cela fonctionne-t-il pour les frais reliés à l'administration et les montants qui vont au programme?

M. Botham : Comme j'ai dit, pour la Fondation Rick Hansen, le gouvernement n'a pas fixé de montant pour l'administration de cette organisation. Et pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, je ne suis pas sûr.

Le sénateur Chaput : Et pour Passeport pour ma réussite Canada, est-ce qu'un montant a été fixé pour l'administration?

Mr. Hodgson: Not yet. We still have to draw up an agreement.

[English]

I understand that the negotiations are continuing and the agreement is being drafted, but I am not certain of the details at this point.

Senator Chaput: It could be different, depending on the foundation itself. What is acceptable for administration could be different in regard to the kind of work they do. Is it discussed and agreed with by the government?

Mr. Hodgson: Yes, it depends on the function.

Senator Chaput: Yes.

Mr. Botham: Each organization would have a different kind of activity attributed to administration and different levels of expenditure that they attribute to that.

[Translation]

Senator Chaput: At the end of the year, does each organization prepare an annual activity report or an annual financial report? If so, is it submitted to the corresponding department?

Mr. Botham: Yes.

[English]

Since they are independent, not-for-profit organizations, each organization would publish an annual report.

Senator Chaput: Do they have to?

Mr. Botham: They would make it available. Do they have to? I am assuming that they do, as a condition of their own bylaws. However, because they are independent, they are governed by those bylaws. In the case of Genome Canada, there certainly is an annual report. There are also forward-looking reports, planned activities into the future. For the Rick Hansen Foundation, I am not as certain as to what they publish.

[Translation]

Senator Chaput: I understand they are independent organizations, but do you not think that, since they receive federal funding, they still have an obligation to account for the amounts spent? And do you not think that the department in question is also responsible for making sure the money goes where it is supposed to go?

[English]

Mr. Botham: Absolutely. In the case of Canadian Youth Business Foundation and Genome Canada, as I mentioned, since they have a funding agreement with the government that stipulates terms and conditions, that is something that would be monitored by the Industry Department. They would ensure that those terms and conditions are being met.

M. Hodgson : Pas encore. Nous avons à élaborer une entente.

[Traduction]

Je crois comprendre que les négociations se poursuivent à l'heure actuelle et que l'accord est en train d'être rédigé, mais j'ignore les détails en ce moment.

Le sénateur Chaput : Cela pourrait varier en fonction de la fondation même. Selon le travail qu'ils accomplissent, le pourcentage qu'il serait convenable de consacrer à l'administration pourrait être différent. Cet aspect est-il discuté avec le gouvernement et approuvé par lui?

M. Hodgson : Oui, cela dépend de leur fonction.

Le sénateur Chaput : Oui.

M. Botham : Le genre d'activités que chaque organisation confie à l'administration varie, de même que le niveau de dépenses qu'elles allouent à cette fonction.

[Français]

Le sénateur Chaput : Est-ce qu'à la fin de l'année, il y a un rapport annuel d'activités ou un rapport financier annuel, qui est produit par chacune de ces entités? Et le cas échéant, est-il remis au ministère en question?

M. Botham : Oui.

[Traduction]

Étant donné que ces organisations sont indépendantes et sans but lucratif, elles publient des rapports annuels.

Le sénateur Chaput : Sont-elles obligées de le faire?

M. Botham : Elles les rendent publics. Sont-elles forcées de le faire? Je présume que oui, que leurs propres règlements administratifs les y obligent. Toutefois, parce qu'elles sont indépendantes, elles sont régies par ces règlements administratifs. Dans le cas Genome Canada, un rapport annuel est certainement publié. Il y a aussi des rapports axés sur l'avenir qui décrivent les activités planifiées. Pour ce qui est de la Fondation Rick Hansen, j'ignore ce qu'elle publie.

[Français]

Le sénateur Chaput : Je comprends que ce sont des entités indépendantes, mais ne croyez-vous pas, puisqu'ils reçoivent des fonds du fédéral, qu'ils ont quand même une obligation de rendre compte de la façon dont les montants sont dépensés? Et ne croyez-vous pas que le ministère en question a aussi l'obligation de s'assurer que l'argent soit dépensé là où il doit l'être?

[Traduction]

M. Botham : Tout à fait. Comme je l'ai mentionné, étant donné que la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs et Genome Canada ont conclu avec le gouvernement un accord de financement qui comporte des conditions, c'est une chose que le ministère de l'Industrie surveillera. Il s'assurera que ces conditions sont remplies.

[Translation]

Senator Chaput: To follow up on Senator Losier-Cool's question about official language minority communities, could you tell me if the Official Languages Act gave responsibilities to any of those organizations, and what was provided to the official language minority communities?

[English]

Mr. Botham: There will not be a set amount, as far as I understand. It is attributed to young entrepreneurs from different communities. I will undertake to find out if they gather data that way, but they may not.

Senator Chaput: I understand.

Mr. Botham: To the extent they do, I will ensure it is provided.

[Translation]

Senator Chaput: Could you also check if there is a connection with the roadmap the federal government developed? The roadmap is based on the needs of francophones and Acadians in minority communities. Could you tell me if one of those foundations is connected to the roadmap?

[English]

If they get money from this, it means that money must be spent towards the betterment of those communities. Could you check that out, please?

Mr. Botham: I will.

[Translation]

Senator Losier-Cool: Pathways to Education Canada should be linked to the roadmap.

[English]

Senator Murray: Do you know, in respect of each of these organizations, what portion of their budgets is accounted for from the federal treasury and what portion by provinces, where provinces are involved, and what portion from the private sector?

As well, I am curious to know with regard to the provincial government involvement in one or more of these organizations, how that is done. Do they just pass the hat periodically, or is there some tithing arrangement where it is understood that different provinces will pick up a particular percentage of the budget? How is it done?

You are here from the Department of Finance. I would like to know to what federal department each of these organizations relates. I hate the word "interface," but you know what I mean. For the Canadian Youth Business Foundation is it your department or some other department of government?

[Français]

Le sénateur Chaput : Pour faire suite à la question posée par le sénateur Losier-Cool au sujet des communautés de langue officielle en milieu minoritaire, j'aimerais savoir si la Loi sur les langues officielles a donné des responsabilités à certaines de ces entités, et qu'est-ce qui est remis aux communautés de langue officielle en milieu minoritaire?

[Traduction]

M. Botham : À ce que je sache, il n'y a pas de montant fixe. L'argent est attribué à de jeunes entrepreneurs de diverses collectivités. Je tâcherai de découvrir si elles recueillent des données de cette nature, mais il se peut qu'elles ne le fassent pas.

Le sénateur Chaput : Je comprends.

M. Botham : Dans la mesure où elles le font, je vais m'assurer que ces renseignements vous sont fournis.

[Français]

Le sénateur Chaput : Pouvez-vous aussi regarder s'il y a un lien avec la feuille de route que le gouvernement fédéral a développée. Cette feuille de route est en fonction des besoins de la minorité des francophones et Acadiens en milieu minoritaire. J'aimerais donc savoir si une de ces fondations a un lien avec la feuille de route.

[Traduction]

Si elles reçoivent des fonds dans le cadre de la feuille de route, elles doivent les dépenser pour améliorer le sort de ces collectivités. Pourriez-vous vérifier cela, s'il vous plaît?

M. Botham : Je vais le faire.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Passeport pour ma réussite Canada devrait être lié à la Feuille de route.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Pour chacune de ces organisations, savez-vous quelle part de leur budget provient du trésor fédéral, des provinces, le cas échéant, et du secteur privé?

De plus, je serais curieux de savoir, dans le cas où le gouvernement participe au financement d'une ou plusieurs organisations, comment cela est accompli. Est-ce qu'elles passent simplement le chapeau périodiquement, ou est-ce qu'il y a une sorte de système de dîmes selon lequel il est entendu que diverses provinces financeront un certain pourcentage du budget? Comment cela fonctionne-t-il?

Vous venez du ministère des Finances. J'aimerais savoir de quel ministère fédéral chacune de ces organisations relève. Je déteste le mot « interagir », mais vous voyez ce que je veux dire. Dans le cas de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, est-ce votre ministère ou quelque autre ministère?

It says here that for Genome Canada the money comes out of the CRF upon the requisition of the Minister of Industry. Is that the department to which Genome Canada relates; is that the department that has a continuing overview, if you like, of what is going on there? For Pathways to Education the money is coming upon the requisition of the Minister of Human Resources and Skills Development, and the Rick Hansen Foundation funding will be delivered by Western Economic Diversification. That does not seem to be the ministry that would be best qualified to keep an overview of the Rick Hansen Foundation's activities around research on spinal cord injuries and so forth.

Do you have that information with you?

Mr. Botham: I have some of it. Beginning with funding sources, in the case of Genome Canada, federal funding accounts for about 45 per cent of total funding. They raise funding from other sources for their activities, including the provinces and the private sector. Provinces account for about 23 per cent of funding. Other institutions such as research hospitals and universities account for about 8 per cent. The private sector provides 11 per cent of the funds. Foreign funders, such as the National Institutes of Health in the United States where there would be collaborative projects or European funders, account for about 8 per cent. Other federal organizations, apart from Industry Canada, account for about 6 per cent. That is likely Canadian Institutes of Health Research or federal departments that also do research in the area such as Agriculture and Fisheries. That amount will vary.

In terms of how that organization goes about raising money, Genome Canada would raise money for individual research projects. Where collaboration is involved internationally, they would go to another funding agency in another country and indicate that they are interested in undertaking, for example, a major genomics research project. They would indicate that they can allocate a certain amount of money, and they would seek funds from the other organization that may have an interest in pursuing the same research outcome.

In terms of the provinces, there has been varying degrees of support. Some provincial governments are more active in this field of scientific research than others. British Columbia and Quebec are active. Those provinces support research as well as research centres. These are co-funded by provinces as well as Genome Canada. There would be a Genome centre at UBC, and therefore B.C. would be interested in providing for some of the costs of it. The same is true in Quebec.

As to the Rick Hansen Foundation, for the year ending March 31, 2009, the foundation indicates that they got 67 percent of their funding from federal and provincial governments. I do

C'est indiqué ici que, dans le cas de Génome Canada, l'argent provient du Trésor à la demande du ministère de l'Industrie. Est-ce le ministère qui s'occupe de Génome Canada, qui assure une surveillance continue, si vous voulez, de ce qui se passe là-bas? Dans le cas de Passeport pour ma réussite, c'est le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences qui demande l'argent, alors que le financement de la Fondation Rick Hansen sera fourni par le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Ce ministère ne semble pas être le mieux placé pour surveiller les activités de la Fondation Rick Hansen ayant trait à la recherche sur les lésions médullaires, entre autres.

Avez-vous ces renseignements avec vous?

M. Botham : J'ai certains d'entre eux. Commençons par les sources de financement. La contribution du gouvernement fédéral représente à peu près 45 p. 100 du financement total de Génome Canada. Pour financer toutes leurs activités, ils collectent des fonds d'autres sources, dont les provinces et le secteur privé. Les provinces contribuent à environ 23 p. 100 de leur financement. Près de 8 p. 100 de leur budget provient d'autres institutions, comme des hôpitaux et des universités de recherche. Le secteur privé intervient pour 11 p. 100. Les donateurs étrangers, comme les National Institutes of Health des États-Unis lorsqu'ils collaborent à des projets ou les donateurs européens, contribuent également à 8 p. 100 de leur budget. Mis à part Industrie Canada, la contribution des autres organismes fédéraux représente à peu près 6 p. 100. Il s'agit probablement des Instituts de recherche en santé du Canada et de ministères fédéraux qui effectuent également des recherches dans le domaine, comme Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada. Ce montant fluctuera.

En ce qui a trait à la façon dont Génome Canada obtient son financement, elle collecte des fonds pour chaque projet de recherche. Lorsqu'elle souhaite collaborer à l'échelle internationale, elle s'adresse à un autre organisme de financement établi dans un pays étranger et l'informe qu'elle aimerait, par exemple, entreprendre un important projet de recherche sur la génomique. Elle lui indique qu'elle est en mesure d'y consacrer une certaine somme d'argent, et elle cherche à obtenir des fonds auprès de l'autre organisation qui aimerait peut-être mener la même recherche.

En ce qui concerne les provinces, leur soutien varie. Certains gouvernements provinciaux participent plus activement que d'autres à ce domaine de recherche scientifique. La Colombie-Britannique et le Québec y prennent une part active. Ces provinces soutiennent la recherche ainsi que les centres qui s'y consacrent. Ceux-ci sont financés tant par les provinces que par Génome Canada. L'organisation possède un centre à l'Université de la Colombie-Britannique, c'est pourquoi la province souhaite assumer certains de ses coûts. C'est aussi le cas du Québec.

Pour ce qui est de la Fondation Rick Hansen, elle indique que, pendant l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2009, 67 p. 100 de son financement provenaient du gouvernement fédéral et des

not have a breakdown of the amounts. Interest income is a minor portion. They get 31 per cent from individuals, because they are a charitable organization.

I have not yet found in my notes the fundraising for the Canadian Youth Business Foundation. As Mr. Hodgson speaks to Pathways, I will look through my documents.

Mr. Hodgson: Pathways would be reporting to HRSD. Pathways only exists at this point in Ontario and Quebec, and their funding comes almost entirely from provincial government sources and private sector donations. I am afraid I do not have the breakdown for those two sources of revenue.

Going forward, it is impossible to say now what share the federal funding will represent of future budgets. The intention for the funding is to expand this to a national program, so the extent that they can raise additional funds from provincial/municipal governments and private sector donations will determine the final proportion that federal funding will represent.

Senator Murray: It appears to be nine years old, but it is still only in Ontario and Quebec?

Mr. Hodgson: It is in eight locations; seven in Ontario and one in Quebec. They are planning to expand to Kingston, Winnipeg and Halifax. After that, they intend to expand to Alberta, B.C. and other provinces.

Senator Murray: Thank you. That is interesting.

Mr. Botham: I do not have the information with regard to the Canadian Youth Business Foundation.

You also asked about the relationship of these foundations with the federal organizations. For Genome Canada the relationship is with Industry Canada and the industry minister. Canadian Youth Business Foundation is the same. The Rick Hansen Foundation is, as you indicated, with Western Economic Development. The reason for that is geographic more than anything else. It is a West Coast-based organization. However, because they do research, they would also have relationships with the Canadian Institutes for Health Research, for example.

Senator Murray: Our former colleague Senator Keon was extremely knowledgeable about and interested in Genome Canada and the CIHR.

Senator Gerstein: Am I correct in assuming that the four organizations listed in Part 22 are considered not-for-profit organizations?

Mr. Botham: Yes, that is correct.

Senator Gerstein: Are they also charitable foundations?

gouvernements provinciaux. Je n'ai pas la ventilation des montants. Les revenus en intérêts représentent une faible part de son budget. Parce qu'elle est un organisme de bienfaisance, elle obtient 31 p. 100 de ses fonds auprès du public.

Je n'ai pas encore trouvé dans mes notes comment la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs collecte ses fonds. Pendant que M. Hodgson parle de Passeport pour ma réussite, je vais fouiller dans mes documents.

M. Hodgson : Passeport pour ma réussite relève de RHDCC. À l'heure actuelle, l'organisation existe seulement en Ontario et au Québec, et son financement provient presque entièrement des gouvernements provinciaux et de donateurs du secteur privé. J'ai bien peur de ne pas avoir la ventilation du financement pour ces deux sources de revenus.

En ce qui concerne les années à venir, il est impossible d'établir pour l'instant le pourcentage des budgets futurs que le gouvernement fédéral financera. Le financement vise à étendre le programme à l'échelle du pays. Par conséquent, les fonds supplémentaires qu'elle collectera auprès des gouvernements municipaux et provinciaux, et du secteur privé détermineront le pourcentage que la contribution fédérale finira par représenter dans le budget.

Le sénateur Murray : L'organisation semble avoir été fondée il y a neuf ans, mais elle n'est toujours présente qu'en Ontario et au Québec?

M. Hodgson : Elle offre ses services à huit endroits; sept en Ontario et un au Québec. Ses dirigeants planifient de s'établir à Kingston, Winnipeg et Halifax. Ensuite, ils ont l'intention de s'implanter en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les autres provinces.

Le sénateur Murray : Merci. C'est très intéressant.

M. Botham : Je n'ai pas les renseignements concernant la Fondation des jeunes entrepreneurs.

Vous avez également demandé quelle relation ces fondations entretenaient avec les organismes fédéraux. Genome Canada relève d'Industrie Canada et de son ministre. C'est aussi le cas de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs. Comme vous l'avez mentionné, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest s'occupe de la Fondation Rick Hansen, principalement pour des raisons géographiques. Cette organisation est établie dans l'Ouest. Toutefois, étant donné qu'elle mène des recherches, elle est également liée aux Instituts de recherche en santé du Canada, par exemple.

Le sénateur Murray : Notre ancien collègue, le sénateur Keon, s'intéressait énormément à Genome Canada et aux IRSC, et il était extrêmement renseigné à leur sujet.

Le sénateur Gerstein : Ai-je raison de croire que les quatre organisations énumérées dans la partie 22 sont considérées comme étant sans but lucratif?

M. Botham : Oui, c'est exact.

Le sénateur Gerstein : Sont-elles également des organisations caritatives?

Mr. Hodgson: Pathways to Education is a charitable organization.

Mr. Botham: I suspect that the Rick Hansen Foundation is. I am not certain of the other two, although I suspect that Genome Canada is not.

Senator Gerstein: Is the Canadian Youth Business Foundation a charitable foundation?

Mr. Botham: I would have to look at their articles of incorporation, but in their public materials they refer to themselves as a national charity, so I assume that is the case.

Senator Cowan: Pathways to Education has now launched in Halifax as well. There was a launching event within the last month. They are underway there and have been very well received.

Senator Dickson: How long do you expect it will be before Halifax will be operational?

Mr. Hodgson: Given that I was not aware that they had announced Halifax, I am afraid I could not guess how long it will take for them to be fully operational. I presume that if the announcement has been made, they would be targeting the coming school year to enrol people in their programming.

Senator Dickson: I noted from evidence given before committees in the house that the Boston Consulting Group had done studies on the success of the Pathways to Education Program. I was wondering whether outside studies have been done on the other programs, as well.

Mr. Botham: In the case of Genome Canada, there have been periodic program evaluations where third parties are contracted to evaluate the outcomes and determine the success of the funding the government has provided.

I am not sure that the same approach has been followed for the Rick Hansen Foundation. Funding has been more periodic and a smaller proportion of the organization's activities.

I would have to look to see if a study has been done on the Canadian Youth Business Foundation. I am not certain it has.

Senator Dickson: To the extent that studies have been done, could you give our committee, through the clerk, copies of the studies?

Mr. Botham: I will undertake to do that, yes.

The Chair: With respect to each of these sums of money, is there a funding agreement signed between the department or the government and the entity before the funds are disbursed to them?

Mr. Botham: Yes.

Mr. Hodgson: Yes.

The Chair: Therefore, we would be able to see in the Rick Hansen Foundation, for example, how much of the \$13.5 million is going to the promotion of this anniversary date, would we not?

M. Hodgson : Passeport pour ma réussite en est une.

M. Botham : J'imagine que c'est également le cas de la Fondation Rick Hansen. En ce qui concerne les deux autres, je n'en suis pas certain, mais je doute Genome Canada en soit une.

Le sénateur Gerstein : La Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs est-elle une œuvre de bienfaisance?

M. Botham : Il faudrait que j'examine leurs statuts constitutifs mais, dans leurs documents destinés au public, ils qualifient leur organisation d'œuvre de charité. Par conséquent, je présume que c'en est une.

Le sénateur Cowan : Passeport pour ma réussite est maintenant établi à Halifax. Un lancement a eu lieu au cours des 30 derniers jours. Leurs activités sont en bonne voie là-bas, et ils ont été accueillis avec beaucoup d'enthousiasme.

Le sénateur Dickson : Combien de temps pensez-vous qu'il faudra avant que le bureau d'Halifax soit opérationnel?

M. Hodgson : Étant donné que j'ignorais qu'ils avaient déjà annoncé l'ouverture de leur bureau à Halifax, je crains de ne pouvoir prédire combien de temps il leur faudra pour être complètement opérationnel. Je présume que si l'annonce a déjà été faite, ils planifient d'inscrire les gens à leur programme au cours de la prochaine année scolaire.

Le sénateur Dickson : J'ai remarqué dans les témoignages apportés devant les comités de la Chambre que le Boston Consulting Group avait étudié le succès du programme offert par Passeport pour ma réussite. Je me demandais si l'on avait également mené des études sur les autres programmes.

M. Botham : Dans le cas de Genome Canada, ses programmes sont évalués périodiquement par des tiers qui se sont engagés par contrat à déterminer si le financement accordé par le gouvernement donne de bons résultats.

Je ne suis pas certain qu'on ait adopté la même approche pour la Fondation Rick Hansen. Le financement a été plus sporadique et contribue à une plus petite partie des activités de l'organisation.

Il faudrait que je vérifie si la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs a fait l'objet d'une étude. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

Le sénateur Dickson : Dans la mesure où des études ont été effectuées, pourriez-vous en faire parvenir des copies au comité en les remettant au greffier?

M. Botham : Oui, je vais tâcher de le faire.

Le président : En ce qui concerne chacune de ces sommes d'argent, l'organisation signe-t-elle un accord de financement avec le ministère ou le gouvernement avant que les fonds lui soient remis?

M. Botham : Oui.

M. Hodgson : Oui.

Le président : Par conséquent, dans l'accord de financement de la Fondation Rick Hansen, par exemple, nous pourrions voir quel pourcentage des 13,5 millions de dollars sera consacré à la promotion de cette date d'anniversaire, n'est-ce pas?

Mr. Botham: In the case of Genome Canada, the \$75 million would be part of the funding agreement.

With regard to the Rick Hansen Foundation, I think it might not be a funding agreement — a global agreement — the same as what the government puts in place for Genome Canada. It might be more a specific contribution agreement as approved by the Treasury Board for particular parts of the expenditures, since there are likely two or three components.

I suspect that is something that might not be available, because it is a Treasury Board decision. However, there would certainly be an announcement associated with that which would specify each component of the funding, when it will take place and what it would be used for.

The Chair: I think the public would be interested in knowing how much of the funds are actually going to spinal cord research and how much are going to celebrate an anniversary year. If you are able to help us out with that, that would be great.

You indicated earlier it is probably a charitable foundation, but any of the funds raised through the issuance of charitable tax receipts — also public money — would not be able to be used for celebrating an anniversary, in my understanding. The federal money allocated in Bill C-9 would be going for the celebration, not other funds it has raised from other sources.

Mr. Botham: I am not sure of the variety of sources the foundation will use to support its celebrations. I will find out whether specific allocations have been made yet for each of the different activities. If they are available, I will provide them.

The Chair: Mr. Botham and Mr. Hodgson, the committee very much appreciates you coming to help us out with this particular part of Bill C-9

We will proceed now to Part 21: Labour Code, page 711. Ms. Lenore Duff from Human Resources and Skills Development Canada is here to help us. Part 21 contains amendments to the Canada Labour Code, appointment of appeal officers. Can you explain to us the purpose for these amendments and their effects?

Lenore Duff, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform, Human Resources and Skills Development Canada: The amendments to the Labour Code provisions affect the appointment of appeals officers and the hearing process. The Budget Implementation Bill contains provisions that amend the code to facilitate the use of outside, contract adjudicators to hear occupational health and safety appeals.

Appeals officers currently work in a part of the labour program known as the Occupational Health and Safety Tribunal. This was established to create a type of firewall between health and safety officers and appeals officers. Appeals officers are currently

M. Botham : Dans le cas de Génome Canada, l'accord de financement traiterai des 75 millions de dollars.

Dans le cas de la Fondation Rick Hansen, je pense qu'il n'y aura peut-être pas d'accord de financement — d'accord général —, semblable à celui que le gouvernement a établi à l'intention de Génome Canada. Cela pourrait ressembler davantage à un accord de contribution, approuvé par le Conseil du Trésor, qui décrirait chaque partie des dépenses, parce qu'il est probable qu'elles comprendraient deux ou trois éléments.

J'ai l'impression que c'est une chose qui pourrait ne pas être disponible, parce qu'il s'agirait d'une décision du Conseil du Trésor. Cependant, la contribution sera certainement accompagnée d'une annonce qui mentionnera chaque composante du financement, le moment où les fonds seront accordés et ce à quoi ils serviront.

Le président : Je pense que le public aimerait savoir quelle partie des fonds ira vraiment à la recherche fondamentale et quelle partie servira à célébrer une année anniversaire. Si vous pouvez nous aider à ce sujet, ce serait fantastique.

Plus tôt, vous avez dit qu'il s'agit probablement d'une fondation à but caritatif, mais, si je comprends bien, les fonds recueillis grâce à la délivrance de reçus aux fins de l'impôt pour dons de charité — qui sont aussi des fonds publics — ne pourraient pas être utilisés pour célébrer un anniversaire. Les fonds fédéraux alloués dans le projet de loi C-9 seraient destinés à la fête, ce qui n'est pas le cas des autres fonds qui proviennent d'autres sources.

M. Botham : Je ne suis pas certain des différentes sources que la fondation va utiliser pour financer ses célébrations. Je vais essayer de savoir si, à ce jour, des montants précis ont été alloués pour chacune des différentes activités. Si les données sont disponibles, je vais vous les fournir.

Le président : Monsieur Botham et monsieur Hodgson, le comité vous est très reconnaissant d'être venus nous aider au sujet de cette partie du projet de loi C-9.

Nous allons maintenant poursuivre avec la partie 21 qui porte sur le Code du travail, page 711. Mme Lenore Duff, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, est ici pour nous aider. La partie 21 contient des modifications du Code canadien du travail en ce qui concerne la nomination des agents d'appel. Pouvez-vous nous expliquer la raison d'être de ces modifications et leurs effets?

Lenore Duff, directrice principale, Politique stratégique et réforme législative, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Les modifications aux dispositions du Code canadien du travail ont un effet sur la nomination des agents d'appel et la procédure d'audition. Le projet de loi sur l'exécution du budget contient des dispositions qui modifient le code pour faciliter le recours à des arbitres externes à forfait pour entendre les appels en matière de santé et de sécurité au travail.

Les agents d'appel travaillent actuellement au sein d'un organisme qui s'appelle le Tribunal de santé et sécurité au travail, qui fait partie du Programme du travail. Cette façon de faire a été établie pour créer une sorte de barrière entre les

designated by the minister. Some are employees of the labour program. In recent years, contractors have also been engaged to do this work.

The Occupational Health and Safety Tribunal Canada handles their cases effectively. However, there have been concerns in terms of the efficiency in managing caseloads and rendering decisions in a timely manner. The proposed changes to the code in the Budget Implementation Bill seek to address this.

Part III of the Canada Labour Code would be amended to provide that the Minister of Labour would appoint rather than designate appeals officers. The use of appointment reinforces the intention to ensure the independence of decision makers from the government. This amendment would bring Part II of the Canada Labour Code, which is the health and safety portion of the code, in line with Part III of the code, which covers labour standards. Currently, under Part III, unjust dismissal adjudicators and wage recovery referees are similarly appointed by the Minister of Labour to resolve disputes. We made Part II have the same process as Part III currently does.

These decisions makers on these appeals are recognized as neutral and independent of the government.

The amendments would also address the issues of timeliness and efficiency. They provide that written decisions must be rendered within 90 days of the completion of the inquiry. This time period is similar to that provided in other parts of the Canada Labour Code. For example, Canada Industrial Relations Board decisions are rendered within 90 days. They provide the Governor-in-Council with the powers to make regulations governing the appeals officer's conduct of proceeding, again aimed at making the process more efficient.

In summary, the amendments make no substantive changes to health and safety requirements in the Canada Labour Code. However, they make changes to the process by which the appeals of health and safety officers are heard and, essentially, how decisions are administered to make the process more efficient.

The Chair: Please tell us how you are doing at making things more efficient by referring to the proposed sections of the bill itself, for example, take clause 2174.

Ms. Duff: Clause 2174 provides that the minister shall appoint an appeals officer upon receipt of notice of appeal. Currently, the appeal will go to the minister. She will appoint an appeals officer, who will be a contractor, as in Part III, to hear that appeal. They will not be in place before or after the appeal. They will be appointed at the time required.

The Chair: Only for that particular appeal?

fonctionnaires de santé et sécurité au travail et les agents d'appel. Les agents d'appel sont actuellement désignés par le ministre. Certains sont des employés du Programme du travail. Au cours des dernières années, des agents contractuels ont aussi été engagés pour faire ce travail.

Le Tribunal de santé et sécurité au travail Canada gère ces cas de façon efficace. Cependant, il y a eu des problèmes en ce qui concerne l'efficacité en matière de gestion du volume de travail et de prise de décision dans les délais impartis. Les modifications proposées au code dans le projet de loi sur l'exécution du budget ont pour but de s'occuper de cette question.

La troisième partie du Code canadien du travail serait modifiée pour prévoir —par le ministre du Travail— la nomination de l'agent d'appel plutôt que sa désignation. Le recours à la nomination renforce l'intention de la loi, qui est d'assurer l'indépendance des décideurs par rapport au gouvernement. Cette modification ferait en sorte que la partie II du Code canadien du travail, qui porte sur la santé et la sécurité, serait harmonisée avec la partie III du code, qui porte sur les normes du travail. Actuellement, dans la partie III, les arbitres qui s'occupent des causes de congédiement injuste et ceux qui s'occupent du paiement des salaires sont tous nommés par le ministre du travail pour résoudre les conflits. Nous avons fait en sorte que la partie II utilise le même processus que celui qui est utilisé dans la partie III.

Ceux qui rendent les décisions en ce qui concerne ces appels sont considérés comme neutres et indépendants du gouvernement.

Les modifications permettraient aussi de remédier aux problèmes de respect des délais et d'efficacité. Elles prévoient que les décisions écrites doivent être rendues dans les 90 jours suivant la fin de l'enquête. Ce délai est semblable à ce que prévoient d'autres parties du Code canadien du travail. Par exemple, les décisions du Conseil canadien des relations industrielles sont rendues dans les 90 jours. Elles accordent au gouverneur en conseil le pouvoir d'adopter des règlements qui gouvernent la façon de faire des agents d'appel, ce qui, encore une fois, a pour but de rendre le processus plus efficace.

En résumé, les modifications ne représentent pas des changements importants aux exigences en matière de santé et sécurité du Code canadien du travail. Cependant, elles modifient le processus par lequel les appels des agents de santé et de sécurité sont entendus et, essentiellement, les moyens utilisés pour gérer les décisions et rendre le processus plus efficace.

Le président : Pourriez-vous nous dire par quel moyen vous entendez rendre les choses plus efficaces? Fondez votre réponse sur les articles proposés dans le projet de loi, comme l'article 2174, par exemple.

Mme Duff : L'article 2174 prévoit que la ministre devra nommer un agent d'appel dès qu'un avis d'appel est déposé. Actuellement, l'appel ira à la ministre qui nommera un agent d'appel qui, comme mentionné dans la partie III, sera engagé à forfait pour étudier l'appel. Les agents d'appel ne seront pas en place avant ou après l'appel : ils seront nommés lorsque ce sera nécessaire.

Le président : Seulement pour cet appel en particulier?

Ms. Duff: That is correct.

The Chair: Are there other clauses that you want to draw to our attention? It is important for people to understand the distinction.

Ms. Duff: The other clauses are relatively technical. Clause 2172 only changes the definitions of “appeals officer” to appointed from designated. Clauses 2173 and 2175 similarly provide that an appeals officer will be ad hoc appointees and the appeal will start upon written notice to the minister.

Clause 2176 starts to define the conduct of the inquiry — how the process unfolds. The first portion is a more technical matter that deletes the phrase “and the reasons for it” to focus on circumstances of the decision, such that they are consistent with the *de novo* nature of the inquiry, which reflects developing jurisprudence in the area. The second part of clause 2176 provides the 90-day time limit for completion of the hearing in an effort to have decisions rendered more quickly.

Clauses 2177, 2178 and 2179 pertain to regulations and transitional measures to ensure that there is no gap for what is being heard at the time the legislation comes into force. Clause 2179 is about coming into force. It also allows for provisions to come into force on different days. For example, procedural versus appointments can come into force at different times.

The Chair: Thank you for going through those sections. You mentioned the deletion in clause 2176 of “and the reasons for.” Did I understand you to say that the appeals officer will not give reasons?

Ms. Duff: It really is only a technical amendment. It deletes the phrase “and the reasons for” so that inquiries will now focus on the circumstances of the decision or direction of the health and safety officers, rather than what decisions the health and safety officer made at that time. It is simply to reflect jurisprudence.

Appeals of these kinds of decisions are not supposed to focus on determining why the health and safety officer made a decision. They are intended to start over, look at the whole process and investigate the actual incident rather than focusing on what the health and safety officer decided at the time. It is being done as the result of a court case.

The Chair: Thus the deletion of “and the reasons for.”

Ms. Duff: Yes, these hearings should be *de novo*, in other words, commenced anew and review of the whole matter.

The Chair: We anticipate the appeals officer will give reasons for his or her decision.

Ms. Duff: That is correct.

Mme Duff : C’est exact.

Le président : Y a-t-il d’autres articles sur lesquels vous aimeriez que nous nous penchions? Il est important que les gens comprennent la différence.

Mme Duff : Les autres articles sont relativement techniques. L’article 2172 ne fait que modifier le fait que les agents d’appel doivent être nommés plutôt que désignés. De même, les articles 2173 et 2175 prévoient que les agents d’appel seront nommés à cette fin et que l’appel commencera dès que la ministre aura reçu un avis écrit.

L’article 2176 commence par définir le processus d’enquête. La première portion est un élément plus technique qui élimine de la version anglaise l’expression « and the reasons for it » pour se concentrer sur les circonstances entourant la décision, de façon à ce qu’elles soient conformes à la nature *de novo* de l’enquête, ce qui reflète la jurisprudence dans ce domaine. La deuxième partie de l’article 2176 établit la limite de 90 jours pour la conclusion de la procédure d’audition, dans le but de s’assurer que les décisions sont rendues plus rapidement.

Les articles 2177, 2178 et 2179 se rapportent aux règlements et aux mesures transitoires pour s’assurer qu’il n’y a aucun écart pour les causes qui sont entendues au moment où les dispositions entreront en vigueur. L’article 2179 porte sur l’entrée en vigueur. Il permet aux dispositions d’entrer en vigueur à des dates différentes. Par exemple, les dispositions concernant la procédure et celles concernant les nominations peuvent entrer en vigueur à des dates différentes.

Le président : Merci d’avoir examiné ces articles en détail. Vous avez mentionné l’élimination de l’expression « and the reasons for it » dans l’article 2176. Dois-je comprendre que vous avez dit que l’agent d’appel n’expliquera pas ses décisions?

Mme Duff : En réalité, ce n’est qu’une modification technique. Éliminer l’expression « and the reasons for » pour que les enquêtes soient maintenant centrées sur les circonstances de la décision ou des instructions des agents de santé et de sécurité plutôt que sur les décisions prises par les agents de santé et de sécurité à ce moment-là. Il s’agit simplement d’une harmonisation avec la jurisprudence.

Lorsqu’on interjette appel au sujet de décisions de ce genre, le but n’est pas de savoir pourquoi l’agent de santé et de sécurité a rendu cette décision. L’intention est de recommencer, d’examiner l’ensemble du processus et de mener une enquête sur les faits réels plutôt que de se concentrer sur la décision prise à ce moment-là par l’agent de santé et de sécurité. Tout cela résulte d’une cause entendue par les tribunaux.

Le président : D’où l’élimination de l’expression « and the reasons for ».

Mme Duff : Oui. Ces audiences devraient être *de novo*, ou en d’autres mots, recommencées du début et examiner toute l’affaire.

Le président : Nous supposons que l’agent d’appel expliquera sa décision.

Mme Duff : C’est exact.

The Chair: Although that is not in the clause, you anticipate that?

Ms. Duff: That is correct. It will still take place, but the focus is put on the fact that it is a new hearing.

The Chair: Clause 2176 on page 712 indicates the appeals officer will act expeditiously in a summary way. Is that a defined judicial process?

Ms. Duff: Only in that it is the appeal officer's duty to provide a written decision within a 90-day time frame. Under clause 2177, regulations can be put into place to govern the conduct of the proceeding. There is flexibility to address other issues with respect to the proceedings and time limits on those, should that be necessary.

The Chair: Do you anticipate that regulations defining the process will come later?

Ms. Duff: I do not anticipate it, but the measure is here to ensure that the actions taken or how the proceedings unfold are efficient.

The Chair: We have seen many sections that say these directions will not be considered statutory instruments. These regulations, if generated, will be considered statutory instruments that are reviewable?

Ms. Duff: I believe they will be reviewable as regulations. As I said, this legislation under clause 2177 will function without any regulations. They will be created if they are required.

The Chair: That is helpful.

[Translation]

Senator Chaput: Thank you, Mr. Chair. Based on the proposed amendment, from now on, an appeals officer will first be appointed by the minister rather than designated by the minister. How did things work when the appeals officer was designated? Did the minister also designate the appeals officer?

[English]

Ms. Duff: Yes, the minister also designates.

[Translation]

Senator Chaput: And now, the minister will appoint the appeals officer. What is the difference?

[English]

Ms. Duff: The minister can designate or appoint. The difference is somewhat subtle. Typically designating is used for internal employees and appointing is used for external individuals. That is not exclusive; they can both be designated or appointed. In this instance, it is to reflect the intention to

Le président : Bien que la disposition ne le précise pas, vous le supposez?

Mme Duff : C'est exact. Cela aura toujours lieu, mais on se concentre sur le fait qu'il s'agit d'une nouvelle audition.

Le président : L'article 2176 de la page 712 indique que les agents d'appel mèneront sans délai une enquête sommaire. Est-ce un processus judiciaire établi?

Mme Duff : Seulement dans le sens que l'agent d'appel a la responsabilité de rendre une décision écrite dans les 90 jours. En vertu de l'article 2177, des règlements peuvent être adoptés pour les besoins des procédures. Il est permis de régir d'autres questions qui concernent les procédures et leur durée, au besoin.

Le président : Croyez-vous que des règlements pour définir le processus seront ajoutés plus tard?

Mme Duff : Je ne le crois pas, mais la mesure est là pour s'assurer que les actions prises ou que le déroulement du processus sont efficaces.

Le président : Nous avons constaté que de nombreux articles prévoient que ces instructions ne seront pas considérées comme des textes réglementaires. Ces règlements, s'ils sont mis en place, seront-ils considérés comme des textes réglementaires qui pourront être révisés?

Mme Duff : Je crois que ce sont des règlements et qu'ils pourront être révisés. Comme je l'ai dit, l'article 2177 fonctionnera sans règlement. Des règlements seront créés seulement si c'est nécessaire.

Le président : C'est très utile.

[Français]

Le sénateur Chaput : Merci, monsieur le président. Selon la modification proposée dorénavant il y aura, tout d'abord, un agent d'appel qui sera nommé par le ministre au lieu d'être désigné par le ministre. Lorsque c'était un agent d'appel désigné, comment cela fonctionnait-il? Est-ce que c'était aussi le ministre qui désignait l'agent d'appel?

[Traduction]

Mme Duff : Oui, c'est le ministre qui le désigne.

[Français]

Le sénateur Chaput : Et maintenant, le ministre va nommer l'agent d'appel. Quelle est la différence?

[Traduction]

Mme Duff : Le ministre peut désigner ou nommer. La différence est quelque peu subtile. Habituellement, on procède par désignation dans le cas des employés internes, tandis que la nomination est utilisée pour les personnes de l'extérieur. Ce n'est pas exclusif; ils peuvent tous les deux être désignés ou nommés.

appoint external people to hear these appeals. In the past, more people involved in this process have been designated and have actually been employees of the labour program.

[Translation]

Senator Chaput: In the amendments you are proposing, will the decision-making authority of the appeals officer, the one now appointed by the minister, be broader than before?

[English]

Ms. Duff: No. Decision making powers will be the same. What can be appealed and how the process works is defined in the Canada Labour Code. None of that has changed.

Senator Chaput: It is the same thing.

Ms. Duff: That is correct.

[Translation]

Senator Chaput: You are now suggesting that the officer's powers be established by regulation rather than by statute. I understand that it is more efficient to do it by regulation since, if I am not mistaken, the Governor-in-Council can change the regulations, whereas, if it were an act, it would have to be passed by Parliament. In other words, it would be more efficient to establish the powers through regulations because it would be quicker, but does that give more power to the Governor-in-Council to be able to change the regulations faster without having to consult Parliament as a whole?

[English]

Ms. Duff: All of these changes are legislative. There is an addition in clause 2177 to provide the Governor-in-Council with a fairly limited power to make regulations governing the nature of the proceedings. It will not affect the requirements of the legislation.

Whether the process is quicker to move through regulations — it probably is quicker — is not the reason why it is included. The changes are legislative, and the regulation-making power is there to ensure that whatever proceedings changes have been made are sufficient to ensure the efficiency of the process, so that it operates more efficiently and quickly and we get results more quickly.

[Translation]

Senator Chaput: Implementation will be more efficient. Thank you, Ms. Duff.

[English]

Senator Ringuette: My first question is with regard to Part 21 and the clauses therein. Has there been any consultation process with the unions and the employers that are subject to these clauses?

Dans le cas présent, le but est de refléter l'intention de nommer des personnes de l'extérieur pour entendre ces appels. Dans le passé, parmi les personnes qui participaient à ce processus, il y avait davantage de personnes désignées et qui étaient, en fait, des employés du programme.

[Français]

Le sénateur Chaput : Dans les modifications que vous proposez, est-ce que le pouvoir de décision de l'agent d'appel, qui sera nommé par le ministre, sera plus large qu'auparavant?

[Traduction]

Mme Duff : Non. Les pouvoirs en matière de prise de décision seront les mêmes. Ce qui peut faire l'objet d'un appel et le fonctionnement du processus est établi dans le Code canadien du travail. Rien de tout cela n'a été modifié.

Le sénateur Chaput : C'est la même chose.

Mme Duff : C'est exact.

[Français]

Le sénateur Chaput : Vous proposez maintenant que les pouvoirs de l'agent soient établis par règlement plutôt que par la loi. Je comprends que c'est plus efficace par règlement, si je ne m'abuse, parce que le gouverneur en conseil peut changer le règlement, alors que si c'était une loi, il faudrait qu'elle soit adoptée par le Parlement. C'est donc dire que des pouvoirs établis par règlement seraient plus efficaces parce que ce serait plus rapide, mais est-ce que cela donne plus de pouvoir au gouverneur en conseil en ce sens que cela peut être changé plus rapidement sans avoir à consulter le Parlement dans son entier?

[Traduction]

Mme Duff : Toutes ces modifications sont de nature législative. Il y a un ajout dans l'article 2177 qui accorde au gouverneur en conseil le pouvoir assez limité de prendre des règlements pour régir la nature des procédures. Cela n'aura aucune incidence sur les exigences de la loi.

Ce n'est pas parce que c'est plus rapide de procéder par règlements — c'est probablement plus rapide — qu'on l'a ajouté. Les modifications sont de nature législative, et le pouvoir de prendre des règlements a pour but de s'assurer que, peu importe les modifications apportées aux procédures, celles-ci suffiront à assurer l'efficacité du processus, de façon à ce qu'il soit plus efficace et plus rapide, et que nous obtenions des résultats plus rapidement.

[Français]

Le sénateur Chaput : La mise en oeuvre serait plus efficace. Merci, madame Duff.

[Traduction]

Le sénateur Ringuette : Ma première question concerne la partie 21 et les articles qu'elle contient. Y a-t-il eu un processus de consultation quelconque avec les syndicats et les employeurs qui sont soumis à ces articles?

Ms. Duff: There has not been consultation with the unions that are subject to these clauses yet. As they go forward, there are plans to have consultations with the unions.

Senator Ringuette: Before legislation that affects employees and employers and their rights and abilities is brought forth to Parliament, there is usually a consulting process with the affected groups and their comments are taken into consideration. Now you are saying it will be done afterwards?

Ms. Duff: These provisions are in the budget bill, and there are no discussions on the legislation before the legislation is brought forward. Certainly discussions will be held with the unions and involved individuals before any actions are taken that affect their employment.

Senator Ringuette: Why is this in the budget bill?

Ms. Duff: It is actually a measure that came out of the Strategic Review Process that the Labour Program underwent and was reported on in this budget.

Senator Ringuette: You indicated in your comments that these clauses would provide neutrality and independence of government. How so?

Ms. Duff: Currently, the health and safety officers who make the decisions — go to a workplace and say something is unsafe — and the appeals officers who hear the decisions are essentially employees of the government. Having someone from outside government hearing the appeal is perceived to be more neutral, at arm's length. That process is used in other parts of the code. The decision makers who make decisions on government employees will be seen as neutral because they are not part of that process.

Senator Ringuette: Are the health officer and the appeals officer under the same roof, the same building? Would they be colleagues?

Ms. Duff: They are not located in the same building, but they are all employees of the Labour Program. It is a relatively small organization. The possibility that they would be colleagues or may know one another is there.

Senator Ringuette: You indicated that you will be contracting out, essentially, the service of appeal.

Ms. Duff: That is right.

Senator Ringuette: Can you indicate to us how many public servants will be losing their employment by this contracting-out process?

Mme Duff : À ce jour, il n'y a pas eu de consultations avec les syndicats assujettis à ces articles. Au cours de leur mise en œuvre, nous prévoyons tenir des séances de consultation avec les syndicats.

Le sénateur Ringuette : Avant qu'un projet de loi qui aura une incidence sur les employés et les employeurs ainsi que sur leurs droits et leurs capacités ne soit présenté au Parlement, il y a habituellement un processus de consultations avec les groupes visés et on tient compte de leurs commentaires. Maintenant, vous nous dites que ce sera fait après coup?

Mme Duff : Ces dispositions sont incluses dans le projet de loi sur le budget, et il n'y a aucune discussion avant qu'il soit soumis. Il y aura certainement des discussions avec les syndicats et les personnes concernées avant que des décisions qui auraient une incidence sur leur emploi ne soient prises.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi est-ce dans le projet de loi sur le budget?

Mme Duff : En fait, c'est une mesure qui provient du processus d'examen stratégique dont a fait l'objet le Programme du travail et dont on a fait rapport dans le budget.

Le sénateur Ringuette : Au cours de votre déclaration, vous avez indiqué que ces articles visent à assurer neutralité et indépendance par rapport au gouvernement. Comment?

Mme Duff : Actuellement, les agents de santé et de sécurité qui prennent les décisions — qui vont sur les lieux de travail et qui disent que quelque chose n'est pas sécuritaire — et les agents d'appel qui entendent les décisions sont, pour ainsi dire, des employés du gouvernement. Le fait d'avoir quelqu'un de l'extérieur du gouvernement pour s'occuper d'entendre les appels est perçu comme plus neutre et indépendant. Ce processus est utilisé dans d'autres parties du code. Les décideurs qui prennent des décisions au sujet des employés du gouvernement seront perçus comme neutres parce qu'ils ne font pas partie de ce processus.

Le sénateur Ringuette : Les agents de santé et de sécurité et les agents d'appel sont-ils tous sous le même toit, dans le même édifice? Seront-ils des collègues?

Mme Duff : Ils ne sont pas dans le même édifice, mais ce sont tous des employés du Programme du travail. C'est un organisme relativement petit. Il est possible qu'ils soient collègues où qu'ils se connaissent.

Le sénateur Ringuette : Vous avez dit que vous alliez, essentiellement, avoir recours à l'externalisation en ce qui concerne les services d'appel.

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous nous dire combien de fonctionnaires vont perdre leur emploi en raison de ce processus d'externalisation?

Ms. Duff: There are currently seven positions in the organization in the Occupational Health and Safety Tribunal Canada. I believe that one or two of the positions are not currently filled. There is a secretariat function for that organization as well as appeals.

We expect there will be somewhere between three and five people who will no longer be employed as appeals officers. We expect those people will be absorbed into the organization in other positions. We do not expect anyone to lose their job.

If I could go back to my comment in response to the question about whether the appeals officers will be likely to know one another, they are likely to know one another. I am not making any comment to suggest that they hear things unfairly or are influenced by one another. Generally speaking, the Labour Program operates now with outside appeals officers.

Senator Ringuette: What is the anticipated cost savings of these measures?

Ms. Duff: The anticipated cost savings are in the neighbourhood of \$240,000.

Senator Ringuette: How will that be achieved?

Ms. Duff: Essentially, in terms of the efficiency of the operation, the appeals officers will only be used when required. Efforts will be made to have appeals heard where they happen, in regions — rather than pay for travel expenses — and to use existing buildings and facilities to hear the appeals, and the time limit for rendering the decisions is reduced such that the per diem payment for these people will be limited to the time they are actually working on the appeals.

Senator Ringuette: Do you have a list of these contractors?

Ms. Duff: There is no list of contractors at this point.

Senator Ringuette: Who will have the responsibility of compiling a list of contractors to be designated by the minister as appeal officers?

Ms. Duff: They will be appointed by the minister. My understanding is that there will not be an actual list, that they will be appointed on a per-case basis.

Senator Ringuette: How will they be identified? Who will identify them and what will be the standard with regard to the per diem and so on in their contracts?

Ms. Duff: I do not know the actual per diem. As I said, this system is used for Part III, the health and safety part of the labour standards of the Canada Labour Code. It is a very similar

Mme Duff : En ce moment, il y a sept postes au sein du Tribunal de santé et sécurité au travail Canada. Je crois qu'un ou deux des postes ne sont pas comblés actuellement. En plus des appels, cet organisme a aussi un rôle administratif.

Nous prévoyons que trois à cinq personnes ne seront plus employées à titre d'agent d'appel. Nous prévoyons que ces personnes occuperont d'autres postes au sein de l'organisme. Nous ne pensons pas qu'il y aura des pertes d'emploi.

Si vous me permettez, j'aimerais revenir sur mon commentaire en réponse à la question qui portait sur le fait que les agents d'appel allaient, selon toute vraisemblance, se connaître : oui, il est fort probable qu'ils se connaissent. Il ne s'agit pas d'un commentaire qui vise à insinuer qu'ils entendront des choses qu'ils ne devraient pas ou qu'ils s'influenceront entre eux. De façon générale, le Programme du travail fonctionne maintenant avec des agents d'appel externes.

Le sénateur Ringuette : En ce qui concerne les coûts, combien ces mesures nous permettront-elles d'économiser?

Mme Duff : Les économies prévues sont d'environ 240 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Comment cela sera-t-il réalisé?

Mme Duff : Essentiellement, en ce qui concerne l'efficacité du programme, on fera appel aux services des agents d'appel en cas de besoin seulement. Tout sera mis en œuvre pour que les appels soient entendus dans la région où les événements ont lieu, plutôt que de payer pour des frais de déplacement. Les causes seront entendues dans des édifices et des installations existantes. Les délais exigés pour qu'une décision soit rendue sont réduits, de sorte que les indemnités journalières versées à ces personnes seront limitées à la période de temps pendant laquelle elles s'occupent de ces appels.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous une liste de ces agents contractuels?

Mme Duff : Au moment où on se parle, il n'y a pas de liste d'agents contractuels.

Le sénateur Ringuette : Qui aura la responsabilité de dresser une liste des agents contractuels qui pourront être désignés à titre d'agent d'appel par la ministre?

Mme Duff : Ils seront nommés par la ministre. J'ai cru comprendre qu'il n'y aura pas de liste; ils seront nommés au cas par cas.

Le sénateur Ringuette : Quels critères seront utilisés pour déterminer qui sera nommé? Qui sera responsable de la sélection? Quelles seront les normes en ce qui concerne les indemnités journalières et les autres modalités prévues au contrat?

Mme Duff : Je ne connais pas le taux des indemnités journalières. Comme je l'ai dit, ce système est utilisé pour la partie III, la partie du Code canadien du travail qui traite des

process. Outside appeals officers are appointed. They are paid a per diem rate of, I believe, \$300 a day. The appointees they sought out are people who have experience or expertise in those areas.

As I mentioned at the outset, some of these outside individuals have already been designated by the minister as appeals officers. Some contract workers are doing that work now. There is certainly the capacity to identify those who have expertise in the health and safety area to hear the appeals.

Senator Ringuette: You have a list, then?

Ms. Duff: There is not an established list, but there is general knowledge of who has done this in the past and who has expertise in the area. However, there is no actual list I could produce to say these are the people that the minister will choose from. It will be at her discretion.

Senator Ringuette: In a normal year, what would be the number of appeals that would be heard?

Ms. Duff: Approximately 40.

Senator Ringuette: Do these measures mirror provincial legislation with regard to the process in health and safety?

Ms. Duff: There is quite a variety across provinces in terms of how appeals are heard and whether there is an established list or whether they are within the government or external to the government. This process is similar to the processes in Nova Scotia and Saskatchewan, but there is a lot of variation and there are different elements in different jurisdictions. It is most similar to the Nova Scotia system.

Senator Cowan: Following up on some of the questions Senator Ringuette asked, you spoke earlier about moving from a designation system to a system of appointment because there is a perception of independence with an appointment that does not exist with a designation?

Ms. Duff: That is right.

Senator Cowan: What is the evidence of that? Has there been a complaint about the designation process? How did you come to this conclusion?

Ms. Duff: I do not know of a specific complaint about designation, particularly with regard to the Occupational Health and Safety Tribunal, but typically that is how legislation defines an appeals function. As I said, the appeals officers are external for Part III of the Canada Labour Code. These amendments bring the tribunal into line with Part III of the code so that there is a consistent process across the code with respect to how appeals are heard.

normes du travail relatives à la santé et à la sécurité. C'est un processus très similaire. Les agents d'appel externes sont nommés. Ils reçoivent une indemnité journalière de 300 \$ par jour, je crois. Les personnes nommées sont des personnes qui ont de l'expérience ou des compétences dans ces domaines.

Comme je l'ai dit au début, certaines de ces personnes de l'extérieur ont déjà été désignées à titre d'agent d'appel par la ministre. Certains travailleurs à forfait s'occupent de ce travail en ce moment. Nous sommes certainement capables de déterminer qui possède les compétences requises en matière de santé et de sécurité pour entendre les appels.

Le sénateur Ringuette : Vous avez une liste, alors?

Mme Duff : Il n'y a pas de liste préétablie, mais nous savons, en général, qui a déjà fait ce travail dans le passé et qui possède des compétences dans ce domaine. Cependant, il n'existe pas de liste que je pourrais fournir pour vous dire voici les personnes parmi lesquelles la ministre fera son choix. Ce sera à sa discrétion.

Le sénateur Ringuette : Au cours d'une année normale, quel serait le nombre d'appels qui seraient entendus?

Mme Duff : Environ 40.

Le sénateur Ringuette : Ces mesures reflètent-elles les lois provinciales en ce qui concerne le processus en matière de santé et de sécurité?

Mme Duff : Dans les provinces, en ce qui concerne le processus d'appel, l'existence ou non d'une liste préétablie ou le recours à des gens qui travaillent au sein du gouvernement ou à l'extérieur du gouvernement, il existe une assez grande variété. Ce processus est semblable à celui de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan, mais il y a beaucoup de différences et certains éléments changent selon les provinces. Le processus ressemble davantage à celui de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Cowan : Pour poursuivre dans la même veine que le sénateur Ringuette, vous avez parlé plus tôt du passage d'un système de désignation à un système de nomination parce qu'on perçoit ce dernier comme empreint d'indépendance, ce qui n'est pas le cas de la désignation.

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Cowan : Quelles preuves a-t-on de cela? Y a-t-il eu une plainte au sujet du processus de désignation? Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion?

Mme Duff : À ma connaissance, il n'y a pas eu de plainte qui portait expressément sur la désignation, particulièrement en ce qui concerne le Tribunal de santé et sécurité au travail, mais en général c'est ainsi que la loi définit la fonction d'appel. Comme je l'ai dit, les agents d'appel proviennent de l'extérieur en ce qui concerne la partie III du Code canadien du travail. Ces modifications harmonisent le tribunal avec la partie III du code pour que dans l'ensemble du code, le processus d'appel soit le même.

Generally speaking, as it stands now, the effort to separate the function was to set up a group that existed in a different locale, but they were still public servants. These changes simply formalize the new process, take the next step if you will.

Senator Cowan: I understood you to say that the move would be towards outside officers rather than existing public servants.

Ms. Duff: That is correct.

Senator Cowan: And that has been the trend in other similar situations?

Ms. Duff: That is correct.

Senator Cowan: The government has found that this creates a perception of independence that did not exist before?

Ms. Duff: It would become the standard method, which is followed already under Part III of the Canada Labour Code. It will bring Part II into line with Part III.

It is difficult to define or measure the perception, but generally speaking there is an interest in having arm's-length decisions, and a way to formalize that arm's-length decision process is to have people appointed who are not public servants and who have no relationship with the original complaint or administration.

Senator Cowan: I accept that. That seems sensible to me. However, I wonder whether this is as a result of a particular concern that had been expressed in this particular program or whether it was to bring it in line with a standard across governments, and you mentioned provincial governments as well.

Ms. Duff: Right. It does not arise at all from a particular complaint. The other elements of the legislation that would make the process more efficient and set timelines are in response to concerns about the process taking too long. There have been no specific complaints about those current designated appeals officers.

Senator Cowan: This is moving from designation to appointment, but you alluded to the possibility that some of those persons appointed could be public servants, that they would not necessarily all be contractors?

Ms. Duff: There is nothing that prevents the minister from appointing public servants, but I think the emphasis here is to go to appointments outside of the public service.

Senator Cowan: You mentioned that there were, on average, 40 such appeals?

Ms. Duff: That is right.

Senator Cowan: By moving this from public servants to people who work on a case-by-case basis, the savings are anticipated to be \$240,000 a year?

De manière générale, dans l'état actuel des choses, les efforts faits pour séparer les fonctions consistaient à installer un groupe existant dans des locaux différents, mais il s'agissait toujours de fonctionnaires. Ces modifications ne font que rendre officiel le nouveau processus ou, si vous voulez, lui faire franchir la prochaine étape.

Le sénateur Cowan : J'ai cru comprendre que vous avez dit que le changement serait de faire appel à des agents de l'extérieur plutôt qu'à des fonctionnaires.

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Cowan : Et c'est ce qui s'est habituellement produit dans des situations similaires?

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Cowan : Le gouvernement a découvert que cela occasionne une perception d'indépendance qui n'existait pas auparavant?

Mme Duff : Cette méthode deviendrait la norme. Elle est déjà utilisée dans la partie III du Code canadien du travail. Cela permettra d'harmoniser la partie II à la partie III.

Il est difficile de définir ou de mesurer la perception, mais généralement, les gens préfèrent les décisions prises de façon indépendante. Une des façons d'officialiser le recours à un processus de décision indépendant est de faire en sorte que les personnes nommées ne soient pas des fonctionnaires et n'aient aucun lien avec la plainte originale ou avec la gestion.

Le sénateur Cowan : Je comprends cela. Cela me semble logique. Cependant, je me demande si ceci est le résultat d'une préoccupation précise qui a été exprimée dans le cadre de ce programme en particulier ou si cela a été fait pour harmoniser le tout avec une norme qui existe dans les différents gouvernements, et vous avez aussi mentionné les gouvernements provinciaux.

Mme Duff : Exactement. Cela ne survient pas du tout en raison d'une plainte particulière. Les autres éléments du projet de loi qui rendraient le processus plus efficace et qui établiraient des délais précis répondent aux préoccupations relatives au fait que le processus était trop long. Il n'y a pas eu de plaintes précises au sujet des agents d'appel désignés actuels.

Le sénateur Cowan : On passe de la désignation à la nomination, mais vous avez fait allusion à la possibilité que certaines des personnes nommées puissent être des fonctionnaires, qu'il ne s'agisse pas nécessairement de personnes engagées à forfait seulement?

Mme Duff : Rien n'empêche la ministre de nommer des fonctionnaires, mais je pense que dans le cas présent, on préconise la nomination de personnes de l'extérieur de la fonction publique.

Le sénateur Cowan : Vous avez mentionné qu'il y avait, en moyenne, 40 appels de ce genre?

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Cowan : On prévoit économiser 240 000 \$ par année simplement par le fait de passer des fonctionnaires à des personnes qui travaillent au cas par cas?

Ms. Duff: That is the savings for the whole process, so moving it to contractors and also eliminating some of the travel costs and using government facilities to hold hearings. Yes, the intention is a savings of \$240,000.

Senator Cowan: Yet no one will lose their job as a result of this. These persons who are now being designated will continue to be employees of the Government of Canada?

Ms. Duff: Our expectation is that they will be absorbed into the organization. There will not be a duplication of the job, but they will be absorbed into the organization in other positions.

Senator Cowan: You are talking about a savings that would result after some time has elapsed, obviously, because it will take some time to absorb these people into the system, surely.

Ms. Duff: That is right. As I mentioned, there will be discussions, and the same process that goes on with the elimination of any position will take place. However, it will take some time to do that. In terms of absorbing people, there are typically positions open or available at any given time for which individuals may be a good fit. I cannot comment on that.

Senator Cowan: How did you come to the figure of \$240,000?

Ms. Duff: It was calculated on the basis of the average cost of the organization, how it runs now, and what the expectation would be for contractors.

Senator Cowan: After there is a complete transition?

Ms. Duff: That is correct.

Senator Cowan: And without accounting for the transitional costs?

Ms. Duff: I think that is fair to say, without accounting for the transitional costs. However, we will not be creating new positions for people. They will be filling existing positions.

Senator Cowan: Why would there not have been consultations with the people affected by these changes before the legislation is brought forward?

Ms. Duff: It is not really possible to discuss the legislation before it is brought forward, given budget secrecy.

Senator Murray: We are talking about the Canada Labour Code, for goodness' sake.

Senator Cowan: This is not an area that I know anything about, really, but it would seem to me sensible, if you are moving from having public servants doing this type of work — I do not know whether “contracting out” is the right term — to a system where you are hiring outside people on a per diem basis to do the work. Then you will hopefully move these public servants to positions, perhaps not involving similar skills, but involving similar remuneration. You will not put them in positions that pay

Mme Duff : Il s'agit de l'économie pour l'ensemble du processus, c'est-à-dire de faire appel à des agents contractuels et aussi d'éliminer une partie des frais de déplacement et d'utiliser les installations du gouvernement pour les auditions. Oui, l'objectif est d'économiser 240 000 \$.

Le sénateur Cowan : Toutefois, personne ne va perdre son emploi en raison de cette mesure. Les personnes qui sont désignées en ce moment continueront d'être des employés du gouvernement du Canada?

Mme Duff : Nous nous attendons à ce qu'elles soient intégrées au sein de l'organisme. Il n'y aura pas de dédoublement de poste, mais elles seront intégrées à d'autres postes au sein de l'organisme.

Le sénateur Cowan : Manifestement, vous parlez d'une économie qui surviendrait après une certaine période de temps, parce que cela prendra un certain temps pour intégrer ces gens dans le système, sans aucun doute.

Mme Duff : C'est exact. Comme je l'ai mentionné, il y aura des discussions, et on utilisera le même processus qui a lieu lors de l'élimination d'un poste. Cependant, cela prendra un certain temps. En ce qui concerne la réaffectation des gens, à tout moment, il y a des postes ouverts ou disponibles qui pourraient convenir à certaines personnes. Je ne peux pas faire de commentaires à ce sujet.

Le sénateur Cowan : Comment en êtes-vous arrivés au chiffre de 240 000 \$

Mme Duff : Il a été calculé en fonction du coût moyen actuel de fonctionnement de l'organisme, et en fonction des prévisions pour les agents contractuels.

Le sénateur Cowan : Après qu'il y aura eu une transition complète?

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Cowan : Et sans tenir compte des coûts de transition?

Mme Duff : Je crois qu'il est juste de le dire : sans tenir compte des coûts de transition. Cependant, nous ne créerons pas de nouveaux postes pour les gens. Ils occuperont des postes existants.

Le sénateur Cowan : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultation avec les gens qui seront touchés par ce changement avant le dépôt du projet de loi?

Mme Duff : En raison du secret du budget, il n'est pas vraiment possible de discuter du projet de loi avant son dépôt.

Le sénateur Murray : Nous parlons du Code canadien du travail, pour l'amour du ciel.

Le sénateur Cowan : En réalité, ce n'est pas un domaine que je connais bien, mais cela me semblerait logique, si vous passez d'une situation où ce sont des fonctionnaires qui font ce genre de travail — je ne sais pas si « externalisation » est le bon terme — à un système où vous engagez des gens de l'extérieur au cas par cas pour faire le travail. Ensuite, vous espérez pouvoir attribuer d'autres postes à ces fonctionnaires. Ces postes ne feront peut-être pas appel aux mêmes compétences, mais leur assureront une

three quarters of their compensation. You will have to find a spot that suits their skills, that would provide them with the same compensation, and that would hopefully not require them to uproot their families and move.

There may not be a large number of people involved here, but it would seem to me that the people who are involved will be significantly affected by what you are proposing here. I do not know what budget secrecy has to do with this and why it would not be possible to discuss this with the people who are affected by it.

Ms. Duff: The strategic review process is part of the government's expenditure review. That is why it is carried in the budget. I understand these are changes to the Canada Labour Code, but typically before they would go forward and be approved, there would not be discussions about legislative changes that were carried in that vehicle.

However, in terms of what our expectations are for the changes for these people, certainly, as I said, for three to five people, we expect that over the three years we will have to implement this, and some of that change will come by attrition, given the knowledge of the people in those positions, and we fully expect that they will be easily absorbed into the organization.

I appreciate that normally with changes to the Canada Labour Code or any changes that would affect large numbers of people, there would be prior discussions, but in this instance that was not the case.

Senator Cowan: In response to Senator Ringuette's questions about how this ties in and why we are dealing with it here, you said that this was reported on in the budget. What did you mean by that?

Ms. Duff: This was part of the strategic review process that was reported in the budget.

Senator Cowan: If I went back and read Minister Flaherty's speech again and I was one of the persons affected by this proposal, is there something there that would lead me to realize that this would affect me?

Ms. Duff: The short answer to that is, no. It indicates in the budget that Labour Canada was one of the organizations subject to a strategic review. People understand generally that the requirements of the strategic review are to reduce expenditures. They are reported in the budget in a global sense. Looking in the budget, you will see under the section on strategic review that it indicates how much money a labour program is eliminating from its budget over the three-year period as per the requirement.

Senator Cowan: Is that the \$240,000?

Ms. Duff: No, it is considerably more than that. The \$240,000 is only one of the elements of the strategic review.

rémunération comparable. Vous n'allez pas leur attribuer un poste dont le salaire ne représente que trois quarts de leur salaire actuel. Vous devrez leur trouver un poste qui correspond à leurs compétences, qui ferait en sorte qu'ils recevraient le même salaire et qui — souhaitons-le — ne leur demanderait pas de déraciner leur famille et de déménager.

Cela ne concerne peut-être pas un grand nombre de personnes, mais il me semble que les personnes qui sont concernées vont être touchées de façon importante par ce que vous proposez. Je ne sais pas ce que le secret du budget a affaire avec ceci et je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de discuter de ceci avec les personnes qui seront touchées par cette mesure.

Mme Duff : Le processus d'examen stratégique fait partie de l'examen des dépenses du gouvernement. C'est pourquoi il est présenté dans le cadre du budget. Je comprends qu'il s'agit de modifications au Code canadien du travail, mais habituellement, avant d'aller de l'avant et de les adopter, il n'y aurait pas de discussions au sujet des modifications à la loi lorsqu'elles sont présentées dans le cadre du budget.

Cependant, au sujet de ce que nous prévoyons comme changement pour ces personnes, c'est-à-dire, comme je l'ai dit pour trois à cinq personnes, nous prévoyons qu'au cours des trois années qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ces changements, dont une partie se fera par attrition, et en fonction des connaissances des personnes qui occupent ces postes, nous nous attendons à ce qu'elles soient facilement intégrées au sein de l'organisme.

Je comprends qu'en temps normal, dans le cas de modifications au Code canadien du travail ou pour tout changement qui pourrait toucher un grand nombre de personnes, il y aurait des discussions préalables, mais pour la situation présente, cela n'a pas été le cas.

Le sénateur Cowan : En réponse aux questions du sénateur Ringuette sur les liens éventuels et les raisons pour lesquelles c'est abordé ici, vous avez dit qu'il en a été fait état dans le budget. Qu'entendiez-vous par là?

Mme Duff : Cela faisait partie du processus d'examen stratégique qui est mentionné dans le budget.

Le sénateur Cowan : Si j'étais l'un de ceux que touche la proposition, est-ce que je trouverais, à la lecture du discours du ministre Flaherty, quelque chose qui me signalerait cette incidence sur moi?

Mme Duff : En un mot, non. On voit dans le budget que Travail Canada était l'une des organisations assujettie à un examen stratégique. On sait généralement qu'un examen stratégique vise une réduction des dépenses. Elles sont indiquées globalement dans le budget. Vous y verrez, dans la section sur l'examen stratégique, quel montant un programme du travail doit soustraire de son budget en trois ans.

Le sénateur Cowan : Est-ce 240 000 \$?

Mme Duff : Non, c'est considérablement plus. Ce montant de 240 000 \$ n'est que l'un des éléments de l'examen stratégique.

Senator Cowan: We will get to the others at some point, will we, Mr. Chair?

The Chair: They are not in Bill C-9. Only this part of the strategic review savings appears in Bill C-9 from the point of view of the Department of Labour.

Ms. Duff: For the Labour Program, this is the only element that appears in Bill C-9 related to the strategic review. That is correct.

Senator Cowan: If I may, we wonder why we are dealing with this now. Senator Ringuette asked about the savings or the costs. One would think that when dealing with a budget, you would be dealing with two parts: the additional monies required to implement certain programs on one side and the savings to be achieved by making some changes on the other side. We are talking about a savings of \$240,000. What is the total amount for labour that I would find if I were to read Minister Flaherty's speech again?

Ms. Duff: I am afraid I do not have that figure before me.

Senator Cowan: I assume it would be some millions of dollars .

Ms. Duff: That is right.

Senator Cowan: How is it you chose a \$240,000 item to be included in the Budget Implementation Bill and the balance not included? Why this and not that?

Ms. Duff: I am not sure that I can speak to the entire rationale. This change required legislation.

Senator Cowan: None of the others required legislation to effect the savings?

Ms. Duff: I believe that none of the other specific changes to the labour programs required legislation to effect savings.

Senator Cowan: All of the other savings identified in the strategic plan referred to in the budget speech will be achieved without the necessity of legislative change.

Ms. Duff: For the Labour Program?

Senator Cowan: For the Labour Program.

Ms. Duff: I believe that is correct.

Senator Cowan: Can you check on that?

Ms. Duff: I will check on that.

Senator Cowan: Are any additional offsetting costs required in order to implement these changes? Is the \$240,000 a net figure or is it the gross savings? There will be costs for training, et cetera?

Ms. Duff: The \$240,000 represents the net savings, as I understand it, but it is not net of anything; it should be \$240,000.

Le sénateur Cowan : Parlerons-nous des autres à un moment donné, monsieur le président?

Le président : Ils ne sont pas dans le projet de loi C-9. Seulement cette partie des économies découlant de l'examen stratégique figure dans le projet de loi C-9, selon le ministère du Travail.

Mme Duff : Pour le Programme du travail, c'est le seul élément qui, dans le projet de loi C-9, soit en rapport avec l'examen stratégique. C'est exact.

Le sénateur Cowan : Si je peux me permettre, nous nous demandons pourquoi nous en débattons maintenant. Le sénateur Ringuette a posé des questions sur les économies ou les coûts. On pourrait s'attendre à traiter de deux aspects quand on discute d'un budget : les montants additionnels requis pour mettre en œuvre certains programmes d'un côté et, de l'autre, les économies qui découleront de certains changements. Nous parlons d'économies de 240 000 \$. Pour le Programme du travail, quel serait le montant total que je trouverais dans le discours du ministre Flaherty, si je le relisais?

Mme Duff : Je regrette, mais je l'ignore.

Le sénateur Cowan : Je suppose que ce serait de l'ordre de millions de dollars?

Mme Duff : C'est juste.

Le sénateur Cowan : Comment pouvez-vous décider de mettre un montant de 240 000 \$ dans le projet de loi portant exécution de certaines dispositions du budget, sans y indiquer aussi le reste? Pourquoi juste celui-ci?

Mme Duff : Je ne suis pas sûre de pouvoir l'expliquer vraiment. Ce changement nécessitait une mesure législative.

Le sénateur Cowan : Aucun des autres n'exigeait de mesure législative pour réaliser les économies visées?

Mme Duff : Je crois qu'aucune des autres modifications particulières aux programmes du travail ne nécessitait une mesure législative pour concrétiser les économies.

Le sénateur Cowan : Donc, toutes les autres économies indiquées dans le plan stratégique, dont il a été question dans le discours du budget, seront réalisées sans aucune modification législative?

Mme Duff : Pour le Programme du travail?

Le sénateur Cowan : Pour le Programme du travail.

Mme Duff : Je crois bien que c'est exact.

Le sénateur Cowan : Pourriez-vous le vérifier?

Mme Duff : D'accord.

Le sénateur Cowan : Est-ce que la mise en œuvre de ces changements entraîne d'autres coûts compensatoires? Est-ce que le montant de 240 000 \$ est le montant net des économies, ou est-ce le chiffre brut? Y aura-t-il des frais de formation, notamment?

Mme Duff : Le montant de 240 000 \$ représente les économies nettes, à ce que j'ai compris, mais il ne tient compte de rien; ce devrait être 240 00 \$.

Senator Cowan: That is \$240,000 net.

Ms. Duff: That is right.

Senator Murray: Mr. Chair, let me observe that the exchange between Ms. Duff and Senator Cowan has given me another reason that I had never dreamt of to oppose omnibus bills of this kind. Surely it is obvious to honourable senators what is happening here: What appear to be relatively routine amendments to the law are given the same secret status as a major tax measure would have. Think about that.

I do not know whether there are any objections to this part. We are told that because of the budget secrecy, the stakeholders, or representatives of labour and management, had not been consulted on this matter. I have no idea whether any objection will be taken. If objection is taken, the only chance they will have to make representations will be before this committee. If there are objections, we will hear from them.

The Chair: We have the minister this afternoon at five o'clock. It will be interesting to pose the question to him as to whether these changes to the Labour Code are part of the pre-budget consultation.

Senator Murray: Maybe so. If there is objection, we might want to hear from the Minister of Labour.

The Canada Labour Code was one of the first pieces of legislation passed under the Pearson government in 1963. Our old colleague, Senator MacEachen, was the Minister of Labour at the time. It enjoyed broad Parliamentary support because it had such a broad consultation during the drafting stage with labour and management and the public generally.

I was going to ask you about consultation but the question is no longer apt. I will ask about the following: The government has given us some notes on clause 2177 of the bill — the regulation-making authority. The note states that this section provides that the Governor in Council may make regulations governing the appeals officer's conduct of proceedings. The focus is on timeliness and the efficient and effective operation of the proceedings. The powers of appeals officers under subsection (1) may be limited by these regulations.

Can you explain what that means? I do not know how "they may be limited." What is subsection (1) and how may the powers be limited?

Ms. Duff: I will consult the Canada Labour Code at section 146.2, which states:

For the purposes of a proceeding under subsection 146.1 (1), an appeals officer may

(a) summon and enforce the attendance of witnesses and compel them to give oral or written evidence under oath and to produce any documents and things that the officer considers necessary to decide the matter;

(b) administer oaths and solemn affirmations;

Le sénateur Cowan : C'est un montant net de 240 000 \$.

Mme Duff : C'est bien cela.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, permettez-moi de faire remarquer que l'échange entre Mme Duff et le sénateur Cowan est une autre raison qui fait que je n'ai jamais tenté de m'opposer aux projets de loi omnibus de ce genre. Mes collègues ne peuvent certainement pas manquer de voir ce qui est en jeu : des modifications à la loi qui sont relativement de routine reçoivent la cote secret comme s'il s'agissait d'une mesure fiscale importante. Pensez-y.

Je ne sais pas s'il y a des objections à cette partie. On nous dit qu'à cause du secret qui entoure le budget, les intervenants ou les représentants des syndicats et les dirigeants n'ont pas été consultés sur cette question. J'ignore absolument si des objections seront soulevées. Le cas échéant, la seule chance qu'ils auront de les exprimer sera devant le comité. S'ils ne sont pas d'accord, ils nous le diront.

Le président : Nous devons recevoir le ministre cet après-midi, à 17 heures. Il serait intéressant de lui demander s'il est question de ces modifications au Code du travail dans la consultation pré budgétaire.

Le sénateur Murray : Peut-être. S'il y a des objections, nous voudrions peut-être entendre ce qu'en dit la ministre du Travail.

Le Code canadien du travail a été l'un des premiers textes législatifs qui a été ratifié sous le gouvernement Pearson, en 1963. Notre ex-collègue, le sénateur MacEachen, était à l'époque ministre du Travail. La loi a joui du soutien du Parlement parce qu'à l'étape de sa rédaction, les syndicats, les dirigeants et le grand public ont largement été consultés.

J'avais une question sur la consultation, mais elle est devenue inutile. Le gouvernement nous a remis quelques notes sur l'article 2177 du projet de loi, portant sur le pouvoir réglementaire. On y lit qu'en vertu de cet article, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements régissant la conduite des procédures par les agents d'appel. Il est centré sur la durée des procédures et leur efficacité. Ces règlements pourraient retreindre les pouvoirs que peut exercer l'agent d'appel en vertu du paragraphe 1.

Pouvez-vous nous expliquer ce que cela signifie? Je ne vois pas comment ces pouvoirs peuvent être « restreints ». Qu'est-ce que c'est que ce paragraphe 1, et comment les pouvoirs peuvent-ils être restreints?

Mme Duff : Je vais consulter le Code canadien du travail. L'article 146.2 stipule :

Dans le cadre de la procédure prévue au paragraphe 146.1(1), l'agent d'appel peut :

a) convoquer des témoins et les contraindre à comparaître et à déposer sous serment, oralement ou par écrit, ainsi qu'à produire les documents et les pièces qu'il estime nécessaires, pour lui permettre de rendre ses décisions;

b) faire prêter serment et recevoir des affirmations solennelles;

(c) receive and accept any evidence and information on oath, affidavit or otherwise that the officer sees fit, whether or not admissible in a court of law;

(d) examine records and make inquiries as the officer considers necessary;

One might envision having a limit on the amount of time that the proceedings take place when you hear the evidence and, in terms of the examination of records, how long they would have to produce records or examine records. It has to do with the proceedings only.

Senator Murray: There will be a limit on how long the appeals officers would have to do that.

Ms. Duff: That is right.

Senator Murray: That is fine. Looking at the Canada Labour Code from 1963 forward, you will find that amendments were never made to the Canada Labour Code without wide-spread consultation before they were brought in.

Ms. Duff: Consultations will be held with the employees and the employee representatives before any changes are made. That will still take place. This bill does not preclude or eliminate that process. However, the legislation potentially will be in place before those discussions take place but potentially not brought into force at that point either.

Senator Murray: I see.

The Chair: Are you able to give us an undertaking that these changes will not be brought into force before consultation has taken place?

Ms. Duff: I can come back to the committee on that. I cannot speak to that today.

The Chair: It would be helpful to have a note from the minister to indicate that.

Senator Runciman: I am not sure if you are aware of it but you have put up with some pretty extensive grilling. You have been caught in a Liberal opposition filibuster for the good work you are doing to save the taxpayers of this country \$0.25 million. It is a good thing you are not saving them \$1 million or you might be here all day.

Senator Cowan: That is a helpful comment.

Senator Runciman: There are a number of things here that I think you have already mentioned, which perhaps we should reinforce. What this initiative does is save taxpayers roughly \$0.25 million. It is improving turnarounds with respect to these hearings, and it is standardizing what is already a normal approach in other parts of the code — one that is quite common practice throughout the country, really, and certainly in Ontario. It may be more applicable with respect to Nova Scotia, but even in Ontario, it is quite common to bring in experts, whether they are arbitration hearings or whatever might be the case.

This is really pretty straightforward stuff, and we should not have put you through what is now three quarters of an hour of grilling for political purposes.

c) recevoir sous serment, par voie d'affidavit ou sous une autre forme, tous témoignages et renseignements qu'il juge indiqués, qu'ils soient admissibles ou non en justice.

d) procéder, s'il le juge nécessaire, à l'examen de dossiers ou registres et à la tenue d'enquêtes.

On pourrait imaginer qu'une limite soit fixée à la durée de la procédure pour entendre les témoignages et, en ce qui concerne l'examen des dossiers et registres, au temps dont on disposerait pour produire les dossiers ou registres ou les examiner. Cela ne concerne que la procédure.

Le sénateur Murray : Une limite sera fixée au délai dont disposeraient les agents d'appel.

Mme Duff : C'est bien cela.

Le sénateur Murray : D'accord. À bien regarder le Code canadien du travail depuis 1963, on constate qu'aucune modification n'y a jamais été apportée sans une vaste consultation préalable.

Mme Duff : Les employés et leurs représentants seront consultés avant qu'aucune modification ne soit faite. Il y aura consultation. Ce projet de loi n'exclut ni n'élimine aucunement ce processus. Par contre, il serait possible que la loi soit déjà en vigueur au moment de la consultation.

Le sénateur Murray : Je vois.

Le président : Pouvez-vous nous garantir que ces changements n'entreront pas en vigueur avant qu'ait eu lieu la consultation?

Mme Duff : Je ne peux pas donner de réponse au comité immédiatement.

Le président : Il serait bon que le ministre nous le confirme par écrit.

Le sénateur Runciman : Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais vous avez subi un interrogatoire assez serré. Vous avez été piégée dans une manœuvre d'obstruction du Parti libéral relativement au beau travail que vous faites pour épargner aux contribuables du pays un quart de million de dollars. Heureusement que ce n'est pas un million, vous seriez ici toute la journée.

Le sénateur Cowan : Voilà un commentaire utile.

Le sénateur Runciman : Vous déjà dit plusieurs choses sur lesquelles il vaudrait peut-être la peine d'insister. Cette initiative vise à épargner aux contribuables environ un quart de million de dollars. Elle raccourcit les délais relatifs à ces audiences, et elle normalise ce qui est déjà une procédure courante dans d'autres parties du code — ce qui est déjà pratique courante dans tout le pays, en fait, et en tout cas, en Ontario. Cela s'appliquerait peut-être plus à la Nouvelle-Écosse, mais même en Ontario, il est assez courant de faire appel à des experts, que ce soit pour des audiences d'arbitrage notamment.

Tout cela est assez clair, et nous ne devrions pas vous faire subir trois quarts d'heure d'interrogatoire, déjà, rien qu'à des fins politiques.

The Chair: Are you able to comment on that?

Senator Cowan: The foregoing was a paid political announcement on behalf of the Conservative Party of Canada.

The Chair: Ms. Duff, you have the choice on whether you wish to comment on anything Senator Runciman has said.

Ms. Duff: I would say it is a standard process in terms of bringing external contractors to hear appeals. As I said, it is done fairly typically across the country and it is bringing it in line with Part II of the code. That is my only comment.

Senator Murray: With regard to Senator Runciman's comment, I must observe that our colleague, Senator Gerstein, is — I think it is fair to say — the co-author of a motion that has passed the Senate that has given us until July 31 to report on this bill. On June 17, I think it is a bit premature to talk about filibuster, especially given the progress we have made over the past few days by very hard work. We have examined government witnesses on quite a number of parts of this bill. I think we are doing very well.

Furthermore, Senator Gerstein, in his speech at second reading, admonished us severely to take the time that is necessary and to examine this bill in the greatest of detail, which we are doing, and, finally, reminded us of what an agreeable place the nation's capital is in July.

The Chair: I recall those words.

Senator Murray: Senator Runciman, who comes from this general area, should be the first to agree with that.

The Chair: Thank you for that.

Senator Neufeld: You said a number of times — and Senator Runciman also referenced it — that Part III of the Canada Labour Code has employed this kind of appointment in contracting out, and now we are bringing Part II in line with Part 3. It is a simple process and a good step.

Can you tell me how long this process has been used and has been in force in Part III? Has it been in the last two years? Has it been in the last ten years, under other administrations that have accepted the appointment of arbitrators? Is that normal? Has it has been done in government for a long time?

We have heard things here that say this is absolutely terrible that we would do it. I want you to clarify that for me. Has it been done for a number of years?

Ms. Duff: I do not have the year that it started, but it has been done for more than two years; and it has been done for many years under Part III, that is correct.

Senator Neufeld: What is done under Part III and what we doing under Part II to bring it into line is not a sea change of anything that would require all kinds of questions around it. It is tried, obviously true and has been tried in other provinces. Would you agree with me?

Le président : Avez-vous une réponse à donner?

Le sénateur Cowan : Ce qui précède est une annonce politique pour le compte du Parti conservateur du Canada.

Le président : Madame Duff, vous pouvez répondre aux propos du sénateur Runciman.

Mme Duff : Je dirais qu'il est courant de faire appel à des experts externes pour les audiences. Comme je l'ai dit, c'est assez répandu dans tout le pays et l'objectif visé est l'harmonisation avec la partie II du code. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le sénateur Murray : En ce qui concerne le commentaire du sénateur Runciman, je rappelle que notre collègue, le sénateur Gerstein est — je pense qu'on peut le dire ainsi — le coauteur d'une motion qu'a entérinée le Sénat, laquelle nous laisse jusqu'au 31 juillet pour déposer un rapport sur ce projet de loi. Je trouve un peu prématuré le 17 juin de parler d'obstruction, compte tenu surtout des progrès réalisés ces derniers jours, qui sont le fruit d'un dur labeur. Nous avons interrogé des témoins du gouvernement sur un bon nombre d'aspects de ce projet de loi. J'estime que nous avançons très bien.

De plus, le sénateur Gerstein, dans son discours lors de la deuxième lecture, nous exhortait à prendre tout le temps qu'il fallait pour examiner le projet de loi sous toutes les coutures, ce que nous faisons et, enfin, il nous a rappelé combien notre capitale est agréable en juillet.

Le président : Je m'en souviens.

Le sénateur Murray : Le sénateur Runciman, qui est de la région, devrait être le premier à en convenir.

Le président : Je vous remercie.

Le sénateur Neufeld : Vous avez dit à quelques reprises — et le sénateur Runciman en a aussi parlé — que la partie III du Code canadien du travail autorise ce mode de nomination à l'externe, et maintenant, nous harmonisons la partie II avec la partie III. La procédure est simple, et c'est un progrès.

Pouvez-vous me dire depuis combien de temps cette procédure est appliquée et en vigueur dans la partie III? Est-ce deux ans? Est-ce que ça remonte à 10 ans, sous un autre gouvernement, qui aurait accepté la nomination d'arbitres? Est-ce courant? Est-ce que cela se fait depuis longtemps?

Nous avons entendu ici que ce serait absolument terrible. J'aimerais mieux comprendre pourquoi. Est-ce que cela se fait depuis plusieurs années?

Mme Duff : Je ne sais pas précisément depuis quand, mais ça remonte à plus de deux ans; et c'est vrai, cela se fait couramment, en vertu de la partie III, depuis de nombreuses années.

Le sénateur Neufeld : Une pratique courante en vertu de la partie III, que nous intégrons à la partie II par souci d'harmonisation, ne constitue pas un changement radical susceptible de soulever toutes sortes de questions. Elle est manifestement éprouvée et d'autres provinces l'ont appliquée. En convenez-vous?

Ms. Duff: Yes, I would agree with that. The evidence we have from the Part III process is that it is an efficient, effective way to operate appeals.

Senator Neufeld: I am glad to hear that we are doing this, and that other administrations accepted previously this practice of appointing outside people to come in and review these kinds of matters.

The Chair: Could you refresh our memories so we can clarify that testimony? Part II of the Labour Code is what we have been talking about.

Ms. Duff: That is right.

The Chair: That is occupational health and safety. Part III is what, again?

Ms. Duff: Labour standards.

The Chair: If there are appeals in relation to labour standards, that is the process that Senator Neufeld has indicated has the outside experts in existence now.

Ms. Duff: That is right. There is the same sort of process. Labour standards officers make decisions. Decisions on unjust dismissal or unpaid wages can be appealed. That appeal process functions with external appeals hearing officers and the decisions that are made; those are contractors.

The Chair: I wanted to clarify the record for that important point that he made.

Senator Dickson: I wanted to make reference to the time period for making decisions. I was reading from the house minutes that, previously, it was somewhere in the vicinity of 195 days on average to get a decision from an appeals officer.

Ms. Duff: That is right.

Senator Dickson: Now we are going down to 90 days.

Ms. Duff: That is right.

Senator Dickson: That will be a benefit, I assume, for the employer and employee. They will know where they fit.

Ms. Duff: It should be a benefit for everyone involved, yes.

Senator Dickson: Now I flip over to Part III. Is there a time cut in Part III insofar as decisions are concerned? Does someone have to make a decision within 90 days, is it 120 days or is it ad infinitum?

Ms. Duff: I do not believe this is a specific time limit. I would have to get that information, but those appeals have been heard more quickly than those on the health and safety side in the past.

Senator Dickson: It would be interesting to find out what the average has been there. Next year, we may, in our omnibus bill, have to include another section. I wanted to make sure that we proceed along in the same manner.

The Chair: Thank you for that warning.

Senator Dickson: Well, if you like July, you might as well be here.

Mme Duff : Oui, j'en conviens. D'après ce que nous savons de la partie III, c'est une méthode efficace et efficiente, pour régler les recours en appel.

Le sénateur Neufeld : Je suis heureux de l'entendre et de savoir que d'autres gouvernements ont déjà accepté cette pratique de nomination d'experts externes pour examiner ces questions.

Le président : Pourriez-vous nous rafraîchir la mémoire afin que ce soit clair? Nous avons parlé jusqu'ici de la partie II du Code canadien du travail.

Mme Duff : C'est exact.

Le président : Il s'agit de santé et de sécurité au travail. Sur quoi porte la partie III, déjà?

Mme Duff : Les normes du travail.

Le président : D'après ce que dit le sénateur Neufeld, on recourt déjà à des experts de l'extérieur pour les appels de décisions relatives aux normes du travail.

Mme Duff : C'est exact. C'est le même genre de procédure. Les agents des normes du travail rendent des décisions. On peut en appeler des décisions relatives aux congédiements injustifiés et aux salaires impayés. Ces appels sont traités par des agents d'appel externes, qui tranchent; ce sont des entrepreneurs.

Le président : Je tenais à souligner l'importance de ce qu'il a fait valoir.

Le sénateur Dickson : Je voulais parler du temps que prend un agent d'appel pour rendre une décision. Je lisais dans le compte rendu de la Chambre qu'avant, c'était en moyenne 195 jours.

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Dickson : Ce sera désormais 90 jours.

Mme Duff : C'est bien cela.

Le sénateur Dickson : Ce sera mieux, je présume, pour l'employeur et l'employé. Ils sauront à quoi s'en tenir.

Mme Duff : Ce devrait être mieux pour tous les intéressés, oui.

Le sénateur Dickson : Je passe maintenant à la partie III. Est-ce qu'une limite de temps est fixée dans la partie III, pour rendre les décisions? Est-ce que ce doit être dans les 90 jours, les 120 jours, ou est-ce que cela peut durer indéfiniment?

Mme Duff : Je ne crois pas qu'il y ait de limite de temps. Il faudrait que je vérifie, mais dans le passé, ces appels étaient réglés plus vite que ceux qui touchaient à la santé et la sécurité.

Le sénateur Dickson : Il serait intéressant de connaître la moyenne jusqu'ici. Nous pourrions devoir ajouter un article à notre projet de loi omnibus, l'année prochaine. Je voulais m'assurer que nous faisons la même chose.

Le président : Nous vous remercions pour cet avertissement.

Le sénateur Dickson : Eh bien, si vous aimez juillet, nous pourrions très bien être ici pendant ce mois.

Senator Ringuette: You mentioned earlier that you are currently contracting out in regard to Part II.

Ms. Duff: That is right.

Senator Ringuette: You have also said that, on average, you have 40 appeals a year. How many outside contractors would be used for how many appeals?

Ms. Duff: I do not have the answer to that question. It varies considerably, but I do not know how many have been contracted out in the last year.

Senator Ringuette: Can you also inform us as to how many of the current contractors under Part III are also contracted under Part II?

Ms. Duff: I am sorry; I do not understand the question.

Senator Ringuette: Are the contractors under Part III the same contractors who are currently doing contracting work under Part II?

Ms. Duff: I do not know the specific answer to that question. I would have to check and see who has been employed as a contractor, but I will say that typically that would not be the case. Those who hear industrial relations matters under Part I are not the same people who hear labour standards matters under Part III. I would expect those hearing health and safety issues would be health and safety experts. They typically would not be the same individuals because it is based on the expertise of the individuals to hear these matters.

Senator Ringuette: I was questioning that because earlier you indicated that there were some people who are being contracted out under Part III that were currently being used under Part II.

Ms. Duff: Not individuals. I said that under Part III, all the appeals are heard by external contractors; there are no public servants hearing appeals.

Under Part II, there is now a combination of both. There are some public servants hearing appeals and there are also external contractors. However, I did not make any comment about whether they were the same people. I expect they are not the same people, because we typically pick people who would have expertise in specific areas. However, I would have to look at the list and identify them. I just do not know the answer to that question.

The Chair: Seeing no other senators who wish to intervene, it remains for me to thank you, Ms. Duff, for being here as part of HRSDC.

We had on the list that Mr. Beauséjour might have been in attendance with you. I have just been told he will speak to the EI, the next item.

Ms. Duff: He is here.

The Chair: Honourable senators, we have only six minutes left in this designated time slot and Part 9, pensions, is a fairly heavy item. I would propose that we put off parts 9 and 24 — pensions and EI — until a time that can be arranged by our clerk and the witnesses.

Le sénateur Ringuette : Vous avez dit tout à l'heure qu'en ce qui concerne la partie II, c'est fait à forfait.

Mme Duff : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Vous avez aussi dit qu'il y a en moyenne une quarantaine d'appels par année. Combien d'entrepreneurs faudrait-il pour les appels?

Mme Duff : Je ne saurais vous répondre. Cela varie considérablement, mais je ne sais pas combien ont été retenus l'année dernière.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous aussi nous dire combien d'entrepreneurs retenus actuellement en vertu de la partie III fournissent aussi leurs services en vertu de la partie II?

Mme Duff : Pardonnez-moi, mais je ne comprends pas votre question.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que les entrepreneurs employés en vertu de la partie III sont les mêmes que ceux qui fournissent leurs services en vertu de la partie II?

Mme Duff : Je ne saurais vous le dire vraiment. Il faudrait que je vérifie qui a fourni des services, mais à mon avis, en général, ce ne serait pas le cas. Les agents d'appel qui traitent des questions relatives aux relations industrielles en vertu de la partie I ne traitent pas de normes du travail en vertu de la partie III. À mon avis, les agents qui traitent des questions de santé et de sécurité sont des experts en santé et sécurité. En principe, ce ne pourrait être les mêmes personnes, parce qu'il faut être expert en la matière.

Le sénateur Ringuette : Je vous le demandais parce que vous avez dit plus tôt qu'on emploie aussi en vertu de la partie II des entrepreneurs auxquels on recourt en vertu de la partie III.

Mme Duff : Non. J'ai dit qu'en vertu de la partie III, tous les appels sont entendus par des entrepreneurs; aucun fonctionnaire n'est mis à contribution.

En vertu de la partie II, c'est maintenant une combinaison des deux. Des fonctionnaires entendent les appels, ainsi que des entrepreneurs. Je n'ai toutefois pas dit que ce sont les mêmes dans les deux cas. Je ne pense pas que ce pourrait l'être, parce que, généralement, nous choisissons des gens qui ont de l'expertise dans des domaines particuliers. Il faudrait cependant que je vérifie la liste pour en être sûre. Je ne le sais tout simplement pas.

Le président : Puisque plus personne n'a de questions, il ne me reste qu'à vous remercier, madame Duff, d'être venue représenter RHDC.

Nous avons vu sur la liste que M. Beauséjour devait vous accompagner. On me dit qu'il parlera de l'assurance-emploi, qui est le point suivant à l'ordre du jour.

Mme Duff : Il est ici.

Le président : Honorables sénateurs, il ne reste que six minutes et la partie 9, sur les pensions, en exigera beaucoup plus. Je propose que nous reportions les parties 9 et 24 — les pensions et l'assurance-emploi — à un autre moment dont conviendront notre greffier et les témoins.

We do have a program for this afternoon already, which is parts 4, 5, 15 and 23 — softwood lumber, customs tariff, Canada Post and telecommunications — and then the minister at five o'clock for one hour.

This meeting is now adjourned until this afternoon at three o'clock.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 17, 2010

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures, met this day at 3:03 p.m. to give consideration to the bill (topic: Parts 4, 5, 15 and 23).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order.

[*Translation*]

This is our sixth meeting on Bill C-9, the 2010 budget implementation bill.

[*English*]

Over the course of our previous five meetings, departmental officials have reviewed the provisions of 14 parts of the bill thus far. We are moving along nicely, honourable senators.

All of these parts have elicited a great deal of discussion, and we have not always been able to complete all of the work that we had planned in a given meeting. This afternoon, we will begin hearing from officials in relation to some of the parts that we had scheduled for previous meetings but for which we ran out of time. At five o'clock this afternoon, we will hear from the Minister of Finance.

In this part of our meeting, we will focus on Parts 4, 5, 15, and 23, if you would like to make a note of those. We will now concentrate on Part 4, on page 157 of the bill. To speak to Part 4, which deals with the Softwood Lumber Products Export Charge Act, 2006, we welcome Mr. John Drummond, Director, Softwood Lumber Controls, Foreign Affairs and International Trade Canada.

Mr. Drummond, we tried to deal with this section earlier, and I want to thank you very much for coming back after waiting to participate with us earlier. That is the same for each of the witnesses who appear this afternoon. We very much appreciate your understanding and cooperation. We are trying to deal with this bill and the various 24 parts as expeditiously as we can.

If you could begin by explaining clauses 98 through 103, which begins at page 157 of the bill, we will then proceed to questions and answers. The floor is yours.

Nous avons déjà un ordre du jour pour cet après-midi, soit les parties 4, 5, 15 et 23 — le bois d'œuvre, le tarif des douanes, la Société canadienne des postes et les télécommunications — et le ministre doit passer une heure ici, à 17 heures.

La séance est suspendue jusqu'à 15 heures cet après-midi.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 17 juin 2010

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui a été renvoyé le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 15 h 3, pour étudier le projet de loi (sujet : parties 4, 5, 15 et 23).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Français*]

Nous en sommes à la sixième réunion concernant le projet de loi C-9, Loi d'exécution du budget 2010.

[*Traduction*]

Lors des cinq dernières séances du comité, des fonctionnaires ont passé en revue les dispositions de 14 parties du projet de loi. Nous avançons bien, honorables sénateurs.

Les différentes parties ont toutes suscité de longues discussions, si bien que nous n'avons pas toujours été en mesure d'achever le travail prévu pour une réunion donnée. Cet après-midi, nous allons commencer à entendre des fonctionnaires au sujet de parties qui étaient prévues pour d'autres séances, mais que nous n'avons pas eu le temps d'aborder. À cinq heures cet après-midi, nous entendrons le ministre des Finances.

Pendant le premier volet de notre séance, nous nous attacherons aux parties 4, 5, 15 et 23, si vous voulez les prendre en note. Nous commencerons par la partie 4, à la page 157 du projet de loi. Elle traite de la Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre. Nous en parlera M. John Drummond, directeur, Contrôles sur le bois d'œuvre, Affaires étrangères et Commerce international Canada, que nous sommes heureux d'accueillir.

Monsieur Drummond, nous avons eu l'intention de traiter cette section plus tôt et je tiens à vous remercier sincèrement de revenir après avoir attendu pour participer à notre discussion plus tôt. Il en va de même pour tous les témoins qui comparaissent cet après-midi. Nous vous sommes vraiment reconnaissants de votre compréhension et de votre coopération. Nous essayons de traiter de ce projet de loi et de ses 24 parties aussi rapidement que possible.

Voudriez-vous, pour commencer, expliquer les dispositions 98 à 103, qui commencent à la page 157 du projet de loi? Nous passerons après à des questions et des réponses. À vous la parole.

John Drummond, Director, Softwood Lumber Controls, Foreign Affairs and International Trade Canada: Thank you very much. I would like to present a short summary of Part 4 of the bill. As you say, it deals with amendments to the Softwood Lumber Products Export Charge Act, 2006. These amendments — there are 6 clauses, clauses 98 to 103 — are to implement a temporary, additional export charge of 10 per cent on softwood lumber product exports from Ontario, Quebec, Saskatchewan, and Manitoba. These are known as the Option B regions under the Softwood Lumber Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States, signed in 2006.

This temporary, additional charge is required due to an arbitration tribunal ruling that dates back to September of last year. The additional charge will replace a duty that has already been collected by the United States presently. The arbitration ruling required Canada to collect this additional charge from the regions that I mentioned until a total remedy amount of approximately CAN \$68 million has been collected.

[Translation]

As for amendments to section 12, the key components are found in clauses 99 and 100. These are the main elements for implementing the temporary additional export charges. The new subclause 12(1) allows for a 10 per cent export charge in addition to existing charges. The charging of these temporary additional fees was the subject of consultations with the industry and the provinces, who agreed that this measure was needed to maintain the agreement. Under this bill, the temporary additional charges would start to be levied on the date set by order in council.

[English]

There are only six clauses here. As I say, the main one is the one that adds the additional 10 per cent, but I would be happy to answer any questions that you may have.

The Chair: First, can you explain this coming into force in clause 103? It says that it has to be not earlier than April 15, 2009.

Mr. Drummond: Coming out of the arbitration, the United States had the right, according to the rules of the agreement, to begin imposing this charge themselves, so they did on April 15, 2009. Canadian lumber exporters from the four provinces mentioned have been paying an additional 10 per cent duty to enter the United States going back to April 15, 2009. Following a couple of appeals to the tribunal, it was clarified that the tribunal intended for Canada to collect the charge ourselves, so we are putting that into place with this amendment.

In consulting with industry and the provincial governments, it was clear that they wanted us to avoid a situation whereby the Canadian charge and this additional U.S. tax would be in place at the same time. It is tough enough times for the lumber industry as it is. They did not want a double jeopardy of paying the tax at the

John Drummond, directeur, Contrôles sur le bois d'œuvre, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Merci beaucoup. Je voudrais faire un bref résumé de la partie 4 du projet de loi. Comme vous l'avez dit, elle traite de modifications à la Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits du bois d'œuvre. Ces modifications, au nombre de six, les dispositions 98 à 103, visent à établir une charge additionnelle de 10 p. 100 aux droits d'exportation existants sur les produits du bois d'œuvre de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il s'agit de régions de l'option B, au titre de l'Accord sur le bois d'œuvre conclu en 2006 entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis.

Cette charge additionnelle temporaire est requise à la suite d'une décision d'un tribunal d'arbitrage remontant à septembre de l'an dernier. Elle remplace un droit déjà perçu à l'heure actuelle par les États-Unis. La décision du tribunal requerrait que le Canada perçoive cette charge additionnelle auprès des régions que j'ai mentionnées, jusqu'à perception d'un montant de dédommagement se chiffrant à peu près à 68 millions de dollars canadiens.

[Français]

Concernant les amendements à l'article 12, les éléments clés se trouvent aux articles 99 et 100. Ce sont les éléments principaux pour mettre en œuvre les droits additionnels temporaires. Le nouvel article 12(1) permet l'ajout de la charge additionnelle de 10 p. 100 aux droits d'exportation existants. L'imposition de ces droits additionnels temporaires a fait l'objet de consultations auprès de l'industrie et des provinces, qui ont convenu que cette mesure était nécessaire pour maintenir l'accord. Selon ce projet de loi, les droits additionnels temporaires commenceront à être imposés à partir d'une date à être fixée par décret.

[Traduction]

Il y a seulement six dispositions ici. Comme je l'ai dit, la principale est celle qui ajoute la charge additionnelle de 10 p. 100, mais je serais heureux de répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Le président : Tout d'abord, pourriez-vous expliquer cette clause d'entrée en vigueur, la 103? Il est précisé que cela ne doit pas intervenir avant le 15 avril 2009.

M. Drummond : À la suite de l'arbitrage, les États-Unis avaient le droit, selon les règles de l'accord, de commencer à imposer cette charge eux-mêmes, ce qu'ils ont fait, le 15 avril 2009. Les exportateurs de bois d'œuvre canadiens des quatre provinces mentionnées paient depuis le 15 avril 2009 des droits supplémentaires de 10 p. 100 pour entrer aux États-Unis. À la suite d'un ou deux appels auprès du tribunal, la décision a été clarifiée : il était prévu que le Canada perçoive la charge lui-même, ce que nous mettons en place avec la modification en question.

Dans le cadre de consultations, le secteur du bois d'œuvre et les gouvernements provinciaux ont clairement indiqué leur volonté d'éviter une situation où la charge canadienne et la taxe américaine supplémentaire seraient toutes deux appliquées en même temps. Le secteur traverse une période difficile et la

same time. We have had to work with the United States trade representative to identify a date when they would lift their duty, so clause 103 basically leaves it open to an order-in-council, a Governor-in-Council decision to fix the date. It could have been any time going back to when the Americans had started collecting the charge. It is meant to basically be open and give us flexibility to start collection in Canada essentially at the moment that the Americans lift their duty.

The Chair: The decision was made in the London Court of International Arbitration, LCIA, right?

Mr. Drummond: Yes.

The Chair: You indicated that it was clear from that decision that they intended that Canada would impose and collect the duty for going over the quota. Did I hear you correctly on that?

Mr. Drummond: That is right.

The Chair: However, the Americans started doing so and not Canada. Does that mean that they were in violation of the order of LCIA?

Mr. Drummond: No. There were several phases in the arbitration. In March and April of last year, the initial conclusion of the tribunal was not entirely clear to both the parties in terms of how we should proceed. At that time, Canada was simply instructed to remedy the breach of the agreement that the tribunal had found, but it did not specify how that might be done. Bilateral discussions took place with the United States. At that time, Canada proposed simply making a lump sum cash payment to remedy the breach of the agreement. This offer was made following consultations with the industry and with the provincial governments.

The United States rejected that offer and, according to the agreement, deemed the offer not sufficient. They then started collecting the duty themselves.

The Chair: They did that unilaterally.

Mr. Drummond: Yes, unilaterally, but that was within their rights according to the agreement. We have pursued an additional appeal and further clarification from the tribunal. The decision was given last September, when they said that what they had in mind was for Canada to collect a 10 per cent charge until that total of \$68 million had been reached.

The Chair: The amount of \$68 million was determined by the court of arbitration as being the penalty for selling more than the quota amount.

Mr. Drummond: The number came from the tribunal and was based on arguments by both the parties during the arbitration. It was related to the amount that was shipped during this breach period, during the first six months of 2007. The conclusion was that if Canada had been assessing the charges as the United States contended that we should have been, there would have been an additional \$68 million in charges collected. It is to make up the amount that was determined to be owed from that initial breach period.

dernière chose dont il avait besoin, c'est le double handicap de taxes redevables en même temps. Nous avons dû travailler avec le représentant américain responsable des échanges pour convenir d'une date d'élimination de leurs droits. Bref, la disposition 103 permet de fixer la date par décret, par décision du gouverneur en conseil. Cela aurait pu être n'importe quelle date à partir du moment où les Américains ont commencé à percevoir la charge. Il s'agit de laisser les options ouvertes et de nous donner la latitude d'entamer la perception au Canada essentiellement au moment où les Américains cesseront de percevoir leurs droits.

Le président : C'est une décision prise par la Cour d'arbitrage international de Londres, la CAIL, n'est-ce pas?

M. Drummond : Oui.

Le président : Vous avez dit que, d'après la décision, il était clair que la cour s'attendait à ce que le Canada impose et perçoive les droits de dépassement du contingent. C'est bien cela?

M. Drummond : Oui, effectivement.

Le président : Mais ce sont les Américains qui ont commencé à le faire et pas le Canada. Est-ce à dire qu'ils vont à l'encontre d'une décision de la CAIL?

M. Drummond : Non. Il y avait dans l'arbitrage plusieurs étapes. En mars et en avril de l'an dernier, après la conclusion initiale de la cour, aucune des parties ne savait vraiment comment procéder. À l'époque, la cour ordonnait simplement au Canada de remédier à la contravention à l'accord qu'elle avait constatée, sans préciser comment cela pourrait se faire. Il y a eu des discussions bilatérales avec les États-Unis. À l'époque, le Canada a proposé d'effectuer simplement le paiement d'un montant forfaitaire en dédommagement de la contravention à l'accord. C'est une offre qui a été effectuée à la suite de consultations avec le secteur du bois d'œuvre et les gouvernements provinciaux.

Les États-Unis ont rejeté cette offre et, en vertu de l'accord, l'ont jugée insuffisante. Ils ont alors commencé à percevoir les droits eux-mêmes.

Le président : C'était une décision unilatérale.

M. Drummond : Oui, unilatérale, mais qu'ils étaient en droit de prendre selon l'accord. Nous avons fait appel et nous avons demandé une clarification à la cour. La décision a été rendue en septembre dernier, la cour précisant alors qu'elle s'attendait à ce que le Canada perçoive une charge de 10 p. 100 jusqu'à ce que le montant de 68 millions de dollars ait été atteint.

Le président : Le montant de 68 millions de dollars a été déterminé par la cour d'arbitrage comme dédommagement pour des ventes dépassant le contingent.

M. Drummond : Le chiffre a été établi par la cour, à partir des arguments présentés par les deux parties lors de l'arbitrage. Il avait trait au montant expédié durant la période de contravention, soit les six premiers mois de 2007. La conclusion était que, si le Canada avait évalué les charges comme les États-Unis estimaient qu'il aurait dû le faire, il aurait perçu 68 millions de dollars de droits supplémentaires. Il s'agissait donc de compenser le montant estimé dû pour cette période de contravention initiale.

The Chair: For clarification, under the 2006 agreement, there was a quota. Is it by province?

Mr. Drummond: It is by region. The British Columbia coast and the British Columbia interior are separate regions. Other than that, it is by province.

The Chair: If a province or region shipped more softwood lumber than the quota in a certain period of time to the United States, Canada was to impose an additional fee. Is that correct?

Mr. Drummond: That is very close to being accurate.

The Chair: It is a start.

Mr. Drummond: The additional level of nuance is that two sets of rules apply. I mentioned the Option B regions; there are also Option A regions. For Option A regions, which is Alberta and the two British Columbia regions, if a certain volume is exceeded on a monthly basis, there is an additional charge, as you described. For the Option B regions in question here, it is a combination of a charge and a quota. The quota calculation really was at the base of this arbitration.

The Foreign Affairs and International Trade calculates monthly a volume for each provincial region that cannot be surpassed, and the arbitration pertained to the specifics of those calculations. The United States contended that if the quota had been calculated in a different manner, the volume would have been lower. No rules were broken at the time, but a higher volume was exported than would have been if the quota had been calculated in the manner that the Americans contended. The volume and the charge that would have been paid on that volume were in question.

The Chair: I am glad my earlier comment was close to right because I am not sure that I fully understand all of the ramifications, but I understand generally.

For what period of time was the arbitration award for breach of the Option B rules?

Mr. Drummond: It was for the first six months of 2007. The agreement came into effect at the end of 2006. In the initial stages of implementing the agreement, there were different interpretations on both sides of the border of how these admittedly complex calculations were to be carried out.

I might add that during the arbitration, the Americans had two contentions. They said that these adjustments should apply to both Option A regions and Option B regions. They contended that the adjustment should apply as of January 1, 2007. The Canadian interpretation was that the adjustments applied only to Option B regions and applied as of July 1. We came to that interpretation in consultation with the industry and with provincial governments. The arbitration decision was split because we were right that the adjustments did not apply to Option A regions. They prevailed on the point that it was

Le président : Histoire de clarifier les choses, au titre de l'accord de 2006, il y avait un contingent. S'appliquait-il par province?

M. Drummond : C'était par région. La côte de la Colombie-Britannique et l'intérieur de la Colombie-Britannique sont des régions séparées. Hormis ce cas, c'est par province.

Le président : Si, durant une certaine période, les expéditions de bois d'œuvre d'une province ou d'une région en direction des États-Unis dépassaient le contingent, le Canada devait imposer des frais supplémentaires. C'est bien le cas?

M. Drummond : C'est presque cela.

Le président : C'est un début.

M. Drummond : Ce qu'il faut préciser également, c'est que deux ensembles de règles s'appliquent. J'ai mentionné les régions de l'option B; il y a aussi les régions de l'option A. Pour les régions de l'option A, soit l'Alberta et les deux régions de la Colombie-Britannique, en cas de dépassement d'un certain volume mensuel, il y a des droits supplémentaires, tels que ceux que vous avez évoqués. Pour les régions de l'option B, dont il est question ici, c'est la combinaison d'une charge et d'un contingent. Le calcul du contingent était en fait à la base de l'arbitrage.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international calcule chaque mois un volume à ne pas dépasser pour chaque région provinciale, et l'arbitrage portait sur les détails de ces calculs. Selon les États-Unis, si le contingent avait été calculé différemment, le volume aurait été moindre. Le Canada n'avait pas contrevenu aux règles, mais un plus gros volume a été exporté qu'il ne l'aurait été si le contingent avait été calculé selon la méthode prônée par les Américains. Il s'agissait d'établir le volume et la charge qui aurait dû être acquittée sur ce volume.

Le président : Je suis content que mon commentaire ait été quasi exact, parce que je ne suis pas sûr de comprendre tous les tenants et aboutissants, même si j'ai une idée générale.

Sur quelle période de temps portait la décision arbitrale sur la contrevention aux règles de l'option B?

M. Drummond : Elle portait sur les six premiers mois de 2007. L'entente est entrée en vigueur fin 2006. Lors des premières étapes de la mise en œuvre de l'accord, on interprétait différemment, des deux côtés de la frontière, la façon dont il convenait d'effectuer des calculs effectivement complexes.

Permettez-moi d'ajouter que, durant l'arbitrage, les Américains avançaient que ces ajustements devaient s'appliquer à la fois aux régions de l'option B et de l'option A et que l'ajustement devrait s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2007. Du côté canadien, on avançait que les ajustements s'appliquaient uniquement aux régions de l'option B et à compter du 1^{er} juillet. C'est une interprétation à laquelle nous étions parvenus après consultation du secteur du bois d'œuvre et des gouvernements provinciaux. La décision d'arbitrage a donné raison à chacun en partie. Les ajustements ne s'appliquaient pas aux régions de l'option A;

January 1 rather than July 1. The award all comes down to a volume of over shipments during the first six months of 2007, hence the \$68 million.

The Chair: Are any other disputes since the first six months of 2007 that are working their way through the system that we will see in the future in relation to this?

Mr. Drummond: There is one. One of the engagements that Canada has under the agreement is with respect to provincial programs and support for the industry. A second arbitration relates to contentions by the United States that support provided to industry has not been in accordance with the stipulations of the agreement. That is in an earlier phase, and we have not seen a result of it yet.

Senator Ringuette: Correct me if I am wrong, but I understand the 10 per cent import tariff is part of the softwood lumber agreement for certain regions where the quota exceeds the agreement.

Mr. Drummond: Canada agreed to impose an export charge and volume restraints under the agreement. That is built into the agreement. Option B regions pay between 2 per cent and 5 per, and Option A regions pay between 5 per cent and 15 per cent, unless the price level rises to such a point that there are no charges, and it becomes a free-trade price. In fact, this month of June is a free-trade month. No charges are being paid.

The 10 per cent in question is an additional charge, so that is why the amendment to the act is adding an additional 10 per cent to what would normally be calculated.

Senator Ringuette: However, it is applicable only to the first six months of 2007.

Mr. Drummond: It is applicable until a total of \$68 million has been collected. The amount of \$68 million was arrived at by looking at the export levels during the first six months of 2007.

Senator Ringuette: Does the \$68 million stay in the Consolidated Revenue Fund of Canada, or is it forwarded to the U.S.?

Mr. Drummond: Under the terms of the agreement, the export charges are all disbursed to provincial governments. They are collected by the federal government and then distributed to the provincial governments, based on the origin of the companies that paid the charge.

Senator Ringuette: You indicated to us that the United States had charged import duties. What happens to that money?

Mr. Drummond: Since April of last year, the United States has been collecting the charge themselves, and that money will stay in the U.S. general revenue.

Senator Ringuette: That is not in accordance with the agreement.

conformément à la leur, ils s'appliquaient à compter du 1^{er} janvier et non du 1^{er} juillet. Au bout du compte, la décision s'applique à un volume d'expédition excédentaire durant les six premiers mois de 2007, d'où le montant de 68 millions de dollars.

Le président : Après les six premiers mois de 2007, y a-t-il eu d'autres différends qui sont en cours de traitement et dont nous prendrons connaissance à l'avenir en rapport avec ceci?

M. Drummond : Oui, il y en a un. L'un des engagements pris par le Canada dans le cadre de l'accord portait sur les programmes provinciaux et le soutien au secteur du bois d'œuvre. Les États-Unis avancent que le soutien au secteur n'a pas été conforme aux règles de l'accord et la question fait l'objet d'un second arbitrage. Nous en sommes aux premières étapes et nous n'avons pas encore vu de résultat.

Le sénateur Ringuette : Corrigez-moi si je me trompe, mais, à ce que je comprends, le tarif de 10 p. 100 à l'importation figure dans l'accord sur le bois d'œuvre pour certaines régions où le contingent dépasse ce qui est prévu dans l'accord.

M. Drummond : En vertu de l'accord, le Canada a accepté d'imposer une charge à l'exportation et des restrictions au volume. Cela fait partie intégrante de l'accord. Les régions de l'option B paient de 2 à 5 p. 100; celles de l'option A, de 5 à 15 p. 100, à moins que le prix augmente à tel point qu'il n'y ait pas de charge et qu'intervienne un prix de libre-échange. D'ailleurs, le mois de juin cette année est un mois de libre-échange. On ne paie pas de charge.

Les 10 p. 100 en question sont une charge supplémentaire, c'est pourquoi la modification à la loi ajoute 10 p. 100 supplémentaires à ce qui aurait été habituellement calculé.

Le sénateur Ringuette : Toutefois, cela s'applique seulement pour les six premiers mois de 2007.

M. Drummond : Cela s'applique jusqu'à ce que l'on ait perçu un total de 68 millions de dollars. Le total de 68 millions de dollars est un montant établi en fonction des niveaux d'exportation durant les six premiers mois de 2007.

Le sénateur Ringuette : Les 68 millions de dollars restent-ils dans le Trésor du Canada ou sont-ils envoyés aux États-Unis?

M. Drummond : Au titre de l'accord, les charges à l'exportation sont toutes versées aux gouvernements provinciaux. C'est le gouvernement fédéral qui les perçoit, pour les redistribuer aux gouvernements provinciaux, selon le lieu d'établissement des sociétés ayant acquitté la charge.

Le sénateur Ringuette : Vous nous avez dit que les États-Unis avaient imposé des droits à l'importation. Où va aller cet argent?

M. Drummond : Depuis avril de l'an dernier, les États-Unis perçoivent la charge eux-mêmes, et cet argent restera dans le Trésor américain.

Le sénateur Ringuette : Cela n'est pas conforme à l'accord.

Mr. Drummond: The United States was within their rights to impose the charge and is within their rights to keep that revenue. In the clarification that resulted from our appeal, the tribunal said that what they had in mind was for Canada to collect the money, which is the spirit of the agreement.

Prior to this agreement, the United States was collecting countervail and dumping duties, and they were keeping it up. One of the main elements of this agreement is that \$5 billion of that money was refunded. As it stands, Canada will only keep and disburse to provinces the amount that we collect according to this award.

Senator Ringuette: How much do you estimate that the 10 per cent of the surcharge that is staying in the U.S. will be?

Mr. Drummond: U.S. customs has the final totals on that, and there is a time lag in the availability of those numbers. They share them with us on a confidential basis. Generally speaking, between one third and one half of the award has been collected thus far. We can estimate based on the shipment volumes that we see. A little less than half of the \$68 million has already been collected.

Senator Ringuette: That will stay in the U.S. When was that decision rendered by the tribunal?

Mr. Drummond: A series of decisions occurred. I will highlight two main ones. In March of 2009, it became clear that the tribunal had made the decision that Canada had prevailed on the non-application of this provision to Option A regions but that we should have been applying it from January 1 as opposed to July 1.

In September 2009, the decision was made that clarified that Canada should be collecting the additional 10 per cent charge.

Senator Ringuette: The supplementary budget last fall could have contained this bill, which probably would have limited the surtax charged by the U.S. If I remember correctly, that supplementary budget bill was brought forth in November.

Mr. Drummond: I am not the best person to comment on what legislative means might have been used to do this.

Senator Ringuette: This type of legislation is not needed in a budget bill anyway. It could have been a stand-alone bill.

Mr. Drummond: I suppose it could have. After the clarification from the tribunal in late September 2009, it would have taken us a month or two, so toward December 2009, to assess and consult with industry on the implications of how the tribunal spelled out the remedy. It was in January of this year that we got into detailed discussions with the United States trade representative on the lifting of their current duty.

M. Drummond : Les États-Unis étaient dans leurs droits quand ils ont imposé la charge et ils sont dans leurs droits en gardant ces recettes. À la suite de notre appel, la situation a été clarifiée, le tribunal a dit qu'il s'attendait à ce que le Canada perçoive l'argent, ce qui était dans l'esprit de l'accord.

Avant cet accord, les États-Unis percevaient des droits compensatoires et antidumping, et ils les appliquaient de façon continue. L'un des principaux éléments de l'accord, c'est que cinq milliards de cet argent ont été remboursés. Dans l'état des choses, le Canada conservera uniquement le montant qu'il perçoit au titre de cette décision arbitrale et le remettra aux provinces.

Le sénateur Ringuette : À combien se chiffrent, selon vous, les 10 p. 100 de surcharge qui reste aux États-Unis.

M. Drummond : Ce sont les douanes américaines qui ont les montants totaux en la matière et les chiffres sont disponibles après un certain temps seulement. On nous les communique à titre confidentiel. Généralement parlant, on a perçu jusqu'à présent entre le tiers et la moitié du montant. C'est une estimation à laquelle nous parvenons d'après les volumes d'expédition constatés. Un peu moins de la moitié des 68 millions de dollars a déjà été perçue.

Le sénateur Ringuette : Cela restera aux États-Unis. Quand la cour a-t-elle rendu sa décision?

M. Drummond : Il y a eu une série de décisions. Je vais m'attacher aux deux principales. En mars 2009, il est devenu manifeste que le tribunal avait décidé de donner raison au Canada en ce qui concerne la non-application de la disposition aux régions de l'option A, mais aussi que cela aurait dû s'appliquer à compter du 1^{er} janvier et non pas du 1^{er} juillet.

En septembre 2009, une décision a été prononcée où l'on clarifiait que c'était le Canada qui devrait percevoir la charge supplémentaire de 10 p. 100.

Le sénateur Ringuette : Le budget supplémentaire de l'automne dernier aurait pu contenir ce projet de loi, qui aurait sans doute limité la surtaxe perçue par les États-Unis. Si je me souviens bien, ce budget supplémentaire a été déposé en novembre.

M. Drummond : Je ne suis pas la personne la mieux placée pour me prononcer sur les moyens législatifs que l'on aurait pu utiliser à cette fin.

Le sénateur Ringuette : Il n'est pas nécessaire d'inclure ce type de mesures législatives dans un projet de loi de mise en œuvre du budget, de toute façon. Cela aurait pu être un projet de loi indépendant.

M. Drummond : Je suppose que oui. Après la clarification de la cour, à la fin de septembre 2009, il nous aurait fallu un mois ou deux, ce qui nous amène à décembre 2009, pour entamer des discussions approfondies sur l'élimination des droits perçus par les États-Unis, avec le représentant américain au Commerce.

As I said earlier, the main thing that industry has asked is to ensure that we do not double tax. We would not be in a position to start collecting until we ensure that the U.S. removes their duty, in any case. They are just now indicating that they are prepared to lift their duty in favour of this charge.

Senator Ringuette: The Canadian softwood lumber industry has been paying a surcharge to the American government all this time, although there was a final decision last September, almost a year ago. I am not impressed.

Clause 98 would replace section 4(2)(b) of the Softwood Lumber Products Export Charge Act, 2006. Could you explain that to us?

Mr. Drummond: I can make a couple of general comments. This clause was added by the Department of Finance Canada. It is not necessarily related to the implementation of this arbitration award. As I understand it, it has to do with the amount of interest that is paid on overpayments of charges, and it is something that appears in other parts of the budget. I am not well placed to say much more than that.

Senator Ringuette: Do you expect that this will come into force on July 1?

Mr. Drummond: The United States has just recently initiated the process for lifting their duty. They had invited public comment, which they have to do any time they modify a section 301 trade action such as this. That public comment period expired on June 14, a couple of days ago. The comments from U.S. industry indicated that there was no opposition to lifting the duty and leaving Canada to collect the charge, but the industry attached a few conditions, one of which is that they would like to see Royal Assent on this legislation.

We have explained to the United States that Royal Assent is not necessary to begin to collect the charge, but they say that if we really want to enforce it, we need to have it.

I imagine that, with the conclusion of this comment period and their remaining administrative procedures, as of August 1, they should have no more impediments or roadblocks to lifting their charge. We are working closely with Office of the United States Trade Representative, USTR, and with Canada Revenue Agency, CRA, to orchestrate the transition of the charge and the duty for August 1. We have been trying to do this for a number of months to, as you say, keep as much of the money in Canada as possible.

Senator Ringuette: There could have been a stand-alone bill to accelerate the process.

Mr. Drummond: As it stands now, I think that August 1 would be the earliest possible time. The other consideration is that a first-of-the-month transition date is desirable for accounting purposes. Basically, we go with August 1 or September 1, depending on how quickly we can move.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce qui importe avant tout aux entreprises canadiennes, c'est que nous veillions à ce qu'il n'y ait pas double imposition. Nous ne serions pas en mesure de commencer à percevoir des droits avant d'avoir veillé à ce que les États-Unis éliminent les leurs, de toute façon. C'est maintenant seulement qu'ils se déclarent disposés à éliminer les droits qu'ils perçoivent en faveur de cette charge.

Le sénateur Ringuette : Le secteur du bois d'œuvre canadien continue à payer une surcharge au gouvernement américain, malgré une décision finale rendue en septembre dernier, il y a presque un an. Je ne suis pas impressionné.

La disposition 98 remplacerait l'alinéa 4(2)(b) de la Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits du bois d'œuvre. Pourriez-vous nous expliquer cet élément?

M. Drummond : Je peux faire une ou deux remarques d'ordre général. C'est une disposition qui a été ajoutée par le ministère des Finances du Canada. Elle n'a pas nécessairement de rapport avec la mise en œuvre de la décision arbitrale. À ce que je comprends, elle a trait au montant d'intérêt versé pour les charges surpayées et elle figure dans d'autres parties du budget. Je suis mal placé pour vous en dire plus.

Le sénateur Ringuette : Pensez-vous que cela entrera en vigueur le 1^{er} juillet?

M. Drummond : Les États-Unis ont tout récemment lancé le processus d'élimination des droits perçus. Ils avaient invité des réactions de la population, comme ils sont tenus de le faire dès qu'ils modifient un recours en vertu de l'article 301 sur le commerce, comme c'est le cas ici. Cette période de commentaires de la population a pris fin le 14 juin, il y a un ou deux jours. D'après les commentaires, les entreprises américaines ne sont pas opposées à l'élimination des droits et à la perception du droit par le Canada, mais voudraient imposer quelques conditions, dont celle d'une sanction royale pour le projet de loi.

Nous avons expliqué aux États-Unis qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir la sanction royale pour commencer à percevoir le droit, mais on nous a dit que c'était vraiment nécessaire si on voulait mettre ceci en œuvre.

J'imagine qu'avec l'achèvement de la période de commentaires et à la fin des procédures administratives restantes, à compter du 1^{er} août, ils ne devraient plus dresser d'obstacles à l'élimination de leur droit. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau du représentant américain au Commerce (USTR) et avec l'Agence du revenu du Canada, afin d'orchestrer la transition du droit et de la taxe à compter du 1^{er} août. Cela fait plusieurs mois que nous nous efforçons d'arriver à ce stade, afin, comme vous l'avez dit, de garder la plus grosse partie possible de l'argent au Canada.

Le sénateur Ringuette : Il y aurait pu y avoir un projet de loi indépendant pour accélérer le processus.

M. Drummond : En l'état des choses, je pense que ce ne pourrait être avant le 1^{er} août. De plus, une date de transition au premier du mois est pratique pour des questions de comptabilité. Autrement dit, ce sera le 1^{er} août ou le 1^{er} septembre, selon la vitesse à laquelle les choses avancent.

Senator Callbeck: When I look at figures on the softwood lumber, the exports, it seems as though this agreement has really devastated our export market. If you go back and look at the year 2005, the year before the agreement, our worldwide exports of wood products totalled U.S. \$16.8 billion. The American figure was \$6.1 billion. They had about a third of what we had in exports.

Now, it seems that between the years of 2005 and 2009, Canada's worldwide exports really collapsed. In 2009, the Americans had exports of U.S. \$5.5 billion compared to Canada's \$6.5 billion. Do you agree that this softwood lumber deal has devastated the export market?

Mr. Drummond: Given that that gives some context for the consideration of the amendment to the act that we are talking about, I would note that the economic crisis, the impact on the U.S. housing market, a decline in housing starts in the United States and economic conditions in general in the last couple of years, have certainly had a very serious impact on the industry.

We work closely with the industry and the provincial governments. By and large, all we hear from the stakeholders is that this agreement has contributed stability to the economics of the industry under what would otherwise be even worse conditions, given the economic crisis.

Senator Neufeld: Coming from British Columbia and being the largest portion of the softwood lumber agreement, the province is pretty happy that we have one. However, would you tell us, prior to the softwood lumber, how many dollars in import tariffs the U.S. was charging the industry? How many dollars was it that they were keeping? I think it was somewhere around \$7 billion that they had amassed, but maybe you could help me a little on that. If we did not have the softwood lumber agreement — you think it is tough for them to take \$34 million — think about the billions they were taking before that.

Mr. Drummond: You are correct; it would have been in the range of U.S. \$5 billion to \$6 billion in duties at the time that it had been collected. In the absence of rules or an agreement, they were initiating countervailing dumping actions and imposing the duties.

Senator Neufeld: The provinces all across Canada worked with the federal government, along with industry, to actually get a softwood agreement to eliminate that and to be able to continue, as you said earlier, to have a stable business. We understand that a huge crash took place in the housing market in the U.S., and you can cut all the lumber you want, but if no one is building houses, you will not be selling any lumber unless you give it away.

Le sénateur Callbeck : Quand j'étudie les chiffres d'exploitation du bois d'œuvre, il semblerait que cet accord a vraiment dévasté nos exportations. Si on remonte à l'année 2005, année précédant l'accord, nos exportations de produits du bois s'élevaient à 16,8 milliards de dollars américains. Les Américains en étaient quant à eux à 6,1 milliards de dollars. Autrement dit, leurs exportations s'élevaient environ au tiers des nôtres.

Or, il semblerait que, entre 2005 et 2009, les exportations du Canada dans le monde se soient vraiment effondrées. En 2009, les Américains exportaient 5,5 milliards de dollars, contre 6,5 milliards de dollars pour le Canada. Seriez-vous d'accord pour dire que cet accord sur le bois d'œuvre a dévasté les exportations canadiennes?

M. Drummond : Vu qu'il est important de mettre les choses en contexte avant d'envisager l'amendement à la loi dont il est question, permettez-moi de souligner que la crise économique, ses répercussions sur le marché de l'immobilier aux États-Unis, un déclin des mises en chantier aux États-Unis, ainsi que la conjoncture économique ces deux dernières années ont indubitablement eu de graves répercussions sur le secteur du bois d'œuvre.

Nous travaillons en étroite collaboration avec ce secteur et les gouvernements provinciaux. Dans l'ensemble, les parties prenantes nous disent que l'accord a contribué à la stabilité économique du secteur, dans des conditions qui sinon auraient été pires, vu la crise économique.

Le sénateur Neufeld : Je viens de la Colombie-Britannique, qui constitue la plus grosse portion de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux, et je peux dire que la province est plutôt heureuse qu'il y ait un accord. Toutefois, pourriez-vous nous dire à combien se chiffraient les tarifs imposés à l'importation par les États-Unis, avant l'Accord sur le bois d'œuvre résineux? Combien d'argent gardaient les États-Unis? Je crois qu'ils avaient amassé quelque 7 milliards de dollars, mais peut-être pourriez-vous m'en dire un peu plus long. Si nous n'avions pas l'Accord sur le bois d'œuvre résineux — vous qui les trouvez rudes d'empocher 34 millions de dollars —, pensez un peu aux milliards qu'ils empochaient avant cela.

M. Drummond : Vous avez raison. Le montant des droits perçus à l'époque se chiffrait à 5 ou 6 milliards de dollars. En l'absence de règles ou d'un accord, ils adoptaient des mesures compensatoires antidumping et imposaient des droits.

Le sénateur Neufeld : D'un bout à l'autre du Canada, les provinces ont collaboré avec le gouvernement fédéral et le secteur privé pour parvenir à un accord sur le bois d'œuvre, afin d'éliminer cela et d'être en mesure d'aller de l'avant avec, comme vous l'avez dit, une certaine stabilité. Nous avons bien conscience de l'échouement total du marché immobilier aux États-Unis. On aura beau couper du bois, si personne ne construit de maisons, on ne trouve pas preneur à moins de le donner pour rien.

Mr. Drummond: The management of the file requires close cooperation between industry from all regions of Canada and the provincial governments. Suffice to say that you cannot go very far without everyone being on the same page and being supportive of what we are doing.

Senator Callbeck: This agreement was supposed to stop litigation, but we have just had two cases under this agreement in the courts.

Mr. Drummond: This agreement does have a dispute settlement provision for situations where either of the parties may have different understandings of how it should be implemented. Prior to the agreement, you had unilateral imposition by the United States of duties, which Canadian industry paid and the U.S. kept. The agreement has stopped the imposition of these duties by the United States in favour of collection of charges by Canada, but there is still scope within the application of this agreement for difference of opinion, and that has been the source of these arbitrations.

Senator Callbeck: The \$68 million that you talk about, I believe you said that half was collected.

Mr. Drummond: A little less than half has been collected.

Senator Callbeck: When do you expect the full \$68 million to be collected?

Mr. Drummond: It depends to a certain extent on the price of lumber, which has been up recently but has dropped a little, and on the export volumes. Very generally speaking, it could be collected toward the second half of 2011, at the current price level and current export volumes. However, seasonal volatility and different changes will come into play. The sense of DFAIT and the industry is that if things continue as they are, the charge would be paid by the end of next year.

Senator Callbeck: When the agreement was negotiated, constraints were put on Canada's exports to the United States. Were there any constraints put on the Americans for their exports?

Mr. Drummond: No. The agreement deals exclusively with lumber being exported from Canada to the United States.

The Chair: Four provinces are outlined in this particular piece of legislation; Quebec, Ontario, Manitoba and Saskatchewan.

Mr. Drummond: That is correct.

The Chair: They were what you called the Option B provinces.

Mr. Drummond: That is right.

The Chair: Did each of those provinces contribute to the over-shipment in an equal manner? It would appear that all of them are sharing the 10 per cent charge. Can you tell us if they all committed to the over-shipment to the same extent, or are some of them being charged more now than others?

M Drummond : La gestion du dossier requiert une étroite collaboration entre le secteur privé de toutes les régions du Canada et les gouvernements provinciaux. Je dirais simplement qu'il n'y a pas grand-chose à faire tant que nous ne sommes pas tous à l'unisson pour appuyer ce que nous faisons.

Le sénateur Callbeck : Cet accord était censé mettre fin aux poursuites en justice. Or nous venons d'avoir deux poursuites au titre de l'accord.

M Drummond : L'accord comporte toutefois une disposition sur le règlement des différends dans des situations où l'une ou l'autre des parties interprète différemment les modalités de mise en œuvre. Avant l'accord, il y avait imposition unilatérale de droits par les États-Unis, droits que les entreprises canadiennes devaient payer et que gardaient les États-Unis. L'accord a mis fin à l'imposition de ces droits par les États-Unis; les charges sont maintenant perçues par le Canada. Il reste toutefois une possibilité de différence d'opinion dans la mise en œuvre de l'accord et c'est ce qui a nécessité ces arbitrages.

Le sénateur Callbeck : Sur les 68 millions de dollars dont vous parlez, vous avez dit qu'environ la moitié avait été perçue.

M Drummond : Un peu moins de la moitié a été perçue.

Le sénateur Callbeck : Quand pensez-vous que la totalité des 68 millions de dollars sera perçue?

M Drummond : Cela dépend en partie du prix du bois d'œuvre, qui a connu une hausse récemment, mais vient d'enregistrer une légère diminution, ainsi que des volumes d'exportation. Généralement parlant, au niveau de prix et aux volumes d'exportation actuels la somme devrait être entièrement perçue dans la deuxième moitié de 2011. Toutefois, les variations saisonnières et d'autres facteurs entreront en jeu. Selon le MAECI et le secteur du bois d'œuvre, si la tendance actuelle se poursuit, la somme serait payée d'ici la fin de l'an prochain.

Le sénateur Callbeck : Lors de la négociation de l'accord, on a fixé des limites aux exportations du Canada vers les États-Unis. Y avait-il des limites aux exportations américaines?

M Drummond : Non. L'accord porte uniquement sur le bois d'œuvre expédié par le Canada aux États-Unis.

Le président : Le projet de loi que nous étudions touche quatre provinces en particulier : le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan.

M Drummond : Effectivement.

Le président : Vous dites qu'il s'agit de provinces au titre de l'option B.

M Drummond : C'est exact.

Le président : Chacune de ces provinces a-t-elle contribué au dépassement des exportations de la même façon? Il semblerait qu'elles partagent toutes ce droit de 10 p. 100. Ont-elles toutes contribué aux expéditions excédentaires de la même façon ou certaines d'entre elles sont-elles maintenant plus pénalisées que d'autres?

Mr. Drummond: It is a good question. The first six months of 2007 corresponded to the peak of the housing market in the United States. Volumes from all regions were very high, and all regions were shipping very close to their allowable levels at that time. Each of the regions had over-shipments. It is possible Saskatchewan — I would have to check that for you — may have been one region that did not over-ship at the time, but certainly the big provinces were all over-shipping.

One of the reasons for this gap between March and September in the arbitration process was because we were seeking some clarification as to whether it would be possible to attribute who was paying this extra charge based on the origin of the over-shipments in question. There is some difference; it is not an enormous amount, but ideally you might have liked to track precisely the origins of the over-shipments; but the tribunal looked at it and said that you could not do that because you could not have a situation where exports would be leaving one of the Option B regions and not paying the tax until the total award had been paid. This was the key part of what they ruled in September. It is a first-to-ship basis on all the Option B regions, and that was the definitive conclusion. That is what this measure does.

The Chair: Consultation have taken place with the various provinces in Option B, with the understanding that they are all paying 10 per cent even though they might not have committed the fault to the same extent.

Mr. Drummond: Very detailed conversations took place. As we were saying earlier, everything is done in close coordination. The industry and the provinces all share that interpretation of the September ruling. That is very clear on first-to-ship. It was in consultation, this delay between April and September, when we sought the additional clarification because it was necessary to receive guidance on exactly how the additional charge should be applied. It was carefully done, and that was the result.

Senator Ringuette: Is the certificate-of-origin process applied? I remember distinctly that in the Atlantic provinces the softwood producers had designed and implemented, by themselves, a certificate of origin. Is that being applied to all the provinces? Is that process being applied at all, with respect to determining the quotas?

Mr. Drummond: It is very important, and it is a good point that you make. As you know, the Maritime regions are excluded from the coverage of the agreement, so no quota and no charge are applied to Maritime lumber entering the United States. It is DFAIT that manages the export control regime. It is a system of permits issued on a shipment-by-shipment basis that are

M Drummond : C'est une bonne question. Les six premiers mois de 2007 correspondent à la période de plus forte demande du marché de l'immobilier aux États-Unis. Le volume d'exportation de toutes les régions était très élevé et, à l'époque, très près des niveaux permis dans toutes les régions. Chacune des régions a effectué des exportations excédentaires. Il est possible que la Saskatchewan — je devrais le vérifier — soit une région n'ayant pas effectué d'exportation excédentaire à cette époque, mais les grosses provinces en tout cas effectuaient toutes des expéditions excédentaires.

L'une des raisons pour le laps de temps entre mars et septembre dans le processus d'arbitrage était que nous cherchions à clarifier la question visant à savoir s'il serait possible de faire payer ce droit supplémentaire selon l'origine des exportations excédentaires. Il y a une certaine différence, pas énorme, on aurait aimé pouvoir établir précisément l'origine des exportations excédentaires. Au bout du compte, le tribunal a décidé que ce n'était pas possible parce qu'une situation pouvait se présenter où des exportations partiraient de l'une des régions de l'option B et ne paieraient pas d'impôt tant que le montant total déterminé par arbitrage n'aurait pas été payé. Cela a été un facteur clé de la décision de septembre. Cela s'appliquait à toutes les régions de l'option B dans l'ordre chronologique dans lequel les expéditions s'effectuent. Telle a été la conclusion finale. C'est ce que fait la présente mesure.

Le président : On a consulté les diverses provinces au sujet de l'option B, en partant du principe qu'elles paieraient toutes 10 p. 100, même si elles n'étaient pas toutes responsables du problème au même degré.

M. Drummond : Il y a eu des conversations très approfondies. Comme nous l'avons dit précédemment, tout cela est fait en étroite coordination. L'industrie et les provinces ont toutes la même interprétation de la décision du mois de septembre. C'est très clair en ce qui concerne l'ordre chronologique. Elle a été établie grâce à des consultations, durant la période d'avril à septembre, alors que nous voulions obtenir des précisions supplémentaires car nous voulions savoir exactement comment les frais additionnels seraient impliqués. Nous avons procédé avec prudence, et c'est là le résultat.

Le sénateur Ringuette : Applique-t-on la méthode de certificat d'origine? Je me souviens très bien que dans les provinces de l'Atlantique, les producteurs de bois d'œuvre avaient mis au point et appliqué de leur propre chef un certificat d'origine. Cette méthode est-elle appliquée dans toutes les provinces? Est-elle appliquée d'une façon quelconque pour déterminer les contingents?

M. Drummond : C'est très important, et vous faites valoir un bon argument. Comme vous le savez, les provinces Maritimes sont exclues de l'application de l'accord. Par conséquent, le bois d'œuvre des provinces Maritimes qui arrive aux États-Unis n'est assujéti à aucun quota ni à aucuns droit. C'est le MAECI qui gère le régime de contrôle des exportations. Il s'agit d'un système

mill-specific by truckload or train car — mill-specific and region-specific so that you know from where it is coming. It has a commercial implication because it determines what the tax is.

We run and maintain this permit regime, and we also have a regime of verification and inspection to ensure that the permits are accurate.

Senator Ringuette: In clause 102, there is the third-country adjustment. What does that third-country adjustment imply? I thought it was an agreement between Canada and the United States. All of a sudden, we are talking about a third country.

Mr. Drummond: Clauses 101 and 102, just writ large, a number of calculations are made according to the agreement and in the implementing legislation. These calculations take into account the charge level because the charge changes.

Clauses 101 and 102 were there specifically to ensure that this temporary 10 per cent charge does not have an impact on these other calculations. I will say a few words about each of them to put them in context.

Clause 102, as you say, refers to the third-country adjustment calculation. Under the agreement, Canada has essentially secured access to 34 per cent of the U.S. market as defined by expected U.S. consumption on a monthly basis. If, under any circumstances, the Canadian share of the U.S. market declines while at the same time lumber is imported from a third country, from Europe or South America, for example, our market share is going down to the detriment of a third country, then the logic is that that should demonstrate that Canadian lumber is not threatening or damaging the U.S. market, and in such circumstances the export charges that are paid can be refunded to the exporters for those periods.

Senator Ringuette: They are refunded from your charges?

Mr. Drummond: That is right. That has happened once previously. In the fourth quarter of 2007 and the first quarter of 2008, the Canadian share of the U.S. market went down and the imports from third countries rose by a sufficient amount that all of the charges that we had collected were refunded to the exporters.

The language here is just to ensure that the additional charge is not refunded, because the additional charge is linked to the arbitration. The normal charges are refunded.

Senator Ringuette: Therefore this 10 per cent does not apply; is that correct?

Mr. Drummond: It would not apply because it is a previous period. That is to carve the 10 per cent out of any potential future refunds. Clause 101 refers to this surge mechanism in the event that the surge rule, which is set out in the legislation, ever applied to any of these provinces. It is to again remove and carve out this additional 10 per cent from those calculations.

de permis délivré pour chaque camion ou chaque wagon de bois expédié par chaque scierie. Un système par région et par scierie qui permet de connaître l'origine de la marchandise. Cela a des conséquences du point de vue commercial, car cela détermine le montant de la taxe.

C'est nous qui administrons et tenons à jour ce régime de permis, et nous avons également un régime de vérification et d'inspection afin de garantir la validité des permis.

Le sénateur Ringuette : L'article 102 traite de l'ajustement pour les pays tiers. Quelles sont les conséquences de cet ajustement pour les pays tiers? Je croyais que l'entente ne touchait que les États-Unis et le Canada. Voilà tout à coup qu'on parle de pays tiers.

M. Drummond : En gros, d'après les articles 101 et 102, un certain nombre de calculs sont effectués en fonction de l'accord et de sa loi d'application. Ces calculs doivent tenir compte du niveau du taux, car le taux fluctue.

Les articles 101 et 102 ont été ajoutés expressément afin de garantir que ce taux temporaire de 10 p. 100 n'influe pas sur ces autres calculs. Je vais dire quelques mots au sujet de chacun d'eux, pour les situer dans leur contexte.

Comme vous l'avez dit, l'article 102 porte sur le calcul de l'ajustement pour les pays tiers. Au terme de l'accord, le Canada s'est garanti l'accès à 34 p. 100 du marché américain, selon les estimations mensuelles de la consommation américaine. Si jamais la part canadienne du marché américain diminuait alors que, parallèlement, du bois d'œuvre était importé d'un tiers pays, un pays d'Europe ou d'Amérique du Sud, par exemple, notre part de marché diminuerait au détriment d'un pays tiers. La logique de cette mesure est que nous devrions démontrer que le bois d'œuvre canadien ne nuit pas au marché américain ni ne le menace, et dans de telles circonstances, les droits d'exportation qui sont payés peuvent être remboursés aux exportateurs pour ces périodes.

Le sénateur Ringuette : Ces droits leur sont remboursés?

M. Drummond : C'est exact. Cela s'est déjà produit une fois. Durant le quatrième trimestre de 2007 et le premier trimestre de 2008, la part canadienne du marché américain a diminué, et les importations venant de pays tiers ont augmenté suffisamment pour que tous les droits que nous avons perçus soient remboursés aux exportateurs.

Le libellé de cette disposition vise à garantir que les droits supplémentaires ne soient pas remboursés, car ces droits sont liés à l'arbitrage. Ce sont les droits normaux qui sont remboursés.

Le sénateur Ringuette : Par conséquent, ce taux de 10 p. 100 ne s'appliquerait pas, n'est-ce pas?

Il ne s'appliquerait pas, car il touche une période antérieure. La mesure vise à exclure les droits de 10 p. 100 de tout remboursement futur éventuel. L'article 101 porte sur le mécanisme de déclenchement au cas où la règle de déclenchement, qui est énoncée dans la loi, viendrait à s'appliquer à l'une de ces provinces. Là encore, le but est d'exclure de ces calculs les droits supplémentaires de 10 p. 100.

The Chair: Mr. Drummond, thank you for being here. We appreciate you helping us through these various sections and congratulate you on the work you are doing.

Mr. Drummond: Thank you very much. It was pleasure. Good luck with your ongoing considerations.

The Chair: We will proceed with Part 5, dealing with customs tariffs.

Honourable senators, we now welcome Patrick Halley and Carol Nelder-Corvari. We are very pleased that they are here to help us through a huge piece of Bill C-9, running from page 158 to page 470.

We are always worried when there are this many clauses that there may be some intended or unintended consequences to some of these changes. I am always worried about the unintended ones, but Senator Murray reminded me that we should be worried about the intended ones as well.

Who would like to speak first and give us an overview? The more you can refer to sections of the bill, the easier it is for us.

Carol Nelder-Corvari, Director, International Trade Policy Division, International Trade & Finance, Department of Finance Canada: It would be my pleasure, chair, and thank you, honourable senators.

Part 5 of the bill is quite large, as you have explained. It deals with amendments to the customs tariff, which is legislation that governs the application of tariffs to imported goods into Canada. The amendments eliminate remaining tariffs on imports of machinery and equipment, as well as goods imported by Canadian industrial manufacturers for further production. This involves 1,541 tariff lines, hence the lengthy nature of the initiative reflected in clauses 104 to 1645. While it is very lengthy, the initiative is fairly simple to explain.

These tariff reductions are intended to assist manufacturers by lowering their cost of production and allowing them to source the best quality inputs in machinery from anywhere in the world without the burden of detailed customs rules in certain cases. This measure is intended to help improve competitiveness in Canadian industry, their productivity, their innovation and create jobs.

By this bill, 75 per cent of the tariffs will be reduced immediately, and 381 tariffs are gradually eliminated no later than 2015. Upon full implementation, this initiative will provide \$300 million in annual duty savings for Canadian manufacturers.

That provides you with an overview. I do not think you want us to go clause by clause here, but Mr. Halley can walk you through in clusters to give you a sense of what types of tariff items we are dealing with in each section.

The Chair: That would be helpful. Your overview was very good, but an overview of 300 pages in two minutes causes us a little angst. Mr. Halley, would you go group by group for us?

Le président : Merci d'être venu nous rencontrer, monsieur Drummond. Nous apprécions l'aide que vous nous avez apportée dans l'examen de ces diverses dispositions et nous vous félicitons du travail que vous faites.

M. Drummond : Merci beaucoup. C'était très agréable. Bonne chance dans vos délibérations.

Le président : Nous allons maintenant passer à la partie 5, qui porte sur les tarifs des douanes.

Honorables sénateurs, nous accueillons Patrick Halley et Carol Nelder-Corvari. Nous sommes très heureux qu'ils soient venus nous aider à examiner cet énorme projet de loi C-9, de la page 158 à la page 470.

Nous sommes toujours inquiets quand il y a autant d'articles, car certains de ces changements pourraient avoir des effets prévus ou imprévus. Je suis pour ma part toujours inquiet des effets imprévus, mais le sénateur Murray me rappelle que nous devrions aussi nous inquiéter des effets prévus.

Qui sera le premier à prendre la parole pour nous donner un aperçu? Ce sera plus facile pour nous si vous mentionnez le numéro de l'article du projet de loi.

Carol Nelder-Corvari, directrice, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada : Je le ferai avec plaisir, monsieur le président. Merci, honorables sénateurs.

La partie 5 du projet de loi est très volumineuse, comme vous l'avez expliqué. On y trouve des amendements au tarif des douanes, c'est-à-dire à la loi qui régit l'application des tarifs sur les biens importés au Canada. Ces amendements ont pour effet d'éliminer les droits de douane qui restent sur la machinerie et l'équipement, ainsi que sur les intrants manufacturiers. Ils touchent 1 541 lignes tarifaires, ce qui explique que cette initiative s'étend des articles 104 à 1645. Même si le texte en est très long, l'initiative elle-même est relativement simple à expliquer.

Ces réductions des droits de douane visent à aider les fabricants en réduisant leur coût de production et en leur permettant d'acheter n'importe où au monde les intrants et la machinerie de la meilleure qualité sans avoir à assumer le fardeau de règles douanières détaillées dans certains cas. Cette mesure vise à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne, sa productivité, son innovation et le nombre des emplois créés.

Grâce à ce projet de loi, 75 p. 100 des droits de douane seront réduits immédiatement et 381 autres seront éliminés progressivement d'ici 2015. Une fois pleinement appliquée, cette initiative permettra aux fabricants canadiens de réaliser des économies de 300 millions de dollars chaque année en droits de douane.

Voilà pour l'aperçu. Vous ne voulez probablement pas que nous examinions chacun des articles, mais M. Halley peut les regrouper pour vous donner une idée des droits tarifaires dont il est question dans chaque article.

Le président : Cela nous serait utile. Vous nous avez présenté un très bon aperçu, mais nous sommes toujours un peu angoissés quand on passe en revue 300 pages en deux minutes. Monsieur Halley, pourriez-vous nous les expliquer groupe par groupe?

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade & Finance, Department of Finance Canada: Certainly; I will start with clause 104, which is on page 158 of the bill. That clause is also linked to clause 1642 and to the introduction of Schedule 1 to the act. It is a little technical. This clause essentially repeals 5 existing tariff items out of the 1,541 that Ms. Nelder-Corvari talked about, and it introduces 10 more. Essentially, it splits those tariff categories.

The items for which the tariff rate will be eliminated gradually over time will be one part of that split, and the other part would be for a subcategory of products for which the tariff is eliminated as of March 5. For example, the minister received a recommendation from the Canadian International Trade Tribunal with respect to tariff relief on textiles. The recommendation was that, for specific products, the tariff be eliminated immediately, so we are doing that through this, while allowing a certain gradual phasing of the tariffs for the other portion of that subcategory. I admit it is a very technical part.

The Chair: Are these finished products, not products that will be further refined in Canada?

Mr. Halley: These are always items that will be further refined or used in production of products here in Canada.

For the remaining clauses, as Ms. Nelder-Corvari mentioned, I will do them by clusters. Clauses 105 to 127 are with respect to mineral products that are used in further manufacturing in Canada. It allows for the reduction of tariff rates ranging from 3 per cent to 12.5 per cent. Those rates will be eliminated as of March 5, 2010.

The second cluster, clauses 128 to 538, is with respect to the tariffs on chemical products, again used in manufacturing in Canada. The rates on these items range from 2 per cent to 8 per cent, and the large majority of them will be duty-free as of March 5, 2010. Some others will go to a tariff rate of 0 per cent by no later than January 1, 2015. The third cluster, clauses 539 to 639, is with respect to plastic products, once again used in the production of goods in Canada. The rates ranged from 3 per cent to 6.5 per cent, and, as set out in Schedule 2, the majority of these items will be duty-free as of March 5, 2010.

Clauses 640 to 666 are with respect to rubber products used in further manufacturing in Canada. The rates ranged from 6.5 per cent to 11 per cent, and these items will be duty-free as of March 5, 2010.

Clauses 667 to 750 are with respect to raw hides and leather used in further manufacturing in Canada. The rates range from 2 per cent to 6.5 per cent and, as set out in Schedule 2, these items will be duty-free as of March 5, 2010.

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politiques tarifaires, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada : Bien sûr. Je vais commencer par l'article 104, qui se trouve à la page 158 du projet de loi. Cet article est également lié à l'article 1642 et à l'introduction de l'annexe 1 de la loi. C'est un peu technique. Cet article abroge cinq lignes tarifaires existantes, parmi les 1541 dont Mme Nelder-Corvari vous a parlé, et il en crée 10 autres. En gros, il divise ces catégories tarifaires.

On trouve donc d'une part les produits pour lesquels les droits de douane seront éliminés progressivement et d'autre part une sous-catégorie de produits dont les droits de douane seront éliminés en date du 5 mars. Par exemple, le Tribunal canadien du commerce international a fait une recommandation au ministre au sujet de l'abolition du tarif sur les textiles. Il a recommandé que le tarif soit éliminé immédiatement pour certains produits, et c'est ce que nous faisons grâce à cette mesure, tout en permettant une élimination progressive des droits de douane pour d'autres éléments de cette sous-catégorie. J'avoue que c'est une partie très technique du projet de loi.

Le président : S'agit-il de produits finis plutôt que de produits qui seront retravaillés au Canada?

M. Halley : Il s'agit dans tous les cas de produits qui seront retravaillés ou utilisés pour produire d'autres marchandises au Canada.

Comme Mme Nelder-Corvari l'a dit, je vais regrouper les autres articles. Les articles 105 à 127 portent sur les produits minéraux utilisés comme intrants manufacturiers au Canada. Ces articles ont pour effet de réduire des tarifs qui vont de 3 p. 100 à 12,5 p. 100. Ils seront éliminés en date du 5 mars 2010.

Le deuxième groupe, qui touche les articles 128 à 538, porte sur les droits de douane sur les produits chimiques qui, eux aussi, sont utilisés comme intrants au Canada. Les taux sur ces articles s'échelonnent de 2 à 8 p. 100, et la vaste majorité d'entre eux seront en franchise de droits à compter du 5 mars 2010. Ou d'autres encore le deviendront au plus tard le 1^{er} janvier 2015. Le troisième groupe, qui va des articles 539 à 639, porte sur les produits du plastique, qui eux aussi sont utilisés à la production de biens au Canada. Leurs taux s'échelonnent de 3 p. 100 à 6,5 p. 100, et conformément à l'annexe 2, la majorité de ces produits seront en franchise de droits à compter du 5 mars 2010.

Les articles 640 à 666 portent sur les produits du caoutchouc utilisés en intrant au Canada. Leurs taux s'échelonnent de 6,5 à 11 p. 100, et ces produits seront en franchise à compter du 5 mars 2010.

Les articles 667 à 750 portent sur les cuirs et peaux brutes utilisés en intrant au Canada. Leurs taux s'échelonnent de 2 à 6,5 p. 100, et conformément à l'annexe 2, ils deviendront en franchise à compter du 5 mars 2010.

[Translation]

The next category deals with clauses 751 to 768, which refer to certain forestry products used in the production of other goods in Canada. The rates of duty vary from 2.5 per cent to 9.5 per cent, and most will be brought back to duty free status as of March 5, 2010. The customs tariff will gradually be eliminated by January 1, 2015.

Clauses 769 to 1229 deal with goods, that is fibres, threads and fabrics, used in the manufacture of other goods in Canada. The rates of duty on these goods vary from 4.5 per cent to 14 per cent. In schedule 2 of the bill, you will see that some products become duty free as of March 5, 2010, and that the rate of duty on a certain number of these items will gradually be reduced to zero by January 1, 2015.

Clauses 1230 to 1259 deal with ceramics and glass products, including fibreglass used in the production of goods here in Canada. The duty rates vary from 2.5 per cent to 15.5 per cent, and for most of these goods, the duty rates will be reduced to zero as of March 5, 2010, but a few of them have been staggered over time as set out in schedule 2 of the bill.

[English]

Clauses 1260 to 1268 concern certain precious and semi-precious stones and precious metals. The rates on these items range from 2.5 per cent to 7 per cent and will be duty-free as of March 5, 2010.

Clauses 1269 to 1449 are with respect to certain base metals and articles of metal for which the rates varied from 2 per cent to 9 per cent. The majority of these items will be duty-free as of March 5, 2010 with a small number being duty-free no later than January 1, 2015.

Clauses 1450 to 1612 are with respect to certain machinery and equipment used for production in Canada by various industries. The rates range from 2 per cent to 9.5 per cent. Again, the majority of these items, as set out in Schedule 2, are duty-free as of March 5. Some will gradually be eliminated over time.

Clauses 1613 to 1641 are with respect to certain optical and precision equipment used by Canadian manufacturing industries. The rates range from 2 per cent to 6.5 per cent. They will be duty-free as of March 5, 2010.

[Translation]

Finally, clauses 1642 to 1644 simply deal with the presentation of schedules 1 and 2, which set out the tariff items staging categories that we have just discussed.

[English]

The Chair: Thank you for taking us through that.

[Français]

La prochaine catégorie a trait aux articles 751 à 768, qui font référence à certains produits forestiers utilisés dans la production d'autres biens au Canada. Les taux de droit de douane varient de 2,5 à 9,5 p. 100, et la plupart seront ramenés en franchise de droit de douane à partir du 5 mars 2010. Le droit de douane sera graduellement éliminé d'ici le 1^{er} janvier 2015.

Les articles 769 à 1229 ont trait aux biens, soit les fibres, les fils et les tissus, utilisés dans la fabrication d'autres biens au Canada. Les taux de droit de douane sur ces biens varient de 4,5 p. 100 à 14 p. 100. Dans l'annexe 2 du projet de loi, vous verrez que certains de ces produits seront en franchise de droit à partir du 5 mars 2010, et que le taux de droit de douane d'une certaine quantité de ces items sera graduellement réduit à zéro d'ici le 1^{er} janvier 2015.

Les articles 1230 à 1259 ont trait aux produits de céramique et de verre, incluant la fibre de verre utilisée dans la production de biens Canada. Les taux de droits de douane varient de 2,5 p. 100 à 15,5 p. 100 et, pour la majorité de ces biens, les taux de droits de douane seront réduits à zéro en date du 5 mars 2010, mais quelques-uns ont été échelonnés sur une période de temps tel que stipulé dans l'annexe 2 du projet de loi.

[Traduction]

Les articles 1260 à 1268 portent sur les pierres précieuses et semi-précieuses, ainsi que sur les métaux précieux. Les taux applicables de ces produits s'échelonnent de 2,5 à 7 p. 100, et ils seront en franchise à compter du 5 mars 2010.

Les articles 1269 à 1449 portent sur certains métaux de base et articles de métal dont les taux varient de 2 à 9 p. 100. La majorité de ces produits seront en franchise de droits à compter du 5 mars 2010, et un petit nombre d'entre eux le deviendront au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Les articles 1450 à 1612 portent sur certaines machines et pièces d'équipement utilisées en intrant au Canada dans diverses industries. Leurs taux s'échelonnent de 2 p. 100 à 9,5 p. 100. La majorité de ces articles deviendront en franchise de droits au 5 mars, conformément à l'annexe 2. Dans le cas d'autres produits, l'élimination sera progressive.

Les articles 1613 à 1641 portent sur certains appareils d'optique et équipement de précision utilisés par les fabricants canadiens. Le taux applicable va de 2 à 6,5 p. 100. Ces articles seront en franchise de droits à compter du 5 mars 2010.

[Français]

Pour conclure, les articles 1642 à 1644 ont trait tout simplement à la présentation des annexes 1 et 2, qui présentent les catégories d'échelonnement tarifaire de toutes les catégories dont nous venons de discuter.

[Traduction]

Le président : Merci de vos explications.

In my layman's way of understanding this, where the tariff was not removed from the goods in March, it will be backdated to that date when this is passed. The goods that are not immediately reduced to zero, are they to do with an indigenous, local industry that we are trying to protect, so they are decreased more slowly? If I am not correct, why were most dropped to zero in March and others will take five years?

Ms. Nelder-Corvari: While this proposal is of general benefit to all manufacturers in Canada, there were certain sensitivities in that some manufacturers prefer immediate tariff relief on certain goods they import but not on others where they have a production interest. Those were managed by a phase-out over the five-year period; you are correct.

The Chair: Explain where you say that they have a production interest.

Ms. Nelder-Corvari: Where we are reducing tariffs on goods that they process further.

The Chair: They want the break of 0 per cent for their input, but not on what they produce used by someone else?

Ms. Nelder-Corvari: They may not want tariff relief on those products used by another manufacturer. We had to balance those interests.

The Chair: However, that is a Canadian company. There is no tariff on a product made by a Canadian company if it is sold and further refined within Canada. Is that not correct?

Ms. Nelder-Corvari: Their concern is with relieving the tariff on imports.

The Chair: They want to keep the tariff higher on their competition; I understand.

Ms. Nelder-Corvari: That is correct.

Senator Murray: They make a competitive product.

Ms. Nelder-Corvari: We undertook the consultations last September. A *Canada Gazette* notice was issued and intensive consultations were held with industry. We received a great deal of input, especially from small and medium-sized enterprises, SMEs. It was instructive as to how prevalent it is that our SMEs are plugged into global supply chains. We took that input and held further consultations with those that had sensitivities and tried to strike an appropriate balance, which is reflected here.

The Chair: I am glad you had that consultation beforehand and were not constrained by virtue of the fact that it is in the budget implementation bill.

You were probably here for that earlier discussion. If you were not, that was a little flashback.

En tant que non spécialiste, si j'ai bien compris, lorsque les droits de douane n'ont pas été éliminés en date du mois de mars, l'élimination deviendra rétroactive à cette date une fois la mesure adoptée. Les produits dont les droits de douane ne sont pas immédiatement abolis sont-ils liés d'une façon quelconque à des industries régionales ou locales que nous essayons de protéger en réduisant ces droits moins rapidement? Si je me trompe, pourquoi la plupart de ces droits ont-ils été abolis en mars alors qu'il faudra cinq ans pour d'autres?

Mme Nelder-Corvari : Cette proposition bénéficie d'une façon générale à tous les fabricants du Canada, mais dans certains cas, certains fabricants préfèrent l'élimination immédiate des droits de douane sur certains produits qu'ils importent mais pas pour d'autres dans lesquels ils ont des intérêts de production. Dans le cas de ces derniers, l'élimination se fera progressivement sur une période de cinq ans; vous avez raison.

Le président : Pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par intérêt de production?

Mme Nelder-Corvari : Il s'agit des réductions des droits de douane sur des produits qui sont retravaillés au Canada.

Le président : Ils souhaitent une franchise totale pour leurs intrants, mais pas pour ce qu'ils produisent et qui est utilisé par quelqu'un d'autre?

Mme Nelder-Corvari : Ils ne souhaitent pas l'abolition des droits de douane sur les produits utilisés par d'autres fabricants. Nous avons dû trouver un juste milieu entre ces intérêts.

Le président : Mais il s'agit d'entreprises canadiennes. Il n'y a pas de droit de douane sur les produits fabriqués au Canada qui sont vendus ou retravaillés au Canada. Est-ce exact?

Mme Nelder-Corvari : Ce qu'ils souhaitent, c'est la franchise sur les importations.

Le président : Ils veulent que les droits de douane soient plus élevés pour leur concurrent; je comprends.

Mme Nelder-Corvari : C'est exact.

Le sénateur Murray : Ils fabriquent des produits concurrentiels.

Mme Nelder-Corvari : Nous avons entrepris ces consultations en septembre dernier. On a publié un avis dans la *Gazette du Canada* et on a tenu des consultations intensives auprès de l'industrie. Nous avons entendu de nombreux points de vue, surtout de la part des petites et moyennes entreprises, les PME. Cela nous a permis de voir dans quelle mesure nos PME dépendaient des chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous avons compilé les résultats de ces consultations et nous avons tenu d'autres consultations auprès des entreprises qui avaient des besoins particuliers. Nous avons ensuite essayé de trouver un juste équilibre, qui se traduit dans ces mesures.

Le président : Je suis content que vous ayez tenu des consultations à l'avance alors que ce n'était pas obligatoire compte tenu de ce que ces dispositions se trouvent dans un projet de loi d'exécution du budget.

Vous étiez peut-être présente lorsque nous avons eu cette discussion précédemment. Sinon, c'était un petit retour en arrière.

Senator Ringuette: I know well the most-favoured-nation concept. Is there reciprocity with them?

Ms. Nelder-Corvari: No. This is a unilateral, made-in-Canada initiative. It essentially makes Canada a tariff-free zone for manufacturers. The intent is to attract investment and strengthen the competitiveness of our domestic industry.

Senator Ringuette: How many of these products are already manufactured or produced in Canada?

Ms. Nelder-Corvari: As indicated, 315 items were phased out over a five-year period. Those are the ones for which there were sensitivities. Out of the 1,541, I cannot be absolutely sure, but it should reflect where there is production in Canada.

Senator Ringuette: How will these sensitivities affect Canadian output in producing and manufacturing these products for the domestic market? This is an intensive piece of legislation that does not come out of thin air. I am happy to hear you had consultation with the stakeholders. However, I cannot believe a major study was not undertaken on the effects that this will have on Canadian industry.

Ms. Nelder-Corvari: That is correct. The Department of Finance did economic modelling on this measure. Research showed this should increase gross domestic product, GDP, by 0.1 per cent once the measure is fully implemented and create 12,000 jobs. Over time, if you apply a fiscal multiplier to that GDP growth, it should offset the loss in tariff revenues.

Senator Ringuette: In which year?

Ms. Nelder-Corvari: Upon full implementation.

Senator Ringuette: In 2015?

Ms. Nelder-Corvari: That is correct, for the full amount.

Mr. Halley: The fiscal profile in the budget shows, as Ms. Nelder-Corvari said, \$300 million when the measure is fully implemented; \$210 million is the forecast for 2010-11. Seventy per cent of the benefits accrue in the first year.

Senator Ringuette: My concern is that we are opening our border for import products to compete with domestically made products without any reciprocity from the most-favoured nation on these items. The most-favoured-nation tariff is much bigger than that; I know that.

However, there is no reciprocity. I am concerned about the domestic production.

Ms. Nelder-Corvari: That is an important question. I should explain something. There are already authorities under the Customs Tariff to deal with requests from Canadian

Le sénateur Ringuette : Je connais très bien le principe de la nation la plus favorisée. Y a-t-il réciprocité avec ces nations?

Mme Nelder-Corvari : Non. Il s'agit d'une initiative canadienne unilatérale. Elle a pour effet, en gros, de faire du Canada une zone en franchise de droits pour les fabricants. L'objectif est d'attirer des investissements et de renforcer la compétitivité de l'industrie canadienne.

Le sénateur Ringuette : Combien de ces produits sont déjà fabriqués au Canada?

Mme Nelder-Corvari : Comme je l'ai indiqué, 315 produits deviendront en franchise de droits sur une période de cinq ans. Il s'agit des produits dont la situation était plus délicate. Parmi les 1 541 lignes tarifaires, je n'en suis pas absolument certaine, mais cela devrait donner une idée d'où la production se fait au Canada.

Le sénateur Ringuette : Dans quelle mesure ces produits dont la situation est délicate influenceront-ils sur la production et la fabrication de ces produits au Canada pour le marché national? Il s'agit de mesures intensives qui n'ont pas été inventées de toutes pièces. Je suis heureuse de vous entendre dire que vous avez consulté les intervenants. Je n'arrive toutefois pas à croire qu'on n'a pas réalisé l'analyse approfondie des effets que ces mesures auront pour l'industrie canadienne.

Mme Nelder-Corvari : C'est exact. Le ministère des Finances a dressé des modèles économiques relativement à cette mesure. La recherche a démontré qu'elle augmentera le produit intérieur brut, le PIB, de 0,1 p. 100 une fois qu'elle sera entièrement mise en vigueur et qu'elle permettra de créer 12 000 emplois. L'application d'un facteur de multiplication fiscale à cette croissance du PIB sur la période en cause permettra de compenser la perte en recettes de douane.

Le sénateur Ringuette : Sur quelle période?

Mme Nelder-Corvari : Sur toute la période de mise en vigueur.

Le sénateur Ringuette : Jusqu'en 2015?

Mme Nelder-Corvari : C'est exact, pour le plein montant.

M. Halley : D'après le profil fiscal qu'on trouve dans le budget, comme Mme Nelder-Corvari l'a dit, la mesure représentera 300 millions de dollars lorsqu'elle sera pleinement en vigueur; on prévoit une somme de 210 millions pour 2010-2011. Soixante-dix pour cent des avantages seront cumulés la première année.

Le sénateur Ringuette : Ce qui me préoccupe, c'est que nous allons ouvrir nos frontières à l'importation de produits qui feront concurrence à des produits fabriqués au Canada sans qu'il y ait réciprocité à l'égard de ces produits dans les nations les plus favorisées. Les droits de douane de la nation la plus favorisée sont plus élevés que ceux-là; je le sais.

Toutefois, il n'y a pas réciprocité. Cela me préoccupe pour notre production nationale.

Mme Nelder-Corvari : C'est une question importante. Permettez-moi de vous expliquer quelque chose. Le tarif des douanes contient déjà des mesures permettant de répondre aux

manufacturers for reduction in tariffs on their imports to enhance their competitiveness.

The government was faced with more and more requests under that authority because of intensification of global competition. The department was dealing with an increasing caseload of manufacturers who wanted that sort of tariff relief to improve their competitive position. The government pursued that through this budget; as the Minister of Finance has indicated, it is part of *Canada's Economic Action Plan* to assist manufacturers. We responded with this general measure rather than on an ad hoc basis over a period of time, given the urgency of the need of Canadian manufacturers.

Senator Ringuette: How many Canadian manufacturers and producers will be negatively affected by these measures?

Ms. Nelder-Corvari: To give you some context here, some of those manufacturers that had sensitivities are also some of the biggest beneficiaries. When you look at the 75 per cent of tariffs that were done immediately, it suggests there is no controversy with respect to those. In others, some sensitivity was present; they wanted certain things but did not want other things. That was balanced by the 351 that were phased out over five years.

There is overwhelming support among industry for these measures. The Canadian Manufacturers & Exporters association is very supportive. We work through them as an umbrella organization with sectoral working groups. Then we dealt separately with those that had sensitivities in one-on-one meetings at the Department of Finance in an effort to get this right.

Senator Ringuette: Could you table with the clerk the extensive economic study that you referred to earlier that was done by the department?

Ms. Nelder-Corvari: I can check on that. To return to your point about trade, I forgot to mention that that study showed that it will increase exports by an estimated 3.6 per cent.

Senator Ringuette: There is still no reciprocity. Usually when you release imports into your country, you expect reciprocity. That is why we sign bilateral and free-trade agreements, et cetera, but there is no reciprocity here.

Senator Finley: We are successful at the moment.

Senator Ringuette: I do not view as successful the non-reciprocity with all these tariffs with the most-favoured nation only being abided by our Canadian government to the detriment of our own domestic producers. However, when the economic study is tabled, I will study it carefully.

The Chair: Did you want to make a comment on this other exchange that went on or would you rather let that pass?

demandes des manufacturiers canadiens qui souhaitent une réduction des droits de douane sur leurs importations afin d'accroître leur compétitivité.

Le gouvernement recevait de plus en plus de demandes de ce genre en vertu de ces dispositions, en raison de l'intensification de la concurrence mondiale. Le ministère devait traiter un nombre croissant de cas de fabricants qui réclamaient un tel allègement des droits de douane afin d'améliorer leur position concurrentielle. Le gouvernement s'est attaqué à ce problème par le truchement de ce budget; comme l'a dit le ministre des Finances, ces mesures qui visent à aider les fabricants s'inscrivent dans le Plan d'action économique du Canada. Nous avons réagi au moyen de cette mesure générale plutôt qu'au moyen de correctif au cas par cas au fil des ans, compte tenu de l'urgence des besoins des fabricants canadiens.

Le sénateur Ringuette : À combien de fabricants et de producteurs canadiens ces mesures nuiraient-elles?

Mme Nelder-Corvari : Permettez-moi de signaler que certains des fabricants vulnérables sont aussi parmi les plus grands bénéficiaires. Puisque 75 p. 100 des tarifs ont été éliminés immédiatement, on comprend que ceux-ci ne suscitaient aucune controverse. Dans d'autres cas, lorsqu'il y avait des points sensibles, on voulait certaines mesures mais pas d'autres. Cela a été équilibré par les 351 qui ont été éliminés progressivement sur cinq ans.

L'industrie appuie considérablement ces mesures. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada y sont très favorables. Par l'entremise de cette organisation, nous travaillons avec des groupes sectoriels. Nous avons ensuite rencontré en tête-à-tête les plus vulnérables au ministère des Finances pour trouver une solution.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous envoyer au greffier l'étude économique approfondie effectuée par le ministère à laquelle vous avez fait référence?

Mme Nelder-Corvari : Je peux vérifier. Pour revenir à votre question sur le commerce, j'ai oublié de signaler que l'étude montrait que les exportations augmenteraient d'environ 3,6 p. 100.

Le sénateur Ringuette : Il n'y a tout de même pas de réciprocité. En général, lorsqu'on permet l'importation dans un pays, on s'attend à ce que ce soit réciproque. C'est la raison pour laquelle on signe des accords bilatéraux et de libre-échange, par exemple; or, il n'y a ainsi aucune réciprocité.

Le sénateur Finlay : Cela fonctionne bien pour l'instant.

Le sénateur Ringuette : Avec tous ces droits de douane, je ne pense pas que la non-réciprocité soit un gage de bon fonctionnement, puisque ce traitement de la nation la plus favorisée n'est respecté que par le gouvernement canadien au détriment de nos propres producteurs nationaux. Cependant, lorsque l'étude économique sera déposée, je l'étudierai attentivement.

Le président : Souhaitez-vous réagir à cet échange, ou préférez-vous passer votre tour?

Ms. Nelder-Corvari: I would like to say that I was a chief negotiator for the Colombian and Peruvian free trade agreements. Mr. Halley is negotiating with the European Union on market access. Therefore, we are very much aware of reciprocal agreements and the value of those, as well. Canada is pursuing trade liberalization on all fronts, on a multilateral basis, a bilateral-regional basis and on a unilateral basis where it meets our economic interests.

In those trade negotiations, with respect to reciprocity, the detailed negotiations focus on about 10 per cent of the exchange between two nations. When you begin negotiations, you ask what all the things are that we can make immediately free that are not an issue. These are the types of measures in which you would do that.

They are not a direct form of leverage in those negotiations. Canadian manufacturers who have been asking for these duties to be reduced have been waiting patiently for the multilateral trade agreement — the Doha round — to deliver these tariff reductions. They have been waiting almost a decade. That is why we were getting more and more pressure to do this on a unilateral basis, which made sense during the difficulty times that manufacturers have been facing.

The Chair: That is helpful. Thank you.

Senator Callbeck: You mentioned that these tariff reductions will create 12,000 new jobs. Will those be created by 2015?

Mr. Halley: It is when the measure is fully implemented. As I said in the previous response, the fiscal profile of the measure provides for about 70 per cent of the duty savings in fiscal year 2010-11.

Senator Callbeck: Therefore, with 70 per cent, how many jobs do you feel that will create in 2010-11?

Mr. Halley: The number is based on full implementation of the measure. During the consultation, we heard that many companies are waiting for such a measure so that they can either repatriate production from overseas or at least maintain or enhance Canadian production in Canada.

It may take somewhat of a transition period for them to adjust their supply chains appropriately, but certainly the number is on the full implementation of the measure, with 70 per cent of the fiscal profile of the measure being in 2010-11.

Senator Callbeck: However, the 12,000 jobs relates to 2015.

You said that manufacturers will save, and you used the figure of \$351 million. Is that in the year 2015?

Mme Nelder-Corvari : Je tiens à préciser que j'étais négociatrice en chef pour les accords de libre-échange avec la Colombie et le Pérou. M. Halley négocie l'accès au marché avec l'Union européenne. Par conséquent, nous sommes bien au fait des ententes réciproques et de leur valeur. Le Canada essaie de libéraliser son commerce sur tous les plans, que ce soit multilatéral, bilatéral, régional ou unilatéral, selon nos intérêts économiques.

Pour en revenir à la réciprocité, les négociations commerciales ne visent dans le détail qu'environ 10 p. 100 des échanges entre deux pays. Lorsqu'on entame des négociations, on se demande d'abord où on peut éliminer immédiatement les droits sans problème. C'est applicable à ce genre de mesures.

Elles ne constituent pas un moyen de pression direct dans le cadre de ces négociations. Les fabricants canadiens qui ont demandé à ce que ces droits soient réduits attendent patiemment depuis longtemps que l'accord commercial multilatéral — le cycle de Doha — porte ses fruits. Cela fait presque une décennie qu'ils attendent. C'est la raison pour laquelle on ressentait de plus en plus de pression pour procéder de façon unilatérale, ce qui est logique étant donné les temps difficiles auxquels ont dû faire face les fabricants.

Le président : C'est utile. Merci.

Le sénateur Callbeck : Vous avez indiqué que ces réductions tarifaires créeront 12 000 nouveaux emplois. Seront-ils créés d'ici 2015?

M. Halley : D'ici la mise en œuvre complète de la mesure législative. Comme j'ai répondu précédemment, la courbe financière prévoit qu'environ 70 p. 100 des économies de droits de douane soient enregistrées au cours de l'exercice 2010-2011.

Le sénateur Callbeck : Dans ce cas, d'après vous, combien d'emplois seront créés en 2010-2011?

M. Halley : Les chiffres sont fonction de la mise en œuvre complète de la mesure. Au cours des consultations, de nombreuses entreprises nous ont dit attendre la mise en place de ce genre de mesures avant de rapatrier la production de l'étranger, ou du moins pour maintenir ou accroître leur production au Canada.

Il faudra peut-être prévoir une période de transition pour que ces entreprises adaptent leurs chaînes d'approvisionnement en conséquence, mais les chiffres fournis représentent les retombées après la mise en œuvre complète de la mesure, 70 p. 100 de la courbe financière s'appliquant à 2010-2011.

Le sénateur Callbeck : Cependant, les 12 000 emplois se rapportent à 2015.

Vous avez dit que les manufacturiers économiseront, et vous avez parlé de 351 millions de dollars. Est-ce que ce sera également en 2015?

Ms. Nelder-Corvari: No. I am sorry if I was not clear. This measure will save \$300 million in annual duty payments once fully implemented, and 75 per cent of those benefits are being realized now.

Senator Callbeck: The \$300 million is annual.

You said that you consulted manufacturers. Have you heard from any manufacturers that want tariffs reduced that are not in Bill C-9?

Ms. Nelder-Corvari: Some manufacturers proposed reductions that were not within the items notified in the *Canada Gazette* notice. We are still working with those manufacturers. We will see if we can use existing authorities to help them if there is agreement among industry representatives.

Senator Callbeck: Can you list some of those manufacturers?

Ms. Nelder-Corvari: Most of those requests are made on a confidential basis.

Senator Callbeck: Did you hear from any manufacturers that did not want the tariff reduced?

Ms. Nelder-Corvari: As we indicated earlier, there were sensitivities, and that is reflected in the 300-plus tariff items that are phased out over five years rather than immediately. If you assume that the Doha round will produce a successful result, which we are all hoping for, it may be that the five years will be superseded by Doha tariff reductions.

The Chair: Did you just say that the five-year phase-out might be superseded by Doha?

Ms. Nelder-Corvari: Yes, in many cases, if you have a successful Doha round, several tariffs would be phased out. You would have some type of alignment. Some would be immediate and some would be phased out.

The Chair: Are you involved in many bilateral and multilateral negotiations in the Doha round?

Ms. Nelder-Corvari: The Department of Finance is responsible for most of Canada's import legislation, and the Customs Tariff is an important part of trade negotiations.

Senator Marshall: In this afternoon's session, it looks as though we will get through about one third of the legislation. I am curious as to why the tariffs are listed individually. Why would it not be done by regulation? Why is it all detailed in the legislation?

Ms. Nelder-Corvari: It is for transparency and immediacy, to do a large measure of significant benefit at one time. As I said, the alternative was case by case, under existing authorities; that would be quite a lengthy process.

Senator Marshall: Could it be done through a regulation or some alternative?

Mme Nelder-Corvari : Non. Je suis désolée de la confusion. Cette mesure permettra d'économiser 300 millions de dollars annuellement en paiement de droits de douane une fois qu'elle aura été complètement mise en œuvre, et 75 p. 100 de ces économies sont réalisées immédiatement.

Le sénateur Callbeck : Les 300 millions de dollars sont annuels.

Vous avez dit que vous avez consulté les fabricants. Certains d'entre eux vous ont-ils demandé des réductions tarifaires qui ne figurent pas dans le projet de loi C-9?

Mme Nelder-Corvari : Certains fabricants ont en effet proposé des réductions qui ne figuraient pas dans l'avis de la *Gazette du Canada*. Nous travaillons toujours en collaboration avec ces manufacturiers. Nous essayons de déterminer si nous pouvons utiliser les textes de loi existants pour les aider, si tous les représentants de l'industrie sont d'accord.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous nous donner des exemples de ces fabricants?

Mme Nelder-Corvari : La plupart des demandes sont confidentielles.

Le sénateur Callbeck : Certains manufacturiers vous ont-ils dit ne pas vouloir de réduction tarifaire?

Mme Nelder-Corvari : Comme nous l'avons dit plus tôt, il y avait certains points sensibles, et c'est la raison pour laquelle elle a plus de 300 numéros tarifaires pour lesquels les droits seront éliminés graduellement au cours d'une période de cinq ans plutôt qu'immédiatement. Si le cycle de Doha porte ses fruits, ce que nous espérons tous, il est possible que l'élimination des tarifs prévus par ce cycle prenne effet avant même la fin des cinq ans.

Le président : Venez-vous de dire que l'issue du cycle de Doha aurait préséance sur l'élimination graduelle des tarifs sur cinq ans?

Mme Nelder-Corvari : Oui, puisque dans de nombreux cas, si le cycle de Doha est couronné de succès, plusieurs tarifs seront éliminés. Il y aurait réalignement. Certains seraient éliminés immédiatement, d'autres progressivement.

Le président : Participez-vous à de nombreuses négociations bilatérales et multilatérales dans le cadre du cycle de Doha?

Mme Nelder-Corvari : Le ministère des Finances est responsable de la plupart de la législation canadienne en matière d'importation, et le Tarif des douanes est un élément important des négociations commerciales.

Le sénateur Marshall : Au cours de la séance de cet après-midi, il me semble que nous allons passer en revue près du tiers de la mesure législative. J'aimerais savoir pourquoi les tarifs sont énumérés un à un. Pourquoi ne pas les faire figurer dans le règlement? Pourquoi inclure autant de détails dans le projet de loi?

Mme Nelder-Corvari : C'est pour des questions de transparence et de rapidité pour que d'importantes retombées positives soient ressenties immédiatement. Comme je l'ai dit, on aurait pu le faire au cas par cas, en révisant chacune des lois habilitantes, ce qui aurait été un processus très long.

Le sénateur Marshall : Ne pourrait-on pas le faire dans le règlement ou autrement?

Ms. Nelder-Corvari: It could be done through our existing authorities on the Customs Tariff. We do have requests on an ongoing basis under our authorities. We are allowed to consider and make recommendations to the Minister of Finance about the reduction of tariffs on goods used for further manufacturing in Canada to enhance Canadian competitiveness. Because of the mounting requests under that, and because of the need during the recession, this was put forward as a general measure.

I do not know if you recall in the last budget, 2009, there were unilateral tariff reductions on machinery and equipment. This follows on the heels of that. Once we did the machinery and equipment, the industry pressured us to do more within the current time frame or in the short term. In fact, many industry sectors were asking for duty-free zones in Canada, which is something that is very difficult to deal with in the Canadian economy because you do not want to create disadvantages on a regional basis.

All these factors entered into the need to move forward with a bold measure.

Senator Marshall: You made a good point, too, about transparency because now it is all outlined in detail.

Senator Murray: To follow up on Senator Marshall's question to clarify the situation, maybe mostly for historical reasons, you cannot really bypass Parliament when it comes to lowering tariffs, can you? You have to go through Parliament for most of this, I had always thought.

Mr. Halley: Under the Customs Tariff, Parliament delegated to the Governor-in-Council some powers to eliminate duties through order-in-council, but it is narrowly defined. It essentially says that the government can reduce the tariffs on goods used in the production of other goods, which are manufacturing inputs and machinery and equipment. As Ms. Nelder-Corvari mentioned, this has been a long-standing policy of the government to help manufacturers through that authority, but it is a narrowly defined one.

Senator Murray: You came with all these reductions because you had to; am I right? You had no option on all these reductions that are before us. You had to come to Parliament with this and put it in a budget.

Ms. Nelder-Corvari: With a general measure of this nature, yes.

Senator Murray: I think the information is here somewhere, but I will ask you just for fun what the foregone revenue will be from all this. In doing so, I want to observe, interestingly, that in the early days of Confederation and — I think I am correct — right through the first third of the 20th century, revenue from customs was a very important source of revenue for the federal government. When I look at the outlook for budgetary revenues

Mme Nelder-Corvari : On pourrait le faire par l'entremise des lois existantes concernant le Tarif des douanes. Nous recevons effectivement couramment des demandes à cet égard. Nous pouvons faire des recommandations au ministre des Finances concernant la réduction de tarif sur les biens transformés au Canada pour accroître la compétitivité du pays. Puisque nous recevons de plus en plus de requêtes à cet égard, et étant donné les besoins qui se sont fait ressentir au cours de la récession, on en a fait une mesure générale.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais dans le dernier budget, celui de 2009, on avait prévu des réductions tarifaires unilatérales sur les machines et l'équipement. C'est dans le même esprit. Une fois qu'on l'a fait avec les machines et l'équipement, l'industrie nous a pressés d'en faire davantage et rapidement. En fait, de nombreux secteurs industriels réclamaient des zones franches au Canada, ce qui est extrêmement difficile à mettre en œuvre au sein de notre économie parce qu'on ne veut pas créer de désavantages régionaux.

Ce sont tous ces éléments qui justifiaient le dépôt d'une mesure ambitieuse.

Le sénateur Marshall : Vous aviez raison de parler de transparence, puisque tout y figure dans le détail.

Le sénateur Murray : Comme le sénateur Marshall, j'aimerais obtenir des éclaircissements. Pour des raisons peut-être surtout historiques, vous ne pouvez pas vraiment contourner le Parlement lorsqu'il est question de réduire les tarifs, n'est-ce pas? Vous devez passer par le Parlement dans la plupart des cas, du moins c'est ce que j'ai toujours cru.

M. Halley : En vertu du Tarif des douanes, le Parlement a délégué au gouverneur en conseil certains pouvoirs lui permettant d'éliminer les droits par décret, mais ces pouvoirs sont grandement limités. En gros, le gouvernement peut réduire les tarifs sur les biens utilisés dans la production d'autres biens, c'est-à-dire les intrants manufacturiers, les machines et l'équipement. Comme Mme Nelder-Corvari l'a signalé, le gouvernement a comme politique depuis longtemps d'aider les fabricants par l'entremise de cette loi habilitante, mais les pouvoirs y sont limités.

Le sénateur Murray : Vous avez prévu ces réductions parce que vous y avez été contraint, n'ai-je pas raison? Aucune autre option ne s'offrait à vous. Vous deviez présenter ces mesures au Parlement et les inclure dans un budget.

Mme Nelder-Corvari : Oui, étant donné la nature générale de cette mesure.

Le sénateur Murray : Je pense que les renseignements figurent dans les documents quelque part, mais je poserai la question par plaisir, et ce que je veux savoir, c'est à combien que s'élèveront les recettes délaissées. J'en profite pour vous faire remarquer qu'au balbutiement de la Confédération jusqu'au premier tiers du XX^e siècle — si je ne m'abuse —, les recettes douanières représentaient une source très importante de revenu pour le

in this present budget, it turns out that in the present fiscal year, out of the total budgetary revenues expected of \$231 billion and change, customs will bring in \$3.4 billion.

Believe it or not, this is growing somewhat over the next few years, to the point where, in 2014-15, out of the total budgetary revenues expected of \$296.5 billion, you will be taking in \$4.1 billion in customs import duties. It is certainly far less important than it was many years ago.

What is the foregone revenue? You must have that number somewhere.

Ms. Nelder-Corvari: The revenue from the tariff represents about 1.5 per cent of total government revenues. The tariff relief from this package, as we indicated, will be about \$300 million in foregone revenues.

However, as I noted, it is supposed to lead to GDP growth. Therefore, if you apply the fiscal multiplier, an offset of those losses is expected over time.

Senator Murray: I presume the growth in the customs import duties over the period of time from now to 2014-15 that will go from \$3.4 billion to \$4.1 billion is just inflation or increased economic activity or whatever. It is not vital that I know this, but I am just curious.

Mr. Halley: It is a good question. It is more like a return to more normal growth after a fairly significant decrease in import volumes over 2009 of about 18 per cent. Really, the ramping up of the customs import duties projection on page 176 simply reflects returning to normal. You will note that in 2008-09, the revenues were at \$4 billion, so it is returning to normal levels.

Senator Murray: How much is left with respect to this type of protectionism? To look at this bill, you would think we had done away with all the tariffs.

Ms. Nelder-Corvari: This initiative represents about 6 per cent of total tariff revenues.

Senator Murray: Is that the figure I am looking for, I wonder? What I really need to know is how much protection is left. By the time you have eliminated all these, what is left to eliminate? Is there much?

Mr. Halley: After full implementation of this measure, 72 per cent of the roughly 8,500 tariff items in the Customs Tariff will be duty-free — so about three quarters. About 2,300 tariff items remain, and they are mainly on finished products or consumer products. Some tariffs on automobiles and some in agriculture remain as well.

Senator Murray: What about spirits and beer?

Mr. Halley: There may be a small tariff left some place, but I think, generally, it is more an excise duty.

gouvernement fédéral. Si on regarde les revenus prévus dans ce budget, on constate qu'au cours de l'exercice financier actuel, les revenus budgétaires devraient s'élever à 231 milliards de dollars et des poussières, et que les droits de douane contribueront à hauteur de 3,4 milliards de dollars.

Croyez-le ou non, c'est plus que par les années passées, et ainsi, en 2014-2015, des 296,5 milliards de dollars prévus en revenu budgétaire, 4,1 milliards de dollars seront issus des droits de douane à l'importation. C'est beaucoup moins qu'il y a de nombreuses années.

À combien s'élèvent les recettes délaissées? Ce chiffre doit se trouver quelque part.

Mme Nelder-Corvari : Les recettes tarifaires représentent environ 1,5 p. 100 des revenus du gouvernement. Comme nous l'avons indiqué, l'allègement tarifaire prévu par ce train de mesures représentera environ 300 millions de dollars en recettes délaissées.

Cependant, comme je l'ai fait remarquer, cela devrait permettre une croissance du PIB. Par conséquent, si on tient compte du multiplicateur budgétaire, ces pertes devraient être compensées au fil du temps.

Le sénateur Murray : J'imagine que la croissance prévue des droits de douane à l'importation d'ici 2014-2015, puisqu'ils passeront de 3,4 milliards de dollars à 4,1 milliards de dollars, est attribuable à l'inflation ou à l'accroissement des activités économiques, ou autres. Ce renseignement n'est pas vital, mais je suis curieux.

M. Halley : C'est une bonne question. Il s'agit plutôt d'un retour à la croissance normale, après une diminution considérable des volumes d'importation en 2009, puisque c'est situé à environ 18 p. 100. En fait, l'accroissement des droits de douane à l'importation prévu à la page 176 ne reflète qu'un retour à la normale. Vous remarquerez qu'en 2008-2009, les revenus se sont établis à 4 milliards de dollars, donc on revient à la normale.

Le sénateur Murray : Combien de mesures protectionnistes de ce genre reste-t-il? À voir ce projet de loi, on a l'impression qu'on a éliminé tous les tarifs.

Mme Nelder-Corvari : Cette initiative représente environ 6 p. 100 des recettes douanières totales.

Le sénateur Murray : Est-ce que cela répond bien à ma question? Je me le demande. Ce que je veux savoir, c'est s'il reste des mesures protectionnistes. Lorsqu'on aura éliminé tous ces droits, que restera-t-il? En reste-t-il beaucoup?

M. Halley : Lorsque ces mesures auront pleinement été mises en œuvre, 72 p. 100 des quelque 8 500 numéros tarifaires du Tarif des douanes seront exempts de droit, soit environ les trois quarts. Il reste environ 2 300 numéros tarifaires, surtout pour des produits finis ou de consommation. Il reste également des tarifs dans les secteurs de l'automobile et de l'agriculture.

Le sénateur Murray : Qu'en est-il des alcools et de la bière?

M. Halley : Il pourrait rester un faible taux de droit, mais de façon générale, je pense qu'il s'agit davantage d'un droit d'accise.

The Chair: I would like to thank you for providing us with this extra document. During our discussion, I tried to pick out some of the items.

It occurred to me that many of these items might be imported by a company that is trying to sell them to another entity for input manufacturing but may not have a customer for the product when it is imported. Does that matter? As long as the product is likely to be used as an input for further manufacturing in Canada, is this tariff removed, even though an intermediary company is handling the product?

Mr. Halley: That would be the case. Obviously, depending on which of the 1,541 tariff items we are talking about, the import values will vary greatly. My recollection is that all of these items contain at least some minimal amount of imports.

Some manufacturers import those products, and they can almost exclusively be used for further processing in Canada, and then be sold as either intermediate or finished products to other Canadians customers or customers abroad.

The Chair: There could be an intermediary, and that would not matter, as long as the product is the type of product that will be sold to another manufacturer. Is that correct?

Mr. Halley: Yes.

The Chair: If the product was something that might possibly be used for further manufacture but might also be sold at retail, how is that treated? Perhaps they would get into the fine-tuning and get out of the business.

Mr. Halley: These products are primarily used by manufacturers. As you say, some of them might be imported by distributors, but they are distributors that then distribute to manufacturers for various purposes. The finished consumer products are not part of this initiative.

The Chair: You provided us with this document of the schedule of the tariff elimination. I happened to notice, on page 18, that nuclear reactors are losing their protection, so CANDU is losing its protection as a local manufacturer. The 8 per cent tariff has already been dropped as of March 5. Am I reading that correctly?

Mr. Halley: That is correct, as well as parts of nuclear reactors in the line below that. The tariff is a Canadian law, but it follows a classification system of products that are globally traded, and that classification system is internationally applied through the World Customs Organization, WCO. Therefore, some of the descriptions might appear a little odd, but, in general, they represent the classification of categories of goods that are globally traded.

The Chair: Thank you for helping explain this to us. I know you were here in sessions earlier in the week and we were not able to get to you, so thank you for persevering.

Le président : Je tiens à vous remercier de nous avoir fourni ce document supplémentaire. Au fil de la discussion, j'ai essayé de repérer certains numéros.

Je me suis dit qu'un certain nombre de ces produits pourraient être importés par une entreprise qui essaie de les vendre à une autre qui les utiliserait comme intrants manufacturiers mais elle n'a peut-être pas un client pour ce produit lors de l'importation. Est-ce que cela fait une différence? Tant que le produit sera probablement utilisé comme intrant pour fabrication au Canada, est-ce que ce tarif est supprimé, même si un intermédiaire fait entrer ce produit?

M. Halley : Cela serait le cas. Évidemment, selon lequel des 1 541 tarifs nous parlons, la valeur de l'importation variera grandement. Je crois me souvenir que chacun de ces produits correspond au moins à un montant minimum d'importations.

Certains fabricants importent ces produits, et ils peuvent être utilisés exclusivement à des fins de transformation au Canada, et ensuite être vendus comme produits intermédiaires ou finis à d'autres clients au Canada ou à l'étranger.

Le président : Il pourrait y avoir un intermédiaire, et cela ne ferait pas de différence, tant que le produit est vendu à un autre fabricant. Est-ce exact?

M. Halley : Oui.

Le président : Si le produit pouvait être utilisé pour la fabrication mais pouvait aussi être vendu au détail, qu'est-ce qui se passe? Ils pourraient faire de la gestion fine et cesser ces activités.

M. Halley : Ces produits sont surtout utilisés par des fabricants. Comme vous le dites, certains pourraient être importés par des distributeurs, mais il s'agit de distributeurs qui font affaire à divers fabricants. Les produits finis pour les consommateurs ne sont pas touchés par cette initiative.

Le président : Vous nous avez fourni l'annexe sur l'élimination des tarifs. J'ai remarqué, à la page 18, que les réacteurs nucléaires perdent de leur protection, alors le CANDU perd sa protection à titre de fabricant local. Le tarif de 8 p. 100 a déjà été éliminé depuis le 5 mars. Est-ce que je me trompe?

M. Halley : Vous avez raison. Et c'est la même chose pour les pièces de réacteurs nucléaires à la ligne suivante. Le tarif est une loi canadienne, mais il suit un système de classification des produits échangés sur le plan international, et ce système de classification est utilisé par tous les pays de l'Organisation mondiale des douanes, l'OMD. Par conséquent, certaines des descriptions peuvent paraître un peu bizarres, mais en général, elles représentent la classification des catégories de biens qui s'échangent sur le plan international.

Le président : Merci de nous avoir expliqué cela. Je sais que vous êtes venu lors de séances plus tôt cette semaine et nous n'avons pas eu le temps de discuter avec vous, alors merci de votre persévérance.

Honourable senators, we are now dealing with Part 23, which is found at page 714 and headed "Telecommunications Act." We are very pleased to have, from Industry Canada, Mr. Allan MacGillivray, Director, Industry Framework Policy, Telecommunications Policy Branch.

Thank you, Mr. MacGillivray, for being here. If you could tell us what the impact of this proposed change is and just how it will be implemented, we would appreciate hearing from you. You have the floor.

Allan MacGillivray, Director, Industry Framework Policy, Telecommunications Policy Branch, Industry Canada: Thank you. I will provide some context for everyone. You are probably aware that the Telecommunications Act contains restrictions on the participation of non-Canadian companies in the industry. In fact, these provisions require that all telecommunications common carriers be Canadian-owned and controlled.

Part 23 of the bill would exempt from those provisions telecommunications common carriers who offer service only by means of satellites. It is worth clarifying that this exemption would apply only to section 16 of the Telecommunications Act, the section on Canadian ownership and control requirements. The act would otherwise continue to apply to all satellite providers offering service in Canada.

The Chair: Do I read section 16(5) correctly, that other exceptions already exist and this is just adding an exception?

Mr. MacGillivray: That is correct.

The Chair: You may want to tell the honourable senators about the other exceptions.

Mr. MacGillivray: Certainly. In 1998, Canada made some treaty-binding commitments in the context of the World Trade Organization Agreement on Basic Telecommunications Services, BTA, which is an annex to the General Agreement on Trade in Services, GATS. We agreed to lift the restrictions on international submarine cables, for example, a cable from Halifax to the U.K. We also agreed to lift the restrictions on satellite earth stations. This is particularly germane to the context in which this change is being proposed because as a consequence of that change in 1998, foreign-owned satellite providers were permitted to offer service in Canada. Most of those foreign providers and indeed all of the large providers do not face any foreign-ownership restrictions in their home market.

This has created an unlevel playing field for companies such as Telesat, for example, who is our largest satellite company. They face direct competition in Canada from foreign providers who face no ownership restrictions, where they themselves face these restrictions. This amendment is intended to level the playing field to put companies such as Telesat on the same footing as their competitors.

Honorables sénateurs, nous examinons la partie 23, qui se trouve à la page 714 sous l'entête « Loi sur les télécommunications ». Nous sommes ravis de recevoir, d'Industrie Canada, M. Allan MacGillivray, directeur, Politique d'encadrement industriel, Direction générale des politiques des télécommunications.

Merci d'être ici, monsieur MacGillivray. Nous aimerions que vous nous expliquiez quelles seront les conséquences de ce changement proposé et comment il sera mis en œuvre. Vous avez la parole.

Allan MacGillivray, directeur, Politiques d'encadrement industriel, Direction générale de la politique des télécommunications, Industrie Canada : Merci, je vais vous expliquer le contexte. Vous savez probablement que la Loi sur les télécommunications contient des restrictions à la participation d'entreprises non canadiennes dans l'industrie. En fait, ces dispositions exigent que toutes les entreprises de télécommunications soient de propriété canadienne et contrôlées par des Canadiens.

La partie 23 du projet de loi créerait une exemption pour les entreprises de télécommunications qui offrent leurs services seulement par satellite. Il est important de préciser que cette exemption ne s'appliquerait seulement qu'à l'article 16 de la Loi sur les télécommunications, l'article sur les exigences de propriété et de contrôle canadiens. Le reste de la loi continuerait de s'appliquer à tous les fournisseurs de services par satellite au Canada.

Le président : Si je comprends bien le paragraphe 16(5), d'autres exceptions existent déjà et on en ajoute une?

M. MacGillivray : C'est exact.

Le président : Pourriez-vous expliquer aux honorables sénateurs les autres exceptions?

M. MacGillivray : Certainement. En 1998, le Canada a pris des engagements exécutoires issus de traités dans le contexte de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce sur les services de télécommunications de base, qui est une annexe à l'Accord général sur le commerce des services, l'AGCS. Nous avons convenu de mettre fin aux restrictions sur les câbles sous-marins internationaux, comme le câble reliant Halifax au Royaume-Uni. Nous avons également convenu de mettre fin aux restrictions sur les stations satellites terrestres. Ce dernier changement est lié à celui que l'on propose ici, car suite à cette levée des restrictions en 1998, les fournisseurs étrangers de services par satellite ont pu commencer à offrir leurs services au Canada. La plupart de ces fournisseurs étrangers et tous les grands fournisseurs ne subissent aucune restriction sur la propriété étrangère dans leurs marchés locaux.

Cela a créé une situation inégale pour les entreprises comme Télésat, par exemple, qui est notre plus grand fournisseur de services par satellite. Elle fait face à une concurrence directe au Canada de la part des fournisseurs étrangers qui ne subissent aucune restriction sur la propriété, alors que les entreprises comme Télésat en subissent. Cet amendement vise à rendre équitable la situation pour que des entreprises comme Télésat soient sur un pied d'égalité avec ses concurrents.

The Chair: One reason companies such as Telesat may wish to see this type of exception is to raise funds in the marketplace, I assume.

Mr. MacGillivray: Yes. Obviously, what Telesat will choose to do if and when this exemption is passed is up to them. However, I think they are on the record as saying that a number of options are open to them. They may consider an initial public offering, IPO. They talk more often about deepening their partnerships internationally.

While they are the fourth largest provider in the world, they are relatively small. They have 12 satellites in operation now, whereas the largest provider, Intelsat, has 55 and another 8 in construction. SES has 44 satellites. Telesat is a relatively small player.

I believe the intention is that they would like the opportunity to partner with another provider to increase their scale and, therefore, their competitiveness in the world.

The Chair: Is this something that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, CRTC, would have anything to say about?

Mr. MacGillivray: In what sense?

The Chair: On this amendment and the regulating of Canadian entities.

Mr. MacGillivray: It is the responsibility of the CRTC to administer the Telecommunications Act, so it is, in fact, the CRTC that administers this provision.

The Chair: Can we assume that they are content with this amendment?

Mr. MacGillivray: This is a government proposal, and the CRTC is an independent regulator. The Minister of Industry is responsible.

The Chair: Has the CRTC been lobbying for this? Have they spoken on this?

Mr. MacGillivray: I am not aware of that.

The Chair: One way or the other?

Mr. MacGillivray: No.

Senator Ringuette: My line of questioning is along the same lines that you started about what the consultation has been with respect to putting forth Part 23 in this bill.

Mr. MacGillivray: This provision probably has its genesis in the Competition Policy Review Panel that the government struck in 2008, I believe, chaired by Red Wilson. That panel was asked to look at ways that the Canadian economy could become more competitive and productive. In the context of that process, Telesat made a very long submission seeking this liberalization. That is on the public record and probably where the debate for this change originated.

Senator Ringuette: That was in 2008?

Le président : J'imagine qu'une des raisons pour lesquelles une entreprise telle que Télésat désire ce type d'exception, c'est pour obtenir des capitaux sur le marché.

M. MacGillivray : Oui. Évidemment, Télésat fera ce qu'elle veut si cette exemption est adoptée. Cependant, je crois que l'entreprise a déjà dit qu'elle examinait diverses options. Elle pourrait songer à un premier appel public à l'épargne, un PAPE. Elle parle plus souvent d'approfondir ses partenariats internationaux.

Bien qu'elle soit le quatrième plus important fournisseur au monde, elle est relativement petite. Elle a 12 satellites en opération présentement, alors que le plus grand fournisseur, Intelsat, en a 55 et huit autres en construction. SES possède 44 satellites. Télésat est un acteur relativement petit.

Je crois que Télésat aimerait pouvoir établir un partenariat avec un autre fournisseur pour accroître sa taille et donc sa compétitivité dans le monde.

Le président : Est-ce quelque chose à propos duquel le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, a quelque chose à dire?

M. MacGillivray : Dans quel sens?

Le président : Au sujet de cet amendement et la réglementation des entreprises canadiennes.

M. MacGillivray : Le CRTC est responsable d'administrer la Loi sur les télécommunications, alors c'est le CRTC qui gère cette disposition.

Le président : Pouvons-nous présumer que le conseil est satisfait de cet amendement?

M. MacGillivray : C'est une proposition du gouvernement, et le CRTC est un organisme de réglementation indépendant. C'est le ministre de l'Industrie qui en est responsable.

Le président : Le CRTC a-t-il demandé ce changement? A-t-il fait des déclarations à ce sujet?

M. MacGillivray : Je ne sais pas.

Le président : En étant pour ou contre?

M. MacGillivray : Non.

Le sénateur Ringuette : Mes questions iront dans le même sens que les vôtres, au sujet des consultations concernant la partie 23 du projet de loi.

M. MacGillivray : Cette disposition tire probablement son origine du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence mis sur pied par le gouvernement en 2008 et qui était, je crois, présidé par Red Wilson. On a demandé à ce groupe d'étude d'examiner les possibilités de rendre l'économie canadienne plus compétitive et plus productive. Dans le cadre de ce processus, Télésat a présenté un très long mémoire demandant cette mesure de libéralisation. C'est un document public et c'est probablement à ce moment qu'on a commencé à débattre de ce changement.

Le sénateur Ringuette : C'était en 2008?

Mr. MacGillivray: Yes.

Senator Ringuette: Will any other participant in the industry be affected positively or negatively by these measures?

Mr. MacGillivray: Currently, Canada has four satellite operators. I mentioned Telesat; we have three other providers that each operate a single satellite. Ciel Satellite Group has a fixed satellite, and TerreStar Corporation and SkyTerra Communications are two providers of mobile satellite services.

Senator Ringuette: They were consulted also?

Mr. MacGillivray: I personally have had discussions with one of them but not with the other two.

The Chair: Does anyone else from your department know if there has been any formal consultation on this?

Mr. MacGillivray: As I said, going back to the Wilson panel, the mandate clearly included all foreign-investment restrictions in the industry. They made some recommendations for change that were actually broader than satellites, but I understand only Telesat chose to make a submission in that context.

Senator Callbeck: Has there been expression of interest in buying Canadian satellites?

Mr. MacGillivray: All four operators are privately owned, so I am not aware of any proposals to acquire or purchase any of those companies. I hope you appreciate we are talking about the companies themselves as opposed to the spacecraft.

Senator Callbeck: You say that we have four in Canada; is that correct?

Mr. MacGillivray: Yes.

Senator Murray: I think I understand the policy consideration as to why this change was proposed as you have explained it but not why the satellites and so on were included in the first place and included all these years under those restrictions.

Mr. MacGillivray: Canada has had foreign-investment restrictions more generally in the industry going back to, depending on how you date it, the 1980s. However, the provisions in the act came into force in 1993. In the context of the trade negotiations in 1996-97, there were particular requests for liberalization in the area of satellites. Therefore, it was in that context that Canada actually committed to allow foreign satellites to serve Canada.

Senator Murray: You may have covered this, but I take it consultation took place with what are broadly called “the stakeholders” before this measure was proposed?

Mr. MacGillivray: Yes. As I said, Telesat has been the most strident in seeking this change. It is they who feel most constrained. Telesat has only about 50 per cent of the revenues in Canada. It is about 50 per cent outside, so they feel very constrained internationally. The other three service providers

M. MacGillivray : Oui.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que ces mesures auront une incidence positive ou négative sur d'autres acteurs du secteur?

M. MacGillivray : Présentement, il y a quatre fournisseurs de services par satellite au Canada. J'ai mentionné Télésat; il y a trois autres fournisseurs qui ont chacun un satellite. Ciel Satellite Group a un satellite fixe, et TerreStar Corporation et SkyTerra Communications sont des fournisseurs de services mobiles par satellite.

Le sénateur Ringuette : Les a-t-on également consultés?

M. MacGillivray : J'ai discuté avec l'une de ces entreprises mais pas avec les deux autres.

Le président : Est-ce que quelqu'un d'autre de votre ministère saurait s'il y a eu d'autres consultations officielles à ce sujet?

M. MacGillivray : Comme je l'ai dit, pour en revenir au groupe d'étude Wilson, son mandat touchait clairement toutes les restrictions aux investissements étrangers dans l'industrie. Le groupe a fait des recommandations de changement qui dépassaient le seul secteur des satellites, mais seule Télésat a décidé de présenter un mémoire à ce sujet.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il eu des manifestations d'intérêt pour acheter des satellites canadiens?

M. MacGillivray : Les quatre exploitants appartiennent à des intérêts privés, alors je ne sais pas s'il y a des propositions pour les acquérir. J'imagine que vous êtes consciente que l'on parle des entreprises elles-mêmes plutôt que des satellites.

Le sénateur Callbeck : Vous dites qu'il y en a quatre au Canada; est-ce exact?

M. MacGillivray : Oui.

Le sénateur Murray : Je crois comprendre les considérations politiques expliquant la proposition de ce changement, comme vous l'avez expliqué, mais pas pourquoi les satellites, entre autres, ont fait l'objet toutes ces années de ces restrictions.

M. MacGillivray : Il y a en général au Canada des restrictions sur l'investissement étranger dans cette industrie depuis, selon la façon dont on calcule, les années 1980. Cependant, les dispositions de la loi sont entrées en vigueur en 1993. Dans le contexte des négociations commerciales de 1996-1997, on a demandé une libéralisation du secteur des satellites. Par conséquent, le Canada s'est engagé à permettre aux satellites étrangers d'offrir des services au Canada.

Le sénateur Murray : Vous l'avez peut-être déjà dit, mais j'imagine qu'il y a eu des consultations avec ceux que l'on appelle en général « les intervenants » avant de proposer cette mesure?

M. MacGillivray : Oui, comme je l'ai dit, Télésat a demandé avec le plus de véhémence ce changement. C'est l'entreprise qui se sent la plus limitée. Environ seulement 50 p. 100 des revenus de Télésat proviennent du Canada. Environ 50 p. 100 proviennent de l'étranger, alors l'entreprise se sent très limitée au plan

operate only in North America with the single satellite, so they are not in the same position as Telesat with respect to feeling constrained by the restrictions, as I understand it.

The Chair: Did we establish that the exception we are making means companies from Canada will also be able to participate in the United States' market without restriction?

Mr. MacGillivray: Yes. In fact, that was achieved in the late 1990s in the context of the GATS agreement that I mentioned. That was part of the deal, as it were. Therefore, Telesat has been allowed to serve the U.S. market since the late 1990s. That, in part, explains much of the growth and that only half the revenues come from Canada now, so they are already participating in the international marketplace.

The Chair: That is very helpful. Mr. MacGillivray, thank you very much for being here and persevering. It has been four days of hearings and you win the prize as the fastest and most succinct.

Mr. MacGillivray: I have never been called succinct before.

The Chair: We will let you know what your prize is in due course.

We will now look at Part 15 and are joined by Ms. Nakatsu and Ms. Moynihan. We ask you to explain to us clause 1885, Canada Post Corporation Act, and then we would like you to talk about the ramifications, the impact on Canada Post.

When the minister arrives, you will understand that the minister has limited time, so we will adjourn the meeting. You can stay and listen to the minister if you like, but we will not continue afterwards and will make arrangements to finish the questioning at a later time, probably Monday, if that is okay. You are not going on vacation on Monday, I hope.

April Nakatsu, Director General, Crown Corporation Governance, Transport Canada: Not anymore.

The Chair: That is what we like to hear; neither are we. You have the floor.

Katherine Moynihan, Director, Portfolio Management, Crown Corporation Governance, Transport Canada: As the honourable senators will have noticed, this is a single clause making a change to Canada Post's exclusive privilege. It removes from Canada Post's exclusive privilege the privilege of collecting and delivering mail that is destined outside the country.

Canada Post will continue to have the exclusive privilege to collect and deliver mail to Canadian addresses. It will also continue to compete in the market for international mail. For about the last 20 years, a number of re-mail firms have been active in Canada, and it is only in fairly recent years that there has been some question about whether their activity was in compliance with the act or not. There was eventually a court ruling that

international. Les trois autres fournisseurs de services d'Amérique du Nord n'ont qu'un seul satellite, alors ils ne sont pas dans la même position que Télésat par rapport aux limites imposées par les restrictions, je crois.

Le président : Avons-nous déterminé si l'exception que nous allons mettre en œuvre permettra aux entreprises canadiennes d'évoluer sans restriction dans le marché américain?

M. MacGillivray : Oui. En fait, cela est vrai depuis la fin des années 1990, suite à l'accord de l'ACGS que j'ai mentionné. Cela faisait partie de l'entente. Télésat peut donc offrir ses services aux États-Unis depuis la fin des années 1990. Cela explique en partie sa croissance et le fait que seulement la moitié de ces revenus proviennent maintenant du Canada, l'entreprise est donc déjà présente sur le marché international.

Le président : C'est très utile. Monsieur MacGillivray, merci beaucoup d'être venu et d'avoir persévéré. Nous en sommes à la quatrième journée de séance et vous remportez la palme du plus rapide et du plus succinct.

M. MacGillivray : On ne m'a jamais dit auparavant que j'étais succinct.

Le président : On vous fera savoir en temps voulu quelle est votre récompense.

Nous allons maintenant examiner la partie 15 et nous recevons Mme Nakatsu et Mme Moynihan. Nous allons vous demander de nous expliquer l'article 1885, la Loi sur la Société canadienne des postes, et nous aimerions que vous nous parliez ensuite des conséquences pour Postes Canada.

Lorsque le ministre arrivera, vous comprendrez que son temps est limité, nous lèverons donc la séance. Vous pouvez rester pour écouter le ministre si vous le désirez, mais nous ne poursuivrons pas notre conversation après et nous prendrons des dispositions pour terminer la discussion un autre jour, probablement lundi, si cela vous convient. J'espère que vous ne partez pas en vacances lundi.

April Nakatsu, directrice générale, Gouvernance de société d'État, Transports Canada : Plus maintenant.

Le président : Voilà ce que l'on aime entendre; c'est la même chose pour nous. Vous avez la parole.

Katherine Moynihan, directrice, Gestion du portefeuille, Gouvernance de société d'État, Transports Canada : Comme les honorables sénateurs l'auront remarqué, il s'agit d'une seule disposition qui apporte un changement au privilège exclusif de Postes Canada. On élimine du privilège exclusif de Postes Canada le privilège de faire la collecte du courrier à destination de l'étranger et de le livrer.

Postes Canada continuera d'avoir le privilège exclusif de collecter et livrer le courrier aux adresses canadiennes. La société pourra également continuer d'être présente sur le marché du courrier international. Depuis environ 20 ans, un certain nombre d'entreprises de distribution du courrier sont présentes au Canada, et c'est seulement au cours des dernières années qu'on s'est demandé si leurs activités étaient permises par la loi. Une

Canada Post had exclusive privilege over both mail destined for Canadian addresses and mail that was destined for other countries.

An injunction was put in on one of the larger re-mail firms. There has been a stay essentially to allow those companies to continue operation until further clarification of their status.

That leads me into the potential implications and ramifications for Canada Post. Canada Post has been competing with these re-mail firms for the last 20 years. They have been able to continue to deliver on their mandate for universal service, including rural service across the country. Canada Post estimates that the revenue risks, should this part of Bill C-9 be passed, would range from \$40 million to \$80 million. That is against a revenue base in the corporation of \$7.3 billion. Between 0.5 per cent and 1 per cent of their revenues would be at risk. It is somewhat difficult to be more specific and to know exactly what the impact will be because we do not know as much about the industry as we would like to know, given the legal questions that have been asked about its status. As I say, Canada Post has been competing with them for 20 years and is quite confident that they are able to continue to compete in that market.

The Chair: Do you have the name of the court case?

Ms. Moynihan: I have the stay. A decision by Justice Cumming extended the stay in the case against G3 Worldwide (Canada) Inc., also known as Spring Global Mail, Spring Canada or Spring. The stay on the injunction has been extended until December 31, 2010.

The Chair: A case before that gave the injunction and whichever court ordered the injunction, gave the first stay, followed by an application for a further stay.

Ms. Moynihan: Yes.

The Chair: You said that they have been competing for 20 years.

Ms. Moynihan: Yes, and I believe the court cases only go back about four or five years.

The Chair: You have set the stage for us. We will go to questions. I will begin with a senator from New Brunswick, Senator Ringuette.

Senator Ringuette: How long has Spring been incorporated?

Ms. Moynihan: I do not have the answer to that question.

Senator Ringuette: I can tell you it is not 20 years. Do you know who are the partners are in Spring?

Ms. Moynihan: Re-mail is a dichotomous industry. Some are larger firms, such as Spring, many of which are affiliated with postal administrations from elsewhere in the world. Another large part of the industry, which has been quite vocal in support of this amendment, is the printing industry, the graphics industry, often small and medium-sized businesses operating across the country.

décision judiciaire a finalement tranché que Postes Canada détenait le privilège exclusif sur le courrier à destination des adresses canadiennes et celles des autres pays.

Une des plus grandes entreprises de repostage a demandé une injonction. Il y a depuis eu un sursis qui permet à ces entreprises de poursuivre leurs activités jusqu'à ce que leur statut soit clarifié.

Cela m'amène aux conséquences possibles pour Postes Canada. Postes Canada fait concurrence à ces entreprises de repostage depuis 20 ans. La société a été en mesure de remplir son mandat de service universel, y compris le service dans les régions rurales canadiennes. Postes Canada estime que les pertes de revenus, si cette partie du projet de loi C-9 était adoptée, se situeraient entre 40 millions de dollars et 80 millions de dollars. Cela se compare au revenu total de la société qui est de 7,3 milliards de dollars. Entre 0,5 p. 100 et 1 p. 100 de son revenu serait à risque. Il est assez difficile d'être plus précis et de savoir exactement quelles seront les conséquences parce qu'on n'en sait pas autant que l'on voudrait à propos de l'industrie, étant donné les questions d'ordre juridique posées au sujet de son statut. Comme je l'ai dit, Postes Canada fait concurrence à ces autres entreprises depuis 20 ans et est confiante qu'elle pourra continuer à être compétitive dans ce marché.

Le président : Connaissez-vous le nom de cette affaire judiciaire?

Mme Moynihan : J'ai une copie du sursis. Le juge Cumming a décidé de prolonger le sursis dans l'affaire *G3 Worldwide (Canada) Inc.*, connue également sous le nom de Spring Global Mail, Spring Canada ou Spring. Le sursis est prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

Le président : L'injonction a été obtenue lors d'une affaire précédente et c'est avec cette injonction qu'il y a eu le premier sursis, il y a ensuite eu une demande de prolongation du sursis.

Mme Moynihan : Oui.

Le président : Vous dites que Postes Canada fait concurrence à ces entreprises depuis 20 ans.

Mme Moynihan : Oui, et je crois que les affaires judiciaires remontent à seulement quatre ou cinq ans.

Le président : Vous avez expliqué le contexte. Nous allons passer aux questions. Je vais commencer par un sénateur du Nouveau-Brunswick, le sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Depuis quand Spring est-elle constituée en personne morale?

Mme Moynihan : Je n'ai pas la réponse à cette question.

Le sénateur Ringuette : Je peux vous dire que cela ne fait pas 20 ans. Savez-vous qui sont les partenaires qui possèdent Spring?

Mme Moynihan : Le repostage est une industrie à deux volets. Il y a d'une part les plus grandes entreprises, comme Spring, et nombre d'entre elles sont affiliées à des sociétés de poste d'ailleurs dans le monde. Un autre large secteur de l'industrie, qui a exprimé fortement son appui à cet amendement, est celui de l'imprimerie, l'industrie de la conception graphique, souvent des petites et

An example of their type of work is printing catalogues that might be taken across the border and introduced into the U.S. mail delivery service in the United States.

Senator Ringuette: Spring is a joint venture with Royal Mail, of Britain; a Dutch mail service, Royal TNT Post; and Singapore Post Limited, known as SingPost, a mail service benefiting developing countries as per the Universal Postal Union, UPU, designation. Therefore, TNT Post and Royal Mail are using the UPU Singapore-assigned postal code to do re-mail. Other re-mailers in Canada are Deutsche Post DHL, a German postal service; and Key Mail. There are only three re-mailers in Canada. As far as I know, Spring's joint venture is no more than 12 years old. As an entity, Spring does not have a universal postal code. They are not a recognized post office.

What will you provide to Canada Post to balance the \$200 million-plus per year in outbound mail that you are assigning to these three foreign entities: Spring Global Mail, Deutsche Post DHL and Key Mail.

Ms. Moynihan: Some of these firms that you mention are part of the re-mail industry, but it is not the entire re-mail industry that is active in Canada at this time. Earlier in the consideration of this bill, representatives of the printing industry spoke to your colleagues in the house about their involvement and the jobs lost in the industry. There were specific examples of jobs lost in British Columbia due to uncertainty about their ability to stay in the industry, given the clients they had lost.

Senator Ringuette: What will you provide in the way of financial compensation to Canada Post for the more than \$200 million a year to balance the removal of the income through this piece of proposed legislation?

Ms. Moynihan: Canada Post is not being removed from the international mail industry. It will continue to compete for it. I believe that Canada Post is in the best position to estimate the impact of this change on their company's operations, and they have identified that the range would be \$40 million to \$80 million. Canada Post sees that as a fairly marginal amount. Given their revenues, they do not expect it to impact their ability to deliver their universal service.

I would also mention that in September 2009, the government introduced a Canadian Postal Service Charter to make clear its expectations of Canada Post in terms of universal service to Canadians and, in particular, the protection of rural postal service, mail security, and the like. Canada Post has not asked for compensation. They have told this committee, and told the house committee in April, that they feel well placed to compete effectively in this market, despite the legislative change that may be made.

Senator Ringuette: Per year, 0.11 billion units of letter mail go outbound from Canada. When you send out mail, there is a return provision. Who will return the mail to the Canadian return address?

moyennes entreprises un peu partout au pays. Elles s'occupent par exemple d'imprimer des catalogues qui sont transportés aux États-Unis pour être livrés par le service postal américain.

Le sénateur Ringuette : Spring est une coentreprise de la Royal Mail de la Grande-Bretagne; une société de poste hollandaise, Royal TNT Post; et de Singapore Post Limited, connue sous le nom de SingPost, un service de distribution du courrier présent dans les pays en voie de développement d'après la désignation de l'Union postale universelle, l'UPU. Par conséquent, TNT Post et Royal Mail utilisent le code postal de Singapore de l'UPU pour le repostage. Les autres entreprises de repostage au Canada sont Deutsche Post DHL, un service de poste allemand, et Key Mail. Ce sont les seules trois entreprises de repostage au Canada. À ce que je sache, Spring n'existe pas depuis plus de 12 ans. Spring ne possède pas de code postal universel. Cette entreprise n'est pas un bureau de poste reconnu.

Qu'offrirez-vous à Postes Canada pour compenser ce courrier à destination de l'étranger d'une valeur de plus de 200 millions de dollars que vous assignez à ces trois sociétés étrangères : Spring Global Mail, Deutsche Post DHL et Key Mail?

Mme Moynihan : Certaines des entreprises que vous mentionnez font partie de l'industrie de repostage, mais toute cette industrie n'est pas présente au Canada actuellement. Plus tôt dans le cadre de l'examen de ce projet de loi, des représentants de l'industrie de l'imprimerie ont expliqué à vos collègues à la Chambre leur participation et les pertes d'emploi dans leur industrie. Il y a des exemples précis de pertes d'emploi en Colombie-Britannique dues à l'incertitude entourant leur capacité à demeurer dans l'industrie, étant donné les clients qu'ils ont perdus.

Le sénateur Ringuette : Qu'offrirez-vous à titre de compensation financière à Postes Canada pour cette perte de revenu de plus de 200 millions de dollars à cause de ce projet de loi?

Mme Moynihan : Postes Canada n'est pas exclue de l'industrie du courrier international. La Société continuera à faire concurrence pour l'obtenir. Je crois que Postes Canada est mieux placée pour évaluer les conséquences de ce changement pour ses activités, et la société a dit que ses pertes se situeraient entre 40 et 80 millions de dollars. Postes Canada perçoit ce montant comme étant assez mineur. Étant donné ses revenus, la société ne s'attend pas à ce que sa capacité à offrir son service universel en souffre.

J'aimerais également mentionner qu'en septembre 2009, le gouvernement a présenté un Protocole du service postal canadien afin que ses attentes envers Postes Canada soient claires, en ce qui concerne le service universel aux Canadiens et, surtout, entre autres, la protection du service postal rural et la sécurité du courrier. Postes Canada n'a pas demandé de dédommagement. La société a dit au comité, et au comité de la Chambre en avril, qu'elle se sent en bonne position pour être compétitive dans ce marché, malgré les changements législatifs possibles.

Le sénateur Ringuette : Chaque année, 0,11 milliard de lettres sortent du Canada. Lorsqu'on envoie du courrier à l'étranger, il y a une disposition de retour. Qui renverra le courrier à l'adresse canadienne de retour?

Ms. Moynihan: When that mail comes into Canada, as any mail coming into Canada, it will come through Canada Post, who will deliver it. With respect to that, Canada Post would collect terminal dues from the source countries.

Senator Ringuette: Pardon me?

Ms. Moynihan: A system of terminal dues is established under the Universal Postal Union.

Senator Ringuette: They are not recognized as part of the Universal Postal Union entity. UPU cannot collect fees from these entities to return mail to Canada and have Canada Post assume the cost of all these returns without any form of compensation.

Ms. Moynihan: I want to ensure that I have understood the question. You are speaking about a piece of mail that was collected in Canada and delivered by a re-mailer to England. For the return of that, someone in England who received that letter would be sending it back to an address in Canada, maybe a Canadian university, for example. The person that is returning the mail would have the choice of sending that through Royal Mail or through some bulk mail. We talking about an envelope being returned, are we not?

Senator Ringuette: I will provide you with a clearer scenario of the reality.

The Chair: Can I ask you to hold that thought and come back at a time to be arranged?

Ms. Moynihan: Yes, of course.

The Chair: Thank you very much. You can see the line of questioning, so you may want to prepare yourself for your return.

Mr. Minister, thank you very much for being here. We appreciate your attendance. We had hoped to have completed our study of the entire bill by now. We are moving along quite nicely, but we are not there yet. However, as this window was available for you, we have changed the schedule in response to the pleas of Mr. Menzies. We are pleased that the two of you are able to be here with us today.

Hon. James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you for the invitation to be here. I am pleased to be here with my Parliamentary Secretary, Ted Menzies, who, as you know, was just acknowledged as being the hardest working member of the House of Commons. I am fortunate to have him doing all that work as Parliamentary Secretary at the Department of Finance.

I first want to thank the committee for some of your ongoing work, including examining the costs and benefits of Canada's one-cent coin to taxpayers and the economy.

I want to speak to a few of the important aspects of Bill C-9.

Mme Moynihan : Quand ce courrier arrivera au Canada, comme pour tout autre courrier qui y arrive, il passera par Postes Canada qui le livrera. Dans ce contexte, Postes Canada percevra des frais terminaux auprès des pays d'origine.

Le sénateur Ringuette : Pardon?

Mme Moynihan : Un système de frais terminaux a été établi par l'Union postale universelle.

Le sénateur Ringuette : Ces sociétés ne sont pas reconnues par l'Union postale universelle. L'UPU ne peut pas percevoir de frais de ces sociétés qui renvoient du courrier au Canada et Postes Canada devra défrayer tous les coûts de ce courrier retourné, et ce, sans aucun dédommagement.

Mme Moynihan : Je veux m'assurer de bien avoir compris la question. Vous parlez d'une lettre qui provient du Canada et qui a été livrée par une entreprise de repostage en Angleterre. Lors du retour, la personne en Angleterre qui reçoit cette lettre et la renverrait à une adresse au Canada, peut-être à une université canadienne, par exemple. La personne qui renvoie la lettre pourrait utiliser Royal Mail ou le courrier générique. Nous parlons d'une enveloppe qui est retournée, n'est-ce pas?

Le sénateur Ringuette : Je vais vous présenter une image plus claire de la réalité.

Le président : Pourrais-je vous demander de vous arrêter là pour revenir plus tard?

Mme Moynihan : Oui, bien sûr.

Le président : Merci beaucoup. Vous voyez le genre de question, alors vous voudrez peut-être vous préparer pour votre retour.

Monsieur le ministre, merci beaucoup d'être ici. Nous vous remercions de votre présence. Nous aurions aimé avoir terminé notre étude du projet de loi. Nous avançons rapidement, mais nous ne sommes pas encore arrivés à la fin. Cependant, puisque vous étiez disponible pour cette case horaire, nous avons modifié l'horaire en réponse aux demandes de M. Menzies. Nous sommes ravis que vous ayez pu tous les deux nous rejoindre aujourd'hui.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances : Merci de m'avoir invité. Je suis ravi d'être ici avec mon secrétaire parlementaire, Ted Menzies, qui, comme vous le savez, vient d'être reconnu comme le député de la Chambre des communes qui travaille le plus fort. Je suis chanceux qu'il fasse tout le travail à titre de secrétaire parlementaire du ministère des Finances.

Je remercie le comité de son travail, y compris l'étude des coûts et des avantages de la pièce d'un cent pour l'économie et les contribuables canadiens.

J'aimerais vous parler de certains des aspects importants du projet de loi C-9.

[Translation]

Today's bill is an important component of *Canada's Economic Action Plan*, because it implements critical aspects of the recent federal budget.

As you know, Budget 2010 deals with the second year of our plan and has three objectives: first, it confirms \$19 billion in federal stimulus spending measures to create and protect jobs; second, it invested in a limited number of targeted new initiatives to create jobs and ensure the economic growth of tomorrow, to benefit from Canadian innovation and to make Canada a destination of choice for new commercial investment; third, it proposed a plan to return to a balanced budget once the economy has stabilized.

[English]

Without a doubt, *Canada's Economic Action Plan* is working to create jobs, fuel economic growth, restore confidence and put Canada in the best position of all industrialized countries. In the first quarter of this year, Canada's economy grew 6.1 per cent. This represented the strongest quarterly rate of economic growth in a decade. What is more, Canada has now seen seven consecutive months of economic growth. Positive May job numbers represented the eighth month of job gains in the past 10 months. Since July 2009, Canada has created almost 310,000 new jobs. The Organisation for Economic Co-operation Development, OECD and the International Monetary Fund, IMF, have both recently forecast that Canada's economic growth will, by a wide margin, lead all G7 countries this year and next. In the words of one OECD official:

I think Canada looks good — it shines, actually. . . . Canada could even be considered a safe haven.

While Canada may be in one of the most envied positions in the world, we must remain cautious and focused on the economy. We are not out of the woods yet. The economic recovery is fragile. Our Conservative government is not satisfied with resting on our laurels. As Will Rogers said, "Even if you're on the right track, you'll get run over if you just sit there."

[Translation]

This is why we are taking the proactive and aggressive measures to give a solid foundation to the current economic recovery and benefit from tomorrow's opportunities in the Jobs and Economic Growth Bill. One of the most obvious means of achieving this objective in today's bill is to transform Canada into a tariff-free zone for manufacturing.

[Français]

Le projet de loi d'aujourd'hui constitue un élément important du *Plan d'action économique du Canada*, car il met en œuvre des aspects essentiels du récent budget fédéral.

Comme vous le savez, le budget de 2010 porte sur la deuxième année de notre plan et vise trois objectifs : premièrement, il a confirmé 19 milliards de dollars de mesures de relance fédérale pour créer et protéger des emplois; deuxièmement, il a investi dans un nombre limité de nouvelles initiatives ciblées pour créer des emplois et assurer la croissance économique de demain, savoir tirer partie de l'innovation canadienne et faire du Canada une destination de choix pour de nouveaux investissements commerciaux; troisièmement, il a proposé un plan pour retrouver l'équilibre budgétaire lorsque l'économie se sera rétablie.

[Traduction]

Il est clair que le *Plan d'action économique du Canada* permet de créer des emplois, de faire croître l'économie, de rétablir la confiance et de placer le Canada à la meilleure place de tous les pays industrialisés. Au cours du premier semestre de l'année, l'économie du Canada a crû de 6,1 p. 100. Cela représente la plus forte croissance économique trimestrielle depuis une décennie. De plus, le Canada est en croissance économique depuis sept mois consécutifs. Les résultats positifs de mai pour le marché du travail représentent le huitième mois de croissance de l'emploi au cours des 10 derniers mois. Depuis juillet 2009, le Canada a créé près de 310 000 nouveaux emplois. Selon des prévisions récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, et le Fonds monétaire international, le FMI, la croissance économique du Canada dépassera par une marge importante celle de tous les autres pays du G7 cette année et l'année prochaine. Un des représentants de l'OCDE a dit :

La situation au Canada était très bonne, reluisante, même, et que le Canada pouvait être considéré comme un véritable refuge.

Bien que le Canada détienne l'une des positions les plus enviées au monde, nous devons demeurer prudents et nous concentrer sur l'économie. Nous ne sommes pas encore sortis de la crise. La reprise économique est fragile. Le gouvernement conservateur ne se satisfait pas de se reposer sur ses lauriers. Comme Will Rogers l'a dit, « Même si vous êtes dans la bonne voie, vous vous ferez écraser si vous restez assis sans rien faire. »

[Français]

C'est pour cette raison que nous prenons dans le projet de loi sur l'emploi et la croissance économique les mesures proactives et énergiques nécessaires pour ancrer solidement la reprise économique actuelle et profiter des débouchés de demain. L'un des moyens les plus évidents d'atteindre cet objectif dans le projet de loi d'aujourd'hui consiste à transformer le Canada en zone de franchise de droits pour la fabrication.

[English]

This is the core of the proposed jobs and economic growth act in substance and, more important, in size, as it makes up 52 per cent of the legislation. In other words, over 450 pages relate exclusively to this single measure.

[Translation]

We carried out extensive public consultations when we developed the duty-free zone for manufacturing initiative. Throughout these consultations, we very clearly heard Canadian manufacturers emphasizing the fact that the elimination of tariffs will contribute to production growth, exports and particularly jobs.

[English]

When combined with other Canadian advantages, such as the lowest overall tax rate on new business investment in the G7, Canada will be on an even more attractive scale for business investment. This will complement our government's efforts at diversifying trade relationships such as the recently concluded free trade agreements. Since the initial unveiling of the tariff-free zone for manufacturing initiative in early March, we have heard very positive feedback from Canadian entrepreneurs.

For example, Canada Goose CEO Dani Reiss, the manufacturer of the world renowned Arctic coats, said:

This is a great move . . . tariffs only made it more expensive to be a Canadian manufacturer. . . . I think this move by the government will make 'Made in Canada' viable for more apparel companies.

Our tariff elimination will help to ensure that more and more Canadian manufacturers can showcase their products in the global marketplace and succeed.

That is on Canada being a tariff-free zone for inputs and manufacturing.

Another major step in this proposed law is on venture capital. The proposed jobs and economic growth act takes steps to strengthen Canada's entrepreneurial advantage to encourage greater venture capital investments. As honourable senators know, venture capital provides crucial financing to promising, innovative start-up firms to give them the means to introduce new technologies, invest in new capacity and create new high-quality jobs. This is crucial to building Canada's economy of tomorrow. That is why, in this bill, we are eliminating the need for tax reporting for many investments under section 116 of the Income Tax Act by narrowing the definition of "taxable Canadian property."

[Traduction]

Voilà l'essentiel du projet de loi sur la croissance de l'économie et de l'emploi et, ce qui est plus important, cela représente 52 p. 100 du projet de loi. En d'autres termes, plus de 450 pages ont trait exclusivement à cette mesure.

[Français]

Nous avons mené de vastes consultations publiques quand nous avons élaboré l'initiative de la zone en franchise de droits pour la fabrication. Durant ces consultations, nous avons entendu très clairement les fabricants canadiens insister sur le fait que l'élimination des droits va contribuer à accroître la production, les exportations et surtout l'emploi.

[Traduction]

Ajouté aux autres avantages canadiens, comme le plus faible taux d'imposition général sur les nouveaux investissements commerciaux dans les pays du G7, le Canada sera encore mieux placé pour attirer les investissements. Cela s'ajoute aux efforts de notre gouvernement visant à diversifier nos relations commerciales, comme les accords de libre-échange récemment conclus. Depuis l'annonce initiale de l'initiative de zone en franchise de droits pour le secteur manufacturier au début mars, nous avons reçu des commentaires très positifs des entrepreneurs canadiens.

Par exemple, le PDG de Canada Goose, Dani Reiss, fabricant des manteaux de renommée mondiale Arctic, a dit :

Voilà une excellente décision... Les tarifs ne faisaient que rendre plus coûteux le fait d'être un manufacturier canadien... Je crois que cette décision du gouvernement rendra viable l'étiquette « Fabriqué au Canada » pour plus d'entreprises du vêtement.

L'élimination des tarifs permettra à plus en plus de fabricants canadiens de faire connaître leurs produits sur le marché international et connaître le succès.

Voilà ce qui concernait la zone libre de tarif pour les intrants manufacturiers au Canada.

Un autre aspect important de ce projet de loi concerne le capital-risque. Ce projet de loi sur la croissance économique et de l'emploi propose des mesures pour améliorer l'avantage entrepreneurial du Canada afin d'encourager des investissements de capital-risque plus importants. Comme les honorables sénateurs le savent, le capital-risque offre un financement essentiel aux entreprises prometteuses et innovatrices qui débutent afin qu'elles puissent présenter de nouvelles technologies, investir dans le développement de la capacité et créer de nouveaux emplois de haute qualité. Tout cela est crucial pour préparer l'économie canadienne de demain. C'est pourquoi avec ce projet de loi nous éliminons pour bien des investissements la nécessité de faire une déclaration de revenus aux termes de l'article 116 de la Loi de l'impôt sur le revenu en resserrant la définition de « biens canadiens imposables ».

There has been a tremendous reaction from Canadian business to the Budget 2010 measure. This is particularly true in places such as the Waterloo Region, Ontario, home to one of Canada's most prominent high-tech clusters.

Communitech Technology Association Inc., the organization that represents the Waterloo Region technology companies, applauded the move when they remarked:

Access to capital is a huge issue for companies. . . . This is an important step in overcoming that challenge, and it will make a real difference to companies . . . right across Canada.

Along with these two measures, the tariff-free zone and the venture capital change, the proposed jobs and economic growth act also legislates many other initiatives. It would enable credit unions to incorporate federally, strengthen federally related private pension plans, implement an enhanced stamping regime to counter contraband tobacco, and provide one-time transfer protection payments to provinces, extend the Mineral Exploration Tax Credit, provide tax fairness for single-parent families claiming the Universal Childcare Benefit, and much more.

[Translation]

In conclusion, allow me to emphasize once again that our Economic Action Plan was a spectacular response to a formidable challenge. It was not created for all time. Eliminating temporal measures as planned is the first step in the government's strategy to achieve budgetary balance.

As well as gradually ending the Economic Action Plan, we are also taking many austerity measures in order to better target spending.

[English]

The proposed jobs and economic growth act legislates two strategic restraint measures. First, we are starting with belt-tightening on our own. We propose to freeze the salaries of the Prime Minister and all ministers, along with all members of Parliament in the House of Commons and the Senate.

Second, we propose to cut nearly 10 per cent of all Governor-in-Council appointments to federal institutions. The elimination of these 245 appointments follows a comprehensive review announced in Budget 2009 and will reduce overlap in the management of Canada's federal agencies, boards, commissions and Crown corporations.

Le milieu des affaires canadien a fort bien réagi à la mesure annoncée dans le budget de 2010. C'est particulièrement vrai dans des endroits comme la région de Waterloo, en Ontario, là où se situe l'une des plus fortes concentrations d'entreprises de haute technologie les plus en vue du Canada.

D'ailleurs, Communitech Technology Association Inc., l'organisme qui représente les sociétés technologiques de la région de Waterloo, s'est réjoui de cette mesure et a indiqué :

Que l'accès aux capitaux est une question cruciale pour les sociétés... C'est une étape importante permettant de relever ce défi qui apportera des améliorations concrètes aux entreprises... à la grandeur du Canada.

En plus de ces deux mesures, la zone en franchise de droits et les changements apportés en matière de capital de risque, le projet de loi sur l'emploi et la croissance économique permet également de légiférer à l'égard de nombreuses autres initiatives. Il permettrait aux coopératives de crédit de se constituer en société sous le régime fédéral, de renforcer les régimes de retraite sous réglementation fédérale, de mettre en œuvre un régime amélioré d'estampillage des produits du tabac pour prévenir la contrebande, de garantir une fois pour toutes les paiements de transfert aux provinces, d'élargir le crédit d'impôt pour l'exploration minière, d'accorder l'équité fiscale aux familles monoparentales qui se prévalent de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, entre autres.

[Français]

En terminant, permettez-moi de souligner à nouveau que notre Plan d'action économique était une réponse spectaculaire à un formidable défi. Il n'a pas été créé pour l'éternité. Éliminer les mesures temporelles tel que prévu est la première étape de la stratégie du gouvernement pour retrouver l'équilibre.

En plus de mettre fin graduellement au Plan d'action économique, nous prenons aussi de nombreuses mesures d'austérité afin de mieux cibler les dépenses.

[Traduction]

Le projet de loi sur l'emploi et la croissance économique introduit deux mesures d'austérité stratégiques. D'abord, nous commençons par nous serrer nous-mêmes la ceinture. Nous proposons de geler les salaires du premier ministre et de tous les ministres, de même que celui des députés et des sénateurs.

Deuxièmement, nous proposons une réduction de près de 10 p. 100 de toutes les nominations à des institutions fédérales faites par le gouverneur en conseil. La suppression de ces 245 postes suit un examen exhaustif annoncé dans le budget de 2009 et permettra d'éliminer dans certains cas le double emploi dans la gestion des organismes, conseils, commissions et sociétés d'État sous réglementation fédérale au Canada.

[Translation]

During the few minutes of my presentation here today, I have presented but a few of the highlights of the Jobs and Economic Growth Bill. This legislation is vital to *Canada's Economic Action Plan*, a plan that is protecting and stimulating the recovery.

[English]

That is why I urge Parliament to support this legislation as the next step in Canada's economic recovery. Moreover, we cannot afford — and I say this respectfully — to delay this legislation and put at risk the timely and important economic measures, such as over \$500 million involved here in transfer protection payments to numerous provinces. There is key funding for organizations such as Genome Canada; Pathways to Education Canada, to support disadvantaged youth; and the Rick Hansen Foundation; important reforms to protect federally regulated pension plans; legislative authority to enforce the code of conduct for the debit and credit industry; crucial tax changes to revitalize Canada's venture capital industry; and much more.

With that, I invite questions from the committee.

The Chair: Thank you, Mr. Minister. I am sure you were not referring to this committee's work or, indeed, the Senate when you talked about delay in general terms, having in mind that the bill was 72 days in the House of Commons and has been with us for less than 10 days. These ladies and gentlemen and honourable senators have been working diligently on this bill six or seven hours a day for the last week.

Mr. Flaherty: We all work hard, senator.

The Chair: However, we would not say that that is delaying.

I am calling on the deputy chair of the committee, Senator Gerstein, from Toronto.

Senator Gerstein: Thank you very much, Mr. Chair, and Mr. Minister and Mr. Menzies.

Canada's financial system has been described by the World Economic Forum, WEF, as the most stable and efficient in the world. Our inflation and interest rates remain extremely low. Our currency is strong. Our debt-to-GDP ratio is the envy of our major partners and our tax rates are becoming increasingly attractive.

I must say to you both that you have had your hands on the wheel of the finance ship through some very turbulent global economic times, and although we have not yet arrived in calm waters, I am sure you recognize that many of us, particularly on

[Français]

Durant les quelques minutes de mon intervention ici aujourd'hui, je n'ai présenté que quelques points saillants de projet de loi sur l'emploi et la croissance économique. Cette loi est vitale pour le *Plan d'action économique du Canada*, plan qui protège et stimule notre reprise.

[Traduction]

Voilà pourquoi j'exhorte le Parlement à appuyer le projet de loi à titre de prochaine étape vers le rétablissement économique du Canada. De plus, nous ne pouvons nous permettre — avec tout le respect que je vous dois — de retarder l'adoption du projet de loi et de risquer de compromettre l'application de mesures économiques opportunes et importantes, notamment les plus de 500 millions de dollars prévus en paiements de transfert pour de nombreuses provinces. On prévoit également du financement clé pour des organisations telles que Génome Canada; Passeport pour ma réussite Canada, qui vise à aider les jeunes défavorisés; la Fondation Rick Hansen; les réformes importantes visant à protéger les régimes de retraite sous réglementation fédérale; l'exécution des pouvoirs législatifs de faire appliquer le code de déontologie ciblant les sociétés de débit et de crédit; les changements essentiels au régime d'imposition qui permettront de revitaliser le secteur du capital de risque au Canada, et bien plus encore.

Je suis prêt à répondre aux questions du comité.

Le président : Merci, monsieur le ministre. Je présume que vous ne faisiez pas référence aux travaux de notre comité, voire au Sénat, lorsque vous avez parlé des retards en termes généraux. N'oubliez pas que le projet de loi a passé 72 jours à la Chambre des communes et jusqu'à présent seulement 10 jours en cette enceinte. Les honorables sénateurs ici présents ont travaillé de façon diligente à l'étude de ce projet de loi de six à sept heures par jour durant toute la semaine dernière.

M. Flaherty : Monsieur le sénateur, nous travaillons tous fort.

Le président : Toutefois, nous ne sommes pas la cause du retard.

Je cède la parole au vice-président du comité, le sénateur Gerstein de Toronto.

Le sénateur Gerstein : Merci beaucoup, monsieur le président, ainsi que monsieur le ministre et monsieur Menzies.

Dans le cadre du Forum économique mondial, le système financier du Canada a été décrit comme étant l'un des plus stables et efficaces au monde. Nos taux d'inflation et d'intérêt demeurent extrêmement faibles. Notre dollar est fort et notre ratio dette-PIB fait l'envie de nos principaux partenaires alors que nos taux d'imposition deviennent de plus en plus attractifs.

Je tiens à souligner que vous avez tous deux bien tenu le gouvernail des finances du pays pendant que nous naviguions en eau trouble sur le plan économique. Nous ne sommes toujours pas en eau calme, mais vous comprendrez que bon nombre d'entre

this side of the table, would want to express to you our great confidence and applaud you in the way you have handled this most difficult situation.

There is a question coming, I want you to know.

Mr. Flaherty: I like it so far.

Senator Gerstein: The issue of pensions is a major matter on the minds of many Canadians. We know that the federal and provincial governments are now working together on some proposals that you put forward for the retirement income system and pensions. We also know our Conservative government has been hard at work on this issue.

The proposed jobs and economic act includes a number of important reforms to the federally regulated private pension plans. Perhaps you could give us your thoughts outlining some of these reforms and share some of the feedback that you have heard in response to these important changes.

Mr. Flaherty: Mr. Menzies has worked very hard, for more than two years, on public consultations and public meetings, working with our partners in the federation. We just met on the weekend, on Prince Edward Island, with the federal-provincial-territorial ministers of finance, and some other ministers who are responsible for pensions and retirement income issues in the provinces and territories. Of course, we share jurisdiction in this area with the provinces and territories. Federally, we regulate 10 per cent or less of private-pension-plan members. We do have the Canada Pension Plan, but of course we share governance of that with the provinces and territories as well.

Bill C-9 contains provisions requiring an employer to fully fund benefits if the whole of a pension plan is terminated. There is a provision establishing a distressed pension plan workout scheme, under which employers, employees and retirees may negotiate changes to the plan's funding requirements. There is permission to the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada, OSFI, to replace an actuary if they are of the opinion that it is in the best interests of the members or retirees, and a couple of other provisions.

The background to this is not academic. We had the situation last year in Canada where we would have lost a couple of major enterprises in this country, with very substantial unemployment resulting from that because of the decline in equity markets and the place where that put their pension plans. That includes Air Canada. We dealt with that on an emergency basis, being innovative, getting an arbitrator, getting all the unions to agree to the particular arbitrator, getting the management to agree, getting them to meet in Toronto for three weeks and work out an arrangement so that the enterprise could continue to function.

nous, surtout de ce côté-ci de la table, désirent exprimer notre entière confiance en vos capacités et désirent vous féliciter de la façon dont vous avez géré cette situation des plus difficiles.

La question s'en vient, ne vous en faites pas.

M. Flaherty : Jusqu'à présent, tout va bien pour moi.

Le sénateur Gerstein : Le revenu de retraite constitue une question jugée très importante par les Canadiens. Nous savons que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent maintenant à l'élaboration de certaines propositions au sujet du régime de revenus de retraite et de pension. Nous savons également que le gouvernement conservateur a travaillé sans relâche sur cette question.

Le projet de loi sur l'emploi et la croissance économique comprend un certain nombre de réformes importantes ou régimes privés sous réglementation fédérale. Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de certaines de ces réformes, tout en les expliquant, et nous indiquer les observations que vous avez entendues en réponse à ces changements cruciaux?

M. Flaherty : M. Menzies a travaillé très fort pendant plus de deux ans. Il a participé à des consultations et réunions publiques et a collaboré avec nos partenaires de la fédération. Ce week-end, nous avons rencontré à l'Île-du-Prince-Édouard les ministres provinciaux et territoriaux des Finances ainsi que quelques autres ministres de cet ordre de gouvernement responsables des revenus de retraite et des pensions. Il va sans dire que dans ce domaine, les compétences sont partagées entre les provinces et territoires et le gouvernement fédéral. À l'échelle fédérale, nous assurons la réglementation de 10 p. 100 ou moins des participants aux régimes de retraite privés. La gouvernance du Régime de pensions du Canada est assurée avec les provinces et territoires également.

Le projet de loi C9 comprend des dispositions obligeant un employeur à pleinement capitaliser les prestations si l'ensemble du régime de pensions prend fin. Il existe une disposition pour aider les régimes de pensions en difficulté dans le cadre de laquelle les employeurs, employés et retraités peuvent négocier des changements aux exigences en matière de capitalisation du régime. Le Bureau du surintendant des institutions financières aurait également la permission de remplacer un actuaire s'il est d'avis que ce changement servirait au mieux les intérêts des participants ou retraités. Quelques autres dispositions portent aussi sur le sujet.

Ces mesures ne s'appuient pas sur de la théorie. Nous étions dans une situation l'année dernière où le Canada aurait perdu quelques-unes de ses principales entreprises, ce qui aurait entraîné une hausse considérable du taux de chômage en raison du déclin des marchés des actions et de l'état des régimes de pensions de ces entreprises. Prenons l'exemple d'Air Canada. Nous sommes intervenus parce qu'il y avait urgence. Nous avons fait preuve de créativité en retenant les services d'un arbitre. Nous avons réussi à convaincre les syndicats et la direction d'accepter l'arbitre en question, de se rencontrer à Toronto pendant trois semaines et d'arriver à une entente permettant à l'entreprise de poursuivre ses activités.

It is not a permanent solution, but what is in this bill reflects that process, that emergency workout process that we used in the Air Canada situation. In one other situation, which I will not get into, we used that process as well to preserve the enterprise and keep the jobs during the bad times so that as they come back, and their pension plans become better funded with equity markets performing better, the employees do not lose their jobs. We did that in a cooperative way with the unions and with the executive management of these enterprises. That is reflected in this bill.

Senator Ringuette: Long time no see, Mr. Minister. It is nice to have you here.

I have three lines of questioning. The first one is Atomic Energy of Canada Limited, AECL, the second is the Canada Post Corporation and the third one is the environment.

With respect to AECL and your objective of creating jobs, the nuclear industry in Canada, as per the 2008 data, creates 71,000 jobs, 17,000 of which are directly in the nuclear power companies, and 54,000 in spinoff jobs through the value chain provisions. It produces 15 per cent of Canada's energy needs. It is an industry of \$6.6 billion in Canada, according to the 2008 data, and it generated, in 2008, \$1.5 billion for federal-provincial governments in different forms of taxes.

In the event of the sale of AECL to a foreign business or a foreign Crown corporation, what review process will be implemented, including but not limited to the net benefits to Canada as it would be by the process under the Investment Canada Act?

Mr. Flaherty: Thank you, senator, for the question. I can speak about AECL in terms of the budget bill, but not more broadly because I am not the minister responsible for AECL, and I do not deal with AECL on a daily basis.

The government proposes, in this bill, to create the conditions whereby AECL can be restructured, which is fundamental to strengthen AECL itself and to try to maintain those 30,000 highly skilled jobs. As we go through the restructuring, we are committed to ensure that the jobs are retained and that more are created. We want to ensure that AECL's commercial reactor division can attract strategic investors to seize new opportunities at home and outside Canada as well, while reducing the financial risk to taxpayers.

AECL, as I am sure you know, senator, has been a major drain of taxpayers' money these past number of years, including all of the years that I have been Minister of Finance, year after year, and more than once a year.

Ce n'est pas une solution permanente, mais ce projet de loi reflète le type de processus d'urgence auquel nous avons eu recours dans le cas d'Air Canada. Dans une autre situation, dont je ne vous donnerai pas les détails, nous avons eu recours à ce processus également pour préserver l'entreprise et les emplois en temps difficile, de sorte qu'après cette période les régimes de pensions seraient mieux capitalisés grâce à un meilleur rendement du marché des actions et que les employés évitent le chômage. Nous avons agi en collaboration avec les syndicats et la direction de ces entreprises. Voilà ce qui est reflété dans le projet de loi.

Le sénateur Ringuette : Nous sommes heureux de vous accueillir monsieur le ministre, ça fait un bail.

J'ai des questions portant sur trois points différents. D'abord, j'aimerais parler d'Énergie atomique du Canada limitée, EACL, puis de la Société canadienne des postes et enfin, de l'environnement.

À propos d'EACL et de votre objectif de création d'emploi, d'après les données de 2008 sur l'industrie nucléaire au Canada, cette industrie crée 71 000 emplois, dont 17 000 sont directement attribuables aux entreprises qui produisent de l'énergie nucléaire. Si l'on tient compte de la chaîne de valeur, 54 000 emplois indirects seraient attribuables à cette industrie. Le nucléaire répond à 15 p. 100 des besoins énergétiques du Canada. Cette industrie représente 6,6 milliards au pays, d'après les données de 2008, et génère 1,5 milliard de dollars en recettes de toutes sortes pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Dans l'éventualité d'une vente d'EACL à une société étrangère, qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou d'une société d'État, quel processus d'examen serait suivi, et tiendrait-on compte de l'avantage net du Canada, si avantage il y a, conformément à la marche à suivre énoncée dans la Loi sur Investissement Canada?

M. Flaherty : Je vous remercie, honorable sénateur, de votre question. Je peux parler d'EACL en ce qui a trait au projet de loi sur le budget, mais sans plus, car je ne suis pas le ministre responsable d'EACL, et je ne m'occupe pas de cette question sur une base quotidienne.

Dans le projet de loi, le gouvernement propose d'établir des conditions facilitant la restructuration d'EACL, ce qui est fondamental pour renforcer l'entreprise et essayer de conserver les 30 000 emplois fort spécialisés qui s'y rattachent. Nous nous sommes engagés à nous efforcer, au fur et à mesure de la restructuration, de conserver les emplois et d'en créer davantage. Nous voulons nous assurer que la division du réacteur commercial d'EACL puisse attirer des investisseurs stratégiques pour tirer avantage des occasions qui se présentent, tant au Canada qu'à l'étranger, tout en réduisant les risques financiers encourus par les contribuables.

Comme vous le savez, honorable sénateur, EACL a nécessité l'injection de fonds considérables provenant de la poche des contribuables au cours des dernières années, y compris toutes ces années où j'ai été ministre des Finances, et ce, année après année et plus d'une fois par année.

Senator Ringuette: The 2008 data does indicate \$1.8 billion per year in tax revenue of different types to the federal and provincial governments.

Nevertheless, I will go to my other question about AECL.

I have not seen, in this legislation, a provision for the sale of all patents or intellectual property under the control of AECL. The current bill before us will not protect the intellectual property and patents. What measure are you prepared to take to ensure that Canadians still own that intellectual property and those patents?

Mr. Flaherty: As I say, the bill before you deals with restructuring of AECL. It does not deal with the issue of intellectual property or assets. That would have to be dealt with as part of the way going forward with AECL. One protects assets in the course of these transactions, so I expect that the corporation would be very mindful of the major assets it has in intellectual property.

Senator Ringuette: That is certainly not a very satisfying answer.

Then we go to clause 2146. Minister, I know that you probably have not read all of these clauses, so I will read it for you. It concerns AECL and is subtitled "Appropriation." It reads as follows:

On the requisition of the Minister and with the concurrence of the Minister of Finance, there may be paid out of the Consolidated Revenue Fund any amount that is required to carry out a measure

That measure is the restructuring, the sale, in whole or in part.

Mr. Minister, this is quite the blank cheque that you acquire through this clause. Could that eventually include payment to an entity, or a loan to an entity, or a loan without interest to an entity, to acquire parts or the whole of AECL?

Mr. Flaherty: Would we lend money out of the Consolidated Revenue Fund to someone to acquire part or all of AECL, is that what you are getting at?

Senator Ringuette: This article gives you that power.

Senator Murray: The answer is, over my dead body.

Mr. Flaherty: That is not the purpose of the provision. The purpose of the provision is to enable funds to be expended to restructure AECL. That is the purpose of the provisions in the bill, senator.

Senator Ringuette: What guarantee can you give to the Canadian population about the isotope production at Chalk River facility? As per the media this morning, it should soon be able to operate for quite a few decades and provide 50 per cent of the isotope production worldwide. Will that remain in Canadian hands?

Le sénateur Ringuette : Les données de 2008 indiquent que 1,8 milliard de dollars par année sont versés en recettes fiscales de différents types aux gouvernements fédéral et provinciaux.

Néanmoins, j'ai une autre question au sujet d'EAACL.

Dans le projet de loi, il n'y a aucune disposition portant sur la vente de tous les brevets ou titres de propriété intellectuelle appartenant à EAACL. Le projet de loi à l'étude ne protégera ni la propriété intellectuelle ni les brevets. Quelle mesure êtes-vous prêt à adopter pour vous assurer que la propriété intellectuelle et les brevets demeureront sous contrôle canadien?

M. Flaherty : Comme je l'ai dit, le projet de loi à l'étude porte sur la restructuration d'EAACL. Il ne porte pas sur les questions de propriété intellectuelle ou d'actifs. Ces questions seront traitées à une autre étape de la restructuration d'EAACL. D'ordinaire, on cherche à protéger ces actifs dans le cadre de ces transactions, alors je m'attends à ce que l'entreprise fasse bien attention à ces principaux actifs du domaine de la propriété intellectuelle.

Le sénateur Ringuette : Votre réponse était loin d'être satisfaisante.

Passons maintenant à l'article 2146. Monsieur le ministre, je présume que vous n'avez probablement pas lu tous les articles, alors je vais vous le lire. Cet article porte sur EAACL et est sous-titré « Prélèvement de sommes » :

À la demande du ministre et avec l'agrément du ministre des Finances, peuvent être prélevées sur le Trésor les sommes nécessaires à l'exécution de toute mesure [...]

La mesure en question, c'est la restructuration, ou la vente, en tout ou en partie.

Monsieur le ministre, cet article revient à vous signer tout un chèque en blanc. Ce prélèvement peut-il se traduire par un paiement à une entité, un prêt à une entité ou un prêt sans intérêt à une entité pour lui permettre d'acquérir EAACL en tout ou en partie?

M. Flaherty : En fait, vous voudriez savoir si nous prêterions de l'argent provenant du Trésor à une entité pour qu'elle acquière EAACL en tout ou en partie, n'est-ce pas?

Le sénateur Ringuette : Cet article vous en donne le pouvoir.

Le sénateur Murray : La réponse, c'est que cela ne se produira jamais de mon vivant!

M. Flaherty : L'objet de cette disposition est tout autre. L'article vise à permettre le prélèvement de sommes pour aider à la restructuration d'EAACL. Honorable sénateur, voilà l'objet de cet article.

Le sénateur Ringuette : Quelle garantie pouvez-vous donner à la population canadienne au sujet de la production d'isotopes à la centrale de Chalk River? Dans les médias ce matin on annonçait que cette centrale serait bientôt en mesure de reprendre ses activités pendant quelques décennies et représentera alors 50 p. 100 de la production mondiale d'isotopes. Est-ce que cela demeurera sous contrôle canadien?

Mr. Flaherty: There are ministers who are responsible for and much more knowledgeable on this subject than I, senator. It is not part of the budget.

Senator Ringuette: It is not out of the delegation of authority that you are requesting from us.

Mr. Flaherty: In the restructuring, yes, but we are not dealing specifically with the isotope situation. In the bill, we are asking for the legislative authority to restructure AECL.

Senator Ringuette: It is not only to restructure; the bill before us talks about the sale, the divestiture, in whole or in part, of AECL; and the Chalk River facility is part of AECL.

Mr. Flaherty: It is; a very expensive part, yes.

Senator Ringuette: It is very expensive for our health, too.

Senator Marshall: Mr. Minister, welcome. In your opening remarks, you spoke about debit and credit cards and the voluntary code of conduct. Almost everyone has a debit or credit card, probably both or more than one. We had quite a discussion here yesterday on the voluntary code of conduct. I know that it has been very well received by Interac, the banks, et cetera. Could you comment on where you see this going in the future, and also in the context of Bill C-9? It does get covered under Part 12. I am interested in your comments on that, and of course your expectations for the future.

Mr. Flaherty: I will try to be relatively brief on this, although it is a long story. This is a difficult issue. I know there were some hearings in the Senate on this as well. I know senators know how complex this becomes.

There are seven or eight participants in this, in various aspects of credit and debit businesses, and they are all self-interested. No white knights have come across. It is difficult to try to get into any type of code of conduct.

We consulted broadly, and we did arrive at a code that, I am pleased to say, has been voluntarily accepted.

You may ask why we have to give the government a regulatory power in the bill. It is because they may not persist in their acceptance voluntarily. However, so far, everyone has agreed to comply voluntarily.

Merchants were concerned. We have not seen the expansion that has been seen in the United States and elsewhere of increased charges to merchants for the use of debit cards. We have Interac, as you know, in Canada, which is a really inexpensive way of using a debit system. Some of the large credit card insurers in the United States and elsewhere have got into the debit business.

M. Flaherty : D'autres ministres sont responsables de cette question et en savent beaucoup plus que moi sur le sujet, honorable sénateur. Cela ne fait pas partie du budget.

Le sénateur Ringuette : Mais cela fait partie de la délégation de pouvoir que vous nous demandez.

M. Flaherty : Dans le cadre de la restructuration, oui. Mais la question des isotopes précisément n'est pas en jeu. Dans le projet de loi, nous demandons le pouvoir législatif de restructurer EACL.

Le sénateur Ringuette : Ce n'est pas seulement pour la restructuration, car le projet de loi fait également mention de la vente, du dessaisissement d'actifs, en tout ou en partie d'EACL. La centrale de Chalk River fait partie d'EACL.

M. Flaherty : Oui, il s'agit d'une partie extrêmement coûteuse.

Le sénateur Ringuette : C'est aussi extrêmement coûteux pour notre santé.

Le sénateur Marshall : Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'un code de conduite volontaire pour les sociétés émettrices de cartes de débit et de crédit. Presque tout le monde possède une carte de débit ou de crédit, et probablement plus d'une. Le comité a eu une discussion musclée hier au sujet du code de déontologie volontaire. Je sais qu'Interac, les banques et d'autres sociétés ont bien accueilli cette mesure. Pouvez-vous nous expliquer comment vous percevez l'avenir de cette initiative ainsi que le contexte la rattachant au projet de loi C-9? On en parle à la partie 12 du projet de loi. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, et bien sûr, ce à quoi vous vous attendez à l'avenir.

M. Flaherty : Je vais essayer d'être relativement bref, bien qu'il s'agisse d'une longue histoire. C'est une question complexe. Je sais que le comité sénatorial a entendu des témoins également sur cette question. Je sais que les sénateurs savent combien la question est devenue complexe.

Le milieu des cartes de crédit et de débit compte environ sept ou huit participants qui travaillent tous pour leur propre intérêt. Aucun héros n'est venu changer la donne. Il était donc difficile d'aboutir à un type de code de déontologie.

J'ai tenu de vastes consultations et je suis parvenu à élaborer un code qui, et je le dis en toute fierté, a été accepté sur une base volontaire.

Vous vous demandez sans doute pourquoi, dans le cadre du projet de loi, le gouvernement cherche à exercer un pouvoir réglementaire. C'est parce que ces entités pourraient changer d'avis, même si, pour l'instant, elles ont toutes accepté de respecter le code volontairement.

Les détaillants sont également concernés. Au Canada, nous n'avons pas connu l'accroissement des coûts qui sont imputés aux détaillants pour l'utilisation des cartes de débit comme cela a été le cas aux États-Unis et ailleurs. Vous savez, au Canada, nous utilisons Interac, c'est-à-dire une façon très peu coûteuse d'utiliser un système de cartes de débit. Certaines grandes sociétés

Merchants are concerned about being pushed into situations where they are paying significantly higher fees for the use of debit cards.

We developed the code, which provides clear information about fees and rates, and to give advance notice of any new fees and fee increases to merchants. Merchants will be able to cancel their contracts if one of the large credit card companies changes the rules in the middle of the game. That provides them with some protection. We are trying to promote competition here as well.

This is an ongoing issue, though. The world is changing dramatically. In some countries in the world, as in Korea now, people are paying for things with their iPods and BlackBerrys and so on. You do not see much cash. We are looking at payments as well. Tomorrow, I will speak to the Canadian Payments Association in Vancouver on this subject of payments systems, and as we become more and more a cashless society, how we will do this.

Credit cards are not the end of this story. They are partway down the road. It is an ongoing saga, and we will go ahead and study and get advice on the payments system as well as this code.

Thus far, everyone has been cooperative on the voluntariness, so we do not have to have an involuntary code.

Senator Marshall: I notice a provision there for the regulations for the Financial Consumer Agency of Canada, FCAC. It will be interesting to see where it will go in the future. Thank you.

Mr. Flaherty: It is interesting. The Chancellor of the Exchequer is just announcing a new financial consumer agency in the United Kingdom. The United States Congress is creating a new financial consumer agency. Canada has had one for years. This is not a partisan comment, as it applies to all of us, regardless of political party. It has been a well-functioning and well-run consumer agency for the protection of consumers in Canada.

Senator Callbeck: Welcome, Mr. Minister and Mr. Menzies. I hope you enjoyed Prince Edward Island when you were there last weekend.

Mr. Flaherty: It was wonderful.

Senator Callbeck: I want to ask you about the transfer protection payment that protects the provinces so that when the three major transfers are added together — the health, social and equalization — the provinces will not receive less than they received in 2009-10. That is only for one year. Under that — and we went through it this morning — my province is receiving

émettrices de cartes de crédit, qu'elles soient américaines ou autres, se sont lancées dans l'exploitation des cartes de débit. Les détaillants craignent de se trouver obligés de payer des frais considérablement plus élevés pour le paiement par carte de débit.

Nous avons donc rédigé ce code, qui comprend des renseignements clairs au sujet des frais et des taux et qui prévoit un préavis aux détaillants à l'égard de tout frais additionnel ou hausse de frais. Les détaillants seront en mesure d'annuler leur contrat si l'une des grandes sociétés émettrices de cartes de crédit change les règles en plein milieu du jeu. Ces dispositions leur offrent une certaine protection. Nous essayons également de promouvoir la concurrence dans ce marché au Canada.

Mais, le dossier est loin d'être clos, car le monde est en pleine mutation. Dans certains pays, comme en Corée, il est maintenant possible de régler ses achats à l'aide de son iPod ou de son BlackBerry. On ne voit presque plus d'argent circuler. La façon d'effectuer les paiements change également. Demain, je prononcerai un discours auprès de l'Association canadienne des paiements à Vancouver à ce sujet et comment aborder cette situation alors que notre société cherche à utiliser de moins en moins l'argent liquide.

Les cartes de crédit ne sont qu'un enjeu parmi d'autres dans cette histoire qui est loin d'être terminée. Nous allons poursuivre notre étude et recevrons des conseils au sujet du système de paiement et du code.

Jusqu'à présent, tout le monde a fait preuve de coopération sur une base volontaire, donc il n'est nul besoin d'adopter un code obligatoire.

Le sénateur Marshall : Je remarque qu'une disposition porte sur les règlements de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, soit l'ACFC. Il sera intéressant de voir ce qu'il adviendra à l'avenir. Merci.

M. Flaherty : C'est intéressant, en effet. Le chancelier de l'Échiquier vient tout juste d'annoncer la création d'une nouvelle agence de la consommation en matière financière au Royaume-Uni. Le Congrès américain est également en train d'établir une nouvelle agence de la consommation en matière financière. Le Canada a institué cette agence il y a des années. Cette observation n'est pas partisane et s'adresse à nous tous, quelle que soit notre allégeance politique. Cet organisme bien géré et efficace assure la protection des consommateurs au Canada.

Le sénateur Callbeck : Bienvenue, monsieur le ministre et monsieur Menzies. J'espère que vous avez apprécié l'Île-du-Prince-Édouard lorsque vous y étiez, le week-end dernier.

M. Flaherty : C'était merveilleux.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais que nous discutons du paiement de protection de transfert qui protège les provinces; ainsi lorsque les trois transferts principaux sont additionnés — ceux pour la santé, les programmes sociaux et la péréquation — les provinces ne recevront pas moins que ce qu'elles ont reçu en 2009-1010. Ce n'est que pour un an. En vertu de cette

another \$3 million. My concern is that it is only for a year. Most of your programs under the stimulus program were for two years. Why is this only for one year?

Mr. Flaherty: The short answer is that the budget is only for one year. *Canada's Economic Action Plan* is over two years, but it is two budgets. In the economic action plan, we covered 2009-10 and 2010-11. This budget just covers 2010-11 in terms of transfers to the provinces.

You will recall, senator, that we have in place transfer agreements, the Canada Social Transfer, CST, and the Canada Health Transfer, CHT, which have agreements between the provinces and the federal government, and they run out to 2013-14. In fact, we discussed them this weekend. Not surprisingly, the provinces raised this issue with me on the weekend, on beautiful Prince Edward Island.

It was a beautiful weekend, thank you, with great hospitality and wonderful seafood. It really was splendid. Mr. Menzies could not go because he was staying to vote, et cetera. It was quite spectacular.

The issue was raised by the provinces. They are pleased with the fact that they will be kept whole for the current fiscal year. Their major concern was when we can start talking about renegotiating the CST and the CHT. We agreed that our officials would start working on that now, provincially and federally.

Senator Callbeck: Obviously, discussion took place with the provinces about continuing this transfer protection payment.

Mr. Flaherty: Actually, we did not talk about that. They understand how fluid this situation is. Times are changing in Canada: Newfoundland and Labrador is not receiving equalization; Ontario is receiving equalization. Who would have guessed that a few years ago? It is a fluid situation, and we do talk about it, but this specific issue of what we will do next year was not raised.

I do not want to be misunderstood. The agreements apply next year, and we are committed not to reducing transfer payments to the provinces as part of the economic action plan.

Senator Callbeck: You said, "Not to reduce transfer payments." You are talking about the three major transfers, is that correct?

Mr. Flaherty: That is right.

Senator Callbeck: You are committed to the fact that next year they will not receive less than they receive this year?

initiative — et nous en avons discuté ce matin — ma province reçoit 3 millions de dollars de plus. Ce qui me préoccupe, c'est que cela n'est valide que pour un an. La plupart des programmes de votre plan de relance avaient une durée de deux ans. Pourquoi celui-ci ne dure-t-il qu'un an?

M. Flaherty : En résumé, c'est que le budget ne couvre qu'une année. Le *Plan d'action économique du Canada* couvre deux ans, mais il s'agit de deux budgets. Dans le Plan d'action économique, nous avons tenu compte de 2009-2010 et 2010-2011. Le budget ne porte que sur 2010-2011 en ce qui concerne les transferts aux provinces.

Vous vous souviendrez, sénateur, que nous avons signé des accords de transferts, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ou TCPS, et le Transfert canadien en matière de santé, ou TCS, qui comportent des ententes entre les gouvernements provinciaux et fédéral; ces accords prennent fin en 2013-2014. En fait, nous en avons discuté ce week-end. Il n'est pas surprenant que les provinces m'en aient parlé au cours du week-end, sur la magnifique Île-du-Prince-Édouard.

C'était un merveilleux week-end, merci, nous avons été très bien reçus et nous avons mangé d'excellents fruits de mer. C'était réellement splendide. M. Menzies n'a pas pu y aller parce qu'il devait rester pour voter, entre autres. C'était très spectaculaire.

La question a été soulevée par les provinces. Elles sont heureuses de voir que ces initiatives seront entièrement conservées pendant l'année financière actuelle. Ce qui les préoccupait d'abord et avant tout, c'était de savoir quand nous pourrions commencer à parler de renégocier le TCPS et le TCS. Nous avons convenu que nos fonctionnaires vont commencer à y travailler immédiatement, tant au provincial qu'au fédéral.

Le sénateur Callbeck : Manifestement, des discussions ont eu lieu avec les provinces au sujet de la continuité de ce paiement de protection des transferts.

M. Flaherty : En fait, nous n'en avons pas parlé. Elles comprennent que la situation fluctue. Les temps changent au Canada : Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoit plus de paiement de péréquation; l'Ontario, oui. Qui aurait pu l'imaginer il y a quelques années? La situation change, et nous en parlons, mais cette question en particulier de ce qui arrivera l'an prochain n'a pas été soulevée.

Comprenez-moi bien. Les accords s'appliquent l'an prochain, et nous nous sommes engagés à ne pas réduire les paiements de transfert aux provinces dans le cadre du Plan d'action économique.

Le sénateur Callbeck : Vous avez dit : « À ne pas réduire les paiements de transfert. » Vous parlez des trois principaux transferts, n'est-ce pas?

M. Flaherty : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Vous vous êtes engagés, de sorte que l'an prochain, elles ne recevront pas moins que ce qu'elles reçoivent cette année?

Mr. Flaherty: No, we are not committed to that. In their budgeting, they know what the floor is. They would like to see us top it up, of course, and it may be possible to do that. We do not know yet. We will look at that later in the year.

Senator Callbeck: Bill C-9 includes a great deal more than the budget. For example, Senator Ringuette has talked about AECL. The post office is in here, as is the environment. There was a standalone bill for the post office, and now that standalone bill is in Bill C-9 as Part 15. Why would you include all these things in Bill C-9 rather than having standalone legislation? These issues are important for Canadians, and it is important that we have time to study them properly. There is so much in Bill C-9.

Mr. Flaherty: One answer is that one can do again what has been done before. Certainly Liberal governments and Conservative governments have had expansive budgetary bills over the years covering many subjects.

Let me give you this answer as Finance Minister. When we prepare the budget, we look at everything. It takes months. We do consultations across the country. We listen to interest groups. We listen to many business people, union people, academics, the whole gamut. We see matters such as the economic cost to the Canadian taxpayers of AECL — and that is a major financial obligation of taxpayers in Canada now, and it is a negative. Similarly, Canada Post is a negative overall.

On the environment issue, we are looking at a situation where we have an economic action plan with major stimulus spending and duplication of environmental assessments. No one is suggesting that we ought not to have environmental assessments, but it is being suggested that we do not need to do them twice, most of the time, because it causes twice the delay and twice the cost. How does that serve the environment or taxpayers? Again, these are initiatives that have significant economic aspects in Canada.

Senator Finley: Mr. Minister, welcome. I do not often get to ask you questions. Normally, you are usually asking me.

I want to cover the credit union industry. The credit unions, as you well know, are important particularly in rural Canada. They help to create a fairly vibrant economy. In your budget bill, Bill C-9, you are proposing to have federal charter legislation for credit unions. I wonder if you could explain how you see this move benefiting Canadians in general but rural Canadians in particular.

Mr. Flaherty: Thank you, senator, for the question. Credit unions are known better to rural Canadians than urban Canadians, although Canada has many urban credit unions. My riding in Oshawa, Ontario, has a substantial number of credit

M. Flaherty : Non, nous n'avons pas pris cet engagement. Dans leurs budgets, elles connaissent le minimum. Bien entendu, elles aimeraient que nous complétions ce montant, et il se peut que ce soit possible. Nous ne le savons pas encore. Nous nous pencherons là-dessus plus tard cette année.

Le sénateur Callbeck : Le projet de loi C-9 va beaucoup plus loin que le budget. Par exemple, le sénateur Ringuette a parlé d'EAEL. La Société canadienne des postes est ici, de même que Environnement. Il y avait un projet de loi distinct pour Postes Canada, et maintenant, ce projet de loi distinct se retrouve dans le projet de loi C-9, à la partie 15. Pourquoi avez-vous inclus tous ces éléments dans le projet de loi C-9, plutôt que de proposer des projets de loi distincts? Ces enjeux sont importants pour les Canadiens, et il est important que nous ayons du temps pour bien les étudier. Le projet de loi C-9 en contient tellement.

M. Flaherty : Ce que je peux vous dire, c'est qu'on peut répéter ce qui a déjà été fait. Certainement, les gouvernements libéraux et conservateurs ont eu des projets de loi d'exécution du budget très longs, au cours des années, couvrant de nombreux sujets.

Permettez-moi de vous répondre en ma qualité de ministre des Finances. Lorsque nous préparons le budget, nous examinons tout. Cela prend des mois. Nous menons des consultations partout au pays. Nous écoutons ce que les groupes d'intérêt ont à dire. Nous écoutons de nombreux gens d'affaires, des syndicalistes, des universitaires, la gamme entière. Nous entendons parler de questions comme les coûts économiques d'EAEL pour les contribuables canadiens — et il s'agit aujourd'hui d'une obligation financière majeure imposée aux contribuables, et c'est négatif. De la même façon, Postes Canada est un négatif, dans l'ensemble.

Au sujet de la question de l'environnement, nous avons une situation dans laquelle le Plan d'action économique comporte des dépenses majeures pour la reprise économique et des répétitions des évaluations environnementales. Personne ne dit que nous ne devons pas réaliser d'évaluations environnementales, mais on propose de ne pas les faire deux fois, la plupart du temps, parce que cela entraîne deux fois plus de délais et deux fois plus de coûts. Cela est-il utile pour l'environnement ou les contribuables? Encore une fois, ce sont des initiatives qui ont des impacts économiques considérables au Canada.

Le sénateur Finley : Monsieur le ministre, bienvenue. Je ne peux pas souvent vous poser des questions. Normalement, c'est vous qui me les posez.

J'aimerais parler de l'industrie des caisses populaires. Comme vous le savez bien, les caisses populaires sont importantes, en particulier dans les régions rurales du Canada. Elles favorisent la vigueur de l'économie. Dans votre projet de loi, le projet de loi C-9, vous proposez une charte fédérale pour les caisses populaires. J'aimerais savoir si vous pouvez m'expliquer comment, selon vous, cela pourrait profiter aux Canadiens en général, mais plus particulièrement, aux Canadiens en milieu rural.

M. Flaherty : Merci pour votre question, monsieur le sénateur. Les Canadiens vivant en milieu rural connaissent mieux les caisses populaires que ceux vivant en milieu urbain, bien que le Canada dispose de nombreuses caisses populaires en milieu urbain. Dans

unions. The credit union movement came to the federal government and said, "We want to grow and expand and move interprovincially in Canada. Would you permit us to fall under federal regulations so that it would be easier for us to do business?" That is what this bill proposes to enable. The bill also provides, though, that if a credit union wants to incorporate federally, they will need to get permission from their province to do that. We will not interfere with the provincial jurisdiction in this way.

Credit unions in Canada range from relatively small institutions to large institutions such as Desjardins Financial Group in Quebec, which, if it were a bank, would be a substantial bank. It would be number seven by capitalization in Canada, and it is the largest employer in Quebec and has substantial employment in Ontario and wants to grow.

We are interested in competition. I am often asked, as I am sure senators are, about competition in our financial institutions, about bank rates for accounts and so on. The more we have competition, the better. The credit unions can contribute to that competition in Canada.

[*Translation*]

Senator Poulin: Thank you for being here, Mr. Minister. We are very aware of the fact that you are much in demand wherever you go. I have two questions for you.

First, Bill C-9, which we are currently studying, is a bill with schedules. The bill itself is 772 pages long, and the schedules are 108 pages. It is a bill in 24 parts; and most of those would amend more than 50 existing acts. These are nevertheless significant amendments to existing legislation. You yourself in fact made reference to the significance of certain parts.

This week, Senator Murray tabled a motion in the Senate intended to split the bill. This would have allowed the Standing Senate Committee on National Finance to study each of its parts according to government priorities, but above all according to the time required to review each part.

[*English*]

The key responsibility of the Senate of Canada is to bring sober second thought to all legislation tabled before it. However, when senators voted on the motion of Senator Murray, all Conservative senators voted against it. This indicates clearly that you did not wish to have this bill divided. Why is that?

Senator Finley: We are more independently minded than that, do you not think?

ma circonscription, à Oshawa, en Ontario, il y a un nombre considérable de caisses populaires. Le mouvement des caisses populaires s'est adressé au gouvernement fédéral et a dit : « Nous voulons croître, prendre de l'expansion et nous implanter dans chaque province au Canada. Nous permettriez-vous de relever des règlements fédéraux, afin qu'il soit plus facile pour nous de faire des affaires? » C'est exactement ce que le projet de loi propose de faire. Mais le projet de loi prévoit également qu'une caisse populaire qui souhaite être incorporée fédéralement doit obtenir la permission du gouvernement provincial pour le faire. Nous n'allons pas nous ingérer dans les domaines de compétence des provinces.

Au Canada, les caisses populaires peuvent être de petites institutions, ou encore de grandes institutions comme le groupe financier Desjardins au Québec qui, s'il s'agissait d'une banque, serait une banque importante. Le groupe s'est classé septième au Canada pour la capitalisation, et il s'agit du plus important employeur au Québec; il offre également de nombreux emplois en Ontario et souhaite continuer sa croissance.

Nous sommes intéressés par la concurrence. On me pose souvent des questions, tout comme aux sénateurs, j'en suis sûr, au sujet de la concurrence parmi nos institutions financières, au sujet des taux bancaires pour les comptes, et ainsi de suite. Plus nous avons de compétition, mieux c'est. Les caisses populaires peuvent contribuer à cette compétition au Canada.

[*Français*]

Le sénateur Poulin : Merci d'être ici, monsieur le ministre. Nous sommes très conscients du fait que vous êtes très en demande partout où vous passez. J'ai deux questions à vous poser.

Premièrement, le projet de loi C-9, que nous étudions actuellement, est un projet de loi avec des annexes. La loi elle-même contient 772 pages, et les annexes 108 pages. C'est une loi en 24 parties; et la plupart apportent des amendements à plus de 50 lois existantes. Il s'agit quand même d'amendements importants à des lois existantes. Vous-même avez fait référence à l'importance de certaines parties.

Cette semaine, le sénateur Murray a déposé une motion au Sénat visant à scinder le projet de loi. Cela aurait permis au Comité sénatorial permanent des finances nationales de se pencher sur chacune des parties selon les priorités du gouvernement, mais surtout selon le temps qu'exige la revue de chaque partie.

[*Traduction*]

La responsabilité principale du Sénat du Canada est de procéder à un second examen objectif de toutes les lois dont il est saisi. Toutefois, lors du vote au sujet de la motion du sénateur Murray, tous les sénateurs conservateurs se sont opposés. Cela indique clairement que vous ne souhaitiez pas voir ce projet divisé. Pourquoi?

Le sénateur Finley : Nous avons plus d'indépendance que cela, ne pensez-vous pas?

Mr. Flaherty: The bill, in its entirety, advances *Canada's Economic Action Plan*. It advances our economy strategy in Canada. It addresses some of the important liabilities we have. For example, Senator Ringuette asked me about AECL. As a whole, the bill addresses economic issues. I realize the bill has much in it — it does not have as much as it appears to in looking at it. More than half the provisions relate to that one tariff initiative to remove tariffs on inputs in manufactured goods. That is detailed out of necessity because it is tariff legislation.

In comparison to other budgets, Bill C-9 is not as complicated — from my own point of view as Finance Minister — as the budget that we did during the crisis on January 27, 2009. That was a large deficit budget, an emergency budget, really. I thank the Senate for dealing with it relatively expeditiously when we were in a time of crisis and recession.

I met with European journalists before I came to appear before the committee today. Everyone acknowledges that we are still in a fragile time given the situation in Europe. We must be prudent in our economic planning and relatively expeditious. I am not suggesting that you deal with anything hurriedly, but I would hope that you are able to deal with the bill as a whole.

[Translation]

Senator Poulin: I would like to tackle the issue from another angle. Certain parts of Bill C-9 will have major impacts on some institutions. The most glaring example concerns Part 18 and you yourself made reference to it: this concerns changes to the Atomic Energy of Canada Limited Act and the Nuclear Energy Act; a change that would facilitate not only the restructuring of a government agency, which is a key agency for Canada's energy future, but even the sale of its commercial component. Why did you choose to table so many issues of importance to the future of the country in one single bill?

[English]

Mr. Flaherty: AECL has been a substantial drain on the treasury and continues to be so. In our judgment, that issue needs to be addressed. It would be fiscally irresponsible not to address the issue.

[Translation]

Senator Poulin: We do not disagree. You therefore acknowledge the importance of Part 18. But why not give us the opportunity to study Part 18 on its own, so that we could truly study such an important issue?

M. Flaherty : Le projet de loi, dans son ensemble, favorise le *Plan d'action économique du Canada*. Il favorise notre stratégie économique au Canada. Il s'attaque à certaines responsabilités importantes. Par exemple, le sénateur Ringuette m'a posé une question au sujet d'EAEL. Dans son ensemble, le projet de loi règle des enjeux économiques. Je comprends que le projet de loi est volumineux — il n'en contient pas autant qu'il semble à première vue. Plus de la moitié des dispositions porte sur une initiative tarifaire visant à éliminer les tarifs sur les importations de biens manufacturés. Cette initiative est détaillée par nécessité, étant donné qu'il s'agit d'une loi sur les tarifs.

Par rapport aux autres budgets, le projet de loi C-9 n'est pas aussi compliqué — selon mon point de vue de ministre des Finances — que le budget déposé pendant la crise, le 27 janvier 2009. Il s'agissait d'un budget comportant un déficit important, un budget d'urgence, en fait. Je remercie le Sénat de l'avoir adopté assez rapidement, alors que nous étions en situation de crise et de récession.

Avant ma comparution devant votre comité, aujourd'hui, j'ai rencontré des journalistes européens. Tout le monde reconnaît que les temps continuent d'être précaires, compte tenu de la situation en Europe. Nous devons faire preuve de prudence dans notre planification économique, et ce, de façon relativement rapide. Je ne veux pas vous demander de faire quoi que ce soit avec précipitation, mais j'espère que vous serez en mesure d'étudier le projet de loi dans son ensemble.

[Français]

Le sénateur Poulin : J'aimerais aborder la question d'une autre façon. Certaines parties du projet de loi C-9 auront des impacts majeurs sur certaines institutions. L'exemple le plus flagrant concerne la partie 18 et vous y avez fait référence : il s'agit de la modification à la Loi sur l'Énergie atomique du Canada limitée et de la Loi sur l'énergie nucléaire; une modification qui va faciliter non seulement la restructuration d'une agence gouvernementale, qui est une agence clé pour le futur énergétique du Canada, mais la vente même de son volet commercial. Pourquoi avez-vous choisi de déposer, dans un seul projet de loi, autant de questions importantes sur l'avenir du pays?

[Traduction]

M. Flaherty : EAEL constituait un fardeau considérable pour le Trésor, et continue de l'être. Selon nous, ce problème doit être réglé. Du point de vue financier, il serait irresponsable de ne pas nous attaquer à cette question.

[Français]

Le sénateur Poulin : Nous ne sommes pas en désaccord. Vous reconnaissez donc l'importance de la partie 18. Mais pourquoi ne pas nous laisser l'occasion d'étudier la partie 18 seule, afin que nous puissions vraiment se pencher sur une question aussi importante?

[English]

Mr. Flaherty: I appreciate your concern, senator. I am sure you will analyze the bill and have views on that and other parts of the bill.

Having said that, AECL is a budget issue. It is a major drain on the treasury, and not just once per year. They come back every year, usually in the summer, with another tale of woe looking for hundreds of millions of dollars in the middle of the fiscal year. It is time that we deal with AECL as a budget priority. That is why the bill includes AECL.

Senator Poulin: We will have to agree to disagree on the way to study it.

Senator Murray: I will not follow up on the remarks made by Senator Poulin. I lost my attempt to have the bill split. I will not bother today. That is not to say that I will not try another time. Frankly, it is a matter for the House of Commons and, in particular, for its Speaker to show due consideration for Parliament when confronted with this type of bill.

You will be glad to know I want to deal with something in a more positive way. It is yours and Mr. Menzies' approach to the pensions issue. I take your point that a relatively small proportion of private plans are within the federal domain. However, as a layperson, this looks like a grave problem in the country as whole.

A couple of months ago there was an article in *L'actualité* about private pension plans. They had a centrefold listing these plans. They were colour-coded to show whether the plans of individual companies were safe — as with the banks and a few others in your jurisdiction — bear watching or are in danger. I was startled to see the number and names of the companies whose pension plans — according to the criteria relating to under-capitalization, et cetera — were in danger.

Having Mr. Menzies consult and do what you can to bring everyone on board is great because a serious approach to this is important.

With respect to the Canada Pension Plan, CPP, you are probably doing the correct thing by increasing premiums, although I see some commentators who are against that and think there is another way to go. I think it is the most direct thing you can do.

What do you make of the apparent intention of Alberta and Quebec to block changes you may propose to the CPP and the Quebec Pension Plan, QPP?

Mr. Flaherty: Let it never be said that this federation is not fascinating.

Senator Murray: Do Alberta and Quebec have the numbers, the population to block changes?

[Traduction]

M. Flaherty : Je comprends vos préoccupations, madame le sénateur. Je suis certain que vous analyserez le projet de loi et que vous aurez des opinions sur cette partie et sur les autres parties du projet de loi.

Cela dit, EACL est un enjeu budgétaire. Il s'agit d'un fardeau majeur pour le Trésor, et pas seulement une fois par année. Chaque année, habituellement pendant l'été, ils viennent nous raconter leurs difficultés et demandent des centaines de millions de dollars, au milieu de l'exercice financier. Il est grand temps de considérer EACL comme une priorité budgétaire. C'est pourquoi le projet de loi inclut EACL.

Le sénateur Poulin : Nous devons convenir que nous ne sommes pas d'accord sur la façon de l'étudier.

Le sénateur Murray : Je ne reviendrai pas sur les remarques du sénateur Poulin. Ma tentative de diviser le projet de loi s'est soldée par un échec. Je ne reviendrai pas à la charge aujourd'hui. Je ne dis pas que je ne tenterai pas ma chance une autre fois. Honnêtement, c'est une question pour la Chambre des communes et, en particulier, pour son Président qui doit tenir compte du Parlement lorsqu'un tel projet de loi survient.

Vous serez heureux de savoir que j'aimerais aborder une question de façon plus positive. Il s'agit de votre approche à vous et à M. Menzies, au sujet des pensions. Je comprends qu'une proportion relativement peu élevée des régimes privés relève du domaine fédéral. Toutefois, pour monsieur et madame tout le monde, le problème semble grave partout au pays.

Il y a quelques mois, un article a été publié dans *L'actualité* au sujet des régimes de pension privés. Il y avait un grand tableau qui énumérait ces régimes. Ils étaient codés par couleur pour indiquer si les plans des entreprises étaient sécuritaires — comme pour les banques et quelques autres institutions dans votre domaine de compétence — s'il fallait les surveiller ou s'ils sont en danger. J'ai été surpris de voir le nombre d'entreprises dont les régimes de pension étaient en danger, de même que le nom de ces entreprises — selon les critères liés à la sous-capitalisation, entre autres.

Le fait que M. Menzies fasse des consultations et que vous fassiez ce que vous pouvez pour convaincre tout le monde est excellent, parce qu'il est important d'adopter une approche sérieuse à cet égard.

En ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, ou RPC, vous avez probablement raison d'augmenter les cotisations, même si je vois des commentateurs qui sont contre et qui pensent qu'il y a une autre façon de procéder. Je pense que c'est la chose la plus directe que vous pouvez faire.

Que pensez-vous de l'intention apparente de l'Alberta et du Québec de bloquer les changements que vous proposerez au RPC et au Régime de rentes du Québec, le RRQ?

M. Flaherty : On ne pourra jamais dire que cette fédération n'est pas fascinante.

Le sénateur Murray : L'Alberta et le Québec disposent-ils des chiffres, de la population, pour empêcher ces changements?

Mr. Flaherty: Approval of changes to the CPP will require two thirds of the population and two thirds of the provinces.

On the weekend, the way it lined up on CPP was that Quebec did not take a position. They stayed on the fence because they are thinking about their own Quebec Pension Plan. Alberta was negative about any changes to the mandatory part of the Canada Pension Plan. Quebec and Alberta also have concerns about a national securities regulator. One may not have to do with the other.

Together we agreed on the weekend that our officials will work on how we could make a modest, gradual, fully-funded increase in the mandatory part of the Canada Pension Plan. That will require a great deal of work. They will work on it and come back to us.

Senator Murray: Why? It seems so simple.

Mr. Flaherty: Beginning with what is “modest,” there may be differing views of what that is, and also for “gradual.”

Senator Murray: You will wear it anyway, even if they agree to it. You know that.

Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance: The other part that came out of the PEI talks — and this is not specific to Bill C-9, but you raised the pension issue — is that many Canadians at this point do not have a registered pension of any form.

Senator Murray: The Senate Banking Committee is working on that, by the way.

Mr. Menzies: We appreciate that and are looking forward to seeing the results. The House of Commons Standing Committee on Finance is bringing forward a report on that, as well.

The options the officials are now working on are how to develop a multi-employer plan. Previous to this, you basically had to be within the same sort of industry to group a plan. This can allow a forest industry, a shoe manufacturer and an engine manufacturer to come together. For the small employers, which before could not participate in a larger fund, economies of scale can then come into play and create a larger fund together. They may only have three employees, but they can bring them into the multi-employer plan.

Senator Murray: How does the federal government come into that?

Mr. Menzies: We do not. That is why we have to work with our provincial partners. They have all recognized the same issue that you have just highlighted. Their constituents are our constituents; we are trying to protect the same people.

M. Flaherty : L’approbation des changements au RPC nécessitera l’accord des deux tiers de la population et des deux tiers des provinces.

Pendant le week-end, au sujet du RPC, le Québec n’a pas pris position. Il est resté neutre parce qu’il pensait à son propre Régime des rentes du Québec. L’Alberta a formulé des observations négatives au sujet de tout changement apporté à la partie obligatoire du Régime de pensions du Canada. Le Québec et l’Alberta ont également des préoccupations au sujet d’un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Ces deux éléments sont peut-être interreliés.

Cette fin de semaine, nous avons convenu ensemble que nos fonctionnaires allaient travailler afin de trouver une façon d’augmenter de façon modeste, progressive et entièrement comptabilisée la partie obligatoire du Régime de pensions du Canada. Il faudrait beaucoup de travail. Ils vont travailler et nous faire rapport.

Le sénateur Murray : Pourquoi? Cela semble si simple.

M. Flaherty : Tout d’abord, il se peut qu’il y ait des opinions divergentes au sujet de ce qui est « modeste » de même que « progressif ».

Le sénateur Murray : Vous le ferez de toute façon, même s’ils sont d’accord. Vous le savez.

Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances : Ce qui est également ressorti des discussions à l’Île-du-Prince-Édouard — et ça ne porte pas précisément sur le projet de loi C-9, mais vous avez soulevé la question des pensions — c’est que de nombreux Canadiens, aujourd’hui, n’ont aucun régime de pension, quel qu’il soit.

Le sénateur Murray : Le Comité sénatorial des banques se penche actuellement sur cette question, en passant.

M. Menzies : Nous l’apprécions et nous sommes impatients de voir les résultats de cette étude. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes proposera également un rapport à ce sujet.

Les options sur lesquelles travaillent actuellement les fonctionnaires consistent à savoir comment élaborer un régime interentreprises. Auparavant, il fallait essentiellement que les entreprises œuvrent dans le même domaine pour qu’un régime soit jumelé à un autre. Mais cela permettrait à une industrie forestière, un fabricant de chaussures et un fabricant de moteurs de se réunir. Pour les petits employeurs, qui ne pouvaient auparavant pas contribuer à un fonds plus grand, les économies d’échelle peuvent ensuite être réalisées, ce qui permettra la création d’un fonds plus important. Même si l’entreprise n’a que trois employés, ceux-ci peuvent participer au régime interentreprises.

Le sénateur Murray : Quel est le rôle du gouvernement fédéral?

M. Menzies : Nous n’en avons pas. C’est pour cette raison que nous devons travailler avec nos partenaires provinciaux. Ils ont tous reconnu le même enjeu que vous venez de souligner. Leurs électeurs sont les mêmes que les nôtres. Nous tentons de protéger les mêmes personnes.

Senator Runciman: Senator Finley was asking you about credit union changes in rural Ontario. As you know, I would say that over the past 30 years, we have seen the major financial institutions run away from rural Ontario. During this negotiation or consultation, was there any indication of filling that void?

I know banking is transitioning now with electronic banking and so many other modes of carrying out these functions. However, a real hole exists in Eastern Ontario in terms of access to financial institutions in a direct way. I wonder if that was ever a part of the conversation.

Mr. Flaherty: If I can answer in a general way, yes, it was. I have had conversations with some of the larger credit unions. Especially as they amalgamate with others, they would be interested in filling voids left by commercial banks in retail banking. In Ontario, we have seen the old Province of Ontario Savings Office acquired by Desjardins Group. They kept the branches, and they tell me it is profitable.

Senator Runciman: I have a follow up to Senator Callbeck's comment about transfers and the experience that you went through as part of another government with respect to the devastating impact that the cut of transfer payments in the mid-1990s had on the provinces and territories.

In the budget, you were speaking to a commitment to ensure that that situation will not occur again. I wonder if you could speak a little more about how you demonstrate that in this budget.

Mr. Flaherty: Thank you, senator. As anyone who was in provincial government in the mid-1990s and late 1990s anywhere in Canada knows, the cuts and transfers to the provinces were devastating in education, health care and social services. If one is looking to balance a federal budget, I must say, the easiest thing to do is to cut transfers to the provinces. It is simple and you can try to pass it off onto the province that they are responsible for all the bad things that follow from doing that.

There are three major areas of spending in the federal budget: transfers to provinces; transfers to individuals for Old Age Security, persons with disabilities or the Guaranteed Income Supplement; and our program spending. It is in the budget, and we will take certain steps with respect to program spending, but we will not cut transfers to the provinces or to people from the federal government.

There are a couple of major areas in which we can restrict the rate of growth of spending, which we will do in a couple of big-spending departments, but we will not have to do any cuts. The other major thing is some restraint in the cost of the public service. Most of this can be done through attrition because, as you know, we have an aging population, and many people will be retiring in the coming years. Many people are retiring now in the

Le sénateur Runciman : Le sénateur Finley vous a posé des questions sur le changement aux caisses populaires dans les régions rurales de l'Ontario. Comme vous le savez, au cours des 30 dernières années, je dirais, nous avons vu les principales institutions financières désertter les régions rurales de l'Ontario. Pendant ces négociations ou ces consultations, a-t-on parlé de combler ce vide?

Je sais que le secteur bancaire est en transition actuellement avec l'arrivée des services bancaires électroniques et toutes les autres façons d'accomplir leurs fonctions. Toutefois, il existe un trou béant dans l'Est de l'Ontario en ce qui concerne l'accès direct aux institutions financières. J'aimerais savoir si cette situation a fait l'objet de discussion.

M. Flaherty : Si vous me le permettez, je répondrai de façon générale : oui. J'ai discuté avec les représentants de certaines des plus grandes caisses populaires. Ils seraient intéressés à combler le vide laissé par les banques commerciales dans le secteur bancaire au détail, en particulier en fusionnement avec d'autres. En Ontario, nous avons vu le groupe Desjardins racheter l'ancienne Caisse d'épargne de l'Ontario. Les succursales ont été conservées, et on me dit que c'est rentable.

Le sénateur Runciman : Je dois revenir sur ce que le sénateur Callbeck a dit au sujet des transferts et de l'expérience que vous avez vécue dans un autre gouvernement relativement aux incidences dévastatrices des coupures dans les paiements de transfert dans les années 90, pour les provinces et les territoires.

Dans le budget, vous avez parlé d'un engagement en vue de veiller à ce que cette situation ne se reproduise pas. Je me demandais si vous pouviez nous indiquer comment cet engagement se traduit dans le budget.

M. Flaherty : Merci. Comme tous les employés des gouvernements provinciaux au milieu et à la fin des années 90 au Canada le savent, les coupures et les transferts aux provinces ont eu des effets dévastateurs sur l'éducation, les soins de santé et les services sociaux. Si on souhaite équilibrer un budget fédéral, je dois dire que la chose la plus facile à faire est de diminuer les transferts aux provinces. C'est simple et on peut indiquer aux gouvernements provinciaux qu'ils sont responsables de tous les effets négatifs d'une telle mesure.

Il y a trois principaux domaines de dépense dans le budget fédéral : les transferts aux provinces, les transferts aux particuliers pour la Sécurité de la vieillesse, aux personnes handicapées et au Supplément de revenu garanti, ainsi que nos dépenses de programme. Cela figure dans le budget, et nous prendrons des mesures au sujet des dépenses de programme, mais nous n'allons pas diminuer les transferts aux provinces ou aux individus de la part du gouvernement fédéral.

Il y a quelques domaines majeurs dans lesquels nous pouvons restreindre le taux de croissance des dépenses, ce que nous ferons dans quelques ministères qui dépensent beaucoup, mais nous n'aurons pas à réaliser de coupures. L'autre élément principal, c'est la restriction des coûts de la fonction publique. Cela est possible en grande partie en raison du taux d'attrition parce que, comme vous le savez, la population vieillit et bon nombre

federal public service. We can accomplish the fiscal prudence goal and balanced budget goal without cutting transfers to our partners in Confederation.

Senator Dickson: It is nice to have you here, Mr. Minister and Mr. Menzies. I want you to know the minister does a tremendous job for you; he is on the line all the time.

Coming from Nova Scotia, I want to follow-up on Senator Callbeck's questions relating to federal transfers. You mentioned that you are looking forward to the negotiations brought up in Charlottetown for when the end of the agreements come along in 2014, and you made some reference to a floor. What is the floor at which you will start those negotiations? Does it exist? Is it ramped up 6 per cent, so we are at whatever the amount is there? I am curious about that floor.

Mr. Flaherty: No decision has been made about that. That is far away right now when we are still planning to get out of this crisis and have a strong recovery in Canada. When I referred to a floor, I meant during the course of these agreements, the years left in the CST and CHT; everyone knows what the floor is.

Senator Dickson: In relation to the gas tax in municipalities, there are many potholes. Do you have any future ideas as to how we address the infrastructure deficit, vis-à-vis municipalities?

Mr. Flaherty: If you can build anything in Canada now and you do not have work, I do not know what is wrong with you. We are spending so much money on infrastructure, and so are the provinces. I give the provinces and territories total credit for participating in our G20 commitment, which was to spend 4 per cent of GDP over four years to stimulate the economy. We could not have done it without our partners. They have all stepped up to the plate on that.

The 2 per cent gas tax, as you know, was made permanent. I know some municipalities are making use of this opportunity, though some are not, unfortunately. They can lever that money; they have a permanent cash flow from the Government of Canada forever at 2 per cent. It is a tremendous opportunity for them to become engaged in public-private partnerships and in good relationships with their bankers because of that cash flow and lever that money.

The Chair: Honourable senators, unfortunately, we have run out of time, so I will not be able to go on to a second round. I had two people on my list, Senator Ringuette and Senator Poulin, but the minister has made available one hour, and we have used up our hour.

On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, all of whom are working diligently on your Bill C-9, I can assure you, we thank you very much for being here. If we

d'individus prendront leur retraite au cours des prochaines années. Dans la fonction publique fédérale, de nombreux employés prennent leur retraite aujourd'hui. Nous pouvons atteindre notre objectif de prudence financière et équilibrer notre budget sans diminuer nos transferts à nos partenaires dans la Confédération.

Le sénateur Dickson : C'est bon de vous recevoir, monsieur le ministre et monsieur Menzies. Je tiens à vous dire que le ministre fait de l'excellent travail pour vous; il est constamment disponible.

Je viens de la Nouvelle-Écosse, de sorte que j'aimerais revenir sur les questions du sénateur Callbeck sur les transferts fédéraux. Vous avez indiqué que vous attendez avec impatience les négociations mentionnées à Charlottetown, lorsque les accords prendront fin en 2014, et vous avez parlé d'un plancher. Quel est le plancher qui vous servira de point de départ pour ces négociations? Existe-t-il? Est-il augmenté de 6 p. 100, de sorte que nous en sommes à un montant X? J'aimerais connaître ce plancher.

M. Flaherty : Aucune décision n'a été prise à ce sujet. Cette date est encore loin et nous planifions toujours notre sortie de crise et notre relance vigoureuse, au Canada. Lorsque j'ai parlé d'un plancher, je parlais plutôt du déroulement de ces accords, des années qu'il reste au TCS et au TCPS; tout le monde connaît le plancher.

Le sénateur Dickson : En ce qui concerne la taxe sur l'essence dans les municipalités, il y a de nombreux obstacles. Avez-vous des idées sur la façon dont nous pouvons nous attaquer au déficit de l'infrastructure, par rapport aux municipalités?

M. Flaherty : Aujourd'hui, si quiconque peut construire quoi que ce soit au Canada et ne travaille pas, il y a quelque chose qui cloche avec cette personne. Nous dépensons énormément d'argent dans l'infrastructure, tout comme les provinces. Je reconnais les efforts des provinces et des territoires qui ont pris part à notre engagement à l'égard du G20, qui consistait à dépenser 4 p. 100 du PIB sur quatre ans pour stimuler l'économie. Nous n'aurions pas pu y arriver sans nos partenaires. Ils ont tous respecté leurs obligations.

Comme vous le savez, la taxe de 2 p. 100 sur l'essence est devenue permanente. Je sais que certaines municipalités ont saisi cette occasion, bien que malheureusement, certaines ne l'aient pas fait. Elles peuvent profiter de cet argent; elles ont un transfert permanent du gouvernement du Canada, qui restera toujours à 2 p. 100. C'est une excellente occasion pour elles de conclure des partenariats publics privés et d'établir de bonnes relations avec leurs banquiers en raison de cette entrée d'argent; elles peuvent en profiter.

Le président : Honorables sénateurs, malheureusement, nous n'avons plus de temps, de sorte que je ne pourrai pas passer à une deuxième série de questions. J'avais deux personnes sur ma liste, le sénateur Ringuette et le sénateur Poulin, mais le ministre n'était disponible que pendant une heure, et cette heure est écoulée.

Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dont tous les membres travaillent assidûment à l'étude du projet de loi C-9, je peux vous l'assurer, nous vous

have follow-up questions once we finish our study toward the end, when we thought we would be bringing you in around mid-July, Mr. Menzies might be able to help us in that regard.

Mr. Flaherty: Thank you, Mr. Chair and senators.

The Chair: Thank you.

(The committee adjourned.)

remercions beaucoup d'avoir été ici. Une fois que nous aurons terminé notre étude, s'il nous reste des questions, lorsque nous pensions vous convoquer, vers la mi-juillet, M. Menzies pourra peut-être nous aider.

M. Flaherty : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs.

Le président : Merci.

(La séance est levée.)

Thursday, June 17, 2010 (morning meeting)

Department of Finance Canada:

Alfred Leblanc, Director, Federal-Provincial Relations Division,
Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Richard Botham, General Director, Economic Development and
Corporate Finance;

Mark Hodgson, Senior Policy Analyst, Labour Markets/
Employment/Learning, Social Policy.

Human Resources and Skills Development Canada:

Lenore Duff, Senior Director, Strategic Policy and Legislative
Reform.

Thursday, June 17, 2010 (afternoon meeting)

Foreign Affairs and International Trade Canada:

John Drummond, Director, Softwood Lumber Controls.

Department of Finance Canada:

Carol Nelder-Corvari, Director, International Trade Policy
Division, International Trade & Finance;

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International
Trade Policy Division, International Trade & Finance.

Transport Canada:

Katherine Moynihan, Director, Portfolio Management, Crown
Corporation Governance;

April Nakatsu, Director General, Crown Corporation Governance.

Industry Canada:

Allan MacGillivray, Director, Industry Framework Policy,
Telecommunications Policy Branch.

Le jeudi 17 juin 2010 (séance du matin)

Ministère des Finances Canada :

Alfred LeBlanc, directeur, Division des relations fédérales-
provinciales, Direction des relations fédéral-provinciales et de
la politique sociale;

Richard Botham, directeur général, Développement économique et
finances intégrées;

Mark Hodgson, analyste principal de la politique, Marchés du
travail, emploi et apprentissage, Politique sociale.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Lenore Duff, directrice principale, Politique stratégique et réforme
législative.

Le jeudi 17 juin 2010 (séance de l'après-midi)

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

John Drummond, directeur, Contrôles sur le bois d'œuvre.

Ministère des Finances Canada :

Carol Nelder-Corvari, directrice, Division de la politique
commerciale internationale, Finances et échanges internationaux;

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politiques tarifaires,
Division de la politique commerciale internationale, Finances et
échanges internationaux.

Transports Canada :

Katherine Moynihan, directrice, Gestion du portefeuille,
Gouvernance de société d'État;

April Nakatsu, directrice générale, Gouvernance de société d'État.

Industrie Canada :

Allan MacGillivray, directeur, Politiques d'encadrement industriel,
Direction générale de la politique des télécommunications.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Thursday, June 17, 2010 (afternoon meeting)

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance;
Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

Wednesday, June 16, 2010

Natural Resources Canada:

Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, AECL Restructuring;
Jean-Frédéric Lafaille, Policy Director, AECL Review — CANDU;
Jennifer Aitken, Senior Counsel, Legal Services.

(Continued on previous page)

COMPARAISSENT

Le jeudi 17 juin 2010 (séance de l'après-midi)

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances;
Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mercredi 16 juin 2010

Ressources naturelles Canada :

Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Restructuration d'EAEL;
Jean-Frédéric Lafaille, directeur de la politique, Examen d'EAEL — CANDU;
Jennifer Aitken, avocate-conseil, Services juridiques.

(Suite à la page précédente)